



Bodleian Libraries

UNIVERSITY OF OXFORD

This book is part of the collection held by the Bodleian Libraries and scanned by Google, Inc. for the Google Books Library Project.

For more information see:

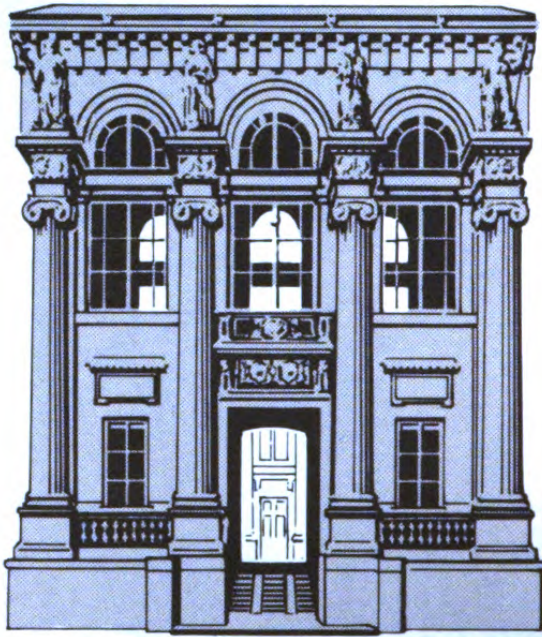
<http://www.bodleian.ox.ac.uk/dbooks>



This work is licensed under a Creative Commons Attribution-NonCommercial-ShareAlike 2.0 UK: England & Wales (CC BY-NC-SA 2.0) licence.



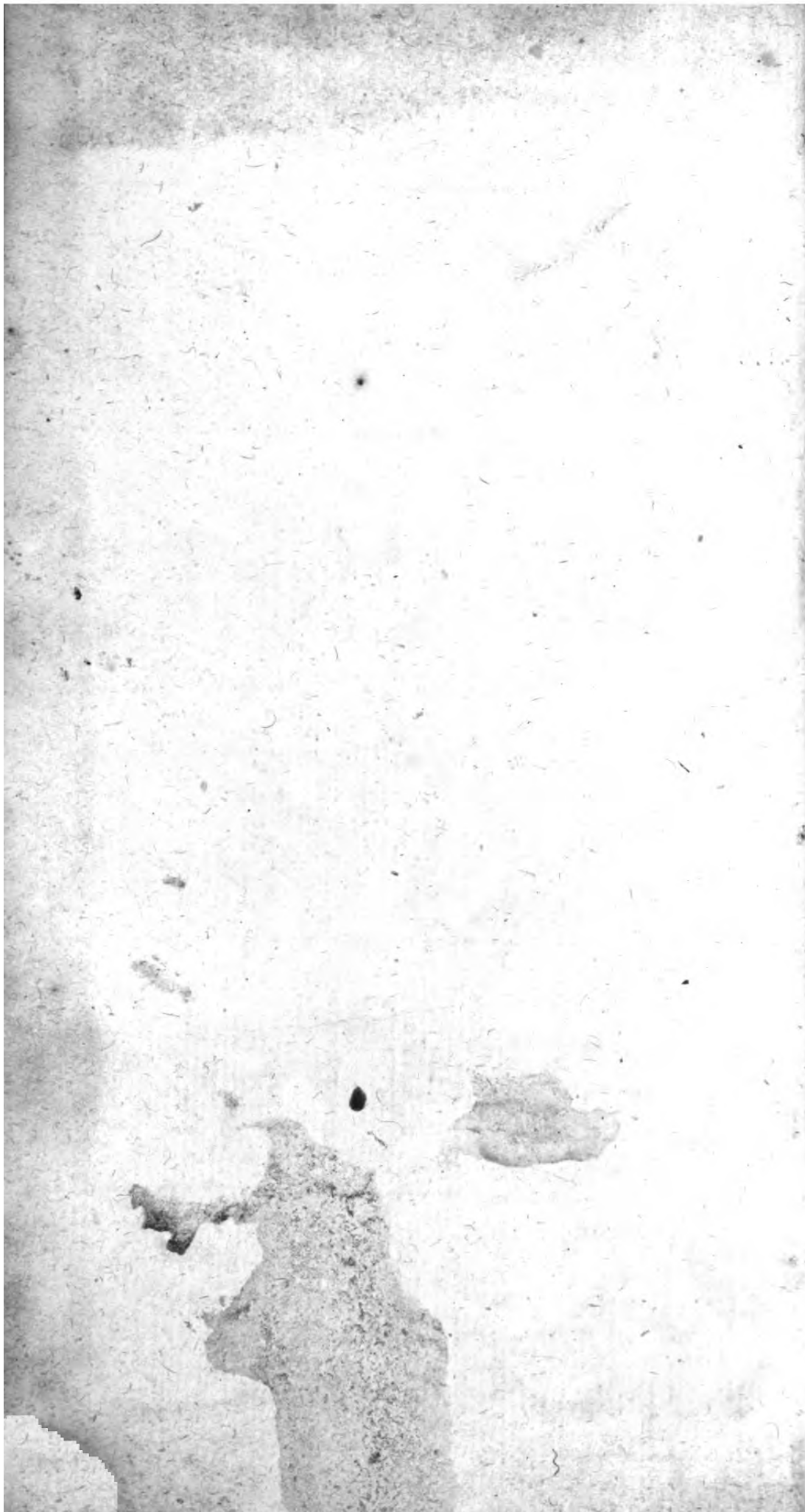
TAYLOR
INSTITUTION
LIBRARY



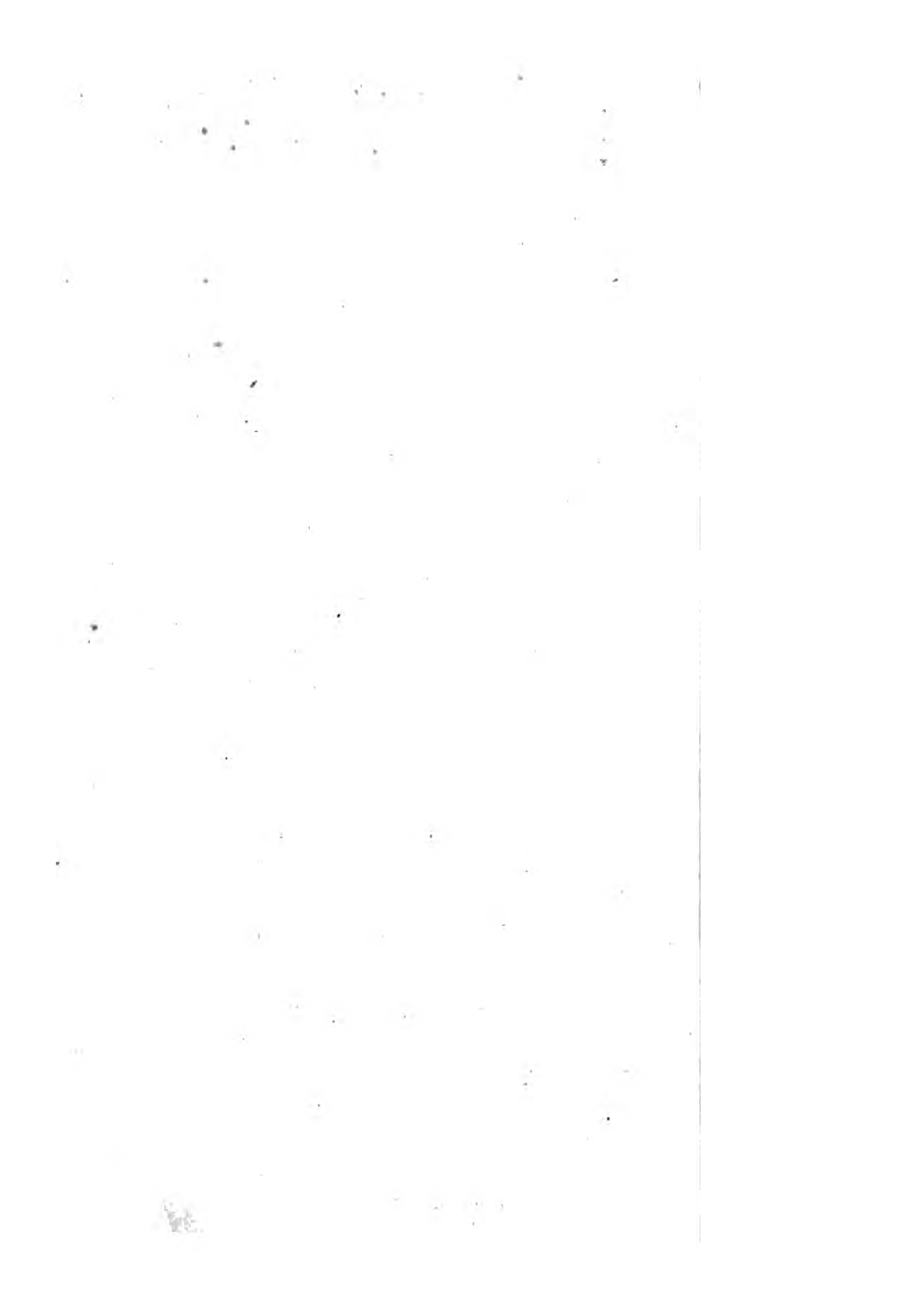
ST. GILES · OXFORD
Vet. Fr. II A. 2058

VOLTAIRE FOUNDATION F





Lipson.



ŒUVRES

DIVERSES

DE

MONSIEUR PELLISSON

DE

L'ACADEMIE FRANCOISE;

TOME SECONDE;



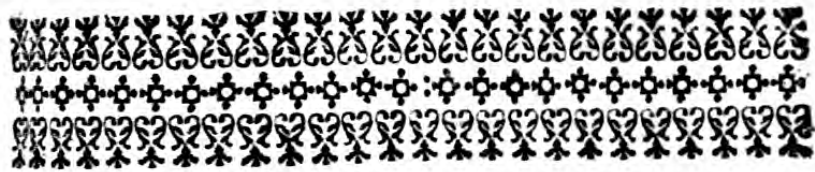
A PARIS,

Chez DIDOT, Quay des Augustins, près le
Pont Saint Michel, à la Bible d'or.

M. DCC. XXXV.

Avec Approbation & Privilege du Roy.





T A B L E

D E S P I E C E S

Contenues dans le second Volume.

On a marqué d'un Asterisque celles qui paroissent ici pour la premiere fois.

<i>D</i> I S C O U R S prononcé par <i>M. Pellisson</i> ; lorsqu'il fut reçu surnuméraire à l' <i>A-</i> <i>cademie Française. Page</i>	<i>1</i>
<i>Discours prononcé lorsqu'il fut reçu à la pla-</i> <i>ce de M. de Porcheres.</i>	<i>10</i>
<i>Compliment pour l'Academie à M. le Chan-</i> <i>celier.</i>	<i>12</i>
<i>Premier Discours au Roy sur le Procès de M.</i> <i>Foucquet.</i>	<i>13</i>
<i>Second Discours au Roy sur le même sujet.</i>	<i>77</i>
<i>Eloge d'Anne d'Autriche.</i>	<i>201</i>
<i>Panegyrique de LOUIS XIV. prononcé</i> <i>dans l'Academie Française.</i>	<i>204</i>
<i>Compliment pour l'Academie à M. de Har-</i> <i>lay sur son installation en l'Archevêché de</i> <i>Paris.</i>	<i>226</i>
<i>Harangue au Roy sur ses conquêtes.</i>	<i>232</i>

T A B L E.

<i>Eloge du Roy tiré du I. Volume des Reflexions sur les differends de la Religion.</i>	240
<i>Le même Eloge en latin.</i>	343
AUTRE <i>Eloge du Roy tiré du II. Volume des Reflexions.</i>	346
AUTRE <i>Eloge du Roy, tiré du III. Volume des Reflexions.</i>	348
<i>Discours sur les Oeuvres de M. Sarasin.</i>	351
<i>Argument du Poëme intitulé Dulot vaincu.</i>	317
<i>Projet de l'Histoire de LOUIS XIV.</i>	323
* <i>Conversation de LOUIS XIV. devant Lille, par M. Pellisson.</i>	328
* <i>Mémoire sur quelques travaux à proposer aux gens de Lettres.</i>	346
I. PLACET <i>au nom de Madame Fouquet.</i>	381
II. PLACET <i>au nom de la même.</i>	382
* <i>Placet au Roy écrit de la Bastille.</i>	385
* AUTRE <i>Placet au Roy.</i>	387
<i>Epitaphe de Marie-Eleonor de Rohan.</i>	389
<i>Inscription pour une demi-lune de Tournay.</i>	392
* I. <i>Lettre de M. Pellisson à M. Borel</i>	394
* II. <i>Lettre au même.</i>	395
* III. <i>Lettre au même.</i>	397
AUTRE <i>à M. de Scudery, sur les Fêtes de Chambord, en 1668.</i>	402
AUTRE <i>au Roy sur son abjuration.</i>	411
* AUTRE <i>sur le Jubilé de l'Armée.</i>	413

T A B L E.

<i>Mandement contre les blasphêmes.</i>	419
<i>Lettre à M. d'Hericourt.</i>	423
I. à M. du Bosc Ministre.	427
II. Lettre au même.	430
* Lettre au Pape Innocent XI.	435
* Lettre sur le mensonge.	445
* Lettre de M. Fermat à M. Pellisson.	451
AUTRE de M. de Sorbier au même.	457
AUTRE du même au même.	459
Tanaquilli Fabri Epistola.	461
Epitre de M. le Fèvre à M. Pellisson.	463
Epitre du P. Crasset au même.	469
Lettre & Fable de Boursault au même.	473

F I N.

FAUTES A CORRIGER DANS ce Volume.

P Age 10 Ligne 4. *ponheres*, lisez *porcheres*. P. 30
 l. 15. *appliqué*, lisez *appliquées*. P. 173 l. 26.
 grand crime, lisez *si* grand crime. P. 209 l. 26. *cer*
espece, lisez *cette espece*. P. 430 l. 1. *l'attens*, lisez
j'attens.



C A T A L O G U E

*Des Livres nouveaux imprimés chez Didot ;
Quay des Augustins, à la Bible d'Or.*

AMUSEMENT du cœur & de l'esprit, *ouvrage périodique*, in 12. Cet ouvrage se distribue par feuille.

Astrée de M. d'Urfé, Pastorale Allegorique, avec la Clé, nouvelle édition. 10 vol. in 12. avec figures.

Avantures du Baron de Fœneſte, par *Theodore Agrippa d'Aubigné*, nouv. édition, augmentée considérablement 2 vol. in 12.

Contes & Nouvelles de Boccace Florentin, traduction libre accommodée au goût du tems, nouvelle édition avec des figures de Romain Hooge, in 8. 2 vol.

Cours de Physique, accompagné de plusieurs pièces concernant la Physique, & d'un extrait critique des Lettres de M. Lœuvenhoek, par feu M. Hartſœcker, in 4 1730.

Description des Isles de l'Archipel, &c. traduit du Flamand de Dapper, in fol. fig.

Défense de la Grace efficace par elle même, par M. de Brou, Evêque de Mirepoix, in 12.

Les trois nouveaux Contes des Fées par Madame D * * * in 12. sous presse.

Le Doyen de Killerine, Histoire morale, composée sur les Mémoires d'une illustre famille d'Irlande, & ornée de tout ce qui peut rendre une lecture utile & agréable, par l'Auteur des memoires d'un homme de qualité, in 12. sous presse.

Grammaire à l'usage des Dames, par l'Abbé Antonini, seconde édition, in 12.

Histoire universelle par feu M. Delisle, Historiographe & Censeur Royal, 7 vol. in 12. avec des Cartes Geographiques.

Histoire Genealogique, & Chronologique, de la maison Royale de France, & des grands Officiers de la Couronne,

C A T A L O G U E.

derniere édition, fol. 9. vol. avec les Armoiries gravées en bois.

Histoire des Revolutions Romaines, de Suede, de Portugal, & l'établissement des Bretons dans les Gaules, par M. l'Abbé de Vertot, 8 vol. in. 12.

Histoire de l'Empire Ottoman de Sagredo, augmentée d'une Table des matieres à chaque vol. & continuée jusqu'à present, 7 vol. in 12.

Histoire de Cirus le jeune, & de la retraite des dix milles, par M. l'Abbé Pagi, in 12. sous presse.

Histoire de Henry de la Tour d'Auvergne, Duc de Bouillon, où l'on trouve ce qui s'est passé de plus remarquable sous les regnes de François II. Charles IX. Henry III. Henry IV. la Minorité du regne de Louis XIII. par M. Marfollier, 2 vol. in 12.

Histoire Anecdote du Chevalier des Effarts, & de la Comtesse de Berci, 2 vol. in 12. sous presse.

Histoire & Avanture de Guzman d'Afarache, nouv. édition, 3 vol. 12. avec figures.

Lettres Historiques contenant le journal des Campagnes de Louis XIV. par M. Pellisson de l'Académie Française, 3 vol. in 12.

Lucien de la traduction de M. Perrot d'Ablancourt, nouvelle édition, 3 vol. in 12.

Lettres du Cardinal d'Ossat, belle édition, 5 vol. in 12.

Marianne, Tragedie du Sr Trifstan l'Hermitte, remise au theatre par M. Rousseau.

Métamorphoses d'Ovide, traduites en François avec des Remarques & des Explications Historiques, par M. l'Abbé Banier de l'Académie des Inscriptions & Belles-Lettres, in 12. 3 vol. avec des figures de Picart.

Memoires & Reflexions sur les principaux évenemens du Regne de Louis XIV. par M. de la Fare, nouvelle édition avec des notes.

Nouveau Recueil de Chançons choisies, avec les airs notez, 6 vol. in 12.

Ouvrages du Sr Barreme, contenant les Comptes faits, Arithemetique. Traité des Parties doubles, Livre necessaire, Changes Etrangers, &c.

Oeuvres diverses de M. Pellisson, 3 vol. in 12.

Oeuvres diverses de M. Rousseau, nouv. édition corri-

CATALOGUE.

gée & augmentée par lui-même, 4. vol. in 12. avec des figures.

Oeuvres mêlées du Chev. de S. Jory, contenant des Lettres galantes & singulieres, des Anecdotes, divers Façums, & Pieces du Théâtre Italien, 2 vol. in 12.

Pausanias ou Voyage Historique de la Grece, avec des remarques, par M. l'Abbé Gedoin, 2 vol. in quarto, fig.

Petrone Latin & François de M. Nodot, nouv. édit. augmentée de la contre-critique de Petrone, 2 vol. in 12. figures

Le Pour & Contre, ouvrage Periodique, 5 vol. in 12. L'on continuera de donner une feuille toutes les semaines.

Recherches sur les Courbes à double courbure, par M. Clairault, Mathematicien, in 4. figures.

Singularitez Historiques & Litteraires; contenant Plusieurs recherches, decouvertes, & éclaircissémens sur l'Histoire, Tom I. L'on donnera tous les ans un Volume.

Le Songe d'Alcibiade traduit du Grec, in 12. sous presse.

Théâtre, & Lettres de M. Boursault, 6 vol. in 12. Les Lettres à Babet se vendent separement.

Voyage de la Mer du Sud, par M. Fraizier, nouvelle édition augmentée d'une observation. in-quarto, fig.

On trouvera chez le même Libraire tous les Livres nouveaux, tant de France, que des Pays Etrangers.

OEUVRES

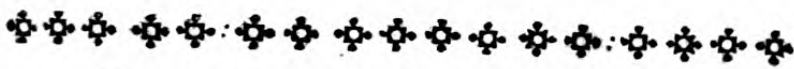


O E U V R E S

D'ELOQUENCE

D E

M. PELLISSON.



D I S C O U R S ,

PRONONCE' PAR M. PELLISSON, LE
30. Décembre 1652. Sur ce que l'Académie
en considération de ce qu'il avoit composé son
Histoire, avoit ordonné que la premiere place
qui vaqueroit dans le Corps lui seroit destinée,
& que cependant il auroit droit d'assister aux
Assemblées, & d'y opiner comme Académicien,
avec cette clause que la même grace ne pour-
roit plus être faite à personne, pour quelque
considération que ce fût.



ESSIEURS,

Si vous avez attendu de moi un re-
merciment qui réponde à la grandeur

Tome II.

A

de votre bienfait, ou à la dignité de cette Assemblée : je ne doute point que vous ne vous repentiez bientôt de m'avoir si genereusement obligé. Mais si on peut dire des graces que vous faites, comme on a dit quelquefois de celles du Ciel, qu'on les mérite quand on en reconnoît parfaitement la valeur ; jamais homme ne les mérita mieux que moi, & vous ne fites jamais une élection plus judicieuse.

Je sçai combien il est glorieux d'être Membre d'un si noble Corps ; quelle utilité est jointe à cet honneur ; de quel plaisir cette utilité est accompagnée ; combien de défauts me défendoient d'aspirer à ces avantages ; combien d'obstacles en la chose même vous défendoient de me l'accorder.

Ces diverses considérations se présentent à moi sans cesse. Il n'y en a pas une qui ne m'arrête, qui ne me touche sensiblement, qui ne me donne pour vous, Messieurs, quelque particulier mouvement de reconnoissance.

Commenceraï-je par la gloire, dont me comble une si rare faveur ? Les Rois, les Conquérens, & quelques-uns même de ces Héros, dont l'Antiquité a fait ses Dieux, ont pris autrefois à grand

honneur d'être faits Bourgeois de certaines Républiques. Cependant, Messieurs, à le considérer comme il faut, un Etat quelque florissant, & quelque illustre qu'il puisse être, qu'est-ce autre chose qu'un amas de gens, que l'intérêt & la nécessité seulement joignent ensemble, où regnent, tantôt les richesses, tantôt la force & la violence, tantôt l'intrigue & la fourbe, & très-rarement le mérite & la vertu? Certes si la pompe extérieure ne nous ébloüit, & si nous n'en jugeons par les yeux, plutôt que par la raison, autant que le sage est au-dessus de la multitude, l'esprit au dessus du corps, & le désir de sçavoir au-dessus de celui de vivre, autant l'Académie est au-dessus de la République, autant l'honneur que vous m'avez fait, surpasse celui dont se glorifioient autrefois, & ces Rois, & ces Conquérens, & ces Dieux même de l'Antiquité. Et quand de ces reflexions générales, je descends à de plus particulières, quand je me remets devant les yeux cette celebre Compagnie, établie en la première ville du premier Royaume du Monde, formée par le plus grand Ministre qui fut jamais, & protégée encore aujourd'hui par un au-

tre , qui , pour tout dire , ne pouvoit être plus digne de lui succéder : Quand je me la represente composée de tant d'excellens hommes , connus , estimés , & admirés de toute l'Europe : Quand je m'imagine que j'aurai à l'avenir une place au milieu d'eux , & que je verrai mon nom parmi les leurs voler par tout l'Univers , & prendre part aux loüanges immortelles qui leur sont dûës : L'oserai-je dire , Messieurs , je doute si je veille , ou si je dors , & si ce n'est point ici un de ces beaux songes , qui sans nous faire quitter la terre , nous persuade que nous sommes dans le Ciel.

Mais , Messieurs , ces beaux songes ne laissent rien après eux , au lieu que la gloire à laquelle vous m'appellez doit être bientôt suivie d'une utilité réelle & solide. Que sert-il de le dissimuler ? si dès mon enfance les belles-lettres ont été ma passion ; si j'ai toujours regardé l'art de bien écrire , comme la fin & le dernier but de tous mes travaux ; il ne m'étoit ni facile , ni possible d'y parvenir sans la faveur que vous me faites. Il y a véritablement un petit nombre de genies extraordinaires que la nature prend plaisir à former ,

qui trouvent tout en eux-mêmes, qui savent ce qu'on ne leur a jamais enseigné, qui ne suivent pas les règles, mais qui les font, & qui les donnent aux autres. Tels êtes-vous aujourd'hui, Messieurs : tels ont été aux siècles passés quelques grands personnages de Rome & d'Athènes. Mais quant à nous, qui sommes d'un ordre inférieur, si nous n'avons que nos propres forces, & si nous n'empruntons rien d'autrui, quel moyen qu'avec un seul jugement, & un seul esprit, qui n'ont rien que d'ordinaire & de médiocre, nous contentions tant de différens esprits, tant de jugemens divers, à qui nous exposons nos ouvrages ? Quel moyen, que de nous-mêmes nous assemblions une infinité de qualités, dont les principales semblent contraires ? Que nos Ecrits soient en même tems subtils & solides, forts & délicats, profonds & polis ? Que nous accordions toujours ensemble la naïveté & l'artifice, la douceur & la majesté, la clarté & la briéveté, la liberté & l'exactitude, la hardiesse & la retenue, & quelquefois même la fureur & la raison ? C'est beaucoup, si la naissance nous donne une partie de ce qui est nécessaire pour ces grandes choses, nous

devons recevoir tout le reste de l'institution ; il nous faut avoir recours aux préceptes , aux exemples , à des amis , à des maîtres ; & ces préceptes , ces exemples , ces amis , ces maîtres , c'est parmi vous , Messieurs , que je me propose de les trouver. Que dirai-je maintenant de la douceur que je me figure dans vos Conférences ? Ceux que vous y admettez peuvent bien représenter en quelque sorte , & l'honneur , & le profit qu'ils en attendent ; mais pour ce plaisir que vous apportez sans doute l'agréable commerce des bonnes choses , ce plaisir , que la vertu jointe à l'amitié , que l'union des esprits , & la conformité de desirs louables , mêlent à toutes vos conversations ; Il faut , si je ne me trompe , le goûter pour le comprendre , il se sent & ne se peut exprimer. Je vous en prens à témoin , Messieurs ; j'en prens à témoin ces heures , qui coulent si vite , & ces importunes ténèbres , qui d'ordinaire viennent plutôt que vous ne voudriez , vous séparer , & rompre ces Assemblées.

Mais je m'arrête trop long-temps , Messieurs , à ce qu'il y a de moins particulier en votre bienfait ? C'est ainsi que je devrois vous remercier , si vous

aviez accordé cet honneur à mon mérite, à mes instantes supplications, à la nécessité de remplir votre Compagnie, & d'obéir à vos Reglemens. Maintenant que vous fermez les yeux à tous mes défauts, que vous prevenez & mes poursuites, & mes espérances, que vous oubliez pour moi vos coutumes & vos loix, qu'il ne se presente point d'obstacle si grand, que votre bonté ne le surmonte; avec quels termes, & avec quelle éloquence, fût-ce la vôtre même, vous pourrois-je dignement remercier? Je veux bien ne point examiner ici ces défauts, que vous n'avez pas voulu considerer, & qui vous devoient empêcher de penser à moi; & plût à Dieu que je pûsse ou m'en corriger entierement, ou vous les cacher toute ma vie. Mais je ne sçaurois me taire de cet excès, de cette profusion de vos faveurs, de cette forme de m'obliger, pour ainsi dire, contre toutes les formes. Je crains, Messieurs, d'en parler trop hardiment; vous avez fait, ce me semble, en cette rencontre, & plus que vous ne deviez, & plus que vous ne pouviez; vous avez préféré en quelque sorte ma gloire à la vôtre, l'intérêt d'un particulier sans mérite à

celui de tout votre Auguste Corps. Je pensois, Messieurs, & vous l'aviez crû peut-être, que ce seroit la principale matiere de mon Discours : Mais quelle apparence de m'étendre davantage sur un sujet, où si je veux me louer de votre bonté, je me vois presque contraint de blâmer votre indulgence, où tous mes remercimens seroient des reproches, où je ne sçaurois ni vous défendre sans orgueil, ni vous accuser sans ingratitude ? A la verité si l'Academie n'a jamais tant fait d'honneur à personne, jamais personne n'eut un si ferme, & si véritable dessein de l'honorer ; si elle a violé pour moi ses propres loix, elle ne se plaindra jamais que je les viole. Mais je crains bien que toutes mes bonnes resolutions ne puissent pas excuser la sienne. Qui suis-je, Messieurs, pour faire qu'on ébranlât en ma faveur des fondemens, posés avec tant de jugement, & affermis par l'usage de tant d'années. Qui suis-je, que pour me donner entrée en ce sacré lieu, il fallût non pas en ouvrir les portes, mais, si je l'ose dire, en abattre les remparts & les murailles, comme on feroit pour un Roy triomphant & victorieux. La vanité m'emporteroit, Mes-

seurs, si j'allois plus loin; je sens cette douce confusion de pensées, que donnent la joie, la reconnoissance, & toutes les autres passions agréables, quand elles sont au plus haut point: & dans ce désordre de mon esprit, tout ce que je puis, c'est de reprendre mes propres paroles, de finir de même que j'ai commencé, & de m'écrier pour toute conclusion: Si vous avez attendu de moi un remerciement qui répondît à la grandeur de votre bienfait, ou à la dignité de cette Assemblée, je ne doute point que vous ne vous repentiez déjà de toutes les graces que vous m'avez faites: Mais si c'est les mériter, que d'en reconnoître parfaitement la valeur, jamais homme ne les mérita mieux que moi, & vous ne fîtes jamais une élection plus judicieuse.





DISCOURS,

PRONONCE' LE 17. NOVEMBRE

1653. par M. Pellisson, lorsqu'il fut
reçu à la place de M. de Ponheres.

MESSEIERS,

J'aurois souhaité de ne voir jamais mourir pas un de Messieurs les Académiciens, & de demeurer toute ma vie supernumeraire ; ce qui ne m'étoit que trop glorieux ; mais puisqu'il en devoit arriver autrement, je me réjouis de voir que cette illustre Compagnie me confirme aujourd'hui la grace qu'elle m'avoit déjà faite, & qu'elle n'en a point été détournée, ni par les défauts qu'elle a pû remarquer en moi, depuis que j'ai l'honneur d'assister à ses Assemblées, ni par les divers murmures qui ont été excités contre moi de tous côtés, contre ce miserable Livre, qui tout innocent qu'il est, n'a pas eu certainement le

bonheur de satisfaire également à tout le monde. Je me sens obligé, Messieurs, à vous protester de nouveau, que ni en le composant, ni en le publiant, je n'ai jamais eu d'autre pensée que de servir la Compagnie, d'obliger tous les particuliers qui la composent, d'honorer la mémoire du Protecteur mort, de rendre tout ce que je dois au mérite & à la qualité du Protecteur vivant. A cette protestation, Messieurs, j'en ajoute une autre, qui est que je n'imiterai point ceux qui ne témoignent de l'ardeur pour leurs maîtresses que durant les fiançailles, & qui s'en dégoûtent le lendemain de leurs noces. Vous me verrez redoubler mon assiduité & mes soins ; & par les devoirs que je rendrai & à tout le Corps en general, & à chacun de vous, Messieurs, j'essayerai de vous faire voir, que dans une ame qui n'est pas tout-à-fait mercenaire, le souvenir & la reconnoissance d'un bienfait reçu ont encore plus de force que n'en avoient le desir & l'assurance de le recevoir.





COMPLIMENT POUR
*l'Academie Françoise, à Monseigneur le
 Chancelier, lorsque les Sceaux lui fu-
 rent rendus, prononcé le 6. Janvier 1656.*

MONSEIGNEUR, l'Academie
 Françoise est trop sensible à toutes vos graces, pour ne l'être point à toutes vos prospérités. Le respect que nous avons pour votre Grandeur, ne peut à la vérité ni augmenter, ni diminuer. En cela, tous les tems nous sont égaux, comme ils le sont à votre vertu; mais quant à notre satisfaction, & à notre joye, nous confessons, MONSEIGNEUR, qu'elle dépend de votre fortune. Ce que le Roy vient de rendre à vos grands services, nous pensons l'avoir reçu. Votre gloire est la nôtre; si vous la regardez sans émotion, nous vous admirerons, MONSEIGNEUR, mais nous ne sçaurions vous imiter. Souffrez que nous en soyons plus touchés que vous, & qu'on reconnoisse à cette marque, à quel point nous sommes tous en general, & en particulier, Vos très-humbles, très-obéissans, & très-fideles serviteurs, &c.



DISCOURS
AU ROY,

Par un de ses fidèles Sujets, sur le
Procès de M. FOUCQUET,

SIRE,

Deux choses bien différentes, mais qui ne sont nullement contraires, m'ont fait prendre la résolution d'adresser directement ce Discours à V. M. L'admiration véritable que j'ai pour un Roy le plus grand, le plus magnanime, le plus triomphant, & le plus heureux qui soit au monde, & la juste compassion dont je suis touché pour le plus infortuné de ses sujets. Ce n'est pas la coutume ni le défaut du siècle, que la disgrâce trouve trop de Défenseurs, &

V. M. n'est sans doute guères importunée de ceux qui lui parlent aujourd'hui pour M. Foucquet, n'aguères Procureur General, Surintendant des Finances, Ministre d'Etat, l'objet de l'admiration & de l'envie, maintenant à peine estimé digne de pitié. Tout se tait, tout tremble, tout révere la colere de V. M. je la révérois plus que personne, & quelque obligé que je fusse de parler, je me tairois comme tous les autres, si je n'avois à dire à V. M. des choses essentielles qu'autre que moi ne lui dira point, & qui regardent le bien de son service. Veuille le Maître des cœurs & le Roi des Rois, que pour en reconnoître la vérité & l'importance, V. M. les lise sans dégoût jusqu'à la fin, & que donnant tant de temps aux moindres supplications de ses Sujets, elle ne refuse pas un peu de véritable attention à une affaire qui regarde sa gloire; & qui n'est pas de si petite considération qu'elle n'attire aujourd'hui les yeux de toute l'Europe.

Je parlerai, SIRE, avec toute la liberté d'un homme qui n'a rien à craindre, ni à espérer, mais avec tout le respect & la soumission d'un sujet fidèle; & si par malheur, ce que je ne sçauois

croire, il m'échappoit le moindre mot, qui semblât s'éloigner tant soit peu de cette parfaite soumission, & de ce profond respect, que je lui garderai toute ma vie, je le défavouë dès cette heure; je l'efface avant que de l'avoir écrit, & supplie très-humblement V. M. de croire, que je puis faillir de la plume, & de la main, mais jamais du cœur ni de la pensée.

Mais avant que d'entrer dans les accusations de M. Foucquet, où consiste la principale & plus considérable partie de ce que je dois représenter à V. M. qu'elle me pardonne, s'il lui plaît, si je m'arrête, quoiqu'avec peine, sur les Commissaires extraordinaires devant lesquels on dit que V. M. veut qu'il réponde. Je ne douterai jamais, SIRE, de ce qu'il faut faire quand V. M. veut. Qu'il me soit seulement permis de douter de ce qu'elle veut, de douter du moins de ce qu'elle voudra, si avec cette ame si grande, si royale, si juste, si équitable, avec ces lumières si claires, si merveilleuses, si étonnantes que Dieu lui a données, elle prend la peine de considérer, non seulement pour cette occasion, mais pour une infinité d'autres, ce que je vais lui remontrer avec

toute sorte d'humilité sur ce sujet.

Le pouvoir de Messieurs les Commissaires ne se peut fonder que sur l'Édit & la Commission que V. M. a fait regîtrer dans les Compagnies souveraines pour la Chambre de Justice. Encore qu'on ait coulé en passant deux ou trois mots généraux, *de toute sorte de personnes, & de quelque condition que ce soit*, il est certain, & il n'y a point d'homme, tant soit peu instruit du Droit François ou Romain, il n'y a point de consultant désintéressé, qui n'en die autant à V. M. il est certain, dis-je, que ces termes généraux ne comprennent en façon du monde les personnes privilégiées telles qu'est M. Foucquet, comme Gentilhomme, comme veteran du Parlement de Paris, comme ayant eu l'honneur d'être un des principaux Ministres de Votre Etat, comme exempt par ses Lettres de Surintendance de rendre raison de son administration qu'à la seule personne de V. M. Quand V. M. veut déroger à un privilège, il faut qu'elle y déroge en termes précis & exprès; qu'elle parle de ce qui a fondé ce privilège; qu'elle témoigne vouloir s'en départir, pour de grandes considérations, & à cet égard seulement; que

ce

ce qui détruit soit aussi clair & aussi formel, que ce qui avoit établi ; autrement ces paroles générales ne font qu'une confirmation simple de la Loi générale, qui n'empêche point le privilège de subsister. Le Grand Conseil s'en est expliqué dans son Arrêt d'enregistrement, déclarant qu'il ne regîtroit rien contre les privilégiés : les autres Compagnies ont crû que cela s'entendrait assez sans le dire, & qu'il ne falloit point aller au devant du mal par une explication non nécessaire. Si V. M. en pouvoit douter, SIRE, elle n'auroit qu'à leur envoyer déclarer, qu'elle entend soumettre par exprès les Officiers de leur Corps à la Chambre de Justice. V. M. verroit aussi-tôt à ses pieds, ces Corps vénérables la conjurer de ne leur point ôter par deux ou trois petits mots généraux, ce que la sagesse & la bonté de tant de Rois ses prédécesseurs leur ont accordé, par tant de titres si exprès & si authentiques ; ce qui fait toute la dignité de leur condition, ce qui leur fait trouver dans l'esprit des peuples cette considération & ce respect si nécessaires à ceux à qui V. M. confie la garde des Loix, le saint & sacré dépôt de sa justice.

Donc, SIRE, si jusqu'ici reconnoissant V. M. toute juste, toute équitable, toute généreuse, on lui a dit, qu'on agissoit en son nom contre M. Foucquet dans toutes les formes les plus juridiques & les plus solennelles du Royaume, en vertu d'un Edit vérifié, & devant les Juges naturels, puisque les Juges naturels ont regîtré leur pouvoir; je viens, SIRE, sans doute avec moins d'autorité, & moins d'adresse, mais avec plus de justice & de vérité, je viens dire à V. M. qu'il s'en faut beaucoup; que les choses sont très-différentes; qu'à l'égard de M. Foucquet il n'y a rien de regîtré, ni de vérifié, & qu'il n'y a qu'une commission purement extraordinaire.

Mais qu'importe, dira-t-on, si même pour les personnes privilégiées, il y a déjà des exemples de pareilles Commissions. C'est quelque chose sans doute, SIRE, que ces exemples; mais je l'oserai dire, ce n'est point assez pour un Roi tout grand, tout héroïque, tel que V. M. qui n'obéit qu'à Dieu, & à la raison, qui ne regarde désormais ses Prédecesseurs que pour les effacer, qui ne pense pas tant à suivre les exemples du passé, qu'à faire lui-même des

exemples glorieux que la postérité puisse suivre.

SIRE, par l'Ordonnance de Blois, par celles qui ont été faites depuis, par une infinité d'autres plus anciennes, renouvelées de temps en temps, d'âge en âge, avec un soin extrême jusqu'aux (a) Capitulaires de Charle le Chauve, par toutes ces Ordonnances, SIRE, plus claires, plus solennelles, plus souvent réitérées, qu'en aucune autre matière, les Rois vos Prédecesseurs ont promis solennellement à leurs sujets de n'établir nulle commission extraordinaire, & de les laisser juger par leurs Juges

(a) Le Roi Charle le Chauve en ses Capitulaires, tit. 1. chap. 3. Le Roi Philippe de Valois en sa Déclaration du 9. de Juillet 1341. Le Roi Louis XI. en sa Déclaration du 21. Octobre 1467. Le Cahier des trois Etats du Royaume, que le Roi Charle VIII. avoit convoqué à Tours l'an 1483. chapit. de la Justice, artic. commençant, *Semblablement, pour ce qu'il n'est rien, &c.* & autres suivans. Réponse du Roi à ces Artic. Le même Roi Charle VIII. en son Ordonnance de l'an 1485. art. *Insuper accusationes sinistrae, &c.* Le Roi Charle IX. en l'Ordonnance de Moulins, de l'an 1566. art. 38. Le Roi Henry III. en l'Ordonnance qu'il fit l'an 1579. sur les Cahiers des Etats Generaux, qu'il avoit convoqués à Blois l'an 1576. art. 98. & 99.

naturels ; ils ont dérogré par avance à ce qu'ils pourroient faire au contraire ; ils ont ordonné aux Compagnies Souveraines de n'y avoir aucun égard. Ce sont ces Ordonnances , SIRE , dont V. M. a juré l'exécution le jour de son Sacre ; Ordonnances fondées sur l'esprit général de la Monarchie , sur la forme générale d'administrer la justice en France , qui réclame manifestement contre ces sortes de Commissions. Il seroit aisé de le montrer par une infinité de raisons , si l'on ne craignoit la longueur. Mais en voici une , SIRE , digne qu'un grand Prince tel que V. M. la sçache & la considère. Il n'appartient qu'à l'autorité royale seule en France de poursuivre la punition des crimes. Mais dans cette poursuite , chose étrange & admirable , elle renonce pour un tems , s'il faut ainsi dire , à ce droit si grand , si vaste , si absolu de la Royauté. Notre Roi devient notre partie ; on commandoit auparavant de sa part , alors on supplie , on requiert ; il écrit & produit contre l'accusé , & l'accusé contre lui ; écrire contre son Roi légitimement en France , quel prodige ! & comment cela est-il possible ? Il l'est , SIRE , parce qu'en ces rencontres la

grandeur de V. M. consiste à s'abaisser jusqu'à ses sujets , à s'égaliser en quelque maniere à eux , à se dépoüiller de tous ses avantages , parce qu'elle ne les poursuit pas comme ennemis , mais comme sujets , mais comme enfans ; qu'elle voudroit les pouvoir sauver justement , qu'elle craint scrupuleusement de les perdre. Or , S I R E , je ne parle point ici de Messieurs de la Chambre de Justice en particulier , je parle de tous les Commissaires en général en matière de crimes. Il ne m'arrivera point aussi de mettre des bornes à Votre pouvoir , non plus qu'à la puissance divine dont il est l'image. Je n'aurai jamais d'esprit , ni de voix , ni de sang , ni de vie , que pour soutenir ce sacré pouvoir qui ne fait pas seulement la grandeur de V. M. mais aussi la félicité de ses peuples. Mais , S I R E , que V. M. considère , s'il lui plaît , elle-même quelle différence il y a , quel éloignement , quel abîme entre cette qualité glorieuse & volontaire du Roi au sujet , dans la poursuite des crimes , cette modération , cette retenüe , ce scrupule que je viens de remarquer , & le choix des Jugés par un Roi qui est Partie. Et où est la Partie , je ne dis pas toute grande &

toute puissante, je dis quelque foible, quelque misérable qu'elle soit, qui ne gagne sa cause, s'il lui est permis d'en faire autant. Et que peut-il y avoir de plus suspect, de plus redoutable à des accusés, que les Juges, non pas naturels & ordinaires, mais établis exprès contr'eux; qu'on n'a jamais vû être pour eux; qui, à regarder les exemples du passé sur lesquels on en fonde l'usage, ont toujours scû condamner, & pas une seule fois absoudre.

Que si les exemples peuvent quelque chose sur V. M. qu'elle en reçoive un, mais véritablement fait pour elle. C'est celui de Henry le Grand de glorieuse mémoire, ayeul de V. M. à qui elle a tant fait d'honneur en témoignant même dès l'enfance qu'elle le regardoit comme un des plus dignes modèles de ses grandes actions, & dont on remarque avec éloge, qu'il ne fit jamais faire le procès par Commissaires à qui que ce soit, quoiqu'il en eût plusieurs occasions, & quoique cette voie lui eût été souvent proposée.

S'il faut d'ailleurs consulter ces sages & pieux Docteurs, qui ont examiné avec tant de soin ce qui regarde les consciences, ils diront à V. M. qu'en

laissant juger les Juges ordinaires , un Roi se décharge de l'événement ; qu'en donnant des Juges extraordinaires , quelque bonne que soit son intention , s'il arrive qu'on juge mal , on peut douter pour le moins , s'il n'est point tenu de répondre à Dieu de leur injustice. Jusques-là , SIRE , que conformément à la doctrine des plus excellens Théologiens & Canonistes , un grand Personnage d'entr'eux , qui avoit été député au Concile de Trente , & servi fort long-tems en qualité de Confesseur de l'Empereur Charles-Quint , & qui par conséquent ne devoit pas ignorer l'étendue de la puissance Royale , n'y avoit interêt de la diminuer , a tenu que les Juges extraordinaires n'étant pas véritables Juges , quelque serment qu'un accusé eût fait devant eux , il n'étoit pas obligé en conscience de leur dire la vérité.

S'il faut enfin entendre la voix du peuple , cette voix , SIRE , qui est si souvent celle de Dieu , cette voix , qui fait , à vrai dire , la gloire des Rois , qui parle si magnifiquement aujourd'hui par toute la terre des vertus de V. M. elle dira à V. M. que tout ce qui n'est point naturel & ordinaire lui est sus-

pect ; qu'un innocent même condamné par Votre Parlement passe toujours pour coupable ; qu'un coupable même condamné par des Commissaires laisse toujours au public & à la postérité , quelque soupçon d'innocence ; qu'enfin le général du monde regarde ces deux sortes de Juges , comme deux choses tout-à-fait différentes ; témoin la réponse de ce bon Religieux , que l'Histoire n'a pas trouvé indigne d'être rapportée , quand le Roi François I. regardant à Marcouffy le tombeau d'un Surintendant , immolé sous un des Rois précédens aux jalousies de la Cour , & à la passion d'un Duc de Bourgogne , & ce grand Prince disant que c'étoit dommage qu'on eût fait mourir un tel homme par Justice ; ce n'est pas par Justice , SIRE , répondit ingénument le Religieux , c'est par Commissaires.

Je l'ai déjà dit à V. M. SIRE , jusqu'ici en tout ce raisonnement , je n'ai parlé que des Commissaires en général. Je suis persuadé que Messieurs de la Chambre de Justice sont justes , pleins d'honneur , pleins de probité , dignes par leur rang , par leur dignité , par leur caractère , par leur mérite , par le choix de V. M. même , de toute sorte
de

de respect ; mais en descendant du général au particulier , quel moyen , SIRE , de dissimuler ce que tout Paris , ce que toute la France disent tous les jours , & que personne n'a encore peut-être osé dire à V. M. Je le dirai toutefois hardiment , car la vérité ne craint rien sous un grand Prince , tel que V. M. bien que ces Juges soient justes en eux-mêmes , pleins d'honneur , pleins de probité , le malheur de M. Foucquet veut encore qu'il y en ait un grand nombre , qui par d'autres considérations sont légitimement récusables ; mais un si grand nombre , SIRE , & pour de telles considérations , qu'il n'y a point de Parlement dans Votre Royaume dont on ne pût évoquer un procès , si on avoit un pareil nombre d'aussi fortes & légitimes récusations.

Avec quelque soin que V. M. veille sur son Etat , les affaires des particuliers , leurs liaisons , leurs intrigues , leurs démêlés , leurs passions , leurs jalousies , leurs animosités , leurs vengeances , ne vont point jusqu'au Trône. Ce sont vapeurs de la terre qui s'arrêtent à la moyenne région de l'air , & n'approchent point du Soleil. Que V. M. ne m'en croye point , mais qu'elle

faſſe ce que peut faire un grand Prince, & qui ne regne que par lui-même ; qu'elle écoute en ſecret les deux partis (ſi toutesfois il y a quelqu'un encore du parti des malheureux) qu'elle commande aux uns & aux autres de lui parler franchement ; elle verra que je ne mēns point, & ne lui diſ rien par aucun interêt particulier, qui ne s'accorde avec ſa gloire.

Lors donc, SIRE, que tant d'Ordonnances confirmées par les ſermens des Rois Vos Prédéceſſeurs, & par celui de V. M. même ; que l'eſprit de nos Loix & de la Juſtice Françoisé ; que l'exemple du Grand Henry Votre ayeul ; que les avis des perſonnes doctes, ſaintes & pieuſes ; que la voix du peuple ; que tant de raiſons particulières qu'on n'explique point par reſpect à V. M. lui perſuadent de renvoyer M. Fouquet à ſes Juges naturels ; lors que V. M. après tant de proſpérités & tant de triomphes couronnant ſes victoires d'une ſageſſe profonde, d'une fermeté, & d'une magnanimité incroyable, ne regne pas moins abſolument dans les Compagnies Souveraines, que dans le Louvre ; quelle néceſſité trouvera-t-elle de ſe détourner du chemin le plus bat-

tu, le plus fréquenté de la Justice, de quitter les grandes & belles voyes royales, pour en prendre d'autres ? Pourquoi voudra-t-elle ou donner à un coupable le moyen de se faire croire plus innocent qu'il n'est en effet, ou ôter sans y penser à un innocent quelqu'un des moyens de justifier son innocence ? Pourquoi voudra-t-elle du moins laisser à la médisance, & à l'envie pour qui il n'y a rien de sacré, un prétexte de murmurer en secret, si elle ne l'ose en public, contre la plus belle & plus florissante réputation du monde, qui est celle de Votre Majesté.

Mais, SIRE, quelque résolution qu'il plaise à Dieu inspirer à V. M. sur ce sujet ; ce que je ne puis m'empêcher d'espérer, c'est que si V. M. ne renvoye point M. Foucquet à ses Juges naturels, si elle n'accorde point ce que la sage & vertueuse Mere, ce que la famille désolée de cet infortuné lui ont déjà demandé avec tant de larmes, qui est de ne lui point donner d'autres Juges que V. M. même, suivant les clauses expresses (a) de ses Lettres de Sur-

(a) *Provisions du 21. de Février 1653.* Vous avons constitué, ordonné, & établi par ces Présentes, &c. seul Surintendant de nos Fi-

intendant, qui l'affranchissent de toute autre juridiction ; s'il faut que le premier & le plus malheureux des Surintendans subisse effectivement le jugement d'une Chambre de Justice comme un simple & misérable homme d'affaires, au moins V. M. lui réservera-t-elle en sa personne une justice supérieure à la Chambre de justice, une justice où V. M. n'appellera point seulement sa sévérité, mais aussi sa bonté, sa clémence, & son cœur vraiment Royal, pour y venir donner leur suffrage.

C'est, SIRE, devant ce Tribunal supérieur, car aussi à vrai dire M. Fouquet n'en peut reconnoître d'autre sans se faire tort ; c'est, dis-je, devant ce Tribunal supérieur que je vais désormais plaider sa cause,

nances, pour désormais les administrer avec un plein & entier pouvoir, & ainsi qu'en votre conscience le jugerez nécessaire pour notre service, & jouir de cette charge aux honneurs, &c. sans que de cette administration vous soyez tenu de rendre raison en Notre Chambre des Comptes, ni ailleurs qu'à Notre Personne, dont Nous vous avons de Notre grace spéciale, pleine puissance & autorité Royale, relevé & dispensé, relevons & dispensons par ces Présentes.

Que V. M. le souffre, & qu'elle m'écoute, s'il lui plaît, non pas avec l'esprit d'un Maître irrité, mais avec celui d'un Juge équitable, d'un Roy bon & généreux, qui ne condamne jamais qu'à regret, & qui cherche toute sorte de moyens pour absoudre.

J'ai même en cela un extrême désavantage, qu'il me faut combattre dans l'esprit de V. M. des crimes, dont on ne parle qu'à elle, & dont le peuple n'a point été informé que par des bruits vagues, confus & incertains. Un Sage de l'Antiquité, SIRE, a dit autrefois, que le plus sage de tous les hommes passeroit pour fou, si l'on voyoit toutes ses pensées. Quel est donc le malheur d'un homme qui écrivoit tout ce qu'il pensoit, & beaucoup plus qu'il ne pensoit, & presque tout ce qu'on pouvoit penser sur toute sorte d'affaires, & dont on a recherché avec tant de soin jusqu'aux moindres Billets. Il n'est pas seulement vraisemblable, il est même nécessaire & inévitable, que dans cette multitude & cette confusion de papiers, de projets obscurs, imparfaits, mal entendus, peu favorablement expliqués, on se soit forgé d'abord mille fantômes, il est presque impossible que

cela soit arrivé autrement. Mais, SIRE, quelques uns de ces phantômes ont déjà disparu d'eux-mêmes, dissipés par le temps & par la vérité; les autres, s'ils ont trouvé place dans l'esprit des inférieurs, soit que l'erreur ou la calomnie les ait formés & grossis, ne résisteront point aux vives & célestes lumières de V. M. Je ne les combattrai point sans les connoître; mais jugeant par ce qui me paroît seulement, je défendrai M. Foucquet de deux accusations principales: La mauvaise administration des finances qu'on veut qu'il ait appliqué à son profit particulier, la mauvaise & excessive ambition qu'on a représentée à V. M. comme suspecte & criminelle.

Quant à la mauvaise administration des Finances, on n'en sçauroit juger que par deux moyens; l'un général, par les biens qu'il a acquis; l'autre particulier, en examinant le détail de cette administration. Pour le premier, SIRE, comme ces apparences sont souvent trompeuses, sur tout quand on juge des biens d'un homme qui a tout ensemble beaucoup d'esprit & beaucoup de cœur, je ne crains pas de dire à V. M. qu'il n'y a point d'homme dans

son Royaume assez hardi , pour se charger en même temps des biens & des dettes de M. Foucquet ; & au lieu de ces millions de reserve entassés les uns sur les autres qu'on a d'abord figurés à V. M. il me semble que je vois ce Romain , qui après avoir bâti une trop belle maison , qu'il fit néanmoins sagement abattre en un jour , pour appaiser l'envie , fut trouvé si pauvre , qu'il ne laissa pas de quoi se faire enterrer , & qu'il fallut que le public fit lui-même les frais de ses funérailles.

Que si l'on prétend que par ses excessives dépenses il a non seulement fait ces grandes dettes , mais encore beaucoup consommé des Finances de V. M. Je ne dirai rien encore ici de ses dépenses , en ce qu'on les lui reproche comme des marques d'ambition , puisque j'ai réservé ce sujet pour un autre article ; mais sans pompe , sans artifice , sans éloquence , je supplierai très-humblement V. M. de considérer combien il avoit de moyens légitimes d'y fournir. Outre ce qu'il pouvoit avoir de son chef , il avoit plus de douze cens mille livres de bien de sa femme , que son crédit & sa place rendoient encore de plus grand revenu , ses revenus or-

dinaires de la Charge de Surintendant, les graces extraordinaires qu'il recevoit de V. M. par les mains de son premier Ministre, & enfin ce qui n'a point de bornes ni de mesures, le fruit de plusieurs millions que par nécessité il avançoit incessamment à V. M. sur son crédit, dont feu M. le Cardinal, & dont V. M. même depuis qu'elle gouverne avec tant de soin & tant d'application les affaires de son Royaume, a toujours trouvé bon qu'il tirât les mêmes intérêts qu'eût pû faire un autre particulier. Que si non seulement en ce temps, mais de tout temps, en prenant de l'argent à cinq pour cent, en le prêtant aux Rois Prédecesseurs de V. M. à dix, à douze, à quinze pour cent, par ce seul profit réitéré & accumulé, des particuliers ont fait des grandes & magnifiques fortunes, ont bâti de superbes maisons, ont laissé des successions opulentes, rempli Paris & les Provinces de leurs richesses, laissé bien souvent pour partage à leurs héritiers, ou à leurs gendres, les plus grandes Charges de la Cour & de la Robe, que V. M. juge, s'il lui plaît, ce que peut faire par ces mêmes avances un Surintendant, à qui sa Charge rend tout

facile , dont les remboursemens sont certains , & qui est toujours assuré d'un profit sans perte. Certes , SIRE, si V. M. joint toutes ces choses ensemble , elle ne trouvera point , que ni les biens de M. Foucquet , ni ses dépenses , le convainquent d'une mauvaise administration.

Je viens aux moyens particuliers par lesquels on prétend l'en convaincre , en examinant (chose pourtant bien difficile , pour ne pas dire impossible) l'emploi qu'il a fait durant tant d'années des Finances de V. M. En quoi , SIRE , je dois faire remarquer à V. M. deux sortes de temps , l'un dont elle a pris une entière & parfaite connoissance , depuis le mois de Mars 1661. jusqu'au mois de Septembre dernier ; L'autre du vivant de feu M. le Cardinal Mazarin , grand homme , grand Ministre , sur qui V. M. s'est long-temps reposée de cette sorte de soins. Il seroit difficile de persuader au public que depuis le mois de Mars 1661. jusqu'au mois de Septembre , en cinq ou six mois de temps , M. Foucquet eût fait ces dissipations & ces pillages dont on l'accuse , & qu'on met pour fondement à l'indignation de V. M. Le bon ordre établi dès lors par

V. M. même, un Regître de tous les fonds & de toutes les dépenses très-exactement tenu par M. Colbert, nuls payemens que par le commandement exprès de V. M. les moindres graces refusées par M. Foucquet a ses plus intimes amis hors ce commandement, nul argent donné par lui que sur son compte particulier, nulle dépense bien considérable depuis ce temps-là, de très-grandes dettes contractées alors mêmes, pour payer les dépenses du passé, le désir ardent de plaire en toutes choses à V. M. les espérances conçûes de ses bontés, où il avoit mis son cœur & son unique trésor; toutes ces choses, SIRE, sur lesquelles je ne m'étens point, parce que V. M. les sçait ou les peut justifier par les papiers de M. Foucquet & de ses Commis; toutes ces choses le défendent assez pour ce peu de temps, & parlent hautement de son innocence.

Quant à ce qui s'est passé du vivant de feu M. le Cardinal Mazarin, je ne dirai point à V. M. qu'il seroit digne de sa bonté & de sa clémence d'excuser, de pardonner, d'oublier, de ne point rechercher les fautes d'un temps où sa volonté étoit moins connue, par-

te qu'elle ne l'expliquoit pas elle-même. Je ne dirai point, qu'après avoir honoré ce grand homme jusqu'à sa mort de toute l'estime & de toute l'amitié que méritoient ses services, rechercher ce qui s'est fait en ce temps-là sous son Ministère, c'est presque appeller sa mémoire en jugement, & avec d'autant plus de désavantage pour elle, que si on veut l'accuser quoiqu'injustement, elle n'a point de voix pour se défendre. Mais ce que je dirai avec assurance à V. M. c'est que s'il falloit qu'un Surintendant rendît jamais compte exact & en détail de son administration (ce qui est néanmoins contre l'ordre, contre l'usage, contre la nature & le privilège de cette Charge, comme je le dirai tantôt à V. M.) il lui seroit presque impossible de se le rendre à soi-même, sur tout quand l'administration a été longue; bien plus impossible de le rendre à quelqu'un, non pas même à celui dont il a reçu les ordres immédiatement; mais très-absolument impossible de le rendre à tout autre. V. M. éclairée & connoissante comme elle l'est, le jugera aisément par cette réflexion très importante, & que j'abrègerai néanmoins de tout mon pouvoir.

De la manière, SIR E, dont on a vécu jusqu'ici en France depuis plus d'un siècle, il s'est toujours fait dans les Finances, pour le bien même des affaires & de l'Etat, une infinité de choses, dont on a caché, dont on a effacé les traces & la mémoire avec soin, au lieu de la conserver. Il y a véritablement pour une partie des dépenses quelque moyen de les justifier par les Ordonnances qu'un Surintendant a signées, encore y en a-t-il qui ne portent point de cause, ou pour affaires secrètes, dont hors de leur temps il leur seroit bien difficile de rendre raison. Mais quant aux réassignations qui se font sur les billets de l'épargne, billets venus autrefois de pareilles ordonnances, mais dont la source est éloignée d'ordinaire de plusieurs années, il a été toujours presque impossible au Surintendant même d'y voir bien clair. C'est aussi de cette sorte de réassignations que l'on s'est toujours servi quand il a été besoin pour le bien des affaires, comme je l'ai dit à V. M. de faire de ces sortes de choses dont on a crû ne devoir pas conserver la mémoire ; ce qui est d'autant plus innocent, SIR E, que ces billets sont des dettes.

de V. M. reculées véritablement , & qu'on ne payeroit peut-être pas sans ces fortes d'occasions , mais néanmoins dettes. Cependant ces occasions ont été toujours & si nécessaires & si fréquentes , que cela va beaucoup plus loin qu'on ne peut le dire , ni le penser ; que V. M. le considère un peu , s'il lui plaît , en parcourant les articles suivans , que j'ai distingués & marqués exprès par des chiffres.

1. Je mets en fait à V. M. SIRE , une chose dont elle peut être aisément informée, qu'il ne s'est presque jamais fait depuis dix ans de Traité , de Prêt , de Bail considérable , où pour faire monter les choses plus haut au profit de V. M. tout habile Surintendant n'ait tâché de gagner celui ou ceux qui gouvernoient principalement leur Compagnie , & qui la pouvoient porter au point où on le souhaitoit , & cela , SIRE , en les intéressant , & les indemnifiant en leur particulier ; & par quelle voye ? Par une voye qu'il falloit bien se garder de faire paroître , c'est-à-dire , par la réassignation de quelque billet , ou qui fût à eux , ou qu'ils eussent acheté , & qu'on assignoit sur ce même fonds qu'ils faisoient augmenter ; mais quand,

par exemple , on les a quittés en leur particulier de cinquante mille livres , pour avoir une augmentation de cent mille écus , ce n'étoit pas perdre ni prodiguer cinquante mille livres , c'étoit en gagner & en ménager deux cens cinquante mille pour V. M.

2. Une infinité de fois la Compagnie entière qui traitoit , demandoit cette grace elle-même , au-dessus de la remise qu'on lui accordoit , souvent pour se faire une plus grande finance en ce qu'elle acqueroit , & pour n'être si aisément dépossédée de son Traité. Après les choses conclues , elle augmentoit le Traité , à la charge qu'on lui rendit par une réassignation de billet ce qu'elle augmentoit , & ne pouvant faire mieux , dans la difficulté d'argent causée par les guerres , & par la révocation des prêts faits en 1649. on étoit forcé d'avoir cette indulgence pour les gens d'affaires , & ne rompre pas sur cela des marchés d'ailleurs avantageux ; indulgence , SIR E , d'autant moins dangereuse qu'on n'a jamais manqué d'autres voyes pour leur faire rendre & rapporter ce que l'état des affaires , & la nécessité du temps avoient contraint de leur accorder au-delà de la raison.

Dans les Fermes, mêmes à peine y en avoit il une sans quelque indemnité pour la Compagnie entière, c'est-à-dire, sans quelques droits mal établis, compris néanmoins dans le Bail, mais dont on ne vouloit pas se départir pour V. M. parce qu'on en espéroit l'établissement. On en déchargeoit donc la Compagnie, comme il étoit juste, mais c'étoit par un résultat secret demeurant le plus souvent entre les mains des gens d'affaires même, & d'ordinaire la quittance nécessaire pour cette décharge, afin qu'elle ne parût pas, se faisoit par billets reassignés.

3. Rarement a-t-on fait une affaire extraordinaire sans que pour la conduire heureusement & facilement jusqu'à sa fin, depuis la résolution du Conseil jusqu'à l'exécution sur les peuples, depuis la cire jusqu'à l'argent, il n'ait fallu répondre des graces secrètes de V. M. sur plusieurs sortes de personnes considérables. Ces graces secrètes se font toujours faites par billets réassignés. Et le refuser, SIRE, c'étoit remplir Votre Etat de plaintes, de soulèvemens, de désordres, c'étoit être un fort mauvais Surintendant.

4. Il ne s'est jamais vû qu'entre les

personnes de la Cour, de la Robe & de l'Épée, il n'y en ait eu que V. M. que S. E. voulût distinguer des autres pour le bien de l'Etat par des graces qui revenoient tous les ans, sans que la chose parût néanmoins, afin d'éviter les conséquences, & l'importunité des autres qui étoient au même rang, & en la même prétention; & comment les éviter que par des billets réassignés.

5. A-t-on jamais fait une vente du Domaine, une taxe sur les acquereurs, une augmentation de gages, une création de rentes, où S. E. n'ait jugé à propos de faire quelque grace, quelque bon marché, du moins aux personnes de cette sorte; de leur accorder du moins quelque augmentation de finance sur les domaines de leur acquisition, & cela même pour éviter les conséquences par billets réassignés, ce qui s'étend bien plus loin que l'on ne croit, si l'on n'en a une entière connoissance. Que si quelqu'un nourri sans doute à l'obscurité & à l'ombre, ou en d'autres sortes d'affaires, medit, que c'est-là le mal, & que tout le bien de V. M. se dissipe & se prodigue donc en ces graces; il parle, SIRE, je ne crains pas de le dire, il parle comme
un

un ignorant , & comme nous parlerions des affaires d'un autre monde. Il ne sçait pas que donner & répandre est , comme a dit un Ancien , l'occupation éternelle des Dieux & des Rois. Il ne comprend pas de quel profit sont ces pertes apparentes. Il ne découvre pas les ressorts de la puissance Royale , qui donne aujourd'hui pour reprendre demain. Il ne voit point que ce Ciel plein d'éclat & de lumière , tire de la terre même ces mêmes rosées , ces mêmes pluyes dont elle se sent obligée de le benir. Mais je reviens à la suite de mon Discours.

6. S. E. dont je ne penserai ni ne dirai jamais rien qu'avec un extrême respect , mais qui a plusieurs fois dit en public , que V. M. ne mettoit pas un Surintendant en cette place , afin qu'en la servant bien il n'y fît point ses propres affaires , n'aura-t-elle jamais trouvé bon , & fait agréer à V. M. ou agréé elle-même , en vertu du pouvoir que V. M. lui en donnoit , n'aura-t-elle , dis-je , jamais trouvé bon que M. Foucquet tirât des Finances pour lui-même quelque grace extraordinaire ? N'aura-t-elle jamais imité feu M. le Cardinal de Richelieu son prédécesseur dans le Minis-

tère , qui bien qu'il n'ait point passé pour trop indulgent ni pour trop prodigue , envoyoit à M. de Bullion tous les premiers jours de l'an pour ses étrennes une permission secrète de la part du Roi , de prendre jusqu'à quatre cens mille livres sur les premières affaires qui se feroient ? N'aura-t-elle jamais agréé qu'on fit rien pour les parens même de M. Foucquet , rien pour l'honnête fortune de ce grand nombre de personnes , qui ont travaillé sous lui dans les Finances , qui ont travaillé sous les Controллеurs généraux , sous les Intendans des Finances , sous les Trésoriers même de l'Epargne , & tout cela encore , pour éviter mille conséquences , ne se peut être fait le plus souvent que par des billets réassignés.

7. Enfin , S I R E , encore qu'ayant toute la vénération que je dois pour Son Eminence , & non seulement dans la bouche , mais aussi dans le cœur , je ne prenne les grands biens qu'il a laissés que pour des marques certaines de la grande générosité de V. M. qui n'a pas crû pouvoir trop récompenser de si grands services ; V. M. généreuse comme elle est , & par conséquent oubliant ses propres bienfaits , se peut-

elle bien souvenir des ordres , peut-être même généraux qu'elle a donnés , & avec toute sorte de justice , pour l'établissement de cette haute fortune qu'il n'avoit presque pas commencée encore , quand il sortit pour la seconde fois du Royaume ? V. M. n'aura-t-elle point trouvé bon qu'on ait pris dans les Finances , au moins quelque partie des récompenses légitimes & glorieuses d'un si illustre serviteur , & que cela se fit aussi sans bruit & sans éclat , c'est-à-dire , encore par des billets réassignés ? N'y aura-t-il rien eu de cette nature pour les parens même de son Eminence ; rien pour ce grand nombre de personnes qui ont travaillé & servi sous elle avec tant d'assiduité & de mérite ?

8. Et s'il faut , SIRE , que j'ajoute encore une chose très-considérable , V. M. pensera-t-elle qu'un Surintendant exposé , pour ainsi dire , aux embûches de tout ce qu'il y a de gens à la Cour & à Paris , avec quelque soin qu'il veille sur les Finances , quelque peine qu'il se donne de calculer & de vérifier les dépenses & les payemens , puisse s'empêcher d'être très-souvent surpris en cette même matière de billets , tantôt par les personnes de la Cour même ,

qui, ainsi qu'on l'a reconnu cent fois, lui viennent demander comme des appointemens reculés, ce qui n'est qu'un billet acheté, tantôt par les Trésoriers des grandes maisons, ceux des guerres, ceux des bâtimens, ceux de la marine, & autres, qui trouvent si souvent l'industrie d'en faire autant avec des comptes embrouillés, tantôt par les propres Commis, plus avides d'ordinaire de bien que d'honneur, aspirans à faire en peu de temps une grande fortune, qui s'entendent avec les intéressés, avec les traitans, qui se mécontentent exprès, qui rapportent mal ce qu'on leur a commandé de vérifier à l'épargne; & si quelqu'un regarde cette confusion & ces défords comme de grandes misères, il se trompe; ce sont des suites inévitables de la grandeur de l'Etat, & sont effets nécessaires de sa grande félicité. Cependant, SIRE, c'est de là que viennent tant de billets mal réassignés; c'est de toutes ces choses ensemble que vient le cours & le prix ordinaire de ces billets dans le commerce du monde.

Que si aujourd'hui, SIRE, après avoir bien feuilleté les Regîtres de l'Epargne, dès qu'on aura trouvé des bil-

lets anciens réassignés, qui paroîtront billets achetés, & dont M. Foucquet ne sçauroit rendre raison, hors qu'il eût l'esprit & la mémoire d'un Ange, on conclut aussi-tôt, (car c'est de cette sorte de choses qu'on fait le plus grand bruit parmi ses ennemis,) si on conclut, dis-je, que c'est autant d'argent dérobé à V. M. & qu'on lui veuille imputer de cette sorte tout ce qui aura été donné secrètement à quelques particuliers parmi les gens d'affaires, pour persuader leurs Compagnies à faire l'avantage de V. M. toutes les graces pareilles, ou les simples augmentations des Finances accordées aux Compagnies mêmes; toutes les indemnités des Fermes ou la plûpart, toutes les graces secrètes faites aux personnes considérables & puissantes, pour faciliter l'exécution des affaires extraordinaires; toutes celles de cette même nature faites annuellement & ordinairement par les ordres de V. M. ou de S. E. aux personnes les plus considérables de la Cour, de la Robe & de l'Epée; toutes celles qu'on leur a faites par le même ordre en matière de taxes, de ventes de Domaine, constitutions de rentes, augmentation de gages; tout ce que S. E. peut avoir

trouvé bon avec justice, que M. Foucquet tirât d'extraordinaire & de grace des Finances pour lui-même, pour ses parens, pour cette grande multitude de gens qui ont travaillé sous lui dans les Finances mêmes; tout ce qui par le commandement particulier ou général de V. M. dont elle ne peut se souvenir, aura été fait légitimement pour S. E. pour ses parens, pour ceux qui ont dignement servi sous elle; tout ce que les surprises des personnes de la Cour, des Trésoriers, des gens d'affaires, de ses propres Commis auront pû dérober à l'exactitude de M. Foucquet, quoiqu'assez grande; si, dis-je, SIRE, V. M. souffre qu'on le charge de toutes ces sortes de choses, comme autant de crimes; s'il doit être la victime qui porte toutes les iniquités du peuple, il faut certes avouer que jamais malheur ne fut comparable au sien, que jamais à tant de gloire & tant de bonheur ne succéda tant d'infortunes; & que sera-ce encore, SIRE, s'il est vrai ce qu'on dit, & que je n'ose affûrer toutefois, parce que je ne le sçai pas avec certitude, mais qu'on dit pourtant d'une manière à le faire croire, & dont V. M. peut s'éclaircir aisément. On dit, SIRE,

que la plûpart de ces choses ayant été faites sur les ordres verbaux de S. E. dont il ne reste point de preuves , & quelques autres sur des ordres portés par les lettres durant ses voyages , ou par des apostilles aux lettres que M. Foucquet lui écrivoit avec une fort grande marge , encore qu'il gardât avec soin toutes ces lettres en plusieurs liasses par mois & par années ; encore que plusieurs personnes d'honneur les aient souvent vûes dans ce même Cabinet de S. Mandé , où on a trouvé ses plus secrètes affaires ; néanmoins ses papiers ayant été saisis sans appeller personne pour lui , & sans nulle des formalitez ordinaires , il ne se trouve point ou presque point de ces lettres-là , qu'on ne peut pas croire qu'il n'ait point voulu garder , lui qui gardoit tant de choses inutiles , de sorte qu'il ne lui reste pas un seul moyen de justifier son innocence.

Mais , SIRE ; la bonté Royale , l'équité extrême de V. M. lui tiendront lieu de toutes choses dans son malheur , elles représenteront à V. M. que par les termes exprès des Lettres qu'elle a toujours données aux Surintendans , par celles qu'il lui a plû d'accorder deux fois à M. Foucquet , les premières avec

M. Servien , les secondes après sa mort , & qui ont été la règle & la loi de son pouvoir , il n'étoit tenu *que d'administrer Vos Finances en sa conscience , sans en rendre raison en la Chambre des Comptes , ni ailleurs qu'à la seule personne de V. M.* Il n'étoit point dit , SIRE , *rendre compte* , car un Surintendant ne compta jamais , mais *rendre raison* seulement , qui dans la signification de ce mot , est une chose très-différente.

Pour rendre raison de son administration , je demanderois , SIRE , à ceux qui l'accusent , si sous le regne triomphant de V. M. & si sous cette Surintendance , l'Etat de Milan s'est perdu , comme sous François I. faute d'avoir envoyé aux troupes l'argent qui leur étoit destiné ; si faute d'une somme très-médiocre , comme on l'a pourtant vû de nos jours , & avant lui , il a laissé reprendre aux ennemis une des plus importantes places de l'Europe , qui avoit coûté de si grandes sommes & tant de sang ; si vos armées , SIRE , ont jamais manqué de vaincre pour manquer de quoi vivre ; si nonobstant les dépenses éfroyables de la guerre , du mariage de V. M. & de la conclusion de la paix , nonobstant les grandes aliénations qu'on
a été

a été contraint de faire , il ne se trouve point encore aujourd'hui , que par les augmentations qu'il a pratiquées dans les grandes fermes , les revenus de V. M. sont encore plus grands qu'ils n'étoient lorsqu'il commença d'être Surintendant ; si les peuples , par la manière dont il s'est conduit avec eux , n'ont point porté ces pesantes charges , autant & plus tranquillement que sous les Regnes précédens ; si les Compagnies Souveraines , quoiqu'au milieu des tumultes de la guerre , au milieu presque des mouvemens de l'Etat , & en un temps bien différent de celui-ci , n'ont pas été heureusement ménagées , & portées avec beaucoup d'adresse à faciliter les affaires de V. M. si dans les trois dernières années qui sont celles de la plus grande autorité de M. Fouquet , bien que les dépenses augmentassent tous les jours , il n'a pas trouvé moyen de diminuer les Tailles chaque année de plusieurs millions ; si les remises des traités qu'il avoit trouvées au tiers & quelquefois à davantage , n'ont pas été réduites par lui au quart seulement , & les intérêts à dix pour cent , au lieu de douze & de quinze ; si les gens d'affaires , si les Officiers même

du Conseil, deux fortes de personnes qu'un Surintendant bien corrompu ménageroit sans doute comme complices de ses crimes, n'ont pas été chargés de taxes sur taxes pour décharger les peuples de la campagne; si en traitant honnêtement les personnes de mérite & de service en toute sorte de conditions, il n'a pas conservé à V. M. le cœur & l'affection de ses sujets, son grand & véritable trésor, ses seules & véritables richesses. C'est, SIR E, la raison que je rendrois pour lui de son administration. Mais combien la rendroit-il mieux lui-même, s'il étoit encore assez heureux pour le pouvoir faire de sa propre bouche aux pieds de V. M.

Mais, SIRE, de quelque importance que puisse être cette première Partie de la justification de M. Fouquet, parlant non seulement au plus grand Roy, mais aussi au Roy le plus occupé de la terre; il est temps de passer à la seconde, de venir, dis-je, à cette mauvaise & excessive ambition, dont on a fait un de ses plus grands crimes auprès de V. M. & qu'on prétend qu'il a témoignée par ses bâtimens de Vaux, par l'acquisition & les fortifications de Belle-Isle, par les gratifications faites à tant

de personnes de la Cour, pour les engager dans ses intérêts, & par mille autres pensées d'un grand établissement.

SIRE, ce n'est pas une des moindres marques de la puissance & de la sacrée Majesté de nos Rois, ce n'est pas une des choses qui donne le moins de respect & de vénération pour eux, que cet éclat, cette dignité, cette fortune qu'ils ont répandue de tout temps sur ceux qui ont eu l'honneur de les servir & de leur plaire. Et quand on fera réflexion sur tant de grandes & illustres maisons, aujourd'hui des principales de l'Etat, qui n'ont point eu d'autre origine : Quand on se souviendra, SIRE, de ce que les graces & les bontés de V. M. même ont fait avec tant de justice pour feu M. le Cardinal Mazarin, & de cette pompe, de cette grandeur, de cette gloire qui l'ont accompagné jusques dans les bras de la mort, on s'étonnera peut-être bien moins qu'un particulier qui a de l'élévation dans l'esprit & dans le cœur, qui se sent un zèle extrême pour le service de V. M. qui ne trouve en elle que faveur & que bonté, espère mieux qu'il ne devoit de sa fortune, passe quelquefois dans ses pensées les justes bornes que la plus exacte

52 I. DISCOURS
raison leur devoit prescrire. Je ne prétends pas toutefois, SIRE, louer en M. Foucquet ce qu'il a toujours condamné en lui-même. Il y a plusieurs personnes d'honneur qui l'ont entendu souvent se reprocher ses bâtimens comme des foiblesses, qui lui ont entendu dire souvent, qu'il auroit imité ce fameux Romain dont j'ai parlé, si désormais il n'eût trouvé plus de prodigalité à abbattre qu'à achever : mais que si son ardeur pour toutes les belles choses, si les propositions & les conseils toujours engageans des personnes les plus célèbres dans les arts, si la facilité d'avoir de l'argent sur son crédit, si l'espérance d'un plus heureux avenir, si son ascendant enfin & son étoile, qui n'étant que Maître des Requêtes, lui faisoit commencer des plans de Surintendant, si toutes ces choses, dis-je, l'avoient porté plus avant qu'il n'avoit crû lui-même devoir aller, il étoit résolu de corriger ses fautes, & d'en faire un bon usage, en donnant à V. M. ce qu'il trouvoit trop beau & trop grand pour lui. En effet, SIRE, on sçait qu'il a fait porter parole par M. de Brancas à cette sage, cette grande & incomparable Reine Mere de V. M. de

donner Vaux à Monseigneur le Dauphin aussi-tôt qu'il seroit né, & V. M. sçait elle-même la supplication très-humble qu'il lui a faite de prendre Belle-Isle. Et quant à ce dernier, SIRE, je ne doute point que V. M. ne soit aussi informée qu'il en fit l'acquisition par ordre exprès de feu M. le Cardinal Mazarin, qui fut bienaise en ce temps-là d'ôter cette place à une maison puissante, & alors suspecte, ayant de plus quelque dessein de s'en accommoder elle-même, dans la pensée qu'on lui avoit donnée pour le Gouvernement de Bretagne; que ce fut elle enfin qui fit expédier des ordres pour fortifier cette place, & que jusqu'à sa mort elle a laissé en incertitude si elle ne la prendroit point pour elle-même ou pour V. M. de sorte, qu'à bien parler, M. Foucquet ne l'a jamais regardée, ni possédée, ni fortifiée comme une chose qui fût à lui, d'autant plus que par la nature de cette acquisition, qui a autrefois appartenu à la Couronne, V. M. étoit en droit de la retirer pour de l'argent toutes les fois qu'il lui plairoit: & cela étant, SIRE, si Vaux & Belle-Isle faisoient son infortune, la postérité se souviendrait-elle jamais sans

pitié & sans douleur, qu'il fut criminel pour avoir donné de nouveaux ornemens à la France, encore qu'il se fût contenté de la peine de les faire, & du plaisir de les remettre à son Roi ?

Je passe, SIRE, au reproche qu'on lui fait d'avoir fait tant de gratifications, de n'avoir rien épargné pour établir son crédit & sa puissance, en engageant une infinité de personnes dans ses intérêts. Que V. M. SIRE, n'écoute point en cette rencontre la voix de la calomnie qui déguise toutes choses, & fait des crimes des meilleures actions. On ne peut certes assés louer, assés admirer V. M. du bon ordre qu'elle a établi dans les Finances depuis un an ; de voir qu'elle soit maîtresse de toutes les graces jusqu'aux moindres, qu'on ne tienne rien que de sa main, que comme une espèce de Divinité présente aux petites choses aussi bien qu'aux grandes, elle fournisse à tout, & fasse tout avec la même facilité que si elle n'avoit rien à faire. Mais, SIRE, soit que les Rois vos prédécesseurs ne se soient pas trouvés assés forts pour un si pesant fardeau ; soit qu'ils aient voulu se décharger sur leurs Ministres, de l'envie, des impotunités & des plain-

tes des peuples & des particuliers ; soit qu'ils ayent crû rendre leur autorité plus vénérable & plus sacrée , en la couvrant & environnant de nuages , & ne la faisant paroître qu'aux grandes occasions ; soit enfin que la gloire de mieux faire fût réservée par le Ciel à V. M. il est certain qu'ils ont toujours laissé aux Surintendans de même qu'aux Chanceliers , aux Gardes des Sceaux , aux Secretaires d'Etat , la dispensation des graces ordinaires , se contentant qu'on leur parlât des plus importantes seulement , & de commander toutes celles qu'il leur plaisoit , sans défendre les autres. Accuser donc M. Foucquet d'avoir avant les defenses de V. M. comme je l'ai remarqué déjà , fait payer favorablement plusieurs personnes de la Cour , honorées de la bienveillance de V. M. connus par leurs services , considérables par leur naissance , par leur rang , par leur mérite , & des personnes qui ne manquent jamais de prétentions légitimes , d'ordonnances , de billets , d'acquits patens , de pensions de V. M. c'est l'accuser , à vrai dire , d'avoir fait sa charge , & de l'avoir faite le plus honnêtement qu'il a pû. Ce sont cependant , S I R E , ces personnes que l'on



veut appeller ses pensionnaires , qui l'ont été de la même sorte de tous les Surintendans , mais plutôt de V. M. & de tous les Rois , dont les Surintendans n'ont jamais été que les foibles ministres. Mais il n'a eu pour but que de se faire des amis. Quelle injuste explication , SIR E ? V. M. voit assés s'il en a beaucoup fait , s'il lui en reste beaucoup de véritables. Mais quand en servant V. M. il auroit eu dessein de se faire aimer des personnes de sa Cour , où trouvera-t-on qu'il en soit blâmable , ni que ce soit un fort beau secret pour servir utilement son Maître , sur tout en France , que de se faire haïr ? Les amis que se fait un Ministre zélé & fidèle , il ne les dérobe pas à son Roy , il les lui garde , il les lui ramene dans les temps difficiles , il est un nouveau lien qui les attache plus fortement à leur Prince , il sert d'un témoin irréprochable contre eux , il les querelle , il les accuse , il les convainc de perfidie & d'ingratitude , s'ils viennent jamais à oublier leur devoir. Qu'on ne rende point suspectes à V. M. des choses qui ne le doivent point être , qu'on ne lui présente point des chimères & des phantômes pour des vérités. Ces

amis, ces liaisons, ces intrigues, ces charges, ces gouvernemens, un particulier les peut craindre d'un autre, quand il n'est pas dans les mêmes intérêts ; mais de vouloir qu'un Roy, un grand Roy, un Roy tel que V. M. en prenne ombrage d'un de ses Ministres, c'est mal concevoir sa force & sa grandeur, c'est juger trop indignement & trop bassement d'une si haute puissance. J'aimerois autant que le maître d'un grand & ample héritage se mît en peine du travail, de l'empressement, de la diligence, de l'union, des amas & des retraites de quelques misérables fourmis : comme s'il ne pouvoit pas les écraser du pied quand il lui plaît, ou les disperser en moins de rien du moindre souffle de sa bouche.

Jusqu'ici, SIRE, je n'ai parlé qu'à la justice de V. M. Que cette justice même me permette maintenant de m'adresser à ses autres vertus, à sa bonté, à sa clémence, à sa sagesse. Si j'ai défendu M. Fouquet comme innocent, que je parle encore pour lui comme coupable, en faisant faire à V. M. certaines réflexions générales, mais importantes, qui le supposant même coupable demandent son salut & sa grace

à un Prince tel que V. M. Que V. M. me pardonne, s'il lui plaît, cette longueur en un sujet si important. Je vais finir, je ne lui dirai rien de commun, rien que de grand, rien que d'illustre, rien que digne d'un Roy.

Et pourquoi, SIRE, ne supposerois-je point que M. Foucquet est coupable, si la voix du peuple, si celle des sages disent également, qu'en entrant dans toutes les grandes Charges, & sur tout en celles qui ont un grand maniment, on met sa tête & sa vie entre les mains de son Roy, pour ne dépendre que de sa bienveillance; qu'il n'y a presque jamais eu en France de premier Ministre, de Surintendant, de Général d'armée, de Gouverneur de Province ou de Place, qui étant examiné dans la dernière rigueur des Loix, n'en puisse appréhender toute chose avec justice. Mais en même temps, SIRE, & ces sages, & ce peuple, réclament contre cette justice si exacte, contre cette dernière rigueur, presque autant que contre une haute injustice. C'est une chose très-remarquable, que celle que je m'en vais dire à V. M. attestée cependant par l'Histoire, la véritable, la sage, la fidèle Conseillère des grands Rois

Il n'y a point eu de Surintendant sans exception , qui dans une administration un peu longue , à écouter les discours du peuple , ou les jalousies de la Cour , dans ce poste si grand & si envié , si sujet à la haine publique , n'ait paru digne de la mort ; mais de ce grand nombre il n'y en a eu en tout que quatre ou cinq de malheureux , & de ces quatre ou cinq même , à peine y en a-t-il un qui après sa mort , lorsque la colere des Rois , que la jalousie des concurrents , ou des supérieurs , & que l'envie du monde sont mortes avec lui , n'ait été justifié par l'Histoire , n'ait laissé , s'il faut ainsi dire , par sa condamnation plutôt une ombre & une tache qu'un ornement à la vie de son Prince , au moins sur ce fondement , qu'il vaudroit mieux avoir sauvé mille coupables , que d'avoir fait périr un innocent. Je ne parle point de (a) Pierre de la Brosse sous le Roy Philippe le Hardi , qui n'étoit pas proprement Surintendant ,

(a) Papirius le Masson au liv. 3. de ses Annales , en la vie du Roy Philippe le Hardi : *Dantes illius temporis nusquam vanus Poëta , Brocciam insontem , & invidia oppressum canit.* C'est au V I. Chant du Purgatoire. Histoire des Favoris , de feu M. du Puy.

mais Chambellan , & ne fut point recherché pour Finances , mais convaincu par ses lettres d'intelligence avec les ennemis de l'Etat , & que néanmoins plusieurs Auteurs , entr'autres un Italien de grand nom & de grand jugement , ont mis au rang des innocens , comme ces lettres ayant été supposées. Enguerand de Marigny sous Philippe le Bel , & Louis Hutin son fils , est , à vrai dire , le premier comme le plus connu & le plus illustre des Surintendans malheureux , poursuivi chaudement , disent les Auteurs , par Charles de Valois oncle & comme tuteur du Roy , & qu'il avoit irrité sous le regne précédent. Il fut condamné solennellement à Vincennes , non point par des Commissaires , mais par une assemblée de Pairs , ses plus naturels & plus légitimes Juges. Jamais homme ne passa pour plus coupable ; ce n'étoit pas seulement péculat , c'étoit neuf ou dix crimes énormes , trahison , intelligence avec les ennemis , c'étoit même empoisonnemens & images de cire , armes accoutumées de la calomnie , renfort ordinaire de fausses ou foibles accusations. Les Grands jaloux de son élévation furent ravis de le voir condamner , le

peuple même qui le haïssoit à cause des grandes levées qu'il avoit été contraint de faire pour soutenir la guerre, se jetta avec fureur sur ses statues : cependant quelque temps après ce même Charles de Valois tombe malade d'une espèce d'apoplexie ou paralysie (d'autres disent d'une langueur inconnue.) Il examine sa conscience, & pour obtenir de Dieu sa guérison, qu'il n'obtint pas toutefois, il fait faire des aumônes publiques par tout Paris, & fait dire à ceux qui les distribuoient : *Priez Dieu pour l'ame de Monseigneur Enguerand de Marigny, & pour Monseigneur Charles de Valois, mettant toujours Marigny devant Valois, ce qui étonna fort (dit l'Histoire) ceux qui avoient crû que cette condamnation étoit juste.* On ouvre les yeux alors, on met sa femme en liberté qu'on avoit tenue aussi coupable que lui, on rétablit ses enfans dans leurs biens, qui avoient été confisqués, on ne le regarde plus que comme une victime de Charles de Valois ; tant l'envie, la jalousie, la colere, ont de pouvoir même sur l'esprit des grands hommes, & sont dangereuses auprès de leurs Rois,

Ensuite & quelques années après seulement vient Gerard de la Guette, Sur-

intendant mort à la question, que toute l'Histoire reconnoît pour innocent, & sacrifié par un très-dangereux exemple à la passion du peuple, qui ayant pris cœur (chose très-remarquable) de la condamnation de Marigny, pour murmurer contre les Finances, & passant dans sa fureur suivant sa coutume, du moindre au plus grand, du Ministre au Prince, des hommes, pour ainsi dire, à Dieu, avoit bien eu l'insolence & l'audace d'appeler publiquement aux Etats Généraux des impositions faites par son Roy.

L'histoire, pour ne rien oublier, parle encore d'un Pierre Remy sous Philippe de Valois, dont la condamnation est assez obscure; car on n'en sçait pas le détail. Il est dit seulement qu'on lui trouva, non pas des dettes & de la misere, mais des richesses immenses pour ce temps-là, & si son Arrêt mérite d'en être crû, il fut condamné non seulement pour péculat, mais encore pour trahison. Quel bon effet produisirent ces recherches & ces condamnations de Surintendans en douze ou treize ans de temps, l'une en 1315, l'autre en 1321, l'autre en 1328. Ceci, SIRE, mérite la réflexion de V. M.

y eut-il plus d'intégrité dans les Finances, les Rois en furent-ils mieux servis, les peuples en furent-ils plus contents ? Au contraire, jamais tant de plaintes qu'en ce temps-là, jamais tant de crieries & tant de vacarmes contre les mêmes désordres, ou véritables ou supposés. Cette bête, non pas à cent têtes seulement, mais à cent millions de têtes, à qui il est toujours dangereux de découvrir, de laisser même entrevoir le secret & les mystères de l'Etat, s'effaroucha tellement, qu'en ce même siècle, même dans la calamité publique, sous le Roy Jean prisonnier, & Charles V. lors Dauphin, son fils, ce ne furent que brigues, que factions, que séditions, pour demander compte des Finances à tous les Ministres de ce temps-là, jusques-là que ces Princes furent obligés, ou plutôt contraints d'éloigner de la Cour, malgré eux-mêmes, un grand nombre de leurs plus fidèles serviteurs : de sorte qu'en l'espace d'environ quarante ans, car il n'y en a guères davantage de la condamnation d'Enguérand de Marigny qui fut en 1315, jusqu'à ces mouvemens sous le Roy Jean, qui furent en 1357, en cet espace d'environ quarante ans, depuis

qu'on eut une fois commencé d'entamer cette délicate & épineuse matière des Finances , il se voit plus de recherches , plus de condamnations , plus de bruit & de désordres dans l'Etat & contre les Rois pour les Finances , qu'il ne s'en trouvera presque en tout le reste de douze cens tant d'années de Monarchie ; en un siècle néanmoins où les Finances n'étoient presque rien , où les Surintendans ne comptoient point du détail (car ils ne l'ont jamais fait) mais où ils pouvoient le faire bien plus facilement qu'aujourd'hui par la petitesse de la recette & de la dépense , en un siècle , dis-je , si éloigné de la gloire , de la pompe & de la richesse du nôtre , que les Regîtres de la Chambre des Comptes nous semblent faits pour se réjouir quand nous y voyons des articles de sept sols six deniers par jour pour les voyages des Chanceliers de France , de beaucoup moindres encore pour réparer les habits du Roy.

Ainsi après ces Surintendans , mais seulement cinquante ans après , ou environ , on trouve Jean de Montaigu sous Charle le Simple. C'est celui dont le bon Religieux de Marcouffi disoit à François I. qu'il n'avoit pas été condamné

né par justice , mais par Commissaires. Nul Historien presque n'a douté de son innocence ; il fut immolé à la faction du Duc de Bourgogne , pour avoir été de celle du Duc d'Orleans.

Ensuite l'Histoire parle de Jacques Cœur sous Charle VII. condamné non par des Commissaires , mais par un Arrêt authentique du Parlement de Paris, sur une infinité de chefs, tenu sur l'heure pour très-coupable , & pour qui le Pape n'obtint qu'à peine, que la mort fut changée en relégation ; & cependant l'Histoire dit encore qu'après sa mort il fut trouvé innocent.

Enfin on voit sous François I. Jean de Semblançay , sage & vénérable vieillard , qui avoit véritablement laissé perdre l'Etat de Milan faute d'envoyer à l'armée les sommes que le Roy avoit ordonnées , mais malgré lui , s'il faut ainsi dire , & forcé par l'autorité , par les menaces , & par la rapine d'une puissance supérieure à la sienne , qui détourna cet argent ailleurs , & qui ne songea depuis qu'à sa perte. L'Histoire, SIRE , ne l'excuse pas seulement , mais déclame contre cette puissance, & contre un Ministre de ce temps-là son ennemi , qui avoit été le second instrument de

sa mort par un choix affecté de Commissaires, tous de sa cabale ; ce sont les termes d'un fort sage Historien. (a)

En dernier lieu, SIRE, & de nos jours on a vû M. de la Vieuville poursuivi, condamné par une Chambre de justice. S'il ne se fût mis à couvert de ses crimes supposés par un crime véritable, mais pardonnable, en rompant les prisons de son Roy, il seroit peut-être aujourd'hui au rang des autres ; mais quand l'envie, la haine & l'intrigue ont été dissipées, on a vû sa réputation solennellement rétablie, lui-même rétabli enfin dans son emploi, finir ses jours en paix & avec honneur sous le regne auguste & équitable de V. M. S'il en faut dire la vérité, SIRE, je ne vois point quelle gloire ont acquis

(a) Franciscus Belcarius Peguillio Episcop. Metens. Comment. rer. Gall. *At Pratus Cancellarius bipedum omnium nequissimus, qui Samblancæo ob summam ejus auctoritatem invidabat. (hunc enim ob venerandam ejus senectutem Patrem suum Rex appellare solebat) illi Judices à sua cohorte, hoc est, &c. dedit : tamen si non Samblancæum in ære Ludovicæ, sed Ludovicam in ære Samblancæi certo esse norat. Addicti certis destinatisque sententiis Judices & Ludovicæ & Prati metu hominem innocentem, ut ferebatur, extremo supplicio addixerunt.*

aux Rois vos Prédécesseurs les condamnations de tous ces Surintendans ; je vois même que la plûpart ont fait quelque tort à leur mémoire : mais V. M. veut-elle voir une gloire véritable & solide , une gloire où les voix ne se trouvent point partagées , où il n'y a ni contestation , ni difficulté , c'est celle de Henri IV. votre grand ayeul , qu'on a loué unanimement , d'avoir trouvé M. d'O dans les Finances , contre lequel on croit plus qu'on n'a jamais fait contre nul autre , son ennemi de plus , & qui lui avoit fait mille peines à son avènement à la Couronne , & de s'être pourtant contenté avec une bonté presque divine d'empêcher les désordres dans les Finances , sans lui ôter même son emploi jusqu'à sa mort. Ce n'est pas mon dessein , SIRE , de traiter ici le lieu commun de la clémence ; mais celle de ce grand Prince m'emporte & me ravit en admiration , & son siècle ni la postérité ne l'ont point laissée sans récompense. Ne pensez pas , SIRE , que le Combat de Fontaine-Françoise , les Batailles de Coutras , d'Arques & d'Ivry , lui aient acquis le surnom de Grand ; il avoit déjà désarmé la Ligue , conquis son Royaume ,

& fait tous ces grands exploits, qu'on ne lui donnoit point encore ce grand & auguste titre ; mais quand on a vû que Paris, qui lui avoit tant résisté, n'a trouvé en lui qu'un pere, plutôt qu'un Roy ; que le Duc de Mayenne, qui lui avoit opiniâtrément disputé la Couronne, n'a été puni que d'une simple raillerie, & d'une longue promenade à pied, fort incommode à un homme de sa taille ; que ce bon Prince n'a jamais perdu qu'avec une extrême violence sur lui-même, ses plus mortels ennemis, ses amis les plus perfides & les plus ingrats, & ceux-là seuls qui n'ont pas voulu implorer sa grace ; qu'en un mot il sçavoit encore mieux pardonner que vaincre, alors, SIRE, alors le genre humain tout entier, confus & surpris de trouver en un même homme le cœur d'un lion avec la bonté d'un Ange, a rompu, pour ainsi dire, toutes les premières bornes de son admiration, & ne la pouvant plus contenir en elle-même, l'a exprimée comme d'une seule voix par ce nom de Grand, qui le fera triompher, & regner sans cesse dans les siècles à venir, & ne durera pas moins que le monde.

Un particulier, SIRE, ne perd rien

quand il est d'avis que son Prince perde un autre particulier , au contraire il se défait bien souvent d'un ennemi , quoique bien souvent aussi la haine publique pour un ennemi mort lui en fait renaître mille plus redoutables. Mais un Prince perd toujours quelque chose de son bien , quand il perd un sujet de quelque mérite , en qui les emportemens & l'ardeur , quoique vicieuse , peuvent être souvent la marque d'un grand fond. Comme en ces nobles & célèbres chevaux de l'Antiquité , qui après avoir été rejettés par de moindres Ecuyers , déjà condamnés à la charette ou à la voirie , indomptables à tout autre main qu'à celle de leurs Rois , mais revenant facilement pour elle par des châtimens mêlés de douceur , n'ont pas laissé de les servir admirablement tout le reste de leur vie , de mourir glorieusement sous eux dans des batailles , d'être honorés même de leurs larmes & de superbes tombeaux.

Que l'envie & la lâcheté insultent aux malheureux tant qu'il leur plaira , c'est leur coutume ; V. M. est trop éclairée pour s'y méprendre , elle n'ignore ni les grands talens de M. Foucquet , ni les services qui lui ont fait mériter

souvent tant d'éloges de la propre bouche de V. M. Et si les Romains (a), la nation du monde la plus sévère, ont tenu pourtant, comme il paroît par leurs Loix & par leurs Histoires, que les belles actions devoient quelquefois couvrir les mauvaises, le mérite exempter de la peine, & la gloire emporter le crime; que V. M. se souviene, SIRE, non pas de la longue administration de M. Foucquet, puisqu'on la calomnie, quoique grande & illustre en plusieurs choses, comme je pense l'avoir fait voir; non pas, si ce n'est de toutes les preuves qu'il a données d'un zèle ardent, constant, égal en tout temps, en toutes rencontres pour V. M. & pour l'Etat, mais au moins de deux ou trois actions de sa vie, où ce zèle a paru avec tant d'éclat & de gloire, que l'envie même ne le sçauroit nier: quand dans les funestes désordres de cet Etat, dont on ne peut se souvenir qu'avec peine, le Parlement quitta Paris pour se ranger à Pontoise, par une fidélité à laquelle V. M. vient de donner des récompenses glorieuses.

(a) L. Florus, liv. 1. chap. 3. parlant d'Horace: *Citavere leges nefas; sed abstulit virtutem parricidam; & facinus intra gloriam fuit.*

n'étoit-ce pas M. Foucquet, pour lequel (tant son malheur est grand) on ne parle en même temps que de supplices ? Ne fut-il pas chargé par son Eminence du plus grand soin, de la principale confiance de cette importante négociation, dont les secrets ne se peuvent encore publier, mais que l'on regardoit alors comme devant affermir la Couronne presque branlante sur la tête de V. M. Ne s'exposa-t-il pas mille fois le jour pour votre service aux outrages du parti contraire dans sa Compagnie, aux plaintes publiques, aux fureurs d'un peuple irrité ? N'éluda-t-il pas cent fois, & ne fit-il pas presque lui-seul retomber à rien ces tempêtes fatales qui devoient nous écraser ? Ne s'y gouverna-t-il pas avec tant d'esprit, tant de vigueur, tant d'adresse, tant de fermeté, tant de courage, que son Eminence en cette occasion non plus qu'en une infinité d'autres, dont je ne parlerai point, ne pouvoit se lasser de l'admirer, d'en parler & d'en écrire comme d'un des plus grands hommes, comme d'un des plus nobles, des plus vastes, des plus beaux & des plus rares génies que la France eût jamais produit.

Quand par une maladie qui fait en-

core frémir les bons François, nous faillîmes à perdre V. M. qu'il ne falut pas moins d'un miracle pour nous la rendre, comme il en avoit falu un pour nous la donner, que la France dans ce grand malheur ne voyoit devant ses yeux qu'horreur, que confusion & que ténèbres, que tous les plus grands trembloient de l'incertitude des événemens, que les plus puissans ne songeoient qu'à s'assurer de tous côtés, ou qu'à mettre à couvert leurs richesses, que nul Traitant, nul homme d'affaire ne pouvoit ou ne vouloit, ou n'osoit donner le moindre secours aux affaires de V. M. Que faisoit alors M. Foucquet? Avec un courage digne de l'ancienne Rome, mais pourquoi parler de l'ancienne Rome, disons plutôt avec un courage digne d'un Ministre de V. M. il ne s'endettoit pas seulement au-delà de ses forces pour elle, il vendoit même à Jacquier (a) une terre considérable de M^e. sa femme, pour envoyer sur l'heure même l'argent à l'armée de V. M. devant Dunquerque. Mais, SIRE, toute sa vie n'est pleine que de pareilles actions; & jamais Surintendant ne s'est

(a) Belassise.

engagé pour les affaires publiques plus franchement, plus hardiment, & plus noblement que lui. On n'auroit jamais fait, si l'on vouloit dire toutes les marques de son zèle, ou de son respect pour la personne de V. M. Qu'elle se souvienne seulement de la dernière qu'il lui a donnée immédiatement avant sa prison. V. M. ne lui commanda pas de quitter sa Charge de Procureur Général ; elle lui laissa seulement entendre de loin, & comme en passant, que peut-être ne seroit-il pas mal qu'il la quittât pour votre service, où il étoit obligé de donner désormais en autre chose trop d'assiduité. Balança-t-il un moment, SIRE, pour se défaire de la chose du monde qu'il avoit toujours tenue pour la plus précieuse ? Ecouta-t-il la voix de ses amis alarmés de cette pensée ? Ne répondit-il pas avec toute la confiance qu'on pourroit presque prendre en Dieu même, qu'il ne vouloit (ce furent ses propres termes) ni protection, ni support, ni bien, ni honneur, ni vie qu'en la bonté de V. M. & n'employa-t-il pas sur l'heure même pour Votre service tout ce qu'il avoit reçu du prix de sa Charge ? Certes, SIRE, je ne puis croire que

V. M. en puisse rappeler le souvenir sans en être attendrie. Que seroit-ce si elle voyoit encore cet infortuné même , à peine connoissable , mais moins changé & moins abbattu de la longueur de sa maladie & de la dureté de sa prison , que du regret d'avoir pû déplaire à V. M. & qu'il lui dît : SIRE , j'ai failli , si V. M. le veut ; je mérite toute sorte de supplices ; je ne me plains point de la colere de V. M. souffrez seulement que je me plaigne de ses bontés. Quand est-ce qu'elles m'ont permis de connoître mes fautes & ma mauvaise conduite ? Quand est-ce que par un clin d'œil seulement V. M. a fait pour moi ce que les Maitres font pour leurs Esclaves les plus miserables , ce qu'il est besoin que Dieu fasse pour tous les hommes & pour les Rois même , qui est de les menacer avant que de les punir ? Et de quoi n'aurois-je point été capable , de quoi ne le serois-je point , si V. M. avoit mieux aimé , si elle aimoit mieux encore me corriger que me perdre ?

Mais , SIRE , je détourne mes yeux de cette triste pensée. V. M. voit combien il est digne de sa bonté & de sa grandeur , de ne point faire juger M.

Foucquet par une Chambre de justice , dont même plusieurs Membres sont recusable. Qu'on ne sçauroit prouver les malversations dont on l'accuse, ni par son bien, (car il n'en a point) ni par ses dépenses non plus, car il y a fourni par ses dettes, & par plusieurs avantages légitimes. Qu'un compte du détail des Finances ne se demanda jamais à un Surintendant ; qu'homme vivant en sa place ne le pourroit rendre ; que cette discussion est sujette à une infinité d'erreurs, sur tout en cette matière de billets, dont on veut faire un si grand bruit ; qu'il n'a point failli depuis que V. M. lui a donné ses ordres elle-même ; que la mort de S. E., dont il les recevoit auparavant, peut-être même que la soustraction de ses lettres lui ôte tout moyen de se justifier. Qu'en plusieurs choses, comme on ne le peut nier, son administration a été grande, noble, glorieuse, utile à l'Etat & à V. M. Que son ambition, quand elle passera pour excessive, a mille sortes d'excuses, & ne doit être suspecte d'aucun mauvais dessein. Que ses services, ou du moins son zèle en mille rencontres, sur tout dans les temps fâcheux, & au milieu de l'orage, méritent quelque

considération. Que la recherche de quelques Surintendans sujette à mille artifices de la calomnie & de l'envie, n'a produit aucune gloire aux Rois Prédécesseurs de V. M. que la douceur, que la bonté du Grand Henry son ayeul, & en cette occasion, & en mille autres a été célébrée de mille louanges. C'en est assez, SIRE, pour espérer toutes choses de V. M. Qu'elle n'écoute plus rien qu'elle-même, & les mouvemens généreux de son cœur. Que l'Histoire marque un jour dans les monumens éternels : LOUIS XIV. véritablement donné de Dieu pour la restauration de la France, fut grand en la guerre, grand en la paix. Il effaça par son application & par sa conduite la gloire de tous ses Prédécesseurs. Il n'aima à répandre que le sang de ses ennemis, & épargna celui de ses sujets. Il sçut connoître les fautes de ses Ministres, les corriger & les pardonner. Il eut autant de bonté & de douceur, que de fermeté & de courage, & ne crut pas bien représenter en terre le pouvoir de Dieu, s'il n'imitoit aussi sa clemence.





S E C O N D E
 D É F E N S E
 D E M O N S I E U R
 F O U C Q U E T.

DE P U I S qu'on a publié contre mon dessein la première défense de M. Foucquet que j'avois écrite pour sa Majesté seule, je me suis caché derrière ce Tableau, non pour l'intérêt de mon Ouvrage, mais pour celui de mon ami, écoutant avec beaucoup d'attention ce qu'on en disoit de toutes parts depuis les plus grands jusqu'au vulgaire. Si l'on ne m'a point trompé, le Roy a lû ce discours, je ne sçai avec quelle approbation & quel effet, mais au moins avec un esprit de Justice, que la Postérité, si elle est juste, lui comptera peut-être un jour pour quelque chose de plus qu'une Ville prise, ou qu'une bataille gagnée. Le Public en général

m'a paru satisfait & détrompé de bien des choses. Quelques ennemis louans ce discours comme éloquent seulement, ont prétendu le condamner comme peu solide. D'autres l'ont attaqué sur quelques endroits avec des raisons sans beaucoup de fondement, mais non pas sans quelque couleur & quelque apparence. Et c'étoit peu si d'autres enfin n'eussent fait sortir des ténèbres de l'Épargne, & répandu dans le monde, je ne sçai quelles affaires, non pas nouvelles ou auparavant inconnues pour eux comme on en est fort bien averti, mais gardées en un corps de réserve pour renouveler le combat, afin que si on croyoit M. Foucquet justifié, un moment après on crût qu'il n'en étoit rien, & que tous les jours il devenoit plus coupable.

J'en ai été blessé, je l'avoue, jusqu'au cœur, & ce qu'on ne croira peut-être pas, mais qui est très-vrai, je l'ai été même pour l'honneur de mon siècle & de ma Patrie. Soit erreur, soit haine, soit préoccupation intéressée, sera-t-il dit qu'elles auront plus d'obstination que la vérité, l'amitié, & le devoir n'auront de constance ? Le nom du Roy majestueux & terrible nous épouvan-

tera-t-il ? Non , puisque ce Prince hé-
roïque opposant sa bonté & sa justice
à sa puissance & à sa colere , n'a point
encore condamné M. Foucquet , il ne
peut trouver mauvais que l'on continue
à le défendre , ou pour mieux dire qu'en
ce différend qui n'a pas seulement par-
tagé le peuple , mais S. M. même , on
viennne avec soumission , mais avec cou-
rage au secours du Roy bon , juste ,
clement , généreux & magnanime , con-
tre le Roy puissant & irrité.

Assûrons-nous en cette équité que
nous avons déjà éprouvée ; & si par un
bonheur qu'on souhaite , & qu'on n'ose
toutefois espérer , S. M. jettoit encore
les yeux sur ce discours qu'elle y trouve
en peu de mots , mais adressés à elle-
même , notre défense avant celle de M.
Foucquet. L'une des plus vives lumié-
res de l'Histoire ancienne , SIRE , l'un
des deux (a) foudres de Guerre , c'est

(a) *Duo fulmina belli Scipiadas. Virgil. VI.
Æneid. Non dicam duo bella maxima , Punicum
& Hispaniense , ab uno Imperatore esse confecta ;
duas urbes potentissimas , quæ huic Imperio maxi-
mè minabantur , ab eodem Scipione esse deletas.
Cicero , Orat. pro Leg. Man. Sed quemadmodum
splendor amplissimorum virorum , in protegendis
reis , plurimum valuit : ita in opprimendis , non
sanè multum potuit. Quinetiam evidenter noxiis ,*

ainsi qu'on les nomme ; le dernier & le plus illustre des Scipions avoit détruit Numance & Carthage, les deux terreurs du Peuple Romain, assuré à sa Patrie l'Empire du monde, rempli l'univers du bruit & de la renommée de ses vertus, lorsque le seul éclat de sa gloire fit absoudre contre la justice même un misérable qu'il vouloit faire condamner. Que ces triomphes, dirent les Juges de ce temps là, que ces trophées, que ces dépouilles des Nations sur mer & sur terre soient terribles aux ennemis de l'Etat, mais qu'elles ne puissent rien en jugement contre le salut d'un Citoyen, qu'elles soient plutôt capables de le sauver que de le perdre. Ce que nous ne pouvons aujourd'hui, ce que nous n'o-

dum eos acrius impugnat, profuit. P. Scipio Æmilianus L. Cottam ad Prætorem accusavit. Cujus causa quamquam gravissimis criminibus erat confossa, septies ampliata, & ad ultimum octavo judicio absoluta est, quia homines verebantur, ne præcipuæ accusatoris amplitudini damnatio ejus donata existimaretur. Quos hæc secum locutos crediderim. Nolumus caput alterius petentem in judicium triumphos, & trophæos, spoliaque, ac devictarum navium rostra deferre; terribilis sit is adversus hostem; Civis verè salutem tanto fulgore gloria subnixus ne insequatur. Valer. Max. VIII. I. II.

serions, ce que nous ne voudrions pas même attendre d'ailleurs, nous le demandons à V. M. même. Qu'elle se contente, SIRE, d'égaliser en reputation comme en courage ces fameux Anciens qui ont surpassé tous les autres; de faire que la Postérité demande comment ce Roy a pû être tout ensemble le plus puissant, le plus sage, & le plus jeune des Rois de son temps; de n'avoir eu jusqu'ici, de n'avoir encore que sa seule modération pour borne de ses conquêtes. Que nos voisins en tremblent, que les peuples les plus lointains en soient étonnés, mais qu'elle ne nous accable point de sa gloire, qu'elle ne vienne point contre nous avec la splendeur & la lumière de tant de pouvoir, de tant de triomphes. Qu'ils soient formidables à ses ennemis, mais que pas un de ses sujets n'en ait rien à craindre. Qu'il soit permis de dire, d'écrire, de publier tout ce qui sans blesser cette autorité que rien n'égale, & cette gloire dont rien n'approche, peut soulager l'accablement & l'opprobre d'un malheureux. Que s'il y a quelque inégalité, quelque faveur à espérer en sa justice même, elle soit toute pour la foiblesse, pour la misère, pour l'infor-

tune, contre la puissance, la prospérité & le bonheur.

Maintenant que je me suis un peu confirmé, ce me semble, contre cette première & juste terreur du nom Royal, je repousserai avec moins de crainte cette armée d'ennemis divers en langage, mais unis en intentions. Commençons par ceux qui nous flattent pour nous combattre. Je suis le premier sans doute qui s'est fâché d'être appelé éloquent, trop heureux d'acquiescer avec si peu de mérite un titre si rare & si précieux, si M. Foucquet n'étoit pas plutôt trop malheureux pour qui la raison même n'est pas raison, & ne se peut appeler qu'éloquence. Quelqu'impatience que nous ayons d'entrer dans un plus juste combat contre des ennemis plus déclarés, & plus légitimes, arrachons à ceux-ci, mais en passant, ces vaines armes des mains, de peur qu'en nous louant encore une fois, ils ne pensent encore avoir droit de condamner ce que nous avons entrepris de défendre. Qu'ils sçachent donc, ces mauvais Juges de la solidité & de l'éloquence, qu'ils ne connoissent ni l'une ni l'autre, quand par une conséquence ridicule ils veulent faire passer pour incompatibles

& separer si cruellement deux choses que le Ciel & que la nature ont jointes ensemble : Qu'on ne touche presque point fans instruire ; que l'éloquence n'est elle-même qu'une solide & forte raison tellement accommodée au sens général & aux divers goûts des hommes , qu'elle entre dans les esprits malgré qu'on en ait. En vain vous lui fermeriez une porte , elle s'en ouvre cent à la fois , & se montrant premierement claire , nette , & simple à la partie supérieure & intelligente de l'ame , elle ne cesse point qu'elle n'ait enfin pénétré toutes les autres , sous toutes les formes & les figures diverses dont elle a besoin ; rempli l'homme tout entier ; excité en lui ce degré de chaleur que la passion ajoute au jugement , & sans lequel il ne se resout ni ne s'exécute presque rien au monde. Mais de penser qu'elle puisse subsister jamais separée de cette solidité qui est son ame , sa vie , sa substance & son fondement , je crois plutôt que sans magie on bâtiroit un Palais en l'air , on feroit marcher & respirer une peinture , on gueriroit un grand mal avec des paroles , qui quelque choisies , quelque nobles , quelque riches qu'elles soient , en quel-

que belle cadence qu'on puisse les faire tomber, sans cet esprit intérieur de la raison ne sont qu'un vain bruit, & comme a dit un de nos Auteurs après un Ancien (a) que des impertinences harmonieuses, capables peut-être d'éblouir & pour un moment le petit peuple, quand elles sont soutenues des charmes de l'action, de la voix, du geste, des regards, & des mouvemens du visage; mais incapable d'imposer au public dans une froide & simple lecture.

Mais ce sont les moindres de nos ennemis, & j'en vois jusqu'à cinq troupes des plus redoutables.

1. Les premiers examinant cette clause des lettres de provision des Surintendans qui établit S. M. pour seul Juge de leurs actions, ont crû y avoir trouvé qu'elle les doit faire juger par Commissaires. Objection dont je ne parlerois pas, la matiere étant assez amplement traitée dans le discours au Roy, dont je ne veux rien repeter ni rebattre, si en la conjoncture présente cet argument subtil qu'on a fait valoir au Palais ne m'en devoit fournir un solide, noble & royal pour le Louvre.

(a) *Nugæque canoræ.* Horat. de Arte Poet.

2. Les autres ont vû dans le discours au Roy, que M. Foucquet pouvoit légitimement soutenir ces dépenses qui lui ont attiré tant d'envie, parce qu'étant contraint tous les jours de faire de prodigieuses avances pour le Roy, S. M. trouvoit bon & ordonnoit que ce fût non seulement sans y perdre, mais aussi avec les mêmes avantages qu'un autre particulier.

Mais au lieu de recevoir cette réponse pour aussi bonne & solide qu'elle est, ils en ont triomphé comme d'une chose dite mal à propos, peu honnête à M. Foucquet, incompatible avec sa Charge, qui le condamnoit au lieu de le justifier.

3. Les autres ont dit qu'un Surintendant comme Surintendant n'est pas véritablement obligé de compter, mais que si outrepassant sa Charge il faisoit lui-même l'Épargne chez lui, (c'est comme ils parlent,) il perdrait le privilège de sa Charge, parce que dans la bonne foi naturelle tout maniment obligé à compter.

4. Les autres ont produit au jour l'affaire prétendue de six millions, dont presque tout le monde parle, & que presque personne n'entend.

6. Et les derniers enfin rappellans toute la severité des mœurs anciennes, & comme nouveaux Catons descendus du Ciel, encore qu'ils sçachent bien que les crimes de plusieurs ne sont pas celui d'un seul, ramassent avec grand soin les désordres qu'on peut remarquer ou se figurer dans toute l'étendue des Finances, a dessein d'aigrir par leurs graves & séveres discours les peuples, les Juges, & directement ou indirectement le Roy même, contre tout ce qui peut avoir contribué à ce mal qu'ils représentent comme le plus grand de l'Etat.

Ce sont les cinq divers articles que je veux traiter dans ce Discours, non point en éludant les objections, mais au contraire en les rapportant plus claires & plus fortes qu'elles ne sont en la bouche de nos ennemis.

I. Contre l'ObjECTION prise du Droit Romain pour assujettir le Surintendant à la juridiction des Commissaires.

Quant au premier qui est cette objection du Palais, encore que je ne veuille point embarasser ce discours ni de Droit ni d'érudition, cet endroit sera si court

& si curieux que j'ose espérer qu'il ne dégoutera personne.

Les lettres de provision des Surintendans disent qu'ils ne rendront raison de leur administration ni à la Chambre des Comptes, ni ailleurs, qu'à la seule personne du Roy. Ce même privilège est donné au Surintendant d'autrefois, & à quelques autres dignités par une Loi qui se trouve entre celles des Empereurs Romains : Loix dont je ne veux point affoiblir l'autorité, encore qu'on prétende s'en servir contre nous. Les uns tiennent qu'elles ne sont pas loix pour les François, au moins en Pays Coutumier, mais raisons très-considérables. Les autres, que toute la France par un usage public & par un consentement tacite les a reçues pour Droit commun, au défaut des Ordonnances & des Coutumes. Tous en général conviennent que quand elles seroient Droit commun, il y a mille rencontres aujourd'hui, où on ne les peut appliquer à la lettre, mais selon leur esprit & leur intention, à cause du changement des temps & des mœurs, sur tout en ce qui regarde la Police générale du Royaume, qui a des principes tout differens de celle de l'Empire Romain. Et pour

prendre un juste tempérament entre ces diverses opinions, je comparerois volontiers l'autorité de ces Loix Romaines en France à celle qu'avoient autrefois à Rome les *Réponses des Prudens*, ou pour le mieux expliquer, des fameux & célèbres Jurisconsultes de Rome, dont les Juges n'osoient se départir ou s'éloigner en jugeant, lorsqu'il n'y avoit point de Loi contraire; de sorte que sans Office & sans commission, sans titre, sans autorité publique, sans pompe, sans Tribunal, sans brasier ardent qui marchât devant eux, sans haches d'armes, sans faisceaux de verges, sans Licteurs, ces grands & doctes Personnages exerçoient, pour ainsi dire, une Jurisdiction perpétuelle au dessus de toutes les autres, & qu'ils ne devoient qu'à leur esprit, qu'à leur sçavoir & qu'à leur sagesse. (a) Or dans

(a) Zeno Imp. *Quoties viro forte Patricio, vel expatricio, vel ei quem Prætorianæ, vel urbi- carie amplissimæ sedis administratio illustravit, &c. cuive sacros nostri nominis thesauros, aut res privatas nostræ pietatis, aut serenissimæ Augustæ nostræ conjugis gubernandas injunxit: post depositam videlicet administrationem, crimen publicum privatumvè (cui tamen non per procuratorem respondere liceat) in hac alma urbe vel in Provinciis commoranti ingeratur; Nullius alte-
cette*

cette Loi dont je viens de parler , il est dit que le Surintendant sera jugé en cas de crime par l'Empereur seul , ou par celui qui est appellé dans la Loi *Cognitor sacer* , qu'on traduit *Commissaire* , & que je traduirois plutôt *Examineur Royal*. Car tout ce que nous appellons Royal , ils l'appelloient Sacré , & de ce mot on a voulu au Palais tirer cette conséquence , que quand le Roy promet de juger seul le Surintendant , il le faut entendre suivant la restriction de cette Loi , ou par lui-même , ou par celui , ou ceux qu'il commettra.

Je ne veux point rechercher en cet endroit si cet Examineur étoit Commissaire , ou Officier en titre avec une Jurisdiction ordinaire & réglée ; cela même ne feroit pas sans difficulté , quelque conséquence qu'on puisse tirer au contraire des paroles de cette Loi. Je ne dirai même qu'en un seul mot , ce qui est pourtant remarquable & décisif à mon avis , que cet Examineur avoit

rius judicis . nisi nostræ pietatis , hujusmodi esse cognitionem , vel sacri tantummodo cognitoris , cui nostra serenitas hujusmodi negotii audientiam vice sua , sacris apicibus mittendis mandaverit . L. 3. C. ubi Senat. vel Clariss. civil. vel crim. conv.

ce pouvoir, parce que la Loi qui le lui donne, l'exprimoit ainsi ; au lieu que notre Loi qui exclut sans doute les Loix Romaines, toutes les fois qu'elle paroît claire & simple, ne dit rien de semblable comme elle l'eût pû, dit & exprime plutôt tout le contraire en renfermant ce pouvoir en la seule personne du Roy. Mais j'ajouterai deux choses qui ne me semblent pas moins essentielles.

La premiere, que prenant le sens, non pas les paroles de cette Loi, comme j'ai déjà dit qu'on ne peut faire autrement aujourd'hui à cause de la différence des temps & des mœurs, le droit d'être jugé par cet Examineur, soit Officier, soit Commissaire, étoit un privilège, comme il paroît clairement pour ces sortes de dignités, qui en ces temps-là différens du nôtre, ne pouvoient rien désirer de meilleur ni de plus avantageux. De bonne foi sommes-nous aux mêmes termes en France, où on n'oseroit presque mettre dans des provisions le droit d'être jugé *par le Roy* ou *par des Commissaires*. Le premier est très-souhaitable sans doute ; M. Fouquet & les siens l'ont demandé avec larmes ; le second l'est, à vrai dire, un

peu moins, & cette glose renverse le texte. Et qui n'admireroit justement là-dessus la sagesse véritablement profonde, la prudence véritablement incompréhensible & incroyable des Surintendans, qui pour se mettre à couvert de l'avenir auroient demandé avec tant de soin & d'empressement, comme on le sçait, une clause si utile dans leurs provisions, afin que si la fortune venoit à changer pour eux, ils n'eussent rien à démêler avec le Parlement ni la Chambre des Comptes, toujours contraires aux malheureux; mais avec des Commissaires seulement, avantage grand & signalé en France, après lesquels ils n'avoient plus rien à craindre, & pouvoient dormir en sûreté; ou pour parler plus simplement, qui croira jamais que cette clause accordée par les Rois, mais inventée, proposée, & toujours demandée par les Surintendans, sur tout depuis le procès de M. de la Viéville, & la Chambre de Justice de 1624. ait eu pour but d'établir contre eux la Jurisdiction des Chambres de Justice?

Mais en second lieu prenons droit, si l'on veut, par les propres termes de cette Loi. Quel étoit le pouvoir de cet Examineur Royal? Ceci est très-remar-

quable. Il pouvoit véritablement faire une espèce de procédure & une manière d'instruction sommaire hors des formes accoutumées, telle que celle qu'on a faite jusqu'ici contre M. Foucquet; mais après cela voyez combien on considéroit & combien on ménageoit en ce temps-là le sang, la vie, la réputation des personnes qui avoient eu l'honneur de passer dans les Charges éminentes, & de recevoir au moins pour un temps en leur personne les premiers rayons de la sacrée lumière du Prince. Encore que (a) condamner & absoudre soient constamment & perpétuellement l'effet d'une même puissance, contre toutes les règles, contre toutes les formes, contre toutes les Loix, cet Examineur, Commissaire maintenant, si vous voulez, pouvoit absoudre, & ne pouvoit pas condamner; s'il trouvoit lieu à l'absolution il passoit outre hardiment sans consulter le Prince, il avoit droit de punir la calomnie, hors que le calomniateur fût également privilégié; mais s'il trouvoit (b) des crimes punissa-

(a) *Nemo qui condemnare potest, absolvere non potest. L. 37. D. de reg. Jur.*

(a) *Adeo autem tantarum honores dignitatum duximus augendos, ut ne sacro quidem cognitore*

bles en l'accusé, ou quelque difficulté sur son innocence, il avoit les mains liées; il faisoit seulement son rapport à l'Empereur qui seul alors faisoit ou l'absolution, ou la condamnation, ou la grace. Exemple singulier, remarquable, noble, digne même d'être connu de notre grand Roy. Et qui sçait si ce Prince, dont les jugemens sont impénétrables, né pour toutes les grandes choses, & admirable jusqu'aux moindres, Romain dans ce beau spectacle où nous l'avons vû paroître avec tant de pompe, tant d'adresse, tant de grace, tant de majesté, mais plus Romain

nostro, postquam crimen fuerit patefactum, contra hujusmodi viros, vel eorum substantias statuendi aliquid, concedimus facultatem: Sed hoc solum modo in hujusmodi viros, vice quoque Principis, Auditori licebit, ut intentatum apud se crimen, si patefactum fuerit, ad principalem referat cognitionem. Ultionis autem tantis in ferendæ dignitatibus modus, non nisi in Principis residebit arbitrio. Cum sit certum oportere accusatoris calumniam reo videlicet protinus absolvendo, inconsulta quoque nostra Serenitate, prout leges sanciant coerceri: nisi forte accusator nou minoris, quam reus sit dignitatis. In hoc namque casu, super coercenda hujusmodi accusatoris calumnia non immerito consulenda erit Principalis autoritas. d. L. Quoties 3. §. 1. C. ubi Senat. vel clariss. &c.

dans la fermeté, dans les desseins & dans le courage, n'imitera point, ou de son propre mouvement n'égalera point sans aucune imitation ces grands Empereurs Romains, d'où nous est venue la source des Loix & de la Justice. Il falloit des Examineurs, des Commissaires, pour examiner, pour interroger, pour instruire, pour rapporter; mais c'est à S. M. à faire le reste.

II. Contre l'ObjECTION des avances qu'on reproche à M. Foucquet.

Si M. Foucquet étoit si heureux dans son malheur, je ne dirois rien sur la seconde objection de ces avances qui le ravalent, dit-on, jusqu'à la condition d'un homme d'affaires, qui ne lui doivent pas faire attendre un meilleur traitement, incompatibles, comme on prétend, avec la qualité d'un Surintendant, où il regloit lui-même ses intérêts, où il étoit tout ensemble Juge & Partie. J'en ai parlé à mon Roy, mais en deux mots. Car il ne l'ignoroit pas, ayant un peu avant le malheur de M. Foucquet arrêté lui-même une de ces avances de seize cens mille livres, composée de sommes indubitables par ses ordres ex-

près & particuliers. Voyez combien je suis impertinent & incorrigible, combien je redoute nos ennemis sur ce sujet, quelle nouvelle & ample matière je fournis encore à leur objection. Je n'ai point fait auprès de S. M. l'apologie de ces avances qu'on veut faire passer pour illégitimes; je me serois rendu ridicule, car je parlois à celui qui les avoit approuvées, désirées, ou commandées. J'ai pourtant dit que c'étoit par nécessité & ne pouvant faire mieux, & je ne dirai presque rien de plus aujourd'hui, bien que je l'explique & que je l'appuie, puisqu'il le faut, un peu d'avantage. En un mot donc je dis à nos ennemis, comme disoit autrefois ce petit (a) peuple à un plus puissant : Deux grandes Déeses nous défendent contre vous, l'impossibilité & la nécessité. Ne m'entendez-vous point, je vais m'expliquer. Je dis donc bien clairement & bien positivement, & bien simplement, deux choses.

La première, que M. Foucquet en l'état des affaires ne pouvoit faire autrement.

La seconde, que cela étant, non

(a) Les Andriens. *Herodot. in Uran. cap. 3.*
& *Plutarch. in Themistoc.*

seulement il n'en doit pas souffrir, non seulement il n'en doit pas être blâmé, mais aussi il en doit être loué malgré l'envie, mais aussi il eût été blâmable s'il ne l'eût fait, mais même il eût été ridicule.

Et pour commencer, remarquez s'il vous plaît quelque différence entre les expressions dont on se sert, & se peut servir sur cette matière. Ce que vous appelez Prêts, afin de lui donner un nom plus favorable je l'appelle plus véritablement *Avances*. Ce qui vous blesse, & ne blesse pourtant pas S. M. si on le nomme intérêt, on le nommera plus proprement & avec plus de justice *dédommagement*, avantage, grace, légère reconnaissance d'un service rendu qui n'en empêche pas d'autres plus grandes.

Mais ne nous arrêtons pas aux paroles, considérons les choses en elles-mêmes sans nous épouvanter par ces fantômes de mots, dont si nous ne pouvons convenir, la formule ordinaire du Palais nous accordera *sans que les qualités puissent nuire ni préjudicier*.

Qu'est-ce qu'il y a donc ici de honteux & de blâmable ? Est-ce de secourir d'argent un Roy qui en a besoin pour les affaires de son Etat ? Non. Les
Républiques

Republiques entières l'on fait pour nos Rois ; nos Rois le font tous les jours pour les Republiques étrangères , & pour d'autres Rois. Est-ce d'être remboursé par le Roy de ce qu'on a fourni pour le Roy ? Je ne vois pas que l'un soit moins honnête que l'autre. Est-ce de ne rien perdre avec le Roy , mais au contraire de recevoir de lui à la fin sans stipulation , sans contrainte , (car il n'y en peut avoir à son égard) autant & plus de profit qu'on en eût reçu , si on eût donné son argent à un particulier ? Je ne vois rien de moins honnête à qui que ce soit au monde , ni de plus digne du Roy , dont les graces ne se refusent jamais non plus que celles des Dieux , & qui tous les jours pour les pensions même qu'il donne aux Princes du Sang , aux Cardinaux , aux Ducs & Pairs , aux Officiers de la Couronne , si la nécessité l'oblige à reculer un peu leurs assignations , récompense ce retardement par une augmentation toute pareille de la somme principale , au moins quand il veut donner quelque marque de sa bonté & de sa faveur.

Mais , dites-vous , un Surintendant fera donc la même chose qu'un homme d'affaires. Je répons que ce n'est

pas même chose, parce qu'elle est toute différente en son but, en ses circonstances ; ou si vous voulez que ce soit même chose (encore sans que les noms puissent nuire ni préjudicier) je dis que même chose avec certaines circonstances & certaines conditions est obscure & basse, avec d'autres est relevée, est glorieuse. Parcourez vous-même toute l'étendue de la République, vous le trouverez ainsi. Je ne veux pas m'écartier si loin ; je me renferme dans notre matière. L'homme d'affaires en donnant son argent au Roy n'a que son intérêt propre pour but, sans songer ni à la nécessité ni à la gloire de l'Etat, qu'autant qu'elles s'accordent avec son intérêt ; le Surintendant ne pense qu'à cette nécessité & à cette gloire, sans compter son intérêt pour rien, s'il ne s'accorde avec elles. L'homme d'affaires prête quand d'autres voudroient prêter, quand il voit un fond certain pour se remplacer. Le Surintendant avance quand personne ne veut plus prêter, quand il n'y a nul fonds encore pour le remboursement, qu'en son espérance, qu'en son intention, qu'en sa pensée. L'homme d'affaires avant que de rien donner, commence par un Arrêt de Prêt, par des Ordonnances qui ré-

gent son interêt compris dans la somme principale, par un resultat, par un traité, par un iceau. Le Surintendant commence par le commandement, par la simple parole du Roy ou du premier Ministre, par payer aujourd'hui cent mille francs, demain cent mille écus, après demain deux cens mille, sans gages, sans assurances, sans stipulations, ni conditions, sans penser même à aucun profit ni avantage, si le remboursement arrive bientôt, mais s'il est reculé, mais si la somme est grande, si le Roy ou le Ministre l'ordonnent sans qu'il l'ait demandé, il reçoit avec le remboursement telle grace qu'on lui veut faire. L'homme d'affaires prend un interêt au-delà du denier dix-huit, parce qu'il prête à son Maître qui n'est pas sujet à la contrainte ni à la saisie, qui payera quand il voudra & comme il voudra, qui ne payera peut-être jamais, je dis même quelquefois justement par des considerations de la nécessité publique, qu'en un mot il expose son argent sur une mer pleine d'orages, & qu'en ce cas les Loix Romaines, même assez sevéres d'ailleurs contre les usures, permettent celle du centième par mois, qui est à notre maniere

douze pour cent. Le Surintendant au contraire peut recevoir légitimement & honnêtement le même avantage de la main de S. M. non, parce qu'elle l'a promis, car il ne l'a pas même demandé; non pour le peril qu'il court, car le peril est passé quand on le rembourse; mais parce que S. M. le veut, parce qu'elle n'avoit pû même trouver cet argent ailleurs avec même perte; que quand les autres ont manqué à leur devoir, elle ne veut pas traiter moins bien celui qui pour la servir a fait plus que son devoir & que sa Charge. Ainsi par la difference du but & des circonstances, ce qui est toujours louable, toujours glorieux au Surintendant, est en l'homme d'affaires, non pas une chose honteuse, gardez-vous bien de le croire, ce seroit une erreur, je le dirai hardiment, reprochable à la France, injurieuse à l'Autorité Souveraine, pernicieuse à l'Etat, mais une chose indifférente en soi, qui peut même être estimée, être louée, quand elle est faite honnêtement, comme elle le fut en cet Ancien à qui les peuples éleverent des statues avec cette inscription, *A l'excellent Partisan.* (a)

(a) ΚΑΛΩΣ ΘΕΛΩΝΗΣΑΝΤΙ, Suet. in Vesp. cap. 1.

Mais si je m'arrêtois là, je vois bien que vous me chicaneriez encore en plusieurs sortes. Il faut vous montrer une fois pour toutes que quand un Surintendant stipuleroit des interêts de ses avances, ce qu'il ne fait point; quand il commenceroit de même qu'un homme d'affaires, & par les mêmes expéditions par où il ne commença jamais, quoique dans les suites & à la fin on y puisse avoir recours sous des noms imaginaires, pour s'accommoder à l'ordre des Finances & aux formalités de l'Epargne, il faut, dis-je, vous montrer qu'en ce cas là même, malgré vos règles prétendues, malgré vos maximes fausses, il ne se ravale point à la condition d'un homme d'affaires, il ne doit pas être traité comme tel. Et puisqu'en répondant à cette Objection avec solidité & avec force, je prétens jeter un grand fondement pour refuter toutes les autres, qu'on ne s'étonne pas si j'y insiste un peu plus long-tems que je ne l'aurois peut-être pensé moi-même.

Il est certain que ce qu'un homme fait par la nécessité de sa Charge pour en remplir les fonctions, pour y satisfaire, non seulement sans reproche, mais aussi avec honneur & avec gloire,

ne lui doit jamais nuire, ni apporter aucun préjudice, c'est ce qu'on prouveroit au Palais par vingt textes & par autant de gloses. Mais remontons aux vives & claires sources de la nature, sans lesquelles textes & gloses, Loix & autorités ne sont qu'un embarras inutile. Quelque déference que j'aie en mon particulier pour les grands noms, il m'importe peu en ce moment que Justinien, que Papinien, que Cujas l'ait dit, je veux que chacun se le dise à soi-même.

Qui ne connoît le Protée des anciens Poetes qu'il falloit lier & garroter, qui l'eût pû; mais on ne le pouvoit sans un secours divin, parce qu'il vous échappoit à toute heure en cent formes différentes, s'écouloit en eau, s'envoloit en flamme, quand vous le pensiez tenir en serpent ou en lion. Il y a quelque chose de semblable dans toutes les grandes affaires qu'on ne peut assujettir à des Loix bien certaines; & non seulement dans toutes les grandes affaires, mais aussi dans toutes les grandes choses, n'y ayant ni art ni science où la seule regle sans exception ne soit celle-ci, qu'il n'y a point de regle sans exception, de sorte que quand nous nous

sommes épuisés en distinctions bien subtiles, que nous n'avons plus assez de doigts pour compter toutes nos divisions & subdivisions, encore découvrons-nous le plus souvent qu'a vrai dire nous ne tenons rien, comme si cet esprit infini qui conduit le monde se mocquoit de notre vanité, quand nous voulons donner des bornes a son pouvoir, & mesurer si exactement la nature des choses, ou si notre esprit humain se façoit de son côté qu'on voulût l'enfermer & l'emprisonner dans les règles qu'il a faites lui-même pour son usage, non pour son supplice. D'où vient, pour le remarquer en passant, que ce ne sont pas ces grands donneurs de préceptes qui excellent en chaque genre de choses, mais ceux que le Ciel a fait naître avec un génie heureux & juste, capable de connoître en chaque genre ce qu'il faut & ce qui est nécessaire : Esprits supérieurs qui ne suivent pas les règles, mais qui les font, & sur la conduite desquels on les a formées. Mais ce qui est vrai généralement par tout, l'est sans comparaison davantage en matiere d'affaires publiques & de gouvernement. Veritable Protée qu'on ne voit presque jamais en

même état, & sous une figure certaine. Quand donc vous auriez trouvé mille Loix & mille Ordonnances qui reglassent le devoir des Surintendans, au lieu que jusqu'ici je n'en sçache point que leur propre commission, qui ne les régle que par leur conscience ; quand avec ces Loix vous auriez bien établi vos incompatibilités prétendues, je ne vous dirai pas seulement comme je pourrois, comme il suffiroit, que le maître des Loix l'a voulu ainsi. Je vous dirai même qu'au dessus de toutes vos Loix, qu'au dessus de toutes vos Ordonnances, il y a une suprême Loi, une courte mais grande Loi maîtresse de toutes les autres, que les Romains ont expliquée en cinq mots dans les règles d'une bonne devise, qui en notre Langue aura plus de mots, mais non pas plus de syllabes. (a) *Le salut public est la Loi des Loix.* Quand cette Loi parle, toutes les autres se taisent. Les actions, non seulement indifferentes en soi comme celles dont il s'agit, mais les plus mauvaises de leur nature, deviennent justes & légitimes ; & ce qui seroit quelquefois un horrible assassinat

(a) *Salus populi suprema Lex esto.*

n'est plus qu'un beau stratagême. Quand pour obéir à cette Loi, quelqu'un semble s'éloigner & s'écarter de son poste naturel, la République se présente & intercede elle-même pour cet absent; ce n'est pas lui qui l'a fait, nous dit-elle, c'est moi. Voudriez-vous que pour ne pas choquer une Loi il m'eût renversée? Et le Surintendant qui, lorsqu'il l'aura fallu nécessairement, aura fait l'honneur d'affaires, pour parler selon vous, ne doit non plus être traité d'homme d'affaires, que le Général d'armée en enfant perdu, en pionnier & engoujat, parce qu'en des occasions où il le falloit il aura été le premier au feu, aura planté le premier piquet & jetté la première hotte de terre. Et pour suivre la même comparaison, pourvû qu'un Surintendant serve utilement, qu'il soit toutes choses, il ne laissera pas d'être un grand Surintendant; comme ce grand Capitaine Athénien (a) qui n'étoit, disoit-il lui-même, ni cavalier, ni fantassin, ni picquier, ni lancier, ni tireur d'arc, mais tout cela ensemble, & celui qui commandoit à tous. Et que diriez-vous si

(a) Iphicrates.

vous aviez vû ce que nous avons appris des plus anciens du Conseil , un M. d'O Surintendant des Finances , non pas en secret mais publiquement , après une adjudication des Gabelles de France , y prendre deux fols pour lui en même temps que la Reine en prenoit un autre. Il disoit que cela même seroit aux affaires , & qu'on eût été ridicule de le soupçonner d'un bas & lâche intérêt en une si haute Charge. Il soutenoit , & avec justice , que cette Charge n'étant pas Office , mais Commission , n'avoit pour règles & pour bornes que la seule volonté du commettant ; pouvoit légitimement tout ce que le maître sçavoit & vouloit , ou approuvoit , ou souffroit , ou toleroit , ou ne défendoit pas. C'est par cette maxime très-ancienne en France , très-indubitable & très-équitable pour toute sorte de Ministres , & non point par les votres toutes rigoureuses & toutes nouvelles , sans aucune Loi ni Ordonnance pour fondement , qu'il faudroit examiner la conduite de M. Foucquet. Mais quoi , dites-vous , il étoit donc Juge & Partie , il régloit lui-même le profit de ses avances. Oui , mais avec S. E. ou S. M. même , jamais autre-

ment. Mais il signoit les expéditions pour son revenu. Oui, mais en cela il ne le faut regarder que comme étranger à lui-même, que comme la main dont il plaifoit au Roy de se servir, ainsi qu'un Garde des Sceaux ou qu'un Chancelier, quand il arrive comme on l'avû quelquefois, que pour commencer à sceler, il scele sa commission ou son office, ou dans les suites quelque don & quelque grace qui le regardent ainsi que tout Surintendant, quand par le commandement du Roy il signe pour lui-même les assignations pour ses appointemens, pour ses pensions, & pour d'autres graces purement graces.

Mais il faut achever de vous tenir ma parole, & vous montrer en deux mots combien M. Foucquet eût été même ridicule en s'arrêtant à vos difficultés. Supposez encore pour un moment cette nécessité que je vais vous prouver ensuite, & imaginez-vous le plaisir que vous auriez de trouver un jour dans l'Histoire de M. de Mezeray, ou dans quelqu'une de ces relations particulieres & curieuses qui se plaisent à remarquer les petites causes des grands événemens; cette année nous manquâmes deux grands succès,

non pas tant faute d'argent , que par quelques formalités des Finances. On attendoit un grand & infaillible secours de quelques affaires extraordinaires , rentes & augmentations de gages , mais la vérification n'en put être faite assez promptement. Un rapporteur de l'Edit s'alla malheureusement promener aux champs , un autre perdit sa femme , on tomba dans les Fêtes , & après la vérification même dont l'on n'étoit pas assuré , les expéditions de l'Epargne , des Parties Casuelles & de l'Hôtel de Ville étoient longues par la multitude des quittances & des contracts. Girardin le plus hardi des hommes d'affaires avoit promis deux millions d'avance , mais il étoit malade à l'extrémité ; Monerot le jeune , qui ne lui cédait ni en crédit ni en courage , pour quelque indisposition étoit aux eaux de Bourbon ; Marchand étoit mécontent d'une taxe qu'on lui faisoit payer , disoit-il , avec injustice , & le bon homme Languet ne vouloit rien faire sans eux ; nul des autres n'étoit ou assez fort ou assez entreprenant. Le Surintendant trouvoit de l'argent sur ses promesses , mais la prudence ne lui conseilloit pas d'engager si avant sa fortune particu-

liere dans la publique, il alloit pourtant passer par-dessus, quand de grands & doctes personnages lui montrèrent clairement qu'il ne le pouvoit ; car de prêter ces grandes sommes sans en tirer aucun dédommagement, c'étoit ruiner impitoyablement sa famille ; d'en prendre le même intérêt qu'un homme d'affaires, cela étoit indigne & même usuraire ; de faire un prêt supposé sous le nom d'un autre, c'étoit une fausseté. Et par toutes ces circonstances malheureuses l'armée manquant de toutes choses, & le mal étant plus prompt que le remede, nous ne pûmes jamais prendre Stenay, ni secourir Arras.

L'Histoire en seroit bien ridicule sans doute, & si elle est feinte ici, sçachez qu'elle a été mille & mille fois véritable, & que ces grandes machines si belles & si pompeuses au-dehors, où l'on ne voit briller que des Dieux & des Heros, que des pierreries & que des lumieres, ne se soutiennent, ni ne se meuvent, n'avancent, ni ne reculent, ne montent & ne descendent que sur des mouvemens, sur des cordes, sur des poulies de cette espèce qu'on cache autant qu'on peut à la vûe des spectateurs.

Et c'est le malheur de M. Foucquet que tout le monde juge de lui , & que personne presque , non pas S. M. même , ne sçait en détail l'importance , la nécessité , la franchise , je le dirai malgré l'envie , l'extrême générosité de ses services. Il n'en a eu qu'un petit nombre de témoins , à qui le malheur , ou la crainte , ou l'intérêt ferment la bouche. Au contraire , nous dira-t-on , cette nécessité que vous avez supposée jusqu'ici , n'étoit que supposition ; il la faisoit paroître telle pour ses intérêts , & l'avenir montrera bien qu'on n'avoit que faire de ces Prêts & de ces avances. Bon Dieu , comment le peut-on dire à ceux qui l'ont vû ne faire jamais qu'avec une inquiétude mortelle consolée du seul plaisir de servir , ces grandes avances qu'il regardoit éternellement comme les épines & les précipices de sa Charge ? Comment le peut-on dire à qui que ce soit en France , si par quelque charme & par quelque breuvage on ne lui a fait auparavant oublier tout ce temps-là & le véritable état des choses.

Ne laissons rien néanmoins dans ce tableau , non pas même en éloignement , qui puisse blesser les yeux de personne.

Couvrons plutôt d'ombres & de nuages tout ce qui pourroit en même temps déplaire & servir ; mais figurons-nous seulement d'un côté la guerre , ce monstre affreux que les Poetes représentent avec cent gueules ouvertes , & un ventre toujours affamé , qui comme la mort sa compagne est insatiable , comme le feu son cruel ministre , ne dit jamais (a) c'est assez , pour parler aux termes de l'Écriture. Cette guerre , dis-je , glorieuse & triomphante pour nous , mais longue pour tout le monde , qui , comme on le sçait d'original , si elle a incommodé nos Finances , a mis sans comparaison plus bas celles de l'Espagne malgré leurs Indes & leur Pérou ; & d'autre côté représentons-nous une guerre de différente nature , mais intérieure & domestique , plus difficile peut-être à soutenir pour un Surintendant que celle de l'Espagne , je veux dire celle d'un nombre infini de personnes de toutes sortes , qui se trouvant en possession de graces obtenues ou arrachées durant une minorité pleine d'orages , combattoient pour s'y maintenir comme pour leurs feux & pour leurs

(a) Prov. 3. 15.

Autels , tout cela sous un Ministre très-grand & très-habile , qui le peut nier : mais circonspect , sage & moderé de sa nature , qui ayant d'ailleurs éprouvé qu'il ne falloit craindre pour la France que la France même , autant par raison que par inclination , ménageoit le dedans de tout son pouvoir , pour n'avoir à faire qu'au dehors. Pourquoi le dissimuler , de tous ceux qu'il falloit choquer pour mettre les affaires du Roy en meilleurs termes , quand on avoit consulté cette sage & exacte raison , à peine s'en trouvoit-il un seul qui ne pût encore servir ou nuire en choses plus importantes , à qui S. E. je dis prudemment , je dis sagement , crût pouvoir refuser du moins une recommandation , du moins un billet de l'un de ces Secretaires , avec cinq ou six lignes de sa main , *di proprio pugno* : qui est une maniere d'office pressant & redoublé que l'Italie a presque enseignée à la France , qu'avec un commandement de cette nature quelqu'un trouvât encore un obstacle , ou un retardement dans les Finances , il ne manquoit pas de faire tomber le lendemain en conversation par lui-même ou par un autre , moitié louant , moitié blâmant, la beauté
de

Vaux, les peintures de le Brun, les amis du Parlement, les grandes & soudaines richesses des gens d'affaires, & cent autres choses plus capables de faire une forte impression sur un Ministre, (qu'il nous soit permis d'en dire ce mot, ce n'est pas même une tache dans ce Soleil,) sur un Ministre, dis-je, très-éclairé, grand & incomparable sans doute, mais qui selon le génie des personnes d'une prudence consommée, ainsi que tout le monde le sçait, ainsi que le disent tous les jours ses plus assidus & ses plus fidèles domestiques, avoit l'ame éternellement ouverte aux défiances & aux soupçons. Voilà brièvement & comme d'un seul coup de pinceau l'image de ce temps-là, duquel si quelqu'un veut juger par le temps présent ou par l'avenir, il se trompe ou fait une très-grande injustice. Non seulement la tempête de la guerre est passée, durant laquelle il ne falloit ménager ni voiles, ni cordages, ni mats ni marchandises même, si on étoit trop pressé; on en a toujours de reste quand le vaisseau arrive à bon port, mais de plus souvenons-nous de ce mot ancien, *pour combien de legions me comptez-vous.* Notre Roy le diroit de bonne grace

à la tête de ses armées , mais à la tête de ses Finances , pour combien de millions le comptez-vous, lui qui effraye par sa seule présence toutes les demandes injustes & mal fondées , qui étouffe les murmures avant leur naissance même , qui contient tout dans le devoir par sa sagesse & par son autorité , qui use sans crainte de tous les remèdes qu'il croit nécessaires , & qui cependant au milieu de cette grande application digne de louanges immortelles , s'apperçoit (si je ne me trompe) qu'après avoir soutenu les charges indispensables de l'Etat , il s'en faut beaucoup qu'il ne reste une aussi grande matiere qu'on auroit cru à la rapine & au pillage.

M. Foucquet n'espéroit-il pas lui-même toutes choses , & de ce grand bien de la paix générale , & de l'autorité d'un si grand Roy pour la restauration des Finances ? n'étoit-ce pas sa principale pensée , son plus grand souhait ? Témoin ces belles & laborieuses tables dont S. M. même a connoissance , tirées avec tant de soin des Etats du Roy , des Rolles de l'Epargne , & des Registres de la Chambre des Comptes , où paroissent en colonnes année par année depuis très-long-temps toutes les dépenses gé-

nérales & particulieres de l'Etat, les causes ou les prétextes qui les avoient fait augmenter ou diminuer, ce que la justice du Roy pouvoit ajouter aux unes sans profusion, ce que son œconomie pouvoit ôter des autres sans dureté. Témoin ces beaux & amples mémoires de toutes les sortes non pas reçûs simplement, mais aussi digérés par lui-même pour décharger les peuples d'une partie des Tailles; mais sur-tout de la véxation infinie des contraintes qui font leur plus grand mal. Témoin les personnes intelligentes envoyées exprès en plusieurs Généralités sans titre, ni caractère public, afin que n'épouvantant personne, & n'ayant nulle autre application, elles étudiaffent de plus près & comme par simple curiosité l'inégalité des départemens, la misère des taillables & les moyens d'y remédier. Nous le sçavons, car les mains qui ont écrit, car ceux qui ont travaillé, car les personnes mêmes du Conseil avec qui il en a eu de si longues conférences sont encore au monde. Mais on n'a garde de parler de ces travaux, ni de tant d'autres qu'il faisoit, ou par ordre de S. M. ou de son propre mouvement, & pour elle-même, qui devoient au moins selon ses souhaits

faire refleurir le commerce en France , donner plus d'assistance aux pauvres & aux malheureux , plus de récompenses aux inventions utiles & à la vertu. Il vaut bien mieux entretenir ou amuser le public de tous les papiers mal entendus qui peuvent le décrier, ou lui faire des ennemis , & de ceux qu'on appelle Portraits qui ont fait un si grand & si ridicule vacarme , dont je montrerai pourtant quelque jour ou le mécon- te ou l'injustice.

Pourquoi quelque jour? Faisons-le dès cette heure , puisque nous y sommes tombés sans y penser , l'endroit ne sera peut-être pas ni importun ni inutile ; nous n'en faisons pas assez d'état pour le traiter autrement que par digression. Nous voici à la fin d'une objection, sur le point d'entrer dans une autre ; nous aurons fait en deux mots ; nous revien- drons incontinent aux Finances.

Je parle de cette matiere si peu connue , sur le rapport de trois personnes d'honneur & de probité que la Cour ne hait ni ne méprise. M. Foucquet voyoit avec une joye qu'on ne peut exprimer le Roy véritablement Roy , & cette' grande lumiere qui se découvroit à ses peuples. Il vouloit montrer les peuples à

leur Roy , & faire pour Sa Majesté ce qu'Auguste fit pour lui-même & pour tous ses successeurs, *un instrument de l'Empire*. Là devoient être par ordre les forces & les revenus de l'Etat , suivant les Provinces & les Généralités ; combien de paroisses en chacune , combien de feux , quelle la qualité des terres & du pays , quels Seigneurs , quels habitans , quelle leur application & leur industrie. On y devoit ajouter une connoissance sommaire des principales personnes de France en toutes sortes de qualités & de professions ; je dis des principales , car les médiocres n'en devoient point être. On n'entasse pas pour les Rois, on choisit ; moins encore celles dont il n'y avoit que du mal à dire. Il ne vouloit nuire à personne, ce n'étoit pas son talent ; il évitoit ces mauvaises impressions qu'on pouvoit donner sans y penser comme l'écueil de ce travail. On n'y devoit parler seulement que de ce qui étoit nécessaire , de ce dont le Prince se pouvoit servir au besoin , de ce qui étoit au-dessus du commun , afin que S. M. toute seule prévenant souvent dans la distribution de ses graces , non seulement les demandes , mais les pensées même des personnes de mérite lors-



qu'elles croiroient être cachées, ou dans l'affiduité de leur emploi, ou dans l'obscurité des Provinces, ou dans la bassesse même de leur fortune, les surprît agréablement, & se les acquît davantage par un seul bienfait, qu'elle ne le peut autrement par mille. Mais ce n'étoit pas l'ouvrage d'un jour ni d'un mois; pour bien choisir il falloit tout avoir; il falloit prendre des memoires, non pas d'un seul, car un seul se trompe & est trompé, veut tromper quelquefois, mais de plusieurs; car c'est sur le rapport de plusieurs qu'on peut à peu près juger de la verité en choses semblables. On trouve aujourd'hui quelques-uns de ces memoires, les uns bons, les autres mauvais, contraires quelquefois les uns aux autres; c'est de quoi on s'étonne & on se fâche. Il y en a même, dit-on, d'écrits de sa main, nous en sçavons la verité. C'étoient memoires donnés ou de bouche par des personnes de la Cour que nous pourrions nommer, ou par écrit, à la charge d'en prendre ce qu'on voudroit, & de rendre l'original; on en a pris le plus souvent ce que l'on en jugeoit le moins veritable, ou le plus douteux; & tout homme qui ramasse des materiaux pour un ouvrage, & qui n'en

est pas encore à le fondre, comme on parle, n'écrit pas ce qu'il sçait, & dont il est persuadé, mais plutôt ce qu'il ne sçait pas, ce qu'il ne croit pas, quoiqu'il le trouve en quelque lieu remarquable, ou du moins ce qu'il croit & sçait si peu, qu'il apprehende de l'oublier, qu'il juge à propos de l'examiner encore. Voilà cependant ce qui fait un si grand bruit dans le monde, scandale aux uns, folie aux autres (comme parle l'Écriture.) Voilà ce dessein si ridicule pour un Surintendant, si extravagant pour un Ministre, si indigne de l'approbation d'un grand Roy.

III. *Contre l'ObjECTION du prétendu maniere par lequel on veut le rendre comptable.*

Mais venons à la troisième objection, où il faut examiner si M. Foucquet, & tout autre Surintendant peut être obligé en aucun cas de compter de son administration; ce qui est pourtant impossible quand on le voudroit, & je l'ai montré amplement dans le discours au Roy. Établissons dès l'entrée nos principes, sans quoi l'objection ne se peut

refuter, ni même entendre. Il est certain qu'un Surintendant ne peut être tenu de compter. Premièrement, parce que dans la nature des choses, dans la règle générale, nul Ordonnateur ne compte, ce sont choses discordantes, opposées, contraires, incompatibles. Ordonner, est de celui qui commande; compter, de celui qui obéit. Ordonner, est du droit; compter, du fait. Ordonner, regarde la qualité des dépenses; compter, la somme & la quantité; l'un est supérieur, l'autre subalterne: en un mot, dans ce grand & bizarre nombre d'emplois qu'on voit en France, je n'en sçache pas un seul où la qualité d'Ordonnateur & de Comptable se rencontre ensemble & en même égard.

Mais en second lieu, les Surintendants par leurs lettres ont un privilège particulier, ou même plusieurs; ils ne rendront pas compte, mais raison de leur administration, disent leurs lettres; & cette raison, non pas à d'autres Juges, mais au Roy seul, & au Roy, non pas suivant certaines Loix qui leur soient prescrites, mais suivant leur conscience.

L'éminence de cette charge, l'honneur d'être éclairé des yeux de son Prince, d'entrer tous les jours dans son Sanctuaire,

étuaire , ne laissant pas présumer qu'en une chose si religieuse & si sacrée on ait besoin d'autre Loi que de celle-là, comme sous les (a) Rois d'Israël , on n'en donnoit aucune autre à ceux qui dispensoient les trésors sacrés pour les grands travaux & les précieux ornemens du Temple , sans compte , sans contrôle , que celui de leur conscience & de leur foi.

Ne pensez pas cependant que dans cette liberté qui semble sans bornes , il ait été permis aux Surintendans d'entreprendre tout ce qu'ils vouloient , ainsi qu'on se l'imagine faute de sçavoir l'ordre des Finances , sans quoi on ne peut avoir que des lumières troubles & confuses sur ce sujet.

Il faut regarder dans les Finances à cet égard trois personnes principalement ; le Surintendant qui ordonne & n'a soin que d'ordonner & de faire des fonds pour l'exécution de ses ordonnances ; le Trésorier de l'Epargne qui n'ordonne rien , & compte à la Chambre des Comptes sur les ordonnances

(a) 4. Reg. C. 12. 15. *Et non fiebat ratio iis hominibus qui accipiebant pecuniam ut distribuerent eam artificibus, sed in fide tractabant eam.*

du Surintendant , (a) rien ne pouvant être ni reçu , ni employé fans passer par les mains , ou en argent , ou en papier ; parce que de tout ce qui se paye à S. M. généralement lui seul en fournit les quittances , fans lesquelles nul homme n'en est valablement déchargé , & de tout ce que S. M. paye , les ordres publics n'en sont adressés qu'à lui seul.

Enfin il faut encore considérer dans les Finances une troisième personne, sur l'emploi de laquelle, quoiqu'il soit très-important, peu de gens ont fait assez de réflexion, c'est celui qui tient le Registre des fonds , autrement la commission de l'Épargne ainsi nommée , parce que c'est une espèce de Contrôle à l'Épargne & au Surintendant , & tenue en dernier lieu sous M. F. par M. Colbert. Ceux qui ont été en cette place sous les derniers Surintendants , n'ont jamais été ni leurs commis , ni leurs domestiques , ni nommés & établis pour cela par eux , ni même dans leurs intérêts ; mais choisis par la puissance & l'autorité souveraine , plutôt contraires

(a) Et C. 22. 7. *Verum tamen non supputetur eis argentum quod accipiunt , sed in potestate habeant & in fide.* Idem 2. Paralip. 34. 12.

que favorables pour les éclairer & les observer.

La fonction de celui qui tient ce Registre consiste à enregistrer d'un côté tous les fonds qui viennent généralement ordinaires, & extraordinaires, & d'un autre côté, toutes les dépenses qui se font par assignations ou réassignations sur ces fonds. Non pas seulement comme on le fait à l'Epargne, en disant, un tel billet provenant d'une telle ordonnance a été réassigné sur tels fonds, mais encore plus amplement avec plus de connoissance de cause : car s'il y a quelque chose de secret & d'intérieur, qui pour l'interêt du Roy, ne doive point être sçû à l'Epargne, moins encore à la Chambre des Comptes, il doit paroître sur ce Registre des fonds qui n'est pas public comme celui de l'Epargne, mais particulier entre le Roy & le Surintendant, pour leur servir de memoire, où par conséquent se démêlent & se développent toutes les causes des assignations & réassignations. Qu'on ne s'imagine pas aussi que celui qui tient ce Registre ne puisse pas sçavoir tous les fonds, toutes les dépenses, s'il ne plaît au Surintendant. Au contraire, le Surintendant ne sçauroit les lui cacher,

s'il lui plaît de les sçavoir. Et que ne peut celui qui a de son côté le maître du Surintendant même ? Les Traités sont connus ; qu'il mande les gens d'affaires pour les lui rapporter, en cas qu'ils ne le fassent pas volontairement. Si c'est trop de peine, qu'il aille à l'Épargne une fois la semaine, une fois le mois, qu'il voye le Registre qui est public, & qu'on n'oseroit lui refuser ; il y trouvera sur quels fonds on assigne, & ce qu'on assigne. M. Colbert, dont l'exactitude & la diligence ont de tout temps mérité mille louanges, a montré assez combien ce Registre pouvoit être exact, & il ne se trouvera pas de son temps la moindre recette, la moindre dépense dont son Registre ne rende la raison toute entière. Voilà nos principes indubitables, notre ordre constant, le Surintendant ordonne, le Trésorier de l'Épargne compte, le Registre des fonds contrôle en quelque sorte le Surintendant, & l'Épargne explique la nature particulière des fonds & des dépenses. Si vous confondez cet ordre, vous renversez tout ; si vous obligez le Surintendant à compter, faites aussi que le Trésorier de l'Épargne ordonne, que celui qui tient le Registre des fonds

compte & ordonne tout ensemble. Il n'y a pas plus d'inconvénient , plus de désordre , plus d'absurdité en l'un qu'en l'autre. Voyons maintenant l'objection. Tout maniement , dit-on , par la bonne foi naturelle , oblige à compter , quelque privilège qu'on ait d'ailleurs. M. Foucquet a fait un maniement très-considérable ; on trouve tant de millions en recette & en dépense dans les Registres de ses commis. Que d'erreur , que d'injustice dans le monde ? Que de malheur , que de calamité , que d'infortune en la personne de M. Foucquet ? Que sera-ce si je montre très-clairement que ce prétendu maniement est une chimère ? Que ce sont les bonnes actions de M. Foucquet dont on l'accuse , ses propres services qu'on amène en jugement contre lui , mais qui trompant l'esperance de ses ennemis crient hautement au milieu de leur déposition qu'on leur fait violence , qu'ils ne disent point ce qu'on leur fait dire , que rien n'est plus éloigné de leur intention.

Qu'appelle-t-on en France , & parmi ceux qui parlent François , manier l'argent de quelqu'un (ne profanons point ici le saint nom du Roi , manier pour S. M. ou manier pour quelqu'un , quant

au sens du mot c'est même chose ?)
 Qu'est-ce donc que manier l'argent de
 quelqu'un , est-ce lui prêter ? non , sans
 doute. Mais quoi , si nous lui prêtons
 non pas une fois , mais deux , mais dix ,
 mais cent , qu'il nous paye tantôt une
 partie , que tantôt il nous en emprunte
 autre , est-ce manier son argent , je ne le
 pense pas ; il manieroit plutôt le nôtre
 que nous le sien : prenons une compa-
 raison juste & convaincante. On sçait
 assez quelles personnes puissantes (au
 moins n'aguere) en argent & en crédit
 ont vécu de cette sorte avec M. Fouc-
 quet , lui prêtant de grandes sommes
 dont il s'acquittoit en partie , puis leur
 en empruntoit d'autres , changeant mille
 & mille fois la date , la quantité , la na-
 ture de sa dette , mais leur demeurant
 toujours engagé & obligé. Qu'il leur di-
 se aujourd'hui : tout maniement oblige à
 compter ; vous en avez fait un fort grand
 de mon argent depuis six ans ; je vous
 ai donné bien des effets , bien des mil-
 lions à recevoir en tel temps , sur telles
 personnes , rendez-moi compte. Ne ré-
 pondront-ils pas avec raison : nous ne
 sçavons ce que c'est ? Où trouvez-vous
 que nous ayons manié votre argent pour
 vous avoir prêté le nôtre ? Nous vous

honorions & trop, puisque nous participons à votre infortune ; nous étions vos serviteurs , mais non pas vos Receveurs. Quand nous vous avons prêté, vous nous avez donné vos billets. Quand vous nous avez payés nous vous les avons rendus pour les déchirer : voici ceux qui nous restent ; l'un a pour quatorze cens mille livres , l'autre pour quinze cens mille , l'autre pour davantage. Il y en a pour douze millions en tout, d'autre compte nous n'en avons ni n'en devons avoir. Quant à ce que vous appelez maniemment, encore une fois nous ne le pouvons comprendre ; c'étoit notre argent que nous recevions, & manier c'est recevoir l'argent d'un autre, dont on est comme dépositaire jusques à l'ordre de le distribuer, qui est tellement à autrui qu'on n'y peut toucher sans crime, ni en la quantité, ni même aux espèces ; je ne pense pas qu'il en faille dire davantage ; car qui n'entend, qui ne voit que M. Foucquet a fait pour S. M. ce que ces mêmes personnes ont fait pour lui ; que ces millions dont on parle, comme s'il les avoit reçûs tous ensemble, mis dans une forte tour, distribués à son aise à mesure qu'on en avoit besoin, ne sont que

millions avancés , retirés , & avancés encore par lui quand il a fallu risquer toutes choses , engager , oublier , sacrifier fortune propre , serviteurs , amis , parens , femmes & enfans pour le salut de l'Etat. Le premier million s'avance sur son crédit , qui en doute. Il revient quelques mois après ; mais la nécessité de l'employer étoit déjà revenue vingt fois fraper à la porte , & sçavoir s'il n'étoit point revenu ; ces deux monstres dont je parlois tantôt , l'un furieux avec ses cent gueules ouvertes , l'autre qui en a mille , plus civil , mais plus dangereux , le demandoient l'un & l'autre : le refusera-t-on ; il faut donc en être dévoré ; plutôt on leur donne & ce million & un autre , ces deux reviennent & ressortent avec autant de facilité & de promptitude , & toujours rentrant , & ressortant par la même nécessité , font enfin une somme de millions , ou plutôt de grands , d'importans , d'utiles , de nécessaires , de perilleux , de généreux , & de glorieux services. Et si l'on nous dit (nous sçavons que des Magistrats sages & équitables l'ont dit ainsi) ces avances paroissent bien en gros , mais non en détail & article par article , comme il seroit à désirer. Nous répondons : Elles

paroissent autant & plus que celles que faisoient pour M. Foucquet les personnes puissantes en argent & en crédit, dont j'ai parlé. M. Foucquet faisoit ces grandes avances par nécessité, non par volonté ; il n'en fit jamais, sans esperer pour le moins de n'en plus faire de sa vie. Pourquoi plus de memoires d'une chose qu'il n'étoit nullement résolu de continuer ; il en avoit d'ailleurs de trop bons, de trop grands témoins. S. M. l'est-elle même depuis qu'elle prend tant de soin de ses affaires ? S. E. diroit le reste si elle vivoit. Les lettres en marqueroient une partie si on ne les avoit pas soustraites : je le dis affirmativement aujourd'hui, parce qu'on le sçait avec certitude. Mais M. Foucquet n'avoit besoin de nul témoignage ; les billets de l'Épargne qu'il recevoit pour décharge en faisant ces grandes avances, étoient les billets & les promesses du Roy même ; il les a rendus à S. M. ou à son Épargne, en se remboursant, comme ceux dont il empruntoit lui-même tous les jours, (je ne le sçaurois trop répéter,) lui ont rendu les siens lorsqu'il a pû les acquitter : Y a-t-il rien de plus semblable, de plus naturel, ni de plus juste ?

Je passe plus avant, nul Surintendant n'a jamais compté ; & cependant il n'y a nul Surintendant dont on se souviene qui n'ait avancé pour le Roy en des occasions pressées & capitales, retré son remboursement, & fait encore d'autres avances ; mais il le faisoit jusqu'à deux cens mille livres, à cent mille écus, qui réitérés souvent pouvoient revenir à des millions ; & ces Surintendans pensoient avoir fait une action mémorable qu'on leur devoit compter pour beaucoup. Ils sont innocens ; cependant, c'est M. Foucquet qui est criminel, parce qu'il a fait pour des millions tout à la fois ce que les autres faisoient pour cent mille écus, parce qu'en son temps la nécessité a été plus grande, qu'il a été plus pressé ; qu'on l'a traité avec plus d'empire, qu'il a mieux obéi, mieux servi, qu'il a eu plus de soumission, plus de courage, dites, si vous voulez, plus de témérité, plus d'imprudence ; mais je ne le dirai pas, ni son zèle ne le mérite, ni la bonté & la justice du Roy ne semblent le permettre.

Désarmons tout-à-fait l'envie ; vous voulez appeller maniement ce qui ne l'est pas : encore que le sens commun, que la langue, que toutes choses recla-

ment contre cette vaine subtilité , je le veux pour un moment , soit , j'y consens. Mais pourquoi n'appellerez-vous pas du moins compte ce qui l'est en effet ? Pourquoi, ce qui ne se fit jamais ni en Finances ni en autre affaire , voulez-vous deux comptes divers d'une même chose , d'un seul manquement ? quel compte demandez-vous ? Vous l'avez à l'Epargne, & à la Chambre des Comptes ; & M. Foucquet n'a pû rien toucher, rien consommer , rien dissiper qu'en vertu des assignations que vous y trouverez. Mais nous trouvons, me dites-vous, des assignations suspectes , nous n'en sçavons pas la cause , le Registre de l'Epargne ne la dit pas. Il ne le doit pas aussi ; allez au Registre des fonds qui les doit dire, s'il a été bien tenu. Il ne l'a pas été, dites-vous. Je n'en sçai rien ; mais à qui en seroit la faute ? M. Foucquet seroit coupable , si celui qu'il n'a point choisi, qu'il n'a point nommé pour cette place , qu'on lui a donné pour l'observer , pour l'éclairer , qui a dû tout voir, tout écrire , qui l'a pû sans peine, comme je l'ai montré , ou l'avoit négligé , ou ne l'avoit pas voulu , ou s'en étoit déchargé sur d'autres qui ne l'eussent pas voulu , qui l'eussent négli-

gé de même. Falloit-il que M. Foucquet tint un autre compte que celui que le Roy même , que S. E. faisoient tenir ? Oui sans doute , afin de passer pour comptable , afin de déroger à sa Charge , afin d'éterniser la mémoire de ces avances glorieuses , sans doute si on les prend bien , mais pour lesquelles vous le traitez aujourd'hui d'homme d'affaires , de prêteur , d'usurier , dont vous lui faites une infamie & un crime.

J'en dis assez , j'en dis trop , j'ai honte de ma longueur ; mais l'ignorance du Public est grande sur ces matieres , & l'artifice de nos ennemis plus grand encore. Ses commis , dit-on , recevoient directement l'argent & les billets des Gens d'affaires , il faisoit l'Epargne chez lui. L'expression est élégante & forte , elle sonne haut , elle fait impression ; voyez cependant ce que c'est ; ô crime énorme & épouvantable ! Ces billets & cet argent étoient dûs à la vérité à M. Foucquet pour ses remboursemens ; mais ils devoient passer à la rue Saint-Louis , ou à la Place Royale , ou auprès du Pont rouge , & s'y reposer jusqu'au lendemain ; & cependant on les portoit tout droit à la rue Michel-le-Comte , ou à celle des Petits-Champs. Vain

fantôme, que vous voulez nous donner pour quelque chose de bien solide & de bien grand, comme si on ne sçavoit pas que de tout temps, hors qu'on ne parle du temps de Pharamond & de Merouée, le maniement de l'Épargne s'est fait ou en argent, ou en papier, qui est même chose, excepté qu'il y a plus de facilité en l'un qu'en l'autre, les sommes & sous M. Foucquet, & toujours, ayant été payées en mille lieux différens, mais toujours sur les billets, quittances ou mandemens du Trésorier de l'Épargne, ce qui produit même effet que s'il les recevoit, excepté qu'on épargne la peine de compter deux fois. Comme si on pouvoit ignorer qu'en l'année 1655. qui fut la première, non de la Charge, mais de l'autorité de M. Foucquet, lorsqu'étant réglé avec M. Servien par S. E. il eut en partage de faire les fonds; ce fut lui tout au contraire qui commença de les faire porter presque tous effectivement à l'Épargne, où les années précédentes on n'en voyoit presque point, tout étant payé sur les billets de l'Épargne par les Traitans avec des abus infinis, par où l'on faisoit perdre aux assignés, ou une partie de leur dette pour composer, ou la dette toute entière, ou

la patience & le courage de la demander.

Que si dans les suites on s'est relâché de faire passer tout l'argent effectif par l'Epargne, ne pensez pas que la seule commodité des affaires en fut la cause, qui seroit pourtant suffisante pour autoriser ce qui a été fait de tout temps. On en avoit d'ailleurs ; (puisque l'importunité de nos ennemis nous arrache tout ce détail,) on en avoit de solides, de fortes raisons. Une formalité qu'on n'a jamais bien observée, ne le devoit pas emporter sur le bien des affaires, sur l'utilité du service.

Imaginez-vous seulement l'état des choses, sans que je le répète. Un Surintendant toujours pressé, toujours avançant, & ne retirant ses avances que pour avancer encore. Il est dû au Trésorier de l'Epargne en exercice d'autres millions aussi. Persuadez-lui avec toute votre éloquence, que ce million qu'on va porter aujourd'hui dans ses coffres, que celui qu'on y portera dans trois jours, que vingt autres qu'on y portera de même ne lui doivent rien, qu'il n'en touchera pas un denier, & ne se remboursera que dans un an sur les tailles de Dauphiné ou de Guyenne. M. Foucquet

répondoit seul de tout au premier Ministre qui ne se payoit pas de Trésoriers de l'Epargne, ni de gens d'affaires, quand il falloit de l'argent, ou perir. M. Foucquet sçavoit, il avoit éprouvé en ses propres créatures, je ne dis pas en des Trésoriers de l'Epargne, autorisés de Charges publiques & considérables par leur qualité, il avoit éprouvé, dis-je, que hors de vouloir à tous momens forcer toutes choses sans bien-séance, sans pudeur, à quoi il n'étoit pas propre, celui qui reçoit est presque toujours le maître de la recette, dans laquelle (si elle est grande sur tout) il est impossible de voir jamais si clair ce qu'il a touché, ou qu'il n'a point touché, particulièrement, s'il n'a pas pour vous l'attachement & la dépendance d'un domestique; de sorte qu'il a de l'argent quand il veut, qu'il n'en a point quand il ne veut pas, chacun se piquant de s'autoriser de son chef, de se faire des amis, de faire plutôt sa volonté que celle d'autrui, & affectionnant bien souvent le plus ce que le maître, ce que le temps, ce que la nécessité du service demandent le moins. M. Foucquet n'ignoroit pas que les machines si composées, qui ont tant de roues, tant de ressorts, si el-

les roulent à leur aise avec plus de commodité & plus de pompe dans les larges allées d'un jardin, ou sur l'herbe d'une belle prairie, s'arrêtent, s'embarassent, se rompent bien plus souvent que les autres dans les chemins raboteux & rompus de la campagne; & si vous voulez que je parle plus simplement, il sca-voit que ces mains différentes, utiles peut-être en un temps de tranquillité & de repos sont d'un retardement, sont d'un préjudice insigne dans les temps difficiles, bonnes quand on est à son aise, ne valant rien quand on est pressé. Car enfin le Surintendant parlera à son Commis, ce Commis au Trésorier de l'Epargne, ce Trésorier à son Commis, ce Commis quelquefois à un moindre Commis, qui va demander & presser l'homme d'affaires, lequel ne se presse pas, & ne sent presque plus l'autorité & la force du commandement affoiblie par tant de degrés. A la moindre difficulté, (& il y en a toujours à payer) ne fût-elle que sur un mot dans une expédition, ce moindre Commis reparle au plus grand, celui-là au Trésorier de l'Epargne, le Trésorier de l'Epargne au Surintendant, le Surintendant à son Commis qui doit rendre compte de l'expédition

pédition du calcul, & de toutes ses circonstances, chacun de ces degrés-là a ses négligences, ses retardemens, ses embarras, son indulgence du moins pour un ami : on a beau dire à tous momens, les momens sont précieux, attendez que la machine ait tourné & retourné. Mais les momens volent cependant ; & les jours & les semaines, & les mois ; & les Troupes perissent, & S. Germain & Fontainebleau tombent, & la maison du Roy ne peut plus marcher.

Mais qu'est-il besoin de tant de raisons contre ce prétendu maniement, j'ai tort, il ne me falloit qu'une grande autorité, qu'un grand exemple, qu'un seul témoignage, mais au-dessus de toute exception & de tout reproche. C'est celui de S. E. même, de qui sans folie ou sans stupidité, on ne peut ignorer ni la sagesse, ni les services ; elle étoit chargée de ce grand fardeau que notre incomparable Monarque porte si glorieusement aujourd'hui, mais chargée plus particulièrement de la guerre, des Ambassades, de certaines dépenses, de la maison du Roy, & d'autres affaires secrètes. Pour ces fortes de choses dont le soin la regardoit, dont, pour ainsi

dire, elle prenoit sur elle l'honneur & le blâme tout entier, a-t-elle voulu passer par cette longue & ennuyeuse machine que nous venons de représenter ? Nullement, elle a voulu un fonds à part & certain, payé par mois entre les mains de certaines personnes qu'elle a commises, dont la distribution se faisoit par ses ordres particuliers, sur ses propres billets, sans que le Surintendant ni l'Epargne se mêlassent d'autre chose que de signer & expedier les décharges nécessaires, ainsi qu'il leur étoit commandé. Mais quel fonds encore étoit celui-là, petit ou médiocre peut-être ? (Je n'en parlerois pas si M. Foucquet n'avoit été contraint d'en parler, & si la chose n'étoit publique.) C'étoit un fonds de vingt millions de livres par an, sans compter les extraordinaires toujours ordinaires en matiere d'Etat & de dépenses. Vingt millions qui faisoient, il n'y a pas encore long-temps, tout le revenu de l'Etat, qui aujourd'hui même étant donnés clairs & nets comme ils l'étoient, en font une si grande & si considerable partie. Et que direz-vous encore (ceci est considerable, & les Registres des Commis de M. Foucquet en font foi) que direz-

vous, si quand on n'a point passé par l'Epargne, le plus souvent, presque toujours, ç'a été pour aller plus droit & plus promptement à S. E. qu'il falloit contenter. Cela n'est pas difficile à comprendre. Car ce million, par exemple, dont M. Foucquet se rembourse aujourd'hui pour l'avancer demain, encore doit-il le toucher, votre rigueur n'ira pas, à mon avis, jusqu'à le lui défendre, autrement il semblera qu'il ne s'en rembourse pas, que ce n'est pas lui qui fournit & qui avance. Cependant si ce million va premierement à l'Epargne, puis au Commis de M. Foucquet, faites toute la diligence qu'il vous plaira, encore l'Epargne vous fera-t-elle perdre quelques jours, & il y en a plus de huit ou plus de quinze que S. E. a parlé. M. de Vilacerf, M. Picon, ou un autre, pressent & sollicitent à toutes les heures pour elle, qui ne se formalisera point, je vous en assure, d'une diligence excessive un peu au-delà des formes, mais très-volontiers d'un petit retardement. Et quand ces fonds ne pouvoient venir assez régulièrement, assez ponctuellement dans les termes ordonnez, ne faisoit-elle pas aussi (qui sera maintenant si ridi-

cule d'y trouver à dire, & de condamner un effet de son zèle ?) ne faisoit-elle pas aussi des avances & des prêts, mais de sommes fortes & considerables, jusqu'à faire craindre à ses serviteurs en certain temps, que sa fortune toute haute, toute florissante qu'elle étoit, n'y fût un peu trop engagée.

Supposons maintenant ce qui ne pouvoit être, mais qui se peut supposer, qu'avec la chicane, dirai-je, la chicane ou la chimere du maniemment, elle mériteroit un nom encore plus odieux, si elle s'en prenoit à un si grand homme, mais enfin supposons qu'avec ce prétexte, ou chicaneur, ou chimerique, on lui eût demandé un compte de ce prétendu maniemment, en conscience quel homme de bon sens lui eut pû conseiller d'autre harangue que celle de Scipion : Voici mes Registres, je les apporte, mais c'est pour les déchirer. En ce même jour je signai, il y a un an, la paix générale & le mariage du Roy qui ont rendu le repos à l'Europe, allons en renouveler la memoire au pied des Autels. M'oserez-vous parler de ces armées qui ont toujours triomphé ; de ces Ambassades par qui j'avois attaché aux ennemis de mon Maître jusqu'à la

Couronne Imperiale, si celui à qui il la donnoit eût eu seulement la force de dire, oui, & de la prendre?

Je sçai bien qu'il n'y a point aujourd'hui de comparaison à faire entre le plus profond abîme de l'infortune & le plus haut comble de gloire & de bonheur : que rien ne se peut égaler aux services d'un tel Ministre. Mais s'il y avoit autrefois des triomphes pour les généraux, il y avoit au-dessous mille couronnes & mille prix militaires ; & je l'ose dire, s'il pouvoit manquer quelque chose à la prospérité & à l'illustre memoire de ce grand homme, si l'on pouvoit y rien ajouter par le souhait, ce seroit sans doute que ceux qui ont marché & combattu sous ses ordres, suivissent son char, non pas ennemis subjugués, en esclaves malheureux, & chargés de chaînes, mais en soldats victorieux, & les chansons dans la bouche, non pleines de licence & d'injures comme parmi les Romains, mais d'acclamations, de bénédictions, & de louanges.

IV. De l'affaire des six millions.

Je viens à l'objection prétendue des

six millions , en laquelle (je suis obligé de le protester d'abord) je combats avec un extrême defavantage. C'est une question de fait , & rien ne m'instruit du fait pour le moins avec toutes ses circonstances. J'ai voulu voir les Registres de l'Epargne , ils sont saisis , on ne les voit plus. J'ai voulu m'éclaircir de plusieurs choses ; les uns ne le sçavent pas , les autres ne le disent pas , les autres même ne le sçavent pas dire ; mais ces lumieres que nous n'avons point encore , viendront un jour , s'il plaît à Dieu , nous l'esperons de la justice du Roy. Il sera permis de voir de plus près ou l'erreur ou l'imposture , de la suivre dans ses faux-fuyans , dans ses détours , de la presser , de l'étouffer dans ses plus noirs cachots , dans ses plus sombres retraites. Ne perdons pas cependant courage , la verité est pour nous. Couvrez ce Soleil de mille nuages , il ne s'éclipsera pas ; s'il ne rayonne , il éclairera pourtant , il fera toutefois assés de jour , il dissipera néanmoins les ténèbres. Mais allons par ordre sans confondre , comme on a fait par tout Paris , Billets , Ordonnances , Aliénations , Réassignations. L'ami se fait toutes choses pour son ami , soyons Finan-

ciers pour le nôtre. Qui sçait s'il ne sera point en notre pouvoir de démêler ces nœuds gordiens sans les rompre, de rendre clair ce qui est obscur, familier ce qui est inconnu, élégant même ce qui paroît barbare, intelligible à tout le monde cet ordre & ce stile des Finances qu'on n'entend pas, fondé néanmoins en raison, en loi, en maximes de bon sens, encore qu'on en abuse quelquefois contre son institution, comme de toutes les Loix & de toutes les choses humaines.

La pluspart du peuple a crû d'abord à ce grand bruit que c'étoit une aliénation faite par le Roy, & des rentes créées pour six millions, dont 5. M. n'avoit rien touché. Cela n'est pas.

Quelques-uns se sont persuadé que M. Foucquet ayant un jour besoin d'une somme si legere avec une Ordonnance de six lignes qu'il signoit seul, avoit envoyé la prendre à l'Epargne, où aussi bien il y en avoit toujours de reste. J'assurerais bien que ce n'est point cela encore.

Qu'est-ce donc ? Je ne le puis bien faire comprendre sans expliquer quelques termes, sans poser quelques regles de Finance toutes certaines & in-

dubitables, le plus brièvement qu'il se pourra ; si la matiere n'est belle, elle est nouvelle & singuliere du moins ; les livres l'ignorent, les hommes la cachent, on ne la trouvera point ailleurs.

Ordonnance, est un ordre ou commandement au Trésorier de l'Epargne, tantôt sous le propre nom du Roy, tantôt sous celui du Conseil, tantôt sous celui du Surintendant seul, suivant la nature des affaires, de payer, en termes généraux, certaine somme.

Assignation est un ordre particulier, mis au bas de cet ordre général pour faire payer cette somme sur un certain fonds, lequel ordre est signé tantôt par le Surintendant seul, aux Ordonnances qui sont sous son nom ou sous celui du Roy, tantôt par plusieurs personnes avec lui, lorsque l'Ordonnance est sous le nom du Conseil, car alors elle est aussi signée par le chef du Conseil, Chancelier ou Garde des Sceaux, par celui qui tient le Registre des fonds, & quelquefois encore par un Intendant des Finances, comme Rapporteur, ces Ordonnances tenant de la nature des Arrêts, & se nommant Ordonnances du Conseil.

Toutes

Toutes les Ordonnances, si l'on veut en être payé, doivent être assignées, & étant assignées se doivent porter au Trésorier de l'Epargne. Il n'est pas tenu de vous payer, si le fond n'est déjà réellement en ses mains. Attendez qu'il soit venu, c'est-à-dire des années quelquefois. Quand il l'aura reçu du Traitant, du Receveur ou du Fermier, & lui en aura fait quittance : alors, si l'ordre ne change, il vous payera ; cependant pour ne pas vous laisser sans consolation, pour la facilité des affaires, pour mille autres raisons longues à dire, il vous donne au lieu de votre Ordonnance son Billet, qu'on nomme Billet de l'Epargne.

Ce Billet porte, qu'il tiendra compte à un tel, Traitant, Fermier ou Receveur, nommant ou laissant le nom en blanc, d'une telle somme, qui est la vôtre, sur un tel paiement, d'un tel fonds, & lui en fournira sa quittance. C'est une espèce de mandement, afin que si le paiement est échu, si sans cela même le Surintendant desire de vous faire payer, & en donne son ordre & sa permission en particulier, ce Traitant, Fermier, ou Receveur le puisse faire sans crainte, assuré qu'en

rapportant ce billet , le Trésorier de l'Épargne ne lui peut refuser sa quittance de cette partie du fonds , comme s'il l'avoit lui-même reçue.

Si vous croyez ne pouvoir être payé de toute la somme , mais de partie , ou si pour d'autres raisons , & il y en peut avoir mille , vous desirez de partager cette somme en plusieurs moindres , le Trésorier de l'Épargne au lieu d'une seule Ordonnance que vous lui donnez , vous donne plusieurs billets. Ceux qui se sont étonnés d'en voir trente-six au lieu d'une Ordonnance de plusieurs millions , sont étrangers au pays des Finances , & quelque habiles qu'ils puissent être d'ailleurs , ils représentent le grand Alexandre voulant parler des secrets de la peinture & des couleurs devant les Elèves d'Apelle. Car enfin , s'il étoit besoin de diviser , de couper , c'est le terme , chacun de ces trente-six billets en trente-six autres , pourvu que la somme totale & le fonds fussent toujours les mêmes , il n'y auroit là rien que dans l'ordre , rien qu'on ne fasse , qu'on ne doive faire tous les jours.

Encore que les Ordonnances portent toutes qu'on payera comptant , il

y en a par lesquelles on n'entend pas qu'il soit rien payé, mais seulement que le Trésorier de l'Épargne fasse une recette & une dépense imaginaire par fiction de droit, terme que l'Épargne ne connoît point & trouvera nouveau, mais qui sera familier à la Chambre de Justice. Par exemple, on ne peut en France constituer une rente, ni sur un particulier, ni sur le Roy qu'au dernier dix-huit; les Ordonnances Royales y résistent, les compagnies où la vérification est nécessaire ne sçauroient vérifier autrement, ni les rentes être reçues à l'Hôtel de Ville. Le Roy est contraint d'en constituer; il s'en faut bien qu'il ne trouve des acheteurs à ce prix. Laissera-t-on perdre l'Etat? Non; mais par cette fiction de droit, comme il s'en voit une infinité dans nos Loix & dans les Romaines, il feindra de recevoir & de donner ensuite ce qu'il ne donne ni ne reçoit. On suppute donc la différence entre ce qu'il touche véritablement, & ce qu'il toucheroit au dernier dix-huit, entre le fond effectif & le fond imaginaire; & cette somme quand on l'a supputée, le Roy ordonne que son Trésorier la payera à un nom le plus souvent inconnu, ou pour mieux

dire, il ordonne que son Trésorier en expédiera les quittances. Et pour donner en passant cet avis à S. M. & au public, ces derniers termes d'expédier ou de livrer ses quittances, par lesquels on conserve tout ensemble & laisse entrevoir la fiction, sont meilleurs sans comparaison en ces sortes d'ordonnances, que ceux de *payer comptant*, dont on se sert si souvent, qui effrayent, qui portent la fiction trop loin, qui laissent croire que S. M. a pris tout d'un coup plusieurs millions de l'Épargne, pour en faire une pure libéralité.

Ces ordonnances de différence de fonds (on les nomme ainsi) sont ordonnances du Conseil, signées par toutes les personnes que j'ai marquées ci-dessus.

On les convertit en autant de billets qu'on veut, de même que les autres.

Si le Traité qui a donné lieu à ces Ordonnances est révoqué, on doit faire rapporter l'Ordonnance ou les billets pour les croiser & biffer, afin qu'ils demeurent nuls. Et comme la révocation ne se fait jamais que par Arrêt, ou autre acte public du Conseil, tous ceux qui signent cette révocation, les mêmes qui ont signé l'ordonnance, la

doivent biffer. ou voir biffée, & n'y manquent point, si quelque surprise ou quelque grande, pressante & importante raison ne l'empêche. Et cette obligation générale est encore plus particulière & plus expresse, non seulement aux deux Surintendans, s'il y en a deux, comme il y en avoit deux en l'année 1658, mais aussi à celui qui tient le Registre des fonds, dont la fonction capitale est, tant qu'un Traité subsiste, d'en représenter le fonds aux Surintendans, afin qu'ils puissent assigner dessus, & quand le Traité est revoqué, de décharger son Registre de ce fonds-là, tant en recette qu'en dépense, en faisant rapporter les ordonnances de comptant, qui n'étoient qu'expéditions nécessaires de ce Traité, & les billets qui en sont provenus. Quand même les billets ne seroient pas biffés ils sont nuls d'eux-mêmes, & ne valent plus rien.

Les billets de l'Epargne, parlant généralement, ne portent point sur le front, chacun : *Je viens d'une telle Ordonnance, ou surprise, ou legitimement expédiée un tel jour*, ils se ressemblent tous ; la plupart ne sont point cottés au haut de la feuille, les autres le sont, mais

d'un seul mot qui n'explique point, qui fait quelquefois tomber en erreur, de sorte qu'entre les billets, comme entre les hommes, les mauvais ne sont pas distingués des bons par la seule vue, & les hypocrites sont quelquefois ceux qui parlent le mieux en gens de bien. Il faut pour reconnoître un mauvais billet, l'étudier hors de lui-même, sur un Regître de l'Epargne, ou sur plusieurs, ou sur ceux de plusieurs Epargnes, où il a passé & repassé, le suivre jusqu'au bout, remonter jusqu'à sa source, où l'on trouve enfin ce qu'il est, & d'où il vient.

Dans la nécessité des affaires, dans la multitude infinie de demandeurs qu'il faut ou payer ou appaiser, on assigne presque toujours sur un fonds trois & quatre fois plus qu'il ne peut porter, & en cela comme en toutes les choses du monde, *beaucoup d'appelés, peu d'élus.*

C'est ce qui donne lieu à la réassignation des billets, c'est-à-dire, à un second ordre de payer sur un autre fonds. Cette réassignation se fait en deux sortes, tantôt sur le billet seulement, tantôt sur les ordonnances qu'on nomme remises, ou ordonnances de remise. La suite expliquera cette diversité.

Il y a trois Trésoriers de l'Épargne qui font en exercice de leur Charge tour à tour par année. Si vous commencez en 1658, c'est M. Jeanin de Castille, en 1659, M. de la Basiniere, en 1660, M. de Guenegaud, en 1661, revient M. Jeanin de Castille.

Chacun de ces exercices (on les nomme ainsi) rend son compte à part à la Chambre. Ils doivent pour la netteté des comptes n'avoir rien de commun, ni qui soit mêlé ensemble, non pas même les deux divers exercices d'un même Trésorier, qui est en cela aussi étranger à lui-même qu'à ses confreres.

Hors l'année d'exercice chacun expédie ce qui regarde cet exercice-là, & rien plus; les deux années hors d'exercice se rapportent à la précédente, non à celle qui suit; ce que M. Jeanin expédie en Décembre 1660, n'est pas de 1661 qui va commencer, mais de 1658.

Quand on reassigne un billet de l'un de ces exercices qu'on appelle aussi *Epargnes*, sur un fond du même exercice, la réassignation se fait au pied du billet seulement.

Quand on reassigne un billet sur un fond d'un autre exercice, cela ne se

peut que par une ou plusieurs ordonnances de remise. Voici quel en est l'usage & le fondement.

Posons que le billet est de M. Jeanin 1658. Vous voulez le faire payer d'un fonds que reçoit M. de la Basiniere en 1659 ? Il faut conserver en leur entier les intérêts & les fonctions des deux Confreres, & la netteté de leurs comptes. L'un doit payer toute la dépense de 1658, dont ce billet fait partie ; l'autre doit aussi recevoir & payer tout son fonds de 1659, sur lequel on a reassigné ce billet ; comment les accorder ? Par une fiction de droit encore, en supposant que M. de la Basiniere remet & paye à M. Jeanin la somme de ce billet, (ainsi il reçoit & employe tout son fonds de 1659.) & que M. Jeanin ayant reçu de lui cette somme en acquitte son billet ; ainsi il paye toute sa dépense de 1658. Cependant la recette & la dépense effective se fait chez M. de la Basiniere ; M. Jeanin ne reçoit & ne paye que par fiction.

On expédie donc sur ce billet une ordonnance de remise, par laquelle sans expliquer la nature du billet ni de la dépense, assez expliquée ailleurs, c'est-

a-dire , dans la premiere ordonnance qui a enfanté ce billet , on ordonne en quatre mots à M. de la Basiniere (a) de remettre des deniers de sa Charge de 1659. telle somme à M. Jeanin son Confrere , pour employer au fait de sa Charge de 1658 , ainsi qu'il lui avoit été ordonné. Et cette remise s'attache sur le billet , & porte la réassignation au bas sur un fonds , sur plusieurs , ainsi qu'il est jugé à propos.

Cette ordonnance s'attache sur le billet , non pas avec des cloux de diamans , comme parlent les anciens , que l'on ne puisse pas rompre , ni avec un sceau que l'on ne puisse contrefaire ni altérer ; mais avec une épingle seulement , de sorte que toute main qui approche seulement des Finances , tout solliciteur , tout valet peut détacher ai-

(a) Il est ordonné au sieur de la Basiniere, Trésorier de l'Epargne , que des deniers de sa Charge de l'année 1659. il remette ès mains du sieur Jeanin de Castille son confrere , la somme d'un million de livres , pour employer au fait de sa Charge de l'année 1658 , ainsi qu'il lui a été ordonné. Fait à Paris ce 9. Juin 1659. Sur les Gabelles de France 1659 , cinq cens mille livres. Sur les Entrées de Paris 1659 , trois cens mille livres. Sur les cinq grosses Fermes , cent mille livres. Signé , &c.

fément l'ordonnance du billet ou des billets, (car on en met autant qu'on veut sous une seule remise, pourvû qu'ils soient de même exercice, & composent ensemble la somme portée par la remise) tout solliciteur, dis-je, tout valet peut substituer à la place d'un ou plusieurs billets excellens, d'autres billets moins bons, si la crainte d'être découvert ne l'en empêche. Et il peut arriver qu'il soit découvert en plusieurs façons, sur tout si le Regître des fonds dont j'ai parlé ci-dessus fait son devoir. Car en confrontant de temps en temps, de jour en jour, les bonnes dépenses que l'on sçait être effectivement payées, avec celles qu'on a portées à l'Epargne, on verra s'il y a eu changement de billets, ce changement n'empêchant pas le paiement de ceux à qui étoient les bons billets ; mais donnant seulement au solliciteur de meilleurs billets au lieu d'autres moindres, qu'il avoit peut-être surpris ou dérobés.

Avec cette ordonnance de remise, à suivre votre lumiere naturelle, vous iriez chez M. de la Basiniere le prier d'envoyer bientôt cette somme à M. Jeanin, afin que M. Jeanin vous puisse payer. Il le faudroit dans la verité, mais

non pas dans la fiction. Allez au contraire chez M. Jeanin, il reprendra son billet de 1658, vous donnera sa quittance de cette somme, à la décharge de M. de la Basiniere, comme s'il l'avoit reçue de lui. Avec cette quittance & l'ordonnance de remise, M. de la Basiniere vous payera de son fonds de 1659, ou vous donnera son billet pour en être payé.

Le billet que vous avez rendu à M. Jeanin n'est point gardé chez lui; il le déchire, & avec raison, comme il l'auroit déchiré si le Traitant vous avoit payé, & le lui eût rapporté pour le convertir en quittance. La quittance qu'il donne à son confrere fait même effet. On ne garde point deux Actes d'une même chose, non plus qu'une promesse quand on l'a changée en obligation. Vous déchargez véritablement M. Jeanin de ce billet qu'il devoit payer, & qui fait partie des dépenses à lui ordonnées pour 1658, & compris dans son compte; mais vous chargez d'un autre côté sa recette d'autant, puisqu'il paroît avoir reçu cette somme de son confrere pour l'employer. Et quant à l'assignation sur un tel fonds, comme il la faut conserver pour en

faire foi, elle se conserve sur la remise chez M. de la Basiniere qui compte du fonds, & M. Jeanin de la somme seule imaginaiement reçue, imaginaiement employée.

Je suis long en ces matieres embarassées, mais je cherche à instruire, à justifier, non pas à plaire. Je ne dis rien dont vous ne remarquiez tantôt l'usage, l'importance, la nécessité; ajoutons y un mot encore.

Nous avons supposé que ce billet réassigné étoit de 1658, & qu'il étoit réassigné sur un fonds de 1659. Il n'y a là qu'une année entre deux, qu'un seul changement d'exercice; mais quand on reassigne un billet d'un exercice plus éloigné, il ne faut pas seulement une remise, mais deux, mais quelquefois trois, il ne seroit pas impossible qu'il en fallût jusqu'à quatre. Supposez que ce billet de 1658 est reassigné en 1661. C'est encore M. Jeanin; mais lui en 1658, & lui en 1661, sont deux, & n'ont rien de commun ensemble. Il est étranger à lui-même, comme j'ai dit, autant qu'un de ses confreres; & non seulement autant, mais en quelque sorte davantage, car il ne peut pas se remettre cette somme à lui-même comme

il feroit à un confrere, ni la faire passer d'un de ses comptes à l'autre ; tout l'ordre en seroit troublé ; il faut compter sur des quittances que M. Jeanin ne peut pas faire, & donner à M. Jeanin.

On fait donc alors deux Ordonnances de remise, comme celle que vous venez de voir ; l'une ordonnant à M. de la Basiniere de remettre de son fonds de 1659 à M. Jeanin pour son exercice de 1658, l'autre ordonnant à M. Jeanin lui-même de remettre de son fonds de 1661 à M. de la Basiniere 1659. On pourroit, si l'on vouloit, mettre M. de Guenegaud 1660, au lieu de M. de la Basiniere 1659 en l'une & en l'autre remise, mais toujours il faudroit deux remises : car enfin on ne peut aller de M. Jeanin à M. Jeanin que par l'un ou par l'autre de ses confreres ; choisissez des deux chemins celui que vous aimerez le mieux, mais l'un n'est pas plus court que l'autre ; puisque suivant le même ordre renversé que je vous ai déjà présenté, M. Jeanin reprend & déchire son billet de 1658, vous donne pour cela sa quittance, à la décharge de M. de la Basiniere 1659, qui sur cette quittance, & sur une des remises que vous lui laissez, vous donne sa quitan-

158 II. DISCOURS
ce à la décharge de M. Jeanin 1661,
& avec cette quittance, & l'autre remise que vous donnez à M. Jeanin, il vous paye, ou vous donne son billet de 1661 pour être payé.

Quand il y a double remise, il y a double facilité de substituer des billets; car on en peut substituer ou de ceux de M. Jeanin 1658, en se servant des deux remises; ou de ceux de M. de la Basiniere 1659, en supprimant l'une des remises, & employant seulement l'autre.

Et si le billet eût été de 1655, au lieu de 1658, il faudroit par le même ordre triple remise, qui feroit triple facilité.

Et si vous le supposiez de 1654, il faudroit quatre remises. Mais rarement arriveroit-il qu'en 1661 un Trésorier de l'Epargne n'eût pas rendu son compte à la Chambre de l'exercice de 1654; & si le compte est rendu, les billets de cet exercice ne se réassignent plus de la sorte; l'exercice & le maniement sont consommés; il n'en faut plus parler, les billets ne sont plus rien, sont inutiles, sont morts, encore qu'ils soient toujours dûs par le Roy. Mais pour faire ici en passant une remarque curieuse &

nouvelle, en faveur de ceux qui aiment à considérer les choses dans leurs principes : les dettes du Roy tout au contraire de celles des particuliers, plus elles vieillissent moins elles ont de privilèges, perdent en quelque sorte de jour en jour la force de leur hypothèque ; parce que le particulier, esclave des loix civiles, est toujours tenu de payer entre ses dettes celle qu'il eût dû payer la première ; de suivre toujours l'ordre de son obligation, & non pas celui de son utilité ou de son plaisir : au lieu que le Roy reconnoit une autre loi supérieure aux loix civiles, un autre ordre dans ses actions qui est celui de l'utilité publique, suivant lequel il est très-souvent plus juste, parce qu'il est plus nécessaire de payer ce qu'on doit d'hier ou d'aujourd'hui, que ce qu'on doit depuis vingt années. De quoi il ne faut pas s'étonner, puisque cette utilité publique a étendu son empire jusques sur les affaires des particuliers dans la prescription ; & que la même dette, qui en cet instant à la veille de la trentième année, est la meilleure & la plus privilégiée de toutes, dès demain même, ou dans une heure d'ici si vous voulez, n'est pas seulement la moindre de tou-

tes, mais n'est plus dette dutout. Mais revenons à notre sujet.

Voulez-vous être payé d'un de ces billets de quelque exercice dont l'Épargne a compté? Il faut le faire revivre, le ressusciter, lui donner un nouvel être par la même puissance qui lui avoit donné le premier. Il faut que le Roy ou son Conseil ordonnent le payement par une Ordonnance de comptant sur ce billet, comme ils le feroient sans ce billet même.

Pour ne venir pas si souvent à ce miracle, pour conserver le droit des particuliers à qui le Roy doit toujours, soit que son Trésorier compte ou ne compte pas, on a reçu & mis en usage de faire qu'un billet se renouvelle tous les ans si l'on veut, & passe d'un Epargne, ou d'un exercice à un autre, sur le même fond où il est assigné sans nulle grace, mais par une simple expedition de Justice, & qui ne se refuse point. Cela se fait avec des remises semblables à celle que vous avez vûe en note, mais toujours sur les mêmes fonds. Le billet étoit de 1655; il sera successivement de 1656, de 1657, de 1658, ou 59, comme si chacun de ces Trésoriers de l'Épargne, ou de ces exercices

cices le devoient payer, encore qu'aucun ne le paye. Il demeure toujours dans sa premiere stérilité ; il ne devient ni meilleur, ni plus important, ni plus heureux ; il rajeunit seulement, il s'éloigne de cette mort des billets dont j'ai parlé, pour voir si en vivant plus longtemps il n'aura point quelque meilleure fortune.

Cependant ces remises ordinaires, & de la forme seulement qui sont infinies en nombre, donnent une facilité sans pareille pour substituer de moindres ou mauvais billets au lieu des bons : car sans qu'il en coûte rien, vous aurez des remises dont vous n'êtes point obligé de vous servir pour les billets sur lesquels on les a expédiées, & vous en aurez pour toutes les années qu'il vous plaira, selon les billets que vous voudrez substituer, comme il est aisé de le comprendre par tout ce que j'en ai déjà dit.

Voilà nos principes constans & nos élémens de l'Épargne. Venons maintenant à l'objection des six millions. Je serai court ; je l'ai presque réfutée sans la réfuter ; je n'aurai presque qu'à appliquer en particulier ce que j'ai dit en général, afin qu'on ne pût le mettre en dispute.

Il y eut , dit-on , un traité signé en 1658 , pour une création de rentes sur l'Hôtel de Ville , & en ce traité une Ordonnance de six millions pour la différence de fonds , pareille à celles dont j'ai expliqué la nature. Le traité fut révoqué ; les billets qui provenoient de cette Ordonnance devoient être rapportés & biffés comme j'ai dit. Ils ne le furent point , on les trouve réassignés depuis sur de bons fonds ; si c'est en partie , si c'est en tout on ne le dit pas clairement ; on sçait seulement que c'est en plusieurs années , en divers temps , par plusieurs personnes qu'ils ont été portés à l'Epargne.

En quoi il y a deux choses qu'on blâme ; la première , qu'ils ayent été conservés , non biffés ; la seconde , qu'étant nuls ils ayent été réassignés , pour consommer , dit-on , de bons fonds. Examinons l'un après l'autre.

Quant aux billets non biffés , il y a de l'abus & de la surprise ; mais ne m'obligez point à répéter ce que j'ai dit , & considérez que cette surprise qui n'est pas la centième de celles de même espèce arrivées dans les Finances sous d'autres Surintendans , ne regarde pas M. Foucquet seul ; mais tout autant de

personnes qui avoient signé l'Ordonnance, & particulièrement son Collègue, son ancien qui vivoit en ce temps-là, & celui qui tenoit le Registre des fonds. Quoi donc, accuserons-nous vivans & morts ? Porterons-nous nos yeux injustes & peu respectueux vers le Ciel ? Non, ce n'est ici que l'ouvrage de la terre. L'extravagance elle-même ne scauroit se figurer un si bas, un si bizarre, un si ridicule complot entre des Superieurs élevés en dignité, en pensées, en mérite, contraires en intérêts, vivans avec bien moins d'amitié que de jalousie & de défiance. Que dirons-nous donc ? Nous dirons avec raison qu'aujourd'hui, comme de tout temps, qu'en France comme par-tout ailleurs, qu'entre les grands hommes comme entre les autres hommes, dans cet étrange accablement d'affaires, dans cette multitude infinie & confuse d'images différentes, de pensées, de desseins, dans cette rapide course d'emplois, de travaux, d'ambition, où l'on peut à peine s'arrêter un moment pour penser à soi-même, les Superieurs commandent quelquefois fort bien ce que les inferieurs executent fort mal. Que les choses se different sous divers prétextes, trainent,

échapent, s'oublent, passent pour faites lorsqu'elles ne le sont point encore. Que l'interêt est le pere des inventions; qu'il y a encore des Mercures assez adroits pour tromper tous les yeux ouverts, non pas d'un Argus, mais de plusieurs.

Quels sont les Mercures? Je n'en dis rien, je n'en sçai rien, ils sont coupables sans doute, mais faisons justice aux coupables même. Ils n'ont pas voulu dérober six millions, ces billets ne leur étoient pas nécessaires pour ce dessein, il y en avoit tant d'autres millions à vendre à si bon marché. La difficulté n'est pas d'avoir des billets, c'est de trouver des millions qui se laissent prendre. Quel étoit donc leur dessein? Il est visible; d'avoir des billets qu'on vendroit & revendroit, de s'en défaire, & d'en tirer de l'argent; en quoi, comme le crime est toujours ingenieux à se flatter, qu'il ferme les yeux à l'avenir, qu'il se fonde bien plus sur quelque mauvais exemple que sur de bonnes raisons, ils n'ont pas manqué de se dire à eux-mêmes qu'ils faisoient un profit sans nuire à personne, que l'avenir penseroit à l'avenir, que ce n'étoit rien qui n'eût été fait mille & mille fois sous d'autres

Surintendans, comme toute la terre le sçait, dont pas un n'en fut jamais ni accusé ni soupçonné, cette pensée passant généralement pour trop basse, pour trop indigne dans un emploi si élevé. Tant la haine & l'envie sont malignes, sont injustes aujourd'hui plus qu'en ce temps-là ! Tant il est vrai que M. Fouquet surpasse en malheur tous les autres hommes.

Je ne pense pas qu'il faille insister davantage sur ce sujet, ni avec un plus fort, ni plus long raisonnement. C'est un de ces faits qui se persuadent d'eux-mêmes, qui gagnent leur cause sans plaider, en se montrant seulement assistés & éclairés, comme parlent les Loix Romaines, (a) de la splendeur de la vérité.

Il n'en est pas autrement en la seconde partie de cette objection, touchant les mêmes billets réassignés, en laquelle attendant mille éclaircissémens particuliers que le temps nous donnera, je m'affure qu'on sera content de moi, si je fais voir trois choses. Que nulle apparence, nulle raison, nul bon sens, nul sens commun ne permettent de

(a) *Quibus splendor veritatis assistit & allucescit.*

de croire que M. Foucquet ait profité de ces réassignations. Que ces billets qu'on prétend avoir consommé des millions, n'ont peut-être pas consommé un denier. Qu'ils pourroient avoir beaucoup consommé, sans que M. Foucquet fût coupable.

Quant à la première, comme j'abrège autant que je puis, je ne veux pas même faire valoir ces raisons, quoique très-fortes, quoique très-considérables. Où a-t-il trouvé tant de millions de reste à prendre, lui qui engageoit tous les jours tout ce qu'il avoit de plus cher au monde pour trouver de l'argent au Roy ? Où font-ils, puisqu'il n'a aucun bien, puisqu'il n'est pas seulement l'homme le plus malheureux, mais le plus pauvre du Royaume ? Pourquoi douze millions de dettes, si ces six millions étoient si faciles à dérober ? Je vous demanderai seulement vous qui l'accusez, pourquoi employer de faux billets pour tant de millions, puisqu'il s'en trouve dans ses effets pour tant de millions de véritables, de legitimes, dont S. M. ne doute pas elle-même, qu'il ne les ait payés pour elle, & à sa décharge, puisqu'il est constant qu'il a été éternellement en avance, éternel-

lement donc riche & abondant en véritables billets. C'étoit l'artifice, direz-vous (car que pourriez-vous dire davantage ?) montrer & garder ce qui lui étoit dû , prendre ce qui ne lui devoit rien. Misérable artifice , bizarre artifice , si fin qu'il ne l'est plus , si subtil qu'il devient grossier. Aimer mieux dérober que se payer , prendre avec crime & avec danger ce qu'on lui arrachera peut-être demain , que reprendre avec innocence , avec sûreté ce que s'il ne reprend aujourd'hui , peut-être ne reprendra-t-il de sa vie. Si vous le faites si malheureusement ingénieux , au moins ce que vous ne sçauriez me refuser , faites-le toujours semblable à lui-même. Qu'il garde son caractère partout , qu'il ne soit pas Ulysse en un acte, Ajax en un autre ; autrement vous ne serez pas seulement accusateurs peu véritables , mais Poètes peu industrieux. Cet homme si excessivement fin , selon vous , que fait-il en même temps ? Il couvre véritablement ses larcins avec une grande finesse , il réassigne des billets manifestement faux , afin que celui qui tient le Registre des fonds , qui doit, qui peut voir tous les jours celui de l'E-

pargne, en avertisse S. E. le convainque dès le lendemain. Car ce qui peut être obscur aujourd'hui étoit alors clair, certain & indubitable. Où est sa finesse ? Qu'a-t-il fait de son esprit ? Qu'est devenu son sens commun ? N'y avoit-il pas au moins de véritables billets au monde, qu'on pouvoit changer avec ceux-là, qu'on pouvoit en tout cas acheter à si bon marché ? Qu'il fasse fonds pour cela ; & si les millions coûtent si peu à trouver, ou qu'il en prenne un peu moins à chaque fois, ou qu'il en prenne un peu davantage, & il les prendra du moins avec quelque sûreté.

Ce n'est pas ici le lieu de parler de son esprit, ni de sa capacité ; nous ne sommes pas assez heureux pour penser à la gloire ; le temps nous rendra peut-être ce qu'on nous ôte de ce côté-là. La posterité du moins, véritable Chambre de Justice, l'élite de tous les siècles, & de toutes les nations, fera là-dessus raison à tout le monde. Aujourd'hui je veux faire ce que vous m'ordonnerez ; je prendrai M. Foucquet de votre main tel que vous l'aurez agreable, ou bon ou méchant, ou solide, ou subtil, ou adroit & ingénieux,

mieux , ou mal adroit & stupide. Si bon, il ne dérobera point , il aimera mieux du moins se payer. Si méchant , il craindra , il tâchera du moins , puisqu'il le peut , & si aisément , de couvrir son crime. Si solide , il préférera un bien légitime , certain, qu'on ne lui peut plus ôter , à une esperance vaine , criminelle, incertaine qui lui peut échaper à tous momens. Si subtil , il fermera du moins toutes les portes , toutes les ouvertures par où il craindra qu'elle n'échape. Si mal adroit & stupide , il ne pensera pas même à cet excès de finesse qui dérobe au lieu de se payer. Si adroit & ingénieux , il y pensera du moins avec plus de précaution & plus d'adresse.

J'ai bien moins songé à le défendre que vous à l'accuser ; mais je ne vous dirai rien qui ne soit plus vrai-semblable.

Je dis , comme j'ai promis de le montrer en second lieu , que ces fonds , qui selon vous, ont consommé des millions, n'ont peut-être pas consommé un seul denier. Que ce sont peut-être vaines réassignations sur de beaux noms sans effet , sur des fonds sans fonds. Rien de meilleur en apparence que les Fermes du Roy. Mais en Décembre 1660 , être

assigné sur les Gabelles de France 1661, c'étoit être plus mal que sur les Tailles de 1670 ; l'un n'étoit pas, & n'est pas encore, mais l'autre n'étoit déjà plus. Le futur tout incertain, tout douteux qu'il est, a encore ou plus d'existence, ou du moins plus d'esperance que le passé. Je dis de plus qu'en une autre maniere, ces billets peuvent n'avoir rien consommé qu'en apparence seulement, que les mêmes personnes, ces Mercurres dont j'ai parlé, quels qu'ils soient, qui avoient dérobé ces billets, soit qu'ils ayent voulu les déguiser seulement, comme il est assez vrai-semblable, ou les faire déchirer, au lieu d'autres bons billets qu'on réassignoit tous les jours, ont pû par le moyen des remises, ainsi que je l'ai expliqué, substituer ces méchans billets, & garder les bons, dont les dépenses ne laissoient pas d'être acquitées, quoiqu'ils demeurassent en ces mains infidèles pour se répandre quelque temps après dans le commerce du monde avec toute liberté. Je dis que cela s'est pû faire sans peine, non seulement par une personne ou deux, mais par cent, mais par mille, non seulement par des mains connues, mais par d'inconnues, mais par d'ob-

scures , par le dixième Commis du Commis , par le Marchand , par le Négociant des billets , par le Courtier du Courtier , par le diminutif du Solliciteur , chacun pouvant aisément en avoir quelques-uns dont il se vouloit défaire.

Voulez-vous que je passe au troisième point ? Je dis qu'en lisant le discours au Roy , que je suppose toujours dans celui-ci , vous verrez en combien de sortes légitimes , importantes , nécessaires , on se sert de la réassignation d'un billet pour des dépenses grandes , mais cachées , où il faut éviter la conséquence & le bruit. Qu'une partie de ces trente-six billets dont il s'agit , s'est peut-être répandue dans le commerce entre les mains de ceux qui en faisoient un si grand trafic , que comme une monnoye de bas alloy fait cacher toutes les autres , parce qu'on les garde & qu'on se défait de celle-ci , comme une étoffe de même espece , mais de moindre fabrique arrivant à Paris , fait rentrer toutes les autres dans les magasins , parce qu'elles sont de meilleure garde : ces mauvais billets dont chaque vendeur se hâtoit de se défaire , que chaque acheteur trouvoit à un plus bas prix , ont fait retirer & renfermer tous

les autres , ont seuls rempli le Théâtre, occupé la scène pour un temps , qu'il s'en peut être consommé quelques-uns, & beaucoup en ces sortes d'occasions infinies dont un Surintendant ne peut ni se souvenir, ni rendre compte, mais qui, de quelque sévérité qu'on use, ne sçauroient manquer de revenir tous les jours. Qu'en ces sortes d'occasions on ne regarde presque pas les billets quand on les réassigne, parce qu'il ne s'agit pas d'une justice, mais d'une grace ou d'une nécessité; que si vous voulez que je parle pour l'Épargne même, elle ne les considère point, parce que l'assignation lui suffit, parce qu'elle ignore la révocation du Traité, parce qu'elle voit l'importance & la conséquence de l'emploi qui ne laisse nul soupçon d'injustice.

Répondez. Y a-t-il en cela rien d'absurde, rien d'extravagant, rien qui se refute de soi-même, rien que vous puissiez refuter, rien qui n'entre dans l'esprit sans peine, rien qui ne trouve créance parmi ceux que la passion n'aveuglera point?

Quoi donc, lorsque je vous montre si clairement que non pas une personne, mais cent, mais mille, obscures, bas-

les, inconnues, capables de tout, ne hazardant rien, n'ayant rien à perdre, peuvent avoir fait ce qui vous surprend; que nulle apparence, nulle raison, nul bon sens, nul sens commun ne peut jeter ce soupçon sur d'autres, vous le rejetterez toujours pourtant sur la tête d'un Surintendant & du Trésorier de l'Épargne, que leur charge, que leur nom, que leur honneur, que la multitude même de leurs envieux contiennent dans le devoir, qu'on eût pu convaincre & perdre le lendemain même, qui, s'ils eussent voulu faillir, le pouvoient, le devoient sans difficulté avec plus de précaution & d'artifice, dont une conduite si ouverte, une si grande sécurité fait assez voir l'innocence, qu'on doit en un mot renvoyer absous par cette seule présomption, comme ces deux frères d'autrefois trouvés endormis auprès de leur père assassiné : nul ne pouvant concevoir qu'en deux personnes à la fois un profond sommeil, un si tranquille repos pût compatir avec un grand crime.

Vous croirez ce qu'il vous plaira de croire, mais on ne vous croira pas. Où sera le Juge assez hardi, assez affamé de faire un coupable, qui fasse tomber sur

un homme seul la faute qui peut être de mille ? Qui s'il peut douter seulement, s'il ne se trouve pas entièrement éclairci, ne fasse plutôt en cette rencontre ce que firent plus d'une fois les célèbres Juges de l'Areopage, quand ne pouvant se déterminer ni se résoudre, ils renvoyèrent les parties à se représenter dans cent ans ? Où sera le Juge en un mot, qui parce que vous le direz, parce qu'il le conjecturera, le présumera, ose condamner le moindre des hommes, ce qu'il ne doit ni ne peut selon la raison, selon les loix, selon nos mœurs, quand le Ciel l'auroit instruit par une voye secrète, quand il sçauroit, quand il seroit assuré, si les choses alleguées & prouvées, si les actes, si les témoins ne fondent, ne forment, ne produisent sans autre secours sa connoissance, son assurance, sa certitude ? D'où vient, pour le dire en passant, qu'en tout interrogatoire, quelque connoissance qu'on ait de l'accusé & de ses affaires, on lui demande cent choses dont on ne doute pas ; s'il connoît, par exemple un tel, qu'on aura vû son domestique depuis vingt ans, s'il a un frere qu'on tient peut-être prisonnier à trois pas de là, comment s'appelle ce

frere , à qui on l'a déjà demandé, comme il s'appelle lui-même ? Choses bien vaines & bien superflues en apparence, quand elles sont de la notorieté publique, quand tout le monde les sçait, quand personne ne les peut ignorer. Mais on auroit beau les sçavoir si elles ne résultoient des procédures, si on ne les y trouvoit, si on ne les y voyoit, si on ne les y touchoit, un Juge ne pourroit pas s'y fonder.

Qu'ai-je dit ? Où sera le Juge assez hardi, où sera plutôt l'homme assez inhumain & assez barbare pour n'être point touché de douleur & de pitié, s'il se represente comme il faut un si grand malheur ? J'ai fait voir qu'on ne peut imputer à M. Foucquet cette affaire de six millions quelle qu'elle soit. Que ce manquement prétendu est une chimere. Que ces avances qu'on lui reproche sont des services glorieux. Qu'il ne doit point avoir d'autre Juge que le Roy ; il en a d'autres pourtant, je n'en dis rien davantage. Qu'il ne peut être tenu de compter ; il comptera néanmoins, & ce qu'on ne fit jamais, il comptera sans comptes, sans livres de lui, ni de ses Commis, sans papiers, sans communication, sans commerce,

& pour comble d'infortune en ces affaires , si obscures d'elles-mêmes , si inexplicables de leur nature , faites & effacées depuis tant de temps. Si son corps malade , si son esprit abattu de tant de douleurs , si sa mémoire & son imagination remplies de si tristes images le font douter , le font hésiter , s'il ne sçait point ce que les Registres de l'Espagne ne sçavent point , ce que le Registre des fonds qu'il ne tenoit pas , qu'on tenoit pour lui , contre lui , pourroit & devoit sçavoir. Ce n'est pas ce Registre qui a tort , c'est M. Foucquet qui est criminel , qu'il faut traiter en coupable.

Mais de quoi nous sert la pitié publique que nous avons sans doute pour nous , & on ne le peut ignorer ; pitié qui redouble nos maux , ou du moins nos larmes en les consolant ; pitié douce , mais inutile , si par mille sortes d'artifices que nous ne sçavons qu'en partie , on nous dérobe tous les jours celle des Juges & des Magistrats , & celle du Prince même ?

V. *Contre ceux qui parlent malignement du désordre des Finances.*

Et ici je me vois arrivé à la dernière

partie de mon travail ; car j'entens déjà non pas les murmures confus , mais les voix hautes & raisonnantes de ces ennemis , & de ces malins déguifés en indifférens & en vertueux , qui ne parlent en general que d'abus & que de défordres , qui ne prêchent que sévérité & que rigueur , qui ne laissent point la chambre ardente dans l'enclos du Palais où S. M. l'a renfermée , mais la soufflent , la répandent & la dispersent dans toutes les rues , dans toutes les maisons de Paris. Ne seroit-ce point rendre office au Public , non pas d'éteindre , il n'appartient qu'au Ciel même , mais d'amortir du moins en quelques endroits ce grand feu que tant de bouches allument , que tant de mains attisent , où tant d'autres versent l'huile & le souffre incessamment ? Je sçai bien qu'ils ne nous en veulent pas , ces violens exaggerateurs ; ils auroient honte d'exciter une si grande tempête contre la tête d'un seul. Ils n'attaquent point M. Foucquet , mais je ne le défends plus aussi. Ils s'amufent seulement , moi je m'exerce ; il est permis en France d'abuser innocemment de son esprit & de son loisir. Je n'irriterai personne en particulier , quand je voudrois que tout le

monde fût appaisé , & mon nom que l'on sçaura des demain , si S. M. le desire , fera connoître du moins quelque jour à tout le monde , que je n'ai parlé ni par passion ni par intérêt. Il y a de grands abus dans les Finances sans doute ; mais où est-ce qu'il n'y en a point ? La corruption s'y est glissée , il est vrai ; mais où est-ce qu'elle n'a point pénétré ? Cette partie de l'Etat est bien malade ; mais quelle autre jouit d'une pleine & d'une entière santé ? Soyez severe , vous trouverez une infinité d'autres maux autant ou plus grands que celui-ci ; soyez indulgent , vous verrez qu'au milieu de nos prospérités & de nos triomphes , lorsque toutes les nations étrangères portent envie à notre bonheur , nous ne devons pas nous croire si misérables pour ce mal que l'on nous veut tant faire sentir , puisque nous en avons mille autres plus grands & plus fâcheux que la seule coutume nous rend insensibles.

Je ne vois presque rien de considérable en France que l'Eglise , l'Epée & la Robe.

L'Eglise est sacrée , n'y touchons point. Il falloit (disent les Theologiens) une mission expresse au Fils de

Dieu même pour chasser les marchands du Temple. Quand même nous apprehenderions qu'ils y-fussent revenus, quand nous y verrions des abus & des péculats en des richesses bien autres, en des trésors bien plus précieux que ceux du monde, ce ne seroit pas à nous d'en parler.

Voici cette belle & florissante Noblesse, la gloire & la force de notre Nation. Si nous lui disions qu'on murmure fort des violences (je ne veux pas dire tyrannies) dont elle fait gemir en paix & guerre les Provinces éloignées : elle nous diroit que le bruit des armes l'empêche le plus souvent d'entendre les Loix, elle nous montreroit peut-être son corps tout couvert de blessures & de cicatrices pour le service du Prince & du Public. Ne la pressons point, & pour la traiter plus noblement encore, rejouïssons-nous plutôt avec elle de ce qu'elle renonce désormais à ces combats singuliers, si peu chrétiens, si peu humains, si peu sages, si inconnus aux autres nations & aux autres siècles ; ou pour mieux dire, triomphons-en avec notre auguste Monarque, pour qui, si notre reconnaissance égaloit celle des premiers

hommes. si nous ſçavions auffi bien recompenser les Heros, & rehausser avec autant d'invention & d'adresse par l'éclat des belles fables, le corps de la ſolide verité, on compteroit quelque jour entre les peuples qu'il a domptés, la nation des duels la plus vaillante & la plus mutine du monde, qui faisoit ſous les Rois ſes predeceſſeurs des irruptions continuelles dans le Royaume, juſqu'au milieu de leur Cour & de leur Louvre, & dédaignant le ſang vulgaire ne s'en prenoit qu'au plus beau & au plus pur de l'Etat.

Mais que nous dira la Juſtice, la mere de l'ordre, de la tranquillité & du repos, la protectrice des Loix, la correctrice des mœurs, ſi nous nous plaignons que malgré ſes lumieres preſque divines, malgré ſes ſoins infinis, malgré ſon application extrême, continuelle & infatigable, malgré ſon pouvoir que nous reverons, malgré ſes ordres & generaux & particuliers, les plus beaux & les plus admirables ſans contredit qui furent jamais au monde, malgré, dis-je, tant d'inſignes avantages que nous lui devons, & qui perſuadent à la Perſe & à la Chine, qu'à cet égard nous conſervons encore le Siecle

d'Or : Je ne sçai quel poison fatal & invisible, mêlé & incorporé désormais à ses remedes les plus salutaires, les tourne à notre ruine, jette dans nos vies & dans nos fortunes une incertitude éternelle, une longue & déplorable confusion ; qu'en nul autre temps, en nul autre pays on ne plaidera jamais tant qu'en France, pour sçavoir où l'on plaidera, puis sans sçavoir encore ce que l'on plaide, puis sans le sçavoir plus ; que la chicane désole tout le Royaume ; qu'il n'y a particulier ni famille qui ne s'en ressentent, ni villes, ni campagnes, ni landes même, sables & deserts dans leur solitude & dans leurs tenebres où l'on puisse se mettre à couvert des piquures si dangereuses & si mortelles de ces serpens (c'est ainsi qu'un de nos Poetes nomme les Procès) soit qu'ils rampent & se traînent à terre comme vipères & couleuvres, soit qu'ils voletent comme scorpions, soit qu'ils s'élevent comme dragons ou comme hydres épouvantables à tant de têtes, qu'Hercule même ne les sçauroit dompter. Procès non du commun, qu'ai-je dit, communs & très-communs aujourd'hui, qui ne marchent qu'en cérémonie & en pompe, sur les épaules

courbées de plusieurs hommes , sur des mulets , sur des chariots ; où la matiere principale languit étouffée sous la masse des incidens ; où la plus grande question est de trouver la question , consistant souvent en quelque clause d'un testament ou d'un contract un peu trop courte , dont ces montagnes de sacs sont les horribles commentaires : non plus procès , mais guerres , veritables fleaux de Dieu , dont il punit en sa colere les fautes des peres sur les enfans jusqu'à la troisieme & à la quatrieme generation.

Si nous nous plaignons ainsi , quoiqu'amerement à la Justice , elle nous dira , car elle est juste , que nous avons raison ; qu'elle ne s'offense point de ce discours ; qu'elle s'en afflige plutôt ; qu'elle fait ce qu'elle peut , mais que la chicane a plus d'esprit qu'elle , & trouve mille finesses contre une de ses précautions ; que ce n'est pas sa faute mais celle du genre humain ; qu'il n'y a rien de si saint que nous ne scachions corrompre , nul bien si grand dont nous ne trouvions le moyen & l'industrie de nous faire un grand mal.

Ministres sacrés de cette grande Deesse , ou pour mieux dire , Juges & Ma-

gistrats de toutes les sortes , qui êtes la Justice même , c'est à vous que j'adresse de formais ma voix & mes paroles dans la suite de ce discours , vous qui gémissiez comme nous de ce malheur , qui prêtez vos mains innocemment comme je le fais moi-même ; parce qu'on ne le peut autrement , à ce que vous détestez aussi bien que moi , vous qui connoissez mieux que personne , & cet abus & tant d'autres , & en general toutes les langueurs du peuple que vous ne pouvez guérir , qui n'avez pas seulement devant vos yeux toujours ouverts , ce petit détroit où je viens de faire une course , mais au-delà de ces colonnes que je me suis établies pour ne point passer outre , un large , un vaste Ocean d'abus & de malversations de tous les genres , où quelque Pilote plus hardi découvreroit un monde si grand & si nouveau & de si surprenans Antipodes. Quand on vous parlera des abus & des désordres des Finances , comme des seuls , comme des plus grands , comme des plus inouis qui soient dans l'Etat , ou qui furent jamais au monde , vous ne vous y tromperez pas , repassez les yeux sur l'Histoire de tous les siècles , sur les

venerables restes des Republiques les plus florissantes & les mieux réglées, sur tout ce que le temps a épargné des personnes les plus éclatantes de ce temps-là ou des plus obscures ; vous y verrez que ces mêmes désordres des Finances ont toujours fait, non pas tant le crime des plus grands hommes, que le prétexte de les opprimer. Temoin en Grece les Miltiades, les Themistocles, les Periclès, & presque tous ceux qui furent en grande autorité dans Athenes. Temoin à Rome Coriolanus, Furius Camillus, Manlius Capitolinus, Curius Dentatus, Scipion l'Africain, son frere l'Asiatique, Livius Salinator, ce grand Capitaine, cet illustre censeur, Livius Drusus, citoyen si grand & si bon, comme il le disoit lui-même en expirant, que la Republique n'en eut jamais un plus grand ni un meilleur, un Caius Flavius, un Memmius, un pere de Pompée, un Appius Claudius, un & plusieurs Catons, & tant d'autres, que je n'aurois jamais fait si je voulois rapporter, tous ou persecutés ou opprimés par l'accusation du Peculat : soit que l'obscurité des Finances ait fourni dans tous les siecles un lieu propre & commode aux embûches de
la

la calomnie & de l'envie ; soit que de tout temps le mérite un peu élevé, par une faute sans doute, mais des plus humaines, mais des plus pardonnables, ait confondu sa fortune avec celle du public qu'il croyoit intéressé dans sa subsistance, ait compté le moindre de ses services pour plus que beaucoup d'argent, ait fait plus d'état des cœurs des Citoyens que de leurs bourses, n'ait pas crû faire un peculat, quand sans rien garder pour lui-même, il ne prenoit d'une main que pour répandre de l'autre. Et si avec la même équité que nos vehemens declamateurs tâchent d'échauffer & d'irriter, c'est-à-dire, de corrompre, vous jetez les yeux sur les fautes des moindres Financiers qu'on appelle aujourd'hui gens d'affaires, vous en trouverez peu de rigoureuses punitions, mais beaucoup de plaintes. Si le premier des Orateurs ayant peut-être moins d'égard à leurs mœurs qu'à leur fortune, les appelle les plus honnêtes gens (a) du monde, l'écriture plus croyable, mais donnant en cela beaucoup au dire commun & à l'opinion des Peuples, les met volontiers

(a) *Publicanorum honestissima natio.* Cicer.
Tome II.

avec les (a) pécheurs, quoique bien souvent elle les fasse voir ensuite autant ou plus gens de bien que les autres. Et quand leurs grandes richesses vous mettront en colere, je ne vous dirai pas qu'elles ne sont assez souvent qu'en grand credit & que les richesses d'autrui qu'on leur confie; je ne vous représenterai point que de tout temps, en toutes les parties du monde, le commerce d'argent sur tout grand & étendu a acquis beaucoup d'argent à ceux qui s'en sont mêlés; je vous ferai souvenir seulement que ces richesses ne sont pas du moins pour être portées à quelque autre monde, aux ennemis de la France ou de la Foi. Si leur avidité dérobe ces biens à leur Patrie, leur luxe (on a tort de s'en plaindre) les lui rend aussitôt; ils n'avoient véritablement qu'une bouche à nourrir, mais ils en nourrissent dix mille. Ce n'est point pour eux qu'ils amassent, ne le croyez pas quand ils le croiroient eux-mêmes, c'est pour le Boulanger, c'est pour le Pourvoyeur, pour le Marchand, pour le Parfumeur, pour le Brodeur, pour l'Orfèvre, pour le Masson, pour l'Architecte, pour le

(a) *Publicani & peccatores.*

Peintre , pour le Doreur. Et s'il vous semble que c'est pourtant un grand mal de ramasser ainsi en une partie le sang & l'aliment qui devroient être en plusieurs , outre qu'il en sort incessamment par une circulation aussi admirable qu'inévitable , considerez encore du moins qu'en des occasions grandes , importantes , capitales à l'Etat , on tire quelquefois un grand bien de ce grand mal : comme si l'eau de mille & mille petites sources avoit été mise exprès dans ces vastes reservoirs pour s'en servir au besoin , quand il faudra remplir tous les tuyaux à la fois , & que la pompe aille avec plus de force & de vitesse. Et n'oubliez point , s'il vous plaît , qu'en Espagne , où dans ces dernieres années , on ne pouvoit faire un million d'extraordinaire , quelque pressés qu'ils en fussent , on ne pouvoit assez admirer , ni même assez craindre ces noms moins célèbres , à la verité , & moins glorieux que celui de M. de Turenne , mais qui rendant l'avenir present par une espece de miracle avec une seule feuille de papier , & quelque petit nombre de signatures , faisoient plusieurs millions en une heure sur la seule parole d'un Surintendant ou de son Commis.

Sur toutes choses si l'on fait effort auprès de vous à qui le Prince a confié sa justice, pour tourner ou directement ou indirectement les fautes de tout un peuple contre un seul homme, grand & illustre, quoique l'envie en puisse dire, mais le plus malheureux de tous : pourriez-vous y consentir, vous qui voyez tous les jours comment l'abus, & la corruption, & la surprise se glissent malgré vous-même jusqu'aux portes de votre Sanctuaire, jusqu'au pied de vos Autels. Vous qui avec les intentions les plus justes & les plus droites, avec ces veilles & ces fatigues éternelles, avec cette vie si laborieuse & tellement occupée des affaires d'autrui, qu'elle ne vous permet pas de penser aux vôtres, ne sçauriez cependant empêcher qu'un peuple obscur & infini qu'on trouve par-tout, & qu'on ne sçauroit néanmoins où prendre, quoique marchant sous vos Enseignes, ne combatte vos bons desseins, sous prétexte de les secourir ; que cultivant nos discordes comme son fonds & son propre heritage, il n'immortalise les passions, les querelles & les fureurs des hommes mortels ; qu'il ne reproduise incessamment autant de monstres que

vous en pouvez exterminer ; qu'il ne fasse trop souvent qu'en jugeant éternellement vous ne puissiez néanmoins venir à bout de rien juger , & que le centième Arrêt ne termine point non plus que le premier cette même affaire qui s'est mocquée des Juges inférieurs , qui a lassé toutes les Compagnies Souveraines du Royaume , qui est revenue cinq ou six fois , je pourrois dire dix ou douze , abuser des choses les plus sacrées , profaner & prendre en vain le grand nom du Roy en son Conseil : ravissant cependant non pas le bien du Prince fort & puissant , & qui se le fait bien rendre ; mais celui de la veuve desolée ; mais celui du misérable orphelin qui ne s'en peuvent vanger , & ne leur ravissant pas seulement le bien , mais leur laissant encore pour leur malheur & pour leur supplice la cruelle & inhumaine esperance de le r'avoir : jusqu'à ce qu'accablés d'infortunes ils comprennent à la fin que non pas au sens des vérités Evangeliques , mais en un autre bien différent , à celui qui n'a rien , cela même qu'il a lui est ôté , & qu'il valoit mieux ayant reçu un soufflet tendre la joue pour en recevoir un autre , & donner ses habits tout entiers.

que de disputer son manteau. Désordre étrange, qui ne blesse pas la société civile en quelque chose de peu d'importance, mais en son essence, en son fondement, en son but, consistant à ôter la retribution & la vengeance des mains de chaque particulier pour la remettre toujours sage, mais toujours puissante entre les mains du Public. Abus le plus audacieux de tous les abus, qui ne choque pas l'autorité souveraine en sa moindre partie, mais en la fonction capitale des Rois, puisque dans la vérité comme dans la langue sainte, juger & regner c'est la même chose.

Et vous, Grand Prince (car je ne puis m'empêcher de finir ainsi que j'ai commencé par V. M. même) c'est un dessein digne sans doute de sa grandeur, ce n'est pas un petit dessein que de réformer la France. Il a été moins long & moins difficile à V. M. de vaincre l'Espagne. Qu'elle regarde de tous côtés, tout a besoin de sa main, mais d'une main douce, tendre, salutaire, qui ne tue point pour guérir, qui secoure, qui corrige & repare la nature sans la détruire. Nous sommes tous hommes, SIRE; nous avons tous failli; nous avons tous désiré d'être confi-

derés dans le monde ; nous avons vû
 que sans bien on ne l'étoit pas , il nous
 a semblé que sans lui toutes les portes
 nous étoient fermées , que sans lui nous
 ne pouvions pas même montrer notre
 talent & notre merite , si Dieu nous en
 avoit donné , non pas même servir V.
 M. quelque zele que nous eussions pour
 son service. Que n'aurions nous point
 fait pour ce bien , sans qui il nous étoit
 impossible de rien faire ? V. M. SIRE ,
 vient de donner au monde un siecle nou-
 veau , où ses exemples , plus que ses
 Loix même ni que ses châtimens , com-
 mencent à nous changer. Nous le
 voyons , SIRE , nous le sentons avec
 joye. S'il y a toujours à l'avenir , com-
 me on ne le peut empêcher , de gran-
 des fortunes pour la mauvaise foi &
 pour l'injustice , il y aura désormais des
 recompenses & des établissemens hon-
 nêtes pour la fidelité & pour la vertu.
 Si la constitution de l'Etat & mille au-
 tres raisons considerables font que les
 charges doivent demeurer venales , il
 y en aura du moins de chaque espèce
 pour le seul merite , par les graces de
 V. M. Cet homme de bien qui ne songe
 qu'à Dieu & à son étude , non pas mê-
 me à V. M. ni à son pouvoir , appren-

dra tout d'un coup qu'elle l'a honoré d'un grand benefice, & doutera longtemps si c'est une vision ou une verité. Nous serons tous gens d'honneur pour être heureux, & courrons après la gloire, comme nous courions après l'argent, mourans de honte, si nous n'étions pas dignes sujets d'un si grand Roy, par là veritablement, & par cette seconde formation de nos esprits & de nos mœurs le Pere de tous ses peuples. Mais quant à notre conduite passée, S.I R E, que V. M. s'accommode, s'il lui plaît, à la foiblesse, à l'infirmité de ses enfans; nous n'étions pas nés dans la Republique de Platon, ni même sous les premieres Loix d'Athenes écrites de sang, ni sous celle de Lacedemone où l'argent & la politesse étoient un crime; mais dans la corruption des temps, dans le luxe inseparable de la prosperité des Etats, dans l'indulgence Françoisse, dans la plus douce des Monarchies, non seulement pleine de liberté, mais de licence. Il ne nous étoit pas aisé de vaincre notre naissance & notre mauvaise éducation. Nous aimons tous V. M. Que rien ne nous rende auprès d'elle si odieux & si détestables, & que s'empêchant de faillir comme
si elle

si elle (a) ne pardonnoit jamais, elle pardonne néanmoins comme si elle faisoit tous les jours des fautes. Et quant au particulier de qui j'ai entrepris la défense, particulier maintenant & des moindres & des plus foibles, (b) *La colere de V. M. SIRE, s'emporteroit-elle contre une feuille seche que le vent emporte ?* Car à qui appliqueroit-on plus à propos ces paroles que disoit autrefois à Dieu même l'exemple de la patience & de la misere, qu'à celui qui par le courroux du Ciel & de V. M. s'est vû enlever en un seul jour, & comme d'un coup de foudre, biens, honneur, reputation, serviteurs, famille, amis & santé, sans consolation & sans commerce, qu'avec ceux qui viennent pour l'interroger & pour l'accuser ? Encore que ses accusations soient incessamment aux oreilles de V. M. & que ses défenses n'y soient qu'un moment, encore qu'on n'ose presque esperer qu'elle voye dans un si long discours ce qu'on peut dire

(a) *Qui cæteris ita ignoscit, tanquam ipse quotidie peccet; ita peccatis abstinet, tanquam nemini ignoscat.* Plin. Ep. VIII. 22.

(b) *Contra folium quod vento rapitur, ostendis potentiam tuam, & stipulam siccam persequeris.* Job. XIII. 25.

pour lui sur ces abus des Finances, sur ces millions, sur ces avances, sur ce droit de donner des Commissaires, dont on entretient à toute heure V. M. contre lui, je ne me rebuiterai point, car je ne veux point douter auprès d'elle s'il est coupable. Mais je ne sçau-rois douter s'il est malheureux. Je ne veux point sçavoir ce qu'on dira s'il est puni; mais j'entends déjà avec es- perance, avec joye, ce que tout le monde doit dire de V. M. si elle fait grace. J'ignore ce que veulent & que demandent, trop ouvertement néan- moins pour le laisser ignorer à person- ne, ceux qui ne sont pas satisfaits en- core d'un si grand & si déplorable mal- heur; mais je ne puis ignorer, SIRE, ce que souhaitent ceux qui ne regar- dent que V. M. & qui n'ont pour in- terêt & pour passion que sa seule gloire. Il n'est pas jusqu'aux Loix, S I R E, (c'est un grand Saint (a) qui l'a dit) il n'est pas jusqu'aux Loix qui tou-

(a) S. Augustin sur ces mots de Salomon: *Noli esse justus multum. Lex enim, quia seip- sum mollire non potest, à nobis mitiganda est, ut possit prodesse sub se agentibus. Hic ergo non est justus multum, qui Dei imitator est. In Quæst. Vet. Test. Qu. 15. Tom. IV.*

tes insensibles, toutes inexorables, qu'elles font de leur nature, ne se rejouissent, lorsque ne pouvant se flechir elles-mêmes, telles se sentent flechir d'une main toute-puissante, telle que celle de Votre Majesté en faveur des hommes dont elles cherchent toujours le salut, lors même qu'elles semblent demander leur ruine. Le plus sage, le plus juste même des Rois crie encore à V. M. comme à tous les Rois de la terre, *ne soyeZ point si justes*. C'est un beau nom que *la Chambre de Justice*, mais le Temple de Clemence, que les Romains éleverent à cette vertu triomphante en la personne de (a) Jule Cesar, est un plus grand & un plus beau nom encore. Si cette vertu n'offre pas un Temple à V. M. elle lui promet du moins l'empire des cœurs, où Dieu même desire de regner, & en fait toute sa gloire. Elle se vante d'être la seule entre ses compagnes qui ne vit & ne respire que sur le Trône. Courez hardiment, SIRE, dans une si belle carrière, V. M. n'y trouvera que des Rois, comme Alexandre le souhaitoit, quand on lui parla de courir aux Jeux Olym-

(a) Plutarque en la vie de Jule Cesar.

piques. Que V. M. nous permette un peu d'orgueil & d'audace ; comme elle, SIRE, quoique non autant qu'elle, nous ferons justes, vaillans, prudens, temperans, liberaux même, mais comme elle nous ne sçaurions être clemens. Cette vertu toute douce & toute humaine qu'elle est, plus fiere, qui le croiroit, que toutes les autres, dédaigne nos fortunes privées, d'autant plus chere aux grands & aux magnanimes Princes, tels que V. M. qu'elle ne se donne qu'à eux ; qu'en toutes les autres quoiqu'au dessus des Loix, ils suivent les Loix, en celle-ci ils n'ont point d'autre Loi qu'eux-mêmes. Je me trompe, SIRE, je me trompe : s'il y a tant de Loix de Justice, il y a du moins pour V. M. une generale, une auguste, une sainte Loi de clemence, qu'elle ne peut violer, parce qu'elle l'a faite elle-même pour elle-même, comme le Jupiter des Fables faisoit la destinée, comme le vrai Jupiter fit les Loix invariables du monde, je veux dire en la prononçant. V. M. s'en étonne sans doute, & n'entend point encore ce que je lui dis ; qu'elle rappelle, s'il lui plaît, pour un moment en sa mémoire ce grand &

beau jour que la France vit avec tant de joye, que ses ennemis, quoiqu'enflés de mille vaines prétentions, quoiqu'armés & sur nos frontieres, virent avec tant de douleur & d'étonnement; cet heureux jour, dis-je, qui acheva de nous donner un grand Roy, en repandant sur la tête de V. M. si chere & si précieuse à ses Peuples, l'huile sainte & descendue du Ciel. En ce jour, SIRE, avant que V. M. reçût cette onction divine, avant qu'elle eût revêtu ce Manteau Royal qui ornoit bien moins V. M. qu'il n'étoit orné de V. M. même; avant qu'elle eût pris de l'Autel, c'est-à-dire, de la propre main de Dieu, cette Couronne, ce Sceptre, cette Main de Justice, cet Anneau qui faisoit l'indissoluble mariage de V. M. & de son Royaume, cette Epée nue & flamboyante, toute victorieuse sur les ennemis, toute puissante sur les sujets: nous vimes, nous entendimes V. M. environnée des Pairs & des premieres dignités de l'Etat, au milieu des prieres, entre les benedictions & les Cantiques, à la face des Autels, devant le Ciel & la Terre, les hommes & les Anges, proferer de sa bouche sacrée ces belles & magnifiques paroles, di-

gnes d'être gravées sur le bronze, mais plus encore dans le cœur d'un si grand Roy,

(a) *Je jure & promets de garder & faire garder l'équité & miséricorde en tous Jugemens, afin que Dieu clement & miséricordieux, répande sur moi & sur vous sa miséricorde.*

Si quelqu'un, SIRE, nous ne le pouvons penser, s'opposoit à cette miséricorde, à cette équité Royale, nous ne fouhaitons pas même qu'il soit traité sans miséricorde & sans équité. Mais nous qui l'implorons pour Monsieur Foucquet, qui ne l'implore pas seulement, mais qui y espere, mais qui s'y fonde; quel malheur en détourneroit les effets, quelle autre puissance si grande & si redoutable dans les Etats de V. M. l'empêcheroit de suivre & ce serment solennel, & sa gloire, & ses inclinations, toutes grandes, toutes Royales, puisque sans leur faire violence & sans faire tort à ses sujets, elle peut exercer toutes ces vertus ensemble? L'avenir, SIRE, peut être prévu & réglé

(a) *Paroles du Serment de Sa Majesté. Item ut in omnibus Judiciis æquitatem & misericordiam præcipiam; ut mihi & vobis indulgeat suam misericordiam clemens & misericors Deus.*

par de bonnes Loix. Qui oseroit encore manquer à son devoir, quand le Prince fait si dignement le sien? Que personne ne soit excusé; personne n'ignore maintenant qu'il est éclairé des propres yeux de son Maître. C'est là que V. M. fera voir avec raison jusqu'à sa sévérité même, si ce n'est assez de sa justice. Mais pour le passé, SIRE, il est passé, il ne revient plus, il ne se corrige plus. V. M. nous avoit confiés à d'autres mains que les siennes; persuadés qu'elle pensoit moins à nous, nous pensions bien moins à elle, nous ignorions presque nos propres offenses, dont elle ne sembloit pas s'offenser. C'est-là, SIRE, le digne sujet, la propre & véritable matière, le beau champ de sa clemence & de sa bonté.





E L O G E

D'ANNE D'AUTRICHE.

Cet éloge contient en peu de lignes tous les traits de sa vie. Ceux qui sont capables de juger de la perfection de cet Ouvrage ont admiré des vérités si bien écrites. Mem. de Motteville. Tom. 5. & Lettres historiques par M. Pellisson. Paris 1729. 3. vol. in 12.

ANNE D'AUTRICHE Reine de France, l'exemple éternel des Reines à venir apprit la piété, & toutes les vertus dès l'enfance, & ne les oublia jamais; épousa en sa quinzième année un grand Roy aussi sage qu'heureux en ses desseins, mais jamais plus heureux qu'en son mariage; obtint contre toute esperance après vingt-deux années de prieres & de bonnes œuvres le plus grand présent que le Ciel lui pouvoit faire, un fils qui fut cru dès-lors, & qui parut depuis par toute la suite de sa vie donné de Dieu pour le bien de ses

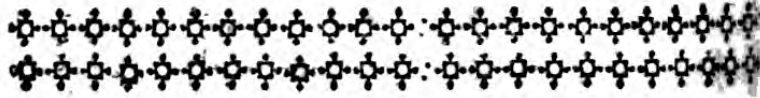
ſujets ; digne de venir au monde par miracle ; vit ſa joye accomplie par la naiſſance d'un ſecond Prince très-aimable, & qu'elle aima tendrement ; éprouva l'inconſtance des choſes humaines dans une longue adminiſtration de l'Etat, commencée par des triomphes ſur les Etrangers, traversée par des mouvemens domeſtiques, & par des guerres civiles, achevée par de plus grandes conquêtes, & l'entier rétaſſement de l'autorité ; fit douter lequel de ces divers temps avoit été le plus heureux pour ſa gloire, & ce qu'il falloit le plus admirer, ou ſa prudence, ou ſa modération, ou ſa fermeté ; contribua puiffamment à la paix générale, & au mariage de ſon fils, deux ſources de la félicité publique ; pour récompense vit la paix régner dans ſa maiſon Royale ; l'Angleterre, après l'Eſpagne, y ajouter ce qu'elle avoit de plus illuſtre, de plus charmant, & de plus beau ; les ſoins, les reſpects & les tendreſſes, auſſi bien que la pieté & la vertu d'une jeune & excellente Reine, lui faire juſqu'à la fin reconnoître en elle à tous momens ſa fille & ſa nièce ; un Dauphin de qui l'on peut tout eſperer lui promettre une longue ſuite de ſucceſſeurs égaux en gran-

deur à leurs ancêtres ; le Roy son fils tous les jours de plus en plus obscurcir & relever tout ensemble leur gloire par la sienne ; l'Etat qu'elle avoit tant aimé déformais très-florissant , sous une conduite si haute & si sage n'avoit rien à craindre , pas même de sa prospérité ; vécut toujours à la Cour , mais toute à Dieu , bonne , sincere , humble , douce , aimable , juste , liberale , charitable , généreuse , magnanime , reconnoissante ; nul excès que celui des vertus bienfaisantes ; n'oubliant que les injures , dont elle ne se vengea jamais ; enseignant enfin au monde , que même les plus grands maux deviennent des biens à qui les reçoit comme elle ; mourut avec la tranquillité des Martyrs , d'une mort non moins douloureuse , mais plus longue que la leur ; fut regrettée par toute la terre , mais en nul lieu plus véritablement qu'en cette maison dont elle étoit fondatrice. Ses statues à jamais durables , sont les Autels & les lieux saints qu'elle a élevés ou soutenus par ses bienfaits. Son moindre éloge fut d'être du sang des Empereurs , fille , sœur , femme , & mere de Roy. Vous qui voyez tant de grandeurs au tombeau avec cette incomparable Princesse , apprenez qu'il

D'ANNE D'AUTRICHE. 203

Il n'y a rien de solide que ce qu'elle possède aujourd'hui. Née de Philippe III. Roy d'Espagne, & de Marguerite d'Autriche à Valladolid le Samedi 22. Septembre 1601 ; nommée au baptême Anne-Maurice, au même lieu le Dimanche 7 d'Octobre suivant ; mariée avec Louis XIII. Roy de France, surnommé le Juste, le 9 de Novembre 1615 ; mere de Louis XIV. Dieu-donné le 5 de Septembre 1638, & de Philippe de France, aujourd'hui Duc d'Orléans, le 20 Septembre 1640 ; morte le 20 Janvier 1666.





P A N E G Y R I Q U E

D U R O Y

L O U I S X I V.

Prononcé dans l'Académie Française,

Le troisième Février 1671, l'Académie étant extraordinairement assemblée en présence de Monseigneur Seguier, Chancelier de France son Protecteur. Après que Messire François de Harlay de Chanvalon, Archevêque de Rouen, nommé par SA MAJESTÉ à l'Archevêché de Paris, a été reçu en l'une des quarante places d'Académicien, vacante par la mort de feu Messire Hardouin de Peresix de Beaumont Archevêque de Paris, autrefois Précepteur du Roy, & a remercié la Compagnie par un discours très-éloquent, mêlé des louanges de SA MAJESTÉ; PAUL PELLISSON FONTANIER se trouvant Directeur, a dit :

MONSIEUR,

Cette Assemblée extraordinaire, ce concours de nos Académiciens, leurs

yeux, leur visage, leur attention, leur silence même, vous ont déjà dit combien ils se sentent honorés de votre présence, & touchés de vos bontés. Mais ils attendent de moi quelque chose de plus, & veulent que je parle, beaucoup moins pour la nécessité, que pour l'éclat, en un jour que nos Registres marqueront à l'avenir entre les plus grands & les plus solennels.

Je ne vois pas un de mes Confreres, maintenant ravis de se pouvoir dire les vôtres, qui par un zèle très-juste pour vous, mais trop injuste pour moi, ne s'imagine que je dois dire tout ce qu'il pense, & le dire avec son esprit, ses lumieres, & sa délicatesse, que je n'ai pas.

Les uns se promettent que pour la gloire de l'Académie, je releverai votre auguste caractère, plus relevé de lui-même que tous les discours humains. Les autres ne doutent pas que je ne fasse valoir le sang illustre, les alliances des maisons souveraines, les honneurs & les emplois, & ce qu'on ne peut oublier en ce lieu, les lettres si souvent & si heureusement jointes aux armes, dans les grands hommes dont vous sortez. Ceux-ci s'arrêtent principalement aux quali-

rés personnelles, soit celles de l'honnête homme, soit celles du Prélat, également accomplies en vous. Ceux-là en particulier, au profond sçavoir à qui l'âge même n'a pas été nécessaire. Un grand nombre à l'adresse judicieuse mêlée de douceur & d'autorité, qui se rend toutes les fois qu'il le faut, maîtresse des Assemblées, des Compagnies, & des Peuples mêmes, pour leur utilité propre, & pour celle de l'Etat. Tous ensemble, à cette éloquence de toutes les sortes, tantôt privée, tantôt publique, tantôt préparée, tantôt soudaine, toujours assurée de persuader ou de plaire, & dont vous venez de renouveler l'idée, si belle, si vive, & si noble dans nos esprits.

Pour moi, MONSIEUR, je connois, j'admire, je sens comme eux, tous ces avantages, & mille autres que nous pensons posséder nous-mêmes en vous possédant. Mais quand ils m'auroient prêté toutes leurs voix, pour faire éclater de si grandes choses autant qu'elles le méritent, je ne sçai si le concert de tant d'éloges, quelque juste & quelque harmonieux qu'il pût être, ne bleferoit point vos oreilles, pour être trop près de vous.

Ne pourrois-je point me soutenir par la nouveauté, & découvrir en quelque partie de l'Art, pour ainsi dire moins fréquentée, des louanges que votre peuple écoutât sans peine, qu'elle ne pût refuser, qu'elle fût bien-aïse de publier elle-même ?

Ou je me trompe, ou j'entrevois quelque jour & quelque lumière à ce dessein. Car quand je regarde quelle est la main qui vous donne à nous, qui nous donne à vous ; Quand je vois la place la plus importante du Clergé François, celle qui demande le plus toutes les grandes qualités, soit civiles, soit ecclésiastiques, vous être déferée à l'instant & sans hésiter ; non point par l'ordre de la succession, ni de l'âge, ni par le hazard, ni par la cabale ; mais par le jugement & le choix d'un Prince sage & habile s'il en fut jamais : Je me persuade que les louanges infinies & inépuisables d'un si grand Roy, encore que vous les écoutiez toujours avec joye, encore que vous les portiez vous-même plus haut que personne du monde, comme nous venons de l'éprouver, retombent néanmoins toutes sur vous, vous reviennent, & vous appartiennent désormais ; & qu'au lieu d'abandonner vo-

tre éloge , je le continuerai peut-être d'une manière plus noble , si je commence le sien.

Le plus fameux des Anciens en l'art du Panégyrique , avoit à parler de la plus grande beauté du monde , célèbre par ses aventures , sortie , comme il disoit , du sang de leurs Dieux , reçûe après sa mort entre les Déeses , & donnant sans cesse des marques de son pouvoir. Il passe légèrement tant de grands endroits , que chacun voyoit comme lui ; mais il s'arrête au jugement de Thesée , qui crut devoir tout entreprendre pour elle ; puis décrivant en particulier toutes les autres actions de ce grand homme , les monstres domptés , l'injustice & la violence réprimées , les loix établies , les villes fondées ou délivrées de la servitude , il croit avoir assez élevé l'héroïne , en élevant le héros.

J'essayerai , quoiqu'avec un génie bien différent , quelque chose de semblable. Vous me le permettez , MESSIEURS. Il y a des temps & des matières au-dessus des loix ; il y a , vous le sçavez , des irregularités plus heureuses que les règles mêmes. C'est d'ailleurs louer , selon nos coutumes , notre auguste Fondateur Louis XIII.

que

que de parler d'un tel Fils , la plus haute , la plus durable récompense qui ait été accordée sur la terre à la sagesse , à la tempérance , à la justice , à la piété. C'est louer sans affectation & sans envie notre grand Protecteur présent , la voix , mais la digne voix d'un si grand Maître , l'interprète , aussi vénérable qu'éloquent & que fidèle , de ses pensées Royales le premier dépositaire de ses volontés & de son pouvoir. C'est louer en même temps l'illustre Confrere, dont nous réparons si heureusement la perte , qui a travaillé durant tant d'années, à former avec la nature, avec Dieu même , l'ouvrage le plus parfait que nous puissions admirer aujourd'hui. C'est vous louer enfin , MESSIEURS, & tous les membres de ce Corps , qui partagent si diversément , & en tant de sortes , ou la confiance du Monarque , ou ses bonnes graces , ou ses bienfaits , ou son approbation & son estime.

Ne pensez pas toutefois , MESSIEURS, que je veuille vous prévenir en sa faveur par cet espece d'interêt. Oubliez pour un peu de temps toutes les graces que vous avez reçues , & toutes celles que les belles lettres en reçoivent tous les jours. Ne vous souvenez plus que

vous êtes nés François. Effacez même de votre imagination , si toutefois il est possible , cette bonne mine digne de l'Empire , comme parloient les anciens, cet air , ce port , cette majesté si douce & si redoutable , ce mélange d'humanité & de grandeur qui éclate dans ses yeux, qui échape à tous les efforts de la peinture , & de la sculpture , & qui s'imprime si vivement dans les cœurs. Il me suffit que vous connoissiez la France , & que vous l'ayez connue autrefois. En quel lieu de cette vaste Monarchie ne le trouverez-vous point lui-même plus grand que la Monarchie , & tel que je voudrois vous le pouvoir représenter ?

Je ne prétens pas cependant ne rien oublier d'une si ample matière , dans un discours d'aussi peu d'étendue que celui-ci , ni parcourir également avec vous toutes les parties de l'Etat. Au contraire, j'éviterai , MESSIEURS , je le déclare, plutôt que je ne chercherai dans mon sujet , tout ce qu'on y a le plus remarqué , le plus loué jusqu'à cette heure. Je passe à dessein une infinité de choses, dont chacune à part feroit tout l'ornement d'un Panégyrique , pour un Prince moindre que le nôtre. Je laisse la Noblesse ou purifiée , ou soumise aux or-

dres de la Justice ; une partie du tiers-Etat occupée aux travaux utiles, inconnus auparavant dans le Royaume, & le partage des Etrangers ; tout ce qu'il y a de plus difficile & de plus grand entrepris pour le bien du commerce, jusqu'à la jonction des mers déjà si avancée, & qui passoit auparavant pour le vain discours des gens de trop de loisir ; le peuple en général soulagé ; la fécondité récompensée ; les procès abrégés ; les loix réformées ; l'œconomie servant à la magnificence & à la libéralité.

Mais ni le grand Archevêque que nous recevons aujourd'hui parmi nous, ni mes propres sentimens, ne me permettent de passer aussi légèrement sur l'Eglise, pacifiée depuis peu, florissante depuis long-temps par l'application du Prince, par ses soins, & par sa piété. Vous, MESSIEURS, à qui tous les siècles sont présens comme le nôtre, & qui voyez avec douleur les vicissitudes humaines s'étendre à tout ce qu'il devoit y avoir de plus immuable parmi les hommes, jusqu'à la Religion, jusqu'aux Autels ; remontez à huit ou neuf cens ans dans nos histoires, plus loin encore, presque jusqu'au temps heureux & malheureux tout ensemble des

Martyrs & de leurs miracles ; vous ne trouverez point ailleurs , je ne crains pas de le dire , les premières places de l'Eglise remplies en France de plus excellens sujets , le mérite plus distingué par la récompense , l'indignité plus flétrie & plus éloignée par le mépris. Si quelqu'un en peut douter , qu'il regarde seulement les victoires non sanglantes , que le travail , que le sçavoir , que la pieté de nos Prélats & de leurs troupes sacrées , remportent à toute heure sur ceux que des temps tous différens , & le malheur de nos peres , avoient séparés de la Foi. Heureux les captifs volontaires qui suivent avec joye le char de ce triomphe ! mais ingrats en même temps , ou obligés de reconnoître , que si c'est l'ouvrage des Pasteurs , le choix des Pasteurs est l'ouvrage du Roy , comme le Roy celui de Dieu même !

Je ne finirois point , MESSIEURS , si je ne me renfermois désormais dans quelques réflexions particulières , simples & abrégées , sur les travaux de notre Monarque. Je veux bien , & il est juste , qu'on admire dans ses maisons Royales la nature surmontée par l'art ; les fontaines , les canaux , ou plutôt les rivières & les mers , par des conduits

fourterains, occuper la place des sablons stériles & des terres altérées. Mais qui ne l'admira lui-même infiniment davantage, si par les voyes plus secrettes, plus obscures & plus inconnues du gouvernement, dont il est lui seul l'ouvrier, le conducteur & le maître, il a sçû corriger, surmonter, & changer en mieux, les mœurs, les inclinations, & le génie de ses peuples ?

Vous avez vû, MESSIEURS, sous la Régence d'une Reine très-pieuse, l'impieté se montrer quelquefois hardiment, aujourd'hui morte ou muette à la Cour.

Vous avez vû auparavant sous le règne d'un Roy très-sobre, ce que nous ne voyons plus, l'excès opposé à cette vertu, passant du bas peuple aux personnes de qualité, déshonorer la France, comme quelques-unes des nations voisines.

La fureur des duels invéterée & confirmée par tant de siècles, étoit en notre seule nation un mal incurable, dont la guérison est maintenant si parfaite, que nous commençons à l'oublier avec le mal même.

Le commerce maritime étoit impossible aux François, incapables, disoit-on, de chercher un profit où l'on com-

mence presque toujours par des pertes, où l'on ne s'avance que par le bon ordre, par la persévérance, & par le travail. Ce commerce, cependant, aussi bien que mille autres avantages, nous fait aujourd'hui autant de jaloux, que nous avons de voisins.

En quel lieu du monde étoit-il autrefois plus permis & plus facile aux particuliers ? En quel lieu du monde leur est-il aujourd'hui plus difficile & moins permis, de ne point faire leur charge, d'abuser de leur autorité, d'être dispensés des loix, de se dispenser eux-mêmes de leur devoir ?

Quelles histoires, quels livres, quelles Nations, & quelles Langues n'ont parlé de l'insolence du Soldat François, & du peu de discipline de nos troupes ? Elles vivent maintenant, nous l'avons vû de nos yeux en Flandre, elles vivent, même dans les villes conquises, plus régulièrement que leurs propres habitans, pendant que les sujets d'Espagne, tremblans, captifs, & renfermés dans leurs murailles, n'osent les perdre de vûe, & s'écarter à la campagne par la seule crainte de leurs propres garnisons.

D'où viennent, MESSIEURS, tant

de changemens à la fois , & si remarquables ? Y a-t-il quelque révolution extraordinaire , quelque conjonction & quelque constellation nouvelle dans le Ciel ? Dispensons-nous de l'observer : laissons-en le soin à ces nouvelles Académies Royales , filles ou sœurs de la nôtre , ouvrages encore de la même révolution , ou plutôt de la même main si magnifique & si puissante. Ce qu'il y a de certain & d'indubitable , c'est que nos Rois sont nos astres ; leurs regards , nos influences ; leurs mouvemens & leur conduite , la première source sur la terre de nos vices & de nos vertus.

Mais peut-être que le Roy dont nous parlons , s'est borné lui-même au-dans de son Etat. Demandez-le , MESSIEURS , à toutes les nations du monde , à qui l'on peut dire qu'il est & qu'il a toujours été presque aussi présent qu'à nous , ou par la protection , ou par l'amitié , ou par la crainte , ou par l'hommage libre & volontaire que les plus éloignées rendent si souvent à sa réputation & à sa vertu.

Je ne puis encore , MESSIEURS , toucher ici que rapidement , & comme en courant , la matière de plusieurs volumes. Je ne dirai rien des victoires &

des progrès avant la paix des Pyrenées, où la modestie lui fait prendre bien moins de part qu'il n'en doit avoir. Il commence à gouverner lui-même, ayant désormais pour premier Ministre, le génie, joint au courage, au travail, au secret, à la fermeté, à la ponctualité, à l'exactitude. L'Espagne veut usurper sur nous, dans une Cour voisine, une égalité injurieuse, & qu'on ne lui peut jamais accorder. Elle est aussi-tôt contrainte, ce qu'on n'avoit jamais vû encore, de céder la préséance par une déclaration solennelle & publique. Dunkerque & la Lorraine cependant se réjouissent de revenir à l'Empire François. On viole à Rome la dignité d'un Ambassadeur ; le Roy en tire une double gloire, & de faire hautement réparer l'offense, & de l'oublier. La Pyramide, toute abattue qu'elle est par lui-même, subsistera deux fois dans l'histoire, monument de sa puissance, & monument de sa bonté.

Un Prince Ecclesiastique son allié ne peut dompter une ville aussi forte que rebelle, obstinée dans sa faute par un amour de Religion & de liberté ; tout le parti Protestant se doit émouvoir pour elle dans l'Empire. Elle se rend toute-fois

fois à la vûe de nos troupes , ou plutôt au seul nom de notre Monarque , comme si elle venoit de voir tomber ses bastions & ses murailles ; & chacun approuve ce qu'il n'a pû empêcher.

Le Turc est déjà près de Vienne avec cent mille hommes ; il n'a plus de riviere qui l'arrête. Toute l'Allemagne tremble , presque toute la Chrétienté. Six mille François d'une valeur heroïque la vont délivrer , & dissipent cette épouvantable armée , méprisant leur vie , par la noble ardeur d'obéir & de plaire à leur Roy.

Les Hollandois ses alliés se trouvent pressés par un ennemi voisin & plein de vigueur. Il les sauve avec générosité d'un péril extrême ; n'ignorant pas , mais ne mettant pas en compte ses intérêts à venir. Ils sont en même temps engagés en une guerre cruelle avec l'Angleterre. Il se déclare pour eux comme il l'a promis ; il conserve néanmoins le pouvoir & l'autorité d'arbitre entre les deux nations , & se départ magnaniment de ses propres avantages pour leur donner la paix.

On refuse à la Reine ce que le sang & les loix lui donnent. Après avoir combattu par les raisons , le voilà qui mar-

che à la tête de ses armées ; qui étonne les plus vieux & les plus sages Capitaines par sa conduite, les plus braves & les plus déterminés soldats par sa valeur ; qui force, qui gagne, qui inonde places & provinces entières, comme un torrent, que l'hyver même rend plus rapide, sans qu'il manque rien à sa gloire, que ce qui manque toujours à celle des héros ; c'est qu'on se résout avec peine à leur résister & à les attendre, & que leur réputation laisse beaucoup moins à faire à leurs armes.

Mais ce torrent va noyer & ravager comme l'on pense, amis & ennemis avec la même fureur. Il surprend à la vérité amis & ennemis, mais d'une autre sorte. Il se retire beaucoup au-deçà de ses justes bornes ; le Conquérant est au-dessus de ses conquêtes. Ni ces belles & grandes possessions, ni les espérances infiniment plus belles & plus grandes, ne lui persuadent ou de violer, ou d'éluder une parole donnée : Rare exemple d'honneur, de modération & d'équité !

Parmi tant de prospérités & de triomphes, s'il faut que la fortune, ou plutôt cette sagesse supérieure, qui ne semble aveugle qu'à l'aveuglement humain, le traite une fois ou deux comme tout le

reste des plus grands hommes, & ne se montre pas toujours également favorable aux bons desseins ; on croiroit, qu'elle ne veut humilier la Nation, que pour relever davantage le mérite du Prince. Aussi-tôt que nos troupes, & nos troupes les meilleures & les plus fortes, séparées de la France par des mers, & éloignées des yeux du Maître, manquent à executer ses ordres, ou n'en peuvent recevoir de nouveaux ; ce n'est plus ce que c'étoit auparavant. L'Afrique & Candie voyent deux entreprises contre les Infidèles, grandes, généreuses, pieuses, à jamais louables en tout ce qu'elles ont de lui, être néanmoins suivies d'un succès contraire : comme pour faire sentir aux François, ce qu'ils sçavoient jusques alors, que leurs victoires étoient beaucoup moins un effet de leur valeur, qu'un effet de sa conduite.

Qu'ajouterons-nous à cet éloge, MESSIEURS, ou plutôt, qu'en pourrions-nous retrancher ? Ce Prince ne seroit-il point, comme tant de Princes, moindre que lui-même à ceux qui l'approchent ; autre en ses discours qu'en ses actions ; tellement attaché au devoir de Roy, qu'il en oublie tous les autres, celui de pere, celui de particulier ; sans

magnanimité pour ceux qui le servent ; sans considération & sans bonté pour tout ce qui est au-dessous de lui ; de difficile accès à ses peuples ; impatient du moins , & chagrin par la multitude des occupations importantes ; qui est de tous les défauts le plus pardonnable , & celui que les grands hommes surmontent peut-être les derniers ?

Rien moins , MESSIEURS. De près plus que de loin on découvre à tous momens davantage sa véritable grandeur. Jamais que des sentimens , que des expressions de Roy. J'ai crû mille fois , qu'il n'étoit pas né , mais qu'il avoit été fait notre Maître , comme sans comparaison , plus raisonnable que pas un de ses sujets. Quelqu'autre par une politique basse & maligne , mais qui n'a que trop d'exemples dans les histoires , porteroit envie à son successeur , ou se contenteroit d'avoir mis au monde un Prince en qui la nature lui représentât déjà d'elle-même tous les premiers traits de ses propres vertus. Il choisit au contraire pour cette éducation Royale tout ce qu'il peut découvrir de plus éclairé , de plus sage , de plus droit , de plus ferme , de plus généreux , de plus honnête , de plus capable , de plus sçavant , com-

me s'il n'y devoit plus penser lui-même. Il y pense, comme si personne ne le devoit seconder dans ce travail, jusqu'à mettre par écrit pour ce cher fils, & de sa main, les secrets de la Royauté, & les leçons éternelles de ce qu'il faut éviter ou suivre; non plus seulement pere de cet aimable Prince, ni pere des peuples mêmes, mais pere de tous les Rois à venir. Quel de nos Monarques a prévenu, comme lui, par ses libéralités & par ses graces, les desirs mêmes des siens? En quel temps a-t-on vû les présens plus magnifiques, les récompenses plus fréquentes ou plus grandes, même du fond de son épargne, & de tout ce qu'il pouvoit retenir? Quel particulier remarquant aussi finement les défauts des autres, les a aussi humainement dissimulés? Où est l'homme de sa Cour, qui se plaigne d'un mot un peu moins concerté, ou d'une raillerie piquante? Qui est-ce qui n'en a point été écouté, & en tous lieux, avec patience & douceur? Qui est-ce qu'il n'a point obligé, même dans les refus? Qu'on me montre le malheureux & l'infortuné. Qu'ai-je dit? Qu'on me fasse voir l'importun & le fâcheux, à qui il ait jamais dit une parole dure & fâcheuse. Qui l'a jamais vû en colere,

ou gemir sous le pénible fardeau qu'il porte, comme s'il le trouvoit plus grand que ses forces ; ou perdre sa tranquillité propre, pendant qu'il conserve celle de l'Etat ?

Je prens à témoin cependant les mains aussi laborieuses qu'habiles, nuit & jour occupées sous lui à l'exécution de ses grands desseins, s'il se passe rien, soit au dedans, soit au dehors de son Royaume, ni aux plus petites choses ni aux plus grandes, qui ne lui passe & repasse incessamment devant les yeux ; si ce n'est point par lui que s'entretiennent en tous les climats du monde les negociations étrangères ; que nos Provinces sont calmes ; que Paris a tous les jours plus d'abondance, plus de sûreté & plus de beauté ; que les Manufactures s'avancent ; que les Arts Libéraux fleurissent ; que les Sciences triomphent ; que les Charges se remplissent ; que toutes les graces s'accordent ; que les revenus de l'Etat se dispensent ; que les Troupes se conservent & s'exercent ; que la mer se couvre de ses vaisseaux de guerre, & voit décharger nos marchandises, où n'alloit auparavant que le seul bruit de son nom ; que nos fortifications étonnent la Flandre ; que

la multitude, que la grandeur, & que la pompe des Bâtimens Royaux surprennent également le François & l'Étranger ; que les Spectacles passent l'imagination même, donnés au peuple, non comme autrefois pas les Grecs & par les Romains, pour en acquérir l'empire, mais par un pur effet de magnanimité & de bonté ; s'il n'est pas vrai enfin qu'un seul homme, & par conséquent le plus grand des hommes, fait avec facilité ce prodigieux nombre de choses, que nous avons peine à retenir, & à compter.

Il faut, MESSIEURS, que je contienne mon admiration dans quelque sorte de bornes. Emue & excitée qu'elle est par tant de divers objets, elle oublieroit le temps & le lieu, elle passeroit aux figures les plus hautes & les plus hardies. J'appellerois, comme en jugement devant vous, les Rois de toutes les nations & de tous les siècles. J'interrogerois, comme présens, les plus grands de nos Rois, qui regardent sans doute du Ciel avec plaisir & sans envie les merveilles de leur Successeur. Je demanderois au Ministre même qui a pris tant de soin & de son enfance & de ses Etats, s'il eût at-

tendu ce fruit de ses conseils, s'il eût pû prédire ce que nous éprouvons, & si l'on a passé ses vûes les plus éloignées & les plus grandes. Consolez-vous toutefois, Cardinal illustre, vous qui pouviez ou égaler ou effacer tous les autres; ce n'est pas une honte d'être effacé par lui. C'est assez pour votre gloire, d'avoir eu quelque part à la sienne. Mais vous, dont nous sommes plus particulièrement obligés à célébrer les louanges, premier Protecteur & premier Auteur de notre Société, Genie tutélaire de ces Assemblées, fameux Cardinal de Richelieu, de qui la mémoire venerable par toute la terre, tant que l'on parlera cette langue, tant qu'il y aura des Sçavans, tant qu'il y aura des Ministres, & des peuples, & des Rois, Ame grande, Ame haute, Aigle dont je ne puis suivre le vol: pouvez-vous suivre des yeux celui de Louis Quatorzième, & voir ce qu'il exécute aujourd'hui, sans avouer..... Mais où m'emporte le mouvement de mon zèle? Achevez, MESSIEURS, achevez, & que ce soit avec tout votre esprit, tout votre travail, toutes vos forces, (car il en est besoin,) achevez un jour pour l'honneur de la France &

pour le vôtre, le Panegyrique que je viens d'ébaucher. Et puisque vous êtes temoins de ma foiblesse, foyez-le de ma passion, ou si vous voulez, de mon emportement; & que s'il m'eût été possible, ébloui des lumieres d'un si grand Roy, charmé de ses vertus, pénétré de ses bontés, j'aurois fait mille & mille fois davantage.

Vous, MONSIEUR, par qui j'ai commencé, & par qui je dois finir; encore qu'il n'y ait sorte de gloire où vous ne puissiez prétendre, comptez toujours pour la plus grande de toutes, celle d'en être si particulièrement estimé. Cherissez cette Compagnie; & pendant qu'elle vous cede avec respect & avec joye tous les autres avantages, sans qu'elle en excepte même celui de bien parler, souffrez seulement qu'elle vous dispute celui de bien connoitre le Prince, c'est-à-dire, de le révérer & de l'aimer.





COMPLIMENT POUR
l'Academie Françoise au même Messire
François de Harlay de Chanvalon, sur
son installation en l'Archevêché de Pa-
ris ; Prononcé dans son Palais Archie-
piscopal, le 22. Mars 1671.

MONSEIGNEUR,

Voici le comble de notre joye. Tous les Academiciens, jusqu'aux moindres, ont triomphé de se voir en quelque sorte égalier à vous par cette qualité ; tous, jusqu'aux plus grands, triomphent encore de vous voir au dessus d'eux par celle de leur Pasteur & de leur Archevêque.

Presidez heureusement, MONSEIGNEUR, à un Peuple, dont les Princes font une partie. Ce Roy lui-même, dont les louanges sont les vôtres, & sur lequel on ne se peut épuiser, tous les jours plus grand, encore qu'il semble ne le pouvoir devenir davantage ; ce Roy, maintenant l'amour des Etran-

gers , comme celui de ses peuples , l'admiration des nations les plus reculées , aussi bien que de ses propres Conseils , qui pourroit les soumettre toutes ensemble , à qui toutes voudroient être soumises , n'aura point à l'avenir de plus grande gloire que celle de vous être soumis ; & sa pieté , l'ouvrage du Ciel , dont vous n'avez point jetté les fondemens , mais où vous allez avec saint Paul (a) bâtir en grand Architecte , d'or & de pierreries , fera devant le Ciel même , pour parler encore comme cet Apôtre , votre esperance , votre joye , & votre couronne.

Mais quel sentiment interessé s'oppose à des pensées si agreables ? Quels mouvemens , ou de douleur , ou de crainte , les viennent troubler ? L'Eglise vous a prêté à l'Academie ; il faut , MONSEIGNEUR , que l'Academie vous rende à l'Eglise , qui va deormais vous occuper tout entier. Et si votre

(a) *Ut sapiens Architectus fundamentum posui , &c. Si quis autem superædificat super fundamentum hoc , aurum , argentum , lapides preciosos , &c. I. Cor. 3. 10. Quæ est enim nostra spes , aut gaudium , aut corona gloriæ ? Nonne vos ante Dominum nostrum Jesum Christum estis in adventu ejus. I. Thess. 2. 19.*

repos nous est cher , comment pouvons-nous en conserver seulement , ou le souhait , ou l'esperance ?

Quelles veilles pourront suffire à tous ceux pour qui vous avez à veiller ? Quel patrimoine , ou public , ou particulier , à cette foule d'infortunés , qui n'en ont point d'autre que le vôtre ? Qui sera foible & infirme parmi nous , que vous ne le soyez avec lui ? A quoi vous servent vos propres lumières & votre propre pureté , s'il faut que vous repondiez de nos erreurs & de nos fautes ? Qu'importe que vous ayez tant contribué à pacifier l'Eglise ? Le plus difficile vous reste à faire , si l'aigreur & la division bannies des Assemblées , ne haussant plus la voix dans les chaires , n'éclatant plus dans les livres , se cachent encore dans les cœurs & dans les esprits.

Comment accorderez-vous deux choses aussi nécessaires qu'incompatibles ; la retraite , & la visite ; la priere , & l'action ; le commerce des Anges , & celui des hommes ? Pour peu que vous soyez trop long-temps sur la Montagne avec Dieu même , ce peuple se fera d'autres Dieux ; pour peu que vos mains s'appesantissent , & cessent d'être élevées

au Ciel , nous succomberons dans la bataille ; un autre Amalec plus cruel & plus redoutable fera le vainqueur.

Toutes ces brebis vous suivent , & connoissent votre voix ; mais chacune en particulier , par les soins dont elle vous accable , veut que vous donniez jusqu'à votre vie pour elle. Celles-ci vont perir , si vous ne leur distinguez à toute heure l'herbe nourrissante d'avec le poison. Ces autres blessées & languissantes n'attendent pas seulement de votre main un appareil à leurs blessures , mais même que vous les emporterez entre vos bras. Courez cependant après celles qui sont tout-à-fait perdues ; ce n'est pas la centième partie de votre troupeau , mais elles vous doivent faire quitter tout le reste. De celles-là même que le loup emporte , si nous en croyons un grand Pape de l'Antiquité , il faut encore lui en disputer la toison ; il faut lui en arracher la dépouille toute déchirée & toute sanglante.

Et qui pourra fournir à tant de divers emplois , dont le nombre , dont l'importance , dont la nécessité nous font trembler ? Vous , MONSIEUR ; Nous ne tremblons plus , car le passé nous en repond & nous en assure. Ce

seroient des difficultés ; ce seroient de avis pour un autre ; ce sont des éloges pour vous. Ne reconnoissez-vous point vous-même sans que je vous le dise, dans la fidele peinture de ce que vous allez faire, tout ce que vous avez déjà fait ? Les actions sont les mêmes, le theatre seulement en sera plus élevé, & la gloire plus éclatante.

Quelle felicité est la vôtre, d'avoir à employer d'aussi grands talens au plus grand usage qu'on en pouvoit faire, pendant que tant d'autres (& Dieu veuille que nous ne soyons pas du nombre) cultiveront incessamment leur esprit, sans en rendre jamais, non pas la dîme, non pas la dîme de la dîme, à celui qui le leur a donné !

Mais si ce reproche tombe sur quelque particulier, & sans doute sur celui qui vous parle ; un Corps, qui a l'honneur de vous compter entre ses Membres, ne le sçauroit plus apprehender. Par vous, MONSIEUR, & par quelques autres illustres sujets, nous combattons pour la foi, nous rallumons la pieté éteinte, nous reparons les ruines de l'Eglise, nous nous dévouons à Dieu, nous approchons de ses Autels, nous touchons à ces redoutables

Myſtères , où les Anges n'oſent regarder ; nous nous offrons éternellement nous-mêmes en ſacrifice.

Si ce Corps a des parties & moins nobles & moins utiles , encore ſerviront-elles à relever le mérite des autres ; encore pourront-elles le faire éclater par le diſcours.

C'eſt, MONSIEUR, ce que vous devez attendre du moins de notre équité & de notre reconnoiſſance. Ou nous ignorons l'art de rendre un témoignage fidele à la vertu , & le commerce des ſiècles paſſés ne nous peut rien promettre de ceux qui ſont à venir ; ou l'on ſçaura quelque jour , & même après nous , ce que nous venons vous proteſter aujourd'hui , qu'eſtimé , cheri de tout le monde , vous n'avez point trouvé ailleurs plus d'admiration , plus d'amour , plus de reſpect , plus de ſoumiſſion que dans l'Académie Françoisé.





H A R A N G U E

A U R O Y ,

S U R S E S

H E U R E U S E S C O N Q U Ê T E S ,

*Prononcée le 25. Juillet 1676. par M.
Pellisson, alors Directeur de l'Academie.*

S I R E ,

Cette joye generale & publique du retour & des Conquêtes de V. M. ne peut éclater ailleurs, ni plus vivement ni plus justement, que dans l'Academie Françoisse. Quand chacun revoit avec un nouveau plaisir un très-grand Roy, un très-bon Maître, nous ajoutons par-dessus les autres, un Protecteur très-auguste, qui ne daigne prendre ce titre que pour nous. S'ils goutent également le repos qu'on doit à ses travaux heroïques, nous joignons celui des Muses à celui

celui de l'Etat. Si parmi tant d'autres biens, la gloire immortelle de V. M. qui honore son Royaume & son siècle, touche principalement les esprits, elle ne se repand pas seulement sur nous, comme sur tous les François, elle est proprement notre partage, l'objet de nos veilles, l'esperance de notre gloire même, & de cette immortalité (a) que nous cherchons par nos écrits. Que nous serions heureux, SIRE, si dans ces communs devoirs nos expressions nous distinguoient autant que nos sentimens ! Mais c'est le propre de la grande admiration & de toutes les passions violentes, de donner la voix aux muets, & de rendre l'Eloquence muette. Le peuple, jusqu'au plus bas, jusqu'à celui qu'on prendroit pour insensible, parle en ces occasions d'une maniere si naturelle & si vive, que nulle étude ne la sçauroit imiter ; ces Compagnies illustres, oracles de la Justice, qui sembloient ne se devoir expliquer que par des Arrêts, deviennent pour V. M. fertiles en riches & brillans Panegyriques. L'Académie après avoir cultivé avec tant de peine l'Art de bien parler, n'a

(a) L'Immortalité est, comme tout le monde sçait, la devise de l'Académie.

point de paroles en un sujet si ample, presque réduite à honorer par sa confusion & par son silence, ce qu'elle ne peut ni relever, ni égaler par ses discours. Peut-être qu'une si vive lumière éblouit davantage ceux qui, comme nous, n'en détournent jamais leurs regards. Peut-être que devant également le tribut de nos louanges à toutes les grandes actions de V. M. à peine nous arrêtons-nous sur l'une que toutes les autres nous rappellent, & rendent nos efforts inutiles pour elle trop partagés.

En effet, SIRE, que laisser & que choisir dans cette abondance de matière, & cette courte étendue de travail ! Il est vrai qu'on nommera désormais Condé & Bouchain parmi les premières places du monde, par les circonstances & par la suite de leur conquête. Il est vrai que nous aurons éternellement devant les yeux la justesse du projet surpassée par celle de l'exécution, l'armée ennemie deux fois accourue, non pas au secours, mais au spectacle, vaincue sans avoir même l'honneur de combattre, contente d'admirer un Roy, soit qu'il se présente, soit qu'il se retire en bataille, toujours également maître de lui-même, des siens & des ennemis, &

dont le cœur magnanime compte pour le premier fruit d'une si belle victoire, de pouvoir se rendre plus facile à la paix. Il est vrai enfin qu'on pense & qu'on sent encore, en parlant à V. M. tout ce qu'on pensoit, tout ce qu'on sentoit auprès d'elle en ce beau jour, lorsque la voyant si libre dans un peril si proche, on condamnoit un moment avec tout l'Etat les mouvemens trop genereux de son courage ; un moment après on les louoit, on les admiroit, on les suivoit, on se tenoit assuré de vaincre avec elle.

Mais, S I R E, pour célébrer tant de grandes choses, faudroit-il oublier celles que la posterité n'oubliera jamais ? Le memorable passage du Rhin ; La même journée deux ans après revenue aussi triomphante à Besançon ; La Franche-Comté prise, rendue, reprise, toujours avec plus d'éclat ; Les manieres de la guerre changées ; L'art inouï jusqu'à V. M. d'attaquer & d'emporter presqu'en même temps les places les plus grandes & les plus fortes ; Le torrent de ses premieres Conquêtes de Flandre, & de Hollande ; & toute l'Europe liguée contre Elle, mais jusqu'ici, pour faire trouver seulement à ses armes invin-

cibles, avec beaucoup plus de résistance, beaucoup plus d'honneur.

En feroit - ce assez ? Et cacherions-nous dans ce Tableau le débris encore fumant des Flotes d'Espagne & de Hollande jointes ensemble, & l'infortune du plus fameux de leurs Capitaines, digne en sa mort d'être honoré des éloges & des genereux regrets de V. M. ? Voudroit-elle qu'on lui derobât en cette seule Campagne trois Combats sur mer, qu'on peut dire qu'elle a gagnés elle-même, elle qui n'a pas seulement relevé & rétabli, mais tiré presque de rien les Forces navales des François, comme pour faire revivre en nos jours toute la magnanimité des (a) Romains, lorsque n'ayant encore ni flote, ni expérience de la navigation, instruits & excités tout ensemble par un seul vaisseau de guerre que la fortune fit échouer sur leurs Côtes, ils entreprirent de disputer à Carthage & à toute l'Afrique l'em-

(a) On peut juger par là, autant que par chose du monde, de quelle magnanimité & de quelle audace les Romains faisoient profession, dit Polybe, liv. 1. sect. 20. Cette action qui a semblé si grande, qu'elle l'a obligé seule, comme il dit, à écrire beaucoup plus amplement & plus exactement qu'il n'auroit fait, tout ce qui la précède.

pire de la mer qu'ils lui enlèverent bientôt après.

Avec tous ces traits , combien s'en faudroit-il , S I R E , que le Tableau ne fût achevé , si nous voulions , comme Peintres malhabiles , n'y représenter que du lointain , au lieu d'y faire regner & d'y toucher principalement les objets les plus proches ? Nous le sçavons , S I R E , on reverera long-temps après nous toutes les traces de LOUIS LE GRAND. On suivra non seulement sur la Carte & dans l'Histoire , mais sur les lieux mêmes ses marches , ses campemens , & les misérables cabanes qu'il a voulu habiter ; mais on ne le trouvera pas moins grand au milieu de ses Etats , & dans ses Palais magnifiques.

Ici sous un air serain & tranquille il formoit ces foudres dont le bruit a retenti par tout le monde , & ceux qui grondent encore sur le point d'éclater. Il préparoit pour des fins que l'on croyoit impossibles , les moyens également sages & cachés , également surprenans au commencement de chaque Campagne. Il interrompoit ses plaisirs pour écrire de sa main propre l'ordre & la suite de ce qu'il devoit exécuter. Il choisissoit , il marquoit les postes qu'il

alloit occuper en Flandre , plus ſçavant que ſes ennemis mêmes dans leur propre pays. Ici par un miracle en vain attendu , en vain demandé au Ciel ſous nos plus grands Rois , durant tant de ſiècles , il réduiſoit ſa Nobleſſe à ne plus combattre que pour lui , à ne plus connoître de faux honneur , ni de valeur criminelle. Ici rien ne ſe faiſoit que par ſes ordres ; & quatre vaſtes abîmes , le détail des Troupes , des Finances , des Affaires Etrangères , du dedans du Royaume , n'occupoient qu'une partie de ſon eſprit , pendant que ſes Loix (ſes Loix en effet , non ſeulement pour porter ſon nom , mais parce qu'il les faiſoit lui-même) redreſſoient l'Etat , & que ſa regularité dans tous ſes devoirs , plus que la peine , plus que la récompènſe , nous enſeignoit à remplir les nôtres. Ici il écouſtoit tout le monde , toujours prêt , toujours attentif , & déciſoit , plein d'équité comme de lumière , tantôt ſeul , tantôt au milieu des plus ſages , mais toujours avec leur admiration , les différends des particuliers : pendant que ſa magnimité toujours mêlée de la même juſtice , nourriſſoit les Arts , diſtinguoit le mérite , redoubloit le prix des biens & des honneurs par

la maniere de les donner. Ici il ſçavoit pardonner nos fautes, ſupporter nos foibleſſes, deſcendre du plus haut de ſa gloire dans nos moindres interêts, tout à ſes peuples, General, Legiſlateur, Juge, Maitre, Bienfaicteur, Pere, c'eſt-à-dire, veritablement Roy.

Nos éloges, S I R E, ſeroient toujours au deſſous de V. M. comme nos remercimens très-humbles au deſſous de ſes bienfaits. Que le Ciel qui nous l'a donnée prenne ſoin de nous acquitter envers elle; qu'il répande ſur ſa perſonne ſacrée autant de graces qu'elle en répand ſur nous; qu'il abrege nos jours pour en ajouter aux ſiens, & pour rendre ſon regne auſſi long qu'il eſt glorieux. Nous ne pouvons faire de plus grands ſouhairs, ni pour V. M. ni pour nous-mêmes.





E L O G E
DE LOUIS XIV,

*Tiré du premier Volume des Reflexions sur
les differends de la Religion.*

V O U S voyez donc clairement, si je ne me trompe, quel est notre avantage aujourd'hui ; combien les propres travaux de nos adversaires ont changé en notre faveur la face du combat ; que leurs troupes déjà en desordre , pour peu qu'on les pousse , promettent une victoire certaine à l'Eglise ; que les murailles de leur nouvelle Jericho déjà ébranlées sur leurs fondemens , n'attendent plus pour tomber que le dernier son des trompettes , un peu plus long & plus éclatant que les précédens. J'entens par ces trompettes le concert si agreable & si charmant pour des oreilles chrétiennes * * * * sous un Roy , sur tout , plus grand qu'on ne le peut dire , de qui , si l'on se promet facilement tout ce qu'il y a de plus difficile , après
ce

ce que nous en avons déjà vû, ce ne sera point legereté, mais sagesse.

Ce n'est pas ici le lieu de parler de ses conquêtes, ni de tout ce qu'il a fait d'extraordinaire au dedans & au dehors de l'Etat; le sujet que je traite m'attache à une seule de ses louanges, mais qui est la source de toutes les autres. Il m'a semblé quelquefois qu'Homere n'avoit pensé qu'à lui, quand il nomme un de ses Heros, mais plus noblement en sa langue que nous ne le sçaurions faire en la nôtre: *Le plus Roy de tous les Rois*. Le Ciel l'a tellement fait & formé pour ce qu'il devoit être, qu'on diroit que gouverner est en lui, ce que respirer est en nous, une action naturelle & insensible, qui se mêle à toutes les autres sans en interrompre aucune, ni qu'aucune l'interrompe. Ni temps, ni lieu, ni occasion ne suspendent & ne retardent ce mouvement continuel, mais réglé & tranquille de Roy & de Maître. En s'habillant, en se couchant, en marchant, à la promenade, à la chasse, dans les exercices, dans les divertissemens, rien n'empêche que partout il n'écoute tout avec autant d'attention, que s'il n'avoit dans l'esprit qu'une seule chose.

On demeure surpris & charmé de le voir à tous momens d'un petit mot répondre non seulement aux propositions, mais aux pensées de ceux qui lui parlent, & comme ne faisant rien, faire incessamment les plus importantes affaires du monde ; véritable chef, ou plutôt véritable conseil de son Conseil même, comme véritable General de ses plus fameux Generaux, sans que personne puisse s'y méprendre ; & qui n'emprunte point d'autrui la capacité, la sagesse, la justice & la pieté qu'on admire en lui ; mais les inspire lui-même à ceux qui le servent, à proportion de la confiance dont il lui plaît de les honorer.

Delà naît parmi les peuples une admiration & un amour que l'on ne peut exprimer. Tous ses sujets sont ses courtisans, également persuadés en tous lieux, & dans les provinces les plus reculées, qu'en lui seul sont renfermées toutes nos esperances ou publiques ou particulieres, & tout ce que chacun de nous ou possède, ou attend, ou desire, de repos, de tranquillité, de fortune, de bien, & d'honneur. Tous generalement, sans en excepter ceux-là mêmes que l'erreur separe de nous, n'ont en

cela qu'un même esprit & qu'un même sentiment, qui est que plaie, quand ils le peuvent, a un si grand, si bon, & si sage Maître, aller au devant de ses pensées, lui obeir avant même qu'il commande, n'est pas seulement leur devoir, mais leur propre felicité. On sçait, on voit, on sent avec quelle ardeur il desire de ramener tous les François à la foi de leurs peres. C'en est assez avec toutes les dispositions que nous avons déjà remarquées, pour esperer, comme nous faisons, de voir en France, & durant son regne, un seul troupeau & un seul Pasteur.



Cet éloge fut d'abord écrit en Latin, & faisoit partie de la Relation Latine touchant l'Etat de la Religion en France. M. Pellisson qui en étoit Auteur en a traduit un morceau considerable qu'il insera dans le premier Volume de ses Reflexions.

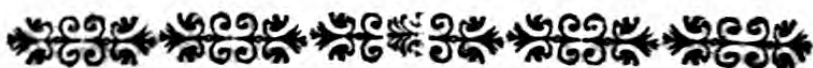
Voici l'Original.

Quæ cum ita sint, oculis te jam cernere existimo quantum hodie improbis etiam, sed cæcis hostium laboribus immutata sit hujus certaminis facies; ut eorum jam inclinata acies, si impellatur, certam Ecclesiæ

*victoriam spondeat ; ut Jerichuntis illius
 jam mota fundamentis mœnia , ultimam tu-
 barum vocem longiorem ac concisorem tan-
 tum expectent. Tubas ego intelligo auribus
 christianis pulcherrimum illum & suavif-
 simum concentum * * * * Rege præsertim su-
 pra fidem magno , à quo omnia ardua fa-
 cilè sperare , non levitas aut temeritas , sed ra-
 tio & sapientia est. Nec jam hinc res gestas com-
 memoro , eaque omnia quæ posteris traden-
 da , multi nec nobis incogniti susceperunt.
 Unum ut non omittam , me ipsum hujus epis-
 tola argumentum admonet , quod de eo sci-
 licet , non de alio Homerus uno verbo omnia
 complexus , eoque factitio dixisse videri pos-
 sit , πάντων βασιλευπερς ἄλλων ; qui ita ad
 imperandum natus & effectus sit , ita sit pro
 aliis Regibus Rex , vel quod ille elegantif-
 simè dixit , nos nisi barbare dicere non pos-
 sumus , omnibus Regibus Regior , ut
 quòd unicuique hominum vivere & spirare
 est , omnibus quæcumque agimus conjunctum ,
 nulli adversum , id illi sit populos regere ;
 non illum hora , non locus , non res impediat :
 non incessus , non requies , non ambulatio ,
 non venatio , non palestra , non joci , non
 epulae , non quidquid curando corpori dare
 necesse est , ne continuò omnia ab omnibus
 attentè audiat ; postulatis , precibus , cogi-
 tationibus per sæpe uno verbo respondeat ; nil*

agenti similis quam plurima semper agat, & quam maxima. Ac sicuti nemini dubium est quin ducibus suis dux ipse multò præstantior sit, ita nulli ambiguum relinquat, suis & Regni, quæ vocant, Consiliis non præesse modò, sed optimè ipsum consulere: non ab alio iustum, aut pium, aut sapientem, sed qui suos & iustos, & pios, & sapientes efficiat. Unde intelligant omnes in eo omnia publicè privatimque sita, ab uno illo pendere, quæcumque aut teneant, aut expectent, aut sperent, aut cupiant; omnibus una mens sit, etiam illis in Religione discordibus, ut maximo, optimo, clementissimo, providentissimo Domino placere ubi possint, ejus vocem sequi, nutus audire, vota intelligere, magnam esse felicitatem existiment. Quæ si pluribus, quamquam festinans, prosecutus sum, quoniam ad rem imprimis facere videbantur, maximasque nostras illas spes de uno tandem apud nos ovili atque pastore,





E L O G E

D E L O U I S X I V .

Tiré du second Volume des Réflexions.

AVOUEZ-LE donc, ce qui vous retient, c'est que vous ne pouvez croire aux paroles de notre Seigneur lui-même, ni à celles de ses Saints, sur les miracles de sa bonté & de sa puissance dans l'Eucharistie, lorsque nous les croyons & les adorons sans les voir. Ce n'est pas la grace, ni la foi, comme vous le prétendiez; ce sont les défiances & l'incrédulité naturelle de l'homme animal qui vous séparent de nous. C'est là ce qui vous arrache aujourd'hui à ce que vous aviez de plus cher, & vous fait quitter sans raison un air, un climat, des mœurs, des loix, un gouvernement, un Roy que toutes les Nations vous envient; un Roy, nous le sçavons, tel que vous le feriez vous-mêmes, hors votre erreur, si vous aviez à le faire par vob^s souhaits: sage, juste, magnanime, bien-faisant jusques dans la rigueur salutaire

dont vous vous plaignez , qui n'est en effet qu'une affection de pere pour tous ses peuples : un Roy enfin qui tire les plus grandes louanges de la propre bouche de ses ennemis , & dont l'envie elle-même fait tous les jours le panegyrique , quand elle l'accuse d'être trop grand , trop puissant , trop redoutable par son application , par sa vigilance , par sa conduite , par son courage , par la bonne volonté de ses sujets , par ses forces , par ses trésors , par ses grandes vûes , par ses conquêtes qu'il étendra encore , dit-elle , aussi loin qu'il lui plaira. Voilà ses défauts , & tout ce qu'on lui reproche sans cesse. Pendant que toute la Terre pleine de son nom , & des charmes de votre patrie , apprend à parler François , vous tâcherez de vous former avec peine aux accens de quelque langue étrangere , qui ne laissera pas de vous faire entendre à toute heure ce que vous avez perdu. Nous admirerions votre courage , si nous pouvions estimer ce qui le produit , & l'usage que vous en faites. Mais pourquoi vous flaterions-nous ? Toutes les grandes erreurs ont eu leurs Martyrs. Misérable aveuglement de l'esprit humain ! Il l'ignore lui-même ; & enyvré de sa

propre gloire , il s' imagine que c' est celle
de Dieu.



E L O G E

D E L O U I S X I V .

Tiré du troisième Volume des Réflexions.

MAIS , Seigneur , faites plutôt éclater ici les richesses de votre grace , & pour cet aveugle conducteur ; & pour ceux qui le suivent. Vous avez tantôt puni , Seigneur , *la faute des peres sur les enfans jusqu'à la troisième & quatrième génération.* Il est temps que vous fassiez *misericorde jusqu'à mille & mille générations*, à la posterité , quoiqu'éloignée de vos premiers Fidèles , de vos Saints , de vos Martyrs , & de vos Apôtres. Déjà , Seigneur , par toute l'Europe Chrétienne , l'erreur s'affoiblissoit en vieillissant , & les esprits revenus de leurs passions , s'excitoient les uns les autres pour revenir à vous. Mais lorsque vous semblez mettre la dernière main à votre ouvrage , l'Enfer a fait ses derniers efforts pour s'y opposer. *Les Nations fré-*

missent , & les peuples font de vains projets. Arrêtez , Seigneur , & suspendez en vos mains la verge de fer qui les briseroit comme un vaisseau de terre. Que vos liens qu'ils ne sçauroient rompre , soient les seuls liens de la charité , de l'amour , & de la paix.

Remplissez toujours de votre esprit nos Prélats illustres qui marchent sur les pas de leurs peres , qui par leurs veilles , leurs exhortations , leurs écrits courent après les brebis égarées de votre troupeau.

Regardez particulièrement , mais avec des yeux de pere , le Fils aîné de votre Eglise , qui anime leurs mains au travail , qui veille sur leur ouvrage , à qui l'on ne peut plaire qu'en vous servant , dont la foi ne craint rien , que ni obstacles , ni difficultés ne rebutent. Votre protection toute-puissante l'a suivi jusqu'ici pas à pas , couronnant toujours en lui vos premieres graces par de nouvelles graces. Pourriez - vous lui manquer aujourd'hui , lorsqu'il ne soutient plus que votre querelle ? Vous seul dans vos conseils éternels lui donnâtes presque au sortir de l'enfance cette *étendue de cœur & d'esprit* que Salomon vous demandoit , pour suffire seul à tant de devoirs ; *ce cœur docile* pour se vaincre lui-

même, & se soumettre toujours à vos Loix. Les Rois qui le devançoient en âge, ont avoué qu'il leur enseignoit à regner. Ceux qui sont venus après lui, ont mis leur honneur à l'imiter & à le suivre. Si la France, auparavant foible, épuisée, languissante, a repris sous lui en moins de quinze ou vingt ans, une vigueur, une gloire, & un éclat capables de faire ombrage à toutes les Nations voisines, ce n'est pas que vous ayez donné aux François d'autres esprits, ni d'autres bras, ni des trésors qu'on leur eût cachés, ni des Indes nouvelles. Un seul homme que vous avez mis à la tête des autres, *le prenant par la main*, & le conduisant dans tous ses desseins, a produit un changement dont le monde est étonné; trop injuste s'il s'en irrite, & s'il lui fait un crime de vos bienfaits. C'est votre ouvrage, Seigneur, vous sçavez bien le soutenir. Ordonnez à vos saints Anges de camper & de veiller autour de lui. Défendez sa personne sacrée des noirs complots de ses ennemis, ses Etats de leurs injustes menaces. Qu'il n'ait qu'à défendre son propre cœur de cette élévation que peuvent donner aux Rois mêmes selon votre cœur, l'applaudissement du genre hu-

main, & une suite continuelle de prosperités & de victoires. Prenez, Seigneur, de nos années pour les ajouter aux années du Roy. Que la justice, la pieté, la bonne foi, la moderation, l'humanité, la bonté regnent sur nous avec lui jusqu'à la fin de nos jours : & pendant que les dernières extremités du monde le reverent, le louent & le benissent, qu'il n'y ait aucun François qui veuille en déshonorer le nom & la nation par des sentimens contraires.



DISCOURS

SUR

LES OEUVRES

DE M. SARASIN.

CEUx de mes amis qui m'ont quelquefois entendu parler contre les Préfaces, s'étonneront peut-être que j'entreprenne pour les Ouvrages de feu M. Sarasin, ce que je ne conseillerois presque à personne de faire pour les siens

352 DISCOURS SUR LES OEUV.
propres. Mais qu'ils me permettent d'appliquer à ces sortes de choses, ce qu'un grand homme a dit autrefois des Pompes funébres, & des devoirs de la sépulture, qu'il est honnête d'en prendre beaucoup de soin pour autrui, & de ne s'en mettre nullement en peine pour soi-même. Et certes, s'il n'y a rien de moins glorieux que de rechercher la gloire lors même qu'on la mérite, qui ne voit que de ce grand nombre de Préfaces dont nos Auteurs ont grossi leurs propres Livres, si vous en exceptez quelques-unes où la discrétion & le jugement éclatent par-tout, & qui sont ou très-nécessaires, ou très-utiles, toutes les autres, quelque fleuries & quelque pompeuses qu'elles soient, sont plutôt dignes de blâme que de louange? Car après tout, entretenir d'abord son Lecteur de l'excellence de ce qu'on lui donne, des difficultés qu'on a trouvées dans ce travail, des qualités qu'il falloit pour les surmonter; le prier & le flatter en quelques endroits, le braver & le défier en d'autres; lui parler tantôt avec soumission, & tantôt avec empire, n'est-ce pas ou lui vouloir arracher son approbation par force, ou comme a dit assez plaisamment un Espagnol, la lui deman-

der les larmes aux yeux , & découvrit au Public une foiblesse d'autant plus grande , que bien loin de s'en défaire on n'a pû même la dissimuler ? Si nos Ouvrages sont bons , assurons-nous sur la foi de tous les siècles , & de tout ce qu'on a jamais fait de raisonnable , que tôt ou tard le monde leur rendra justice , sans que nous ayons la honte de l'en solliciter. S'ils sont mauvais ou fort imparfaits , pensons plutôt à les supprimer qu'à les défendre , à corriger nos fautes qu'à les excuser , & n'attendons point de notre éloquence , ce qu'on n'a dit qu'en riant de cel'e du fameux Periclès , que quand il avoit été porté par terre à la lutte il persuadoit aux assistans qu'il n'étoit point tombé , & les contraignoit de croire moins à leurs yeux qu'à ses paroles. Que s'il est d'ailleurs si difficile de se connoître soi-même , combien le sera-t-il davantage de parler de soi-même comme il faut , en quoi lorsqu'on a pensé ce qu'on doit , on ne doit pas toujours dire ce que l'on pense , où la vanité ouverte & déclarée est insupportable , l'excessive humilité toujours suspecte d'une vanité cachée , & la route qu'on peut prendre entre les deux , si étroite & si mal-aisée à tenir , que je ne

ſçai par quelle raiſon , ou pour mieux dire , par quelle erreur tant de perſonnes s'embarquent ſans nulle néceſſité ſur une mer ſi pleine d'écueils , & fameuſe par tant de naufrages ?

Mais nous ne craignons rien de ſemblable , quand nous travaillons pour un ami qui n'eſt plus. Il nous ſied bien d'exiger avec chaleur une gloire & des louanges qui ne nous regardent pas , d'exuſer des fautes que nous n'avons pas faites , de parler pour celui qui ne peut plus ſe défendre. La paſſion & l'emportement ſont ici de bonne grace ; & quand nous irions un peu au-delà de la vérité , & que d'un grand Homme nous en ferions un très-grand , ceux-là même qui condamneront notre jugement , eſtimeront notre affection , & ſouhaiteront d'avoir des amis qui nous reſſemblent.

J'eſpere donc qu'on ne me blâmera pas , ſi ayant eu quelque part à l'Edition de ce Livre , & me trouvant obligé d'en rendre compte au Public , je me donne à moi-même un champ plus libre & plus ample ; ſi je tâche de reconnoître en cette rencontre tant de témoignages que M. Sarasin m'a donnés de ſon amitié , de le faire voir aux autres

DE M. SARASIN. 355
tel que je le vois moi-même ,

D'ajouter une voix au bruit de ses louanges ,

& de commencer parmi le peuple , & dans la foule de ses admirateurs , ces premiers applaudissemens qui seront vrai-semblablement suivis de ceux de toute la France.

Qu'on ne me demande point si je fais ici une Préface ou une Dissertation , ou un Livre sur un autre Livre. Je rends à la memoire de mon ami , ce que j'ai crû lui devoir ; & si la diversité des sujets que j'ai à traiter , & dont je ferai autant d'articles , ne divertit assez d'elle-même ceux qui verront ce discours, elle leur donnera du moins le moyen de se reposer aussi souvent qu'ils s'ennuieront dans cette lecture.

I. Excuse generale des fautes qui sont demeurées dans les Ouvrages de M. Sarasin.

Les œuvres de M. Sarasin , n'ont pas été ramassées sans beaucoup de peine , & paroïtroient infailliblement en meilleur état , s'il eût eu l'avantage de les publier lui-même. A la verité , ni cette genereuse amie qu'on ne sçauroit assez louer , ni M. Menage , dont le seul nom

est un grand éloge, n'ont rien oublié de ce qui dépendoit de leurs soins & de leur affection pour rendre ce Volume plus accompli ; & pour moi, qui ne pouvois les seconder que foiblement, j'ai suivi non seulement leur exemple, mais aussi leurs avis, en ce qui m'est échue en partage. Mais outre que la plupart de ces Pièces n'ont été imprimées que sur des copies tres-imparfaites, les Originaux de l'Auteur ayant été, ou dérobés, ou égarés après sa mort ; il le faut avouer, il y a je ne sçai quel dernier tour qui ne peut être donné aux ouvrages de l'esprit, que par ceux-la même qui les ont faits. Nous n'osons toucher aux écrits d'un ami mort, comme nous touchons au nôtre ; on a quelque respect pour le génie d'autrui, quelque défiance du sien, on craint de confondre deux différentes manières, & d'en faire une mauvaise ; & plus on a de jugement, moins on témoigne de hardiesse.

Je m'assure cependant que ces enfans orphelins, tout infortunés qu'ils sont, d'avoir si-tôt perdu leur pere, auront le bonheur de plaire à leur patrie ; qu'un petit nombre de défauts se cachent sous l'éclat & sous la lumière d'un grand nombre de beautés ; que si quel-
qu'un

qu'un les attaque il ne travaillera que pour leur gloire, & que s'ils ont à combattre, ce ne fera que pour triompher.

II. *De l'Histoire du Siege de Dunkerque*

Des diverses Pieces dont nous avons composé ce Volume, l'histoire du siege de Dunkerque se presente la premiere, qui ayant déjà vû le jour, & mérité l'approbation publique, semble presque refuser mes éloges, & les renvoyer à quelques-unes de ses compagnes, à qui ils sont plus nécessaires.

Qu'il me soit permis pourtant de dire en un mot, à ceux qui ne connoissent M. Sarasin qu'à demi, & par ses seules Poësies, que c'est l'ouvrage d'une main maitresse qui n'abandonne jamais le jugement pour courir après le bel esprit, & ne cherche point de fleurs quand c'est la saison des fruits. Jusques-là qu'écrivant l'histoire d'une action particuliere qui tient beaucoup de la simple relation, il a retenu son stile dans une juste mediocrité, sans lui permettre de s'élever trop ambitieusement au-dessus de son sujet, & a mérité d'extrêmes louanges par cela même, qu'il semble ne les avoir pas recherchées.

III. *De la conspiration de Valstein.*

Mais la conspiration de Valstein qui vient ensuite , comme elle surpassoit cette histoire par la richesse de la matière , la devoit infiniment surpasser par la beauté du travail , si la destinée des choses du monde , qui semble ne vouloir pas qu'il y ait rien de parfait , eût permis à M. Sarasin d'achever un si excellent ouvrage. Toutefois , si l'antiquité n'a pas laissé de mettre au rang des Chefs-d'œuvres quelques Tableaux qui étoient demeurés imparfaits , & quelques lignes tirées sur une toile vuide , qui nous empêche de rendre la même justice à ce fragment , & à son Auteur ? Il n'en a pas assez fait pour nous ; mais il en a fait assez pour lui-même , & pour nous montrer que s'il eût vécu un peu davantage , il se fût acquis toute la gloire d'un excellent Historien.

En ces deux mots , je prétens avoir renfermé mille louanges , & représenté mille grandes & rares qualités. Je ne parle point de ce qui dépend en quelque sorte , ou de la volonté , ou de la fortune , d'être bien instruit , & d'être fidèle pour ne pas employer son travail

& son industrie, soit innocemment, soit à dessein, à abuser la posterité. Mais outre ces avantages, l'excellent Historien doit avoir avec une connoissance generale du monde & des affaires, un esprit subtil & penetrant, capable de démêler les vraies causes des actions humaines, d'avec leurs prétextes & leurs couleurs; une imagination vive, & judicieuse tout ensemble, qui conçoit les choses telles qu'elles sont, & les jette après au-dehors telles qu'elle les a conçues. Il ne les raconte pas, il les peint. Qu'il parle d'une bataille, d'une négociation, des passions d'un Prince, ou d'un Ministre, les Lecteurs pensent combattre, ou négocier, être agités des mêmes desirs & de la même inquietude. Il a d'ailleurs un goût très-exquis de ce qui peut plaire ou déplaire, ennuyer ou divertir; & bien qu'il n'omette rien de nécessaire, il sçait étendre ou resserrer les divers sujets, suivant qu'il le faut pour la beauté de son Ouvrage. Il ne fait pas montre de son esprit, mais il le laisse entrevoir par-tout. Il n'est pas en embuscade sur tous les chemins pour dire de belles choses, & pour appliquer des sentences de Seneque; mais il exprime quelquefois un grand senti-

360 DISCOURS SUR LES OEUV.
ment en un seul mot , ou le fait entendre sans le dire : comme ces personnes discrettes & judicieuses , qui d'un seul mouvement des yeux sans ouvrir la bouche , approuvent ou condamnent tacitement , ce qui se fait ou qui se dit en leur présence. Son stile est clair , simple , familier , mais sans bassesse , & accompagné par-tout de dignité ; car il se souvient toujours qu'il entretient toutes les Nations & tous les siècles , que toute la terre l'écoute, qu'il parle , pour ainsi dire , devant l'Assemblée publique du genre humain , où rien ne lui doit échaper qui ne soit mêlé d'un caractère de pudeur , de respect & de bien-séance. Que personne ne m'accuse de m'étendre trop sur ce sujet. Toutes ces grandes choses dont j'ai parlé , se trouvent en ce petit fragment. J'ai dépeint le véritable génie d'un Historien, mais je n'ai fait que le copier sur celui qui paroît en cet Ouvrage.

IV. Du dialogue sur la question , s'il faut qu'un jeune homme soit amoureux.

Après ces deux histoires , nous avons mis le dialogue sur la question , s'il faut qu'un jeune homme soit amoureux.

Ceux qui ne seront pas favorables à notre Auteur, trouveront ici, je le confesse, plus de sujet de l'attaquer, & m'obligeront aussi d'employer un peu plus de temps & plus de soin à le défendre. Ce genre d'écrire a été jusqu'ici peu employé par les François, soit qu'on ait cru difficile d'en atteindre la perfection, soit qu'une Nation prompte & impatiente comme la nôtre, n'ait pû entièrement goûter des Ouvrages où l'on perd toujours beaucoup de temps avant que d'arriver au sujet, & de trouver ce qu'on cherche : d'où vient, peut-être, que les dialogues n'ont jamais été en si grand honneur qu'entre les Grecs & entre les Italiens, gens tout ensemble de grand esprit & de grand loisir. Pour moi, s'il m'est permis d'en dire mon sentiment, moins les dialogues sont en usage parmi nous, plus je tiens qu'il y aura de gloire à y réussir, & à les faire approuver au Public, presque contre son inclination, comme on en viendra à bout infailliblement, si on y apporte tout l'art & tout le génie qu'ils demandent. Or, pour le remarquer en peu de mots, il me semble qu'il y en a de trois espèces, dont chacune a son caractère & son usage différent. Les pre-

miers sont les dialogues , qu'on peut appeller proprement *Didactiques* , qui n'ont pour but que d'instruire , & se contentent de joindre à la solidité de la doctrine , la clarté & l'élégance des expressions. Ils sont principalement utiles en ceci , que representant au naturel les doutes d'un disciple ingenieux , & les décisions d'un Maître plein de sçavoir , ils montrent par l'ordre des demandes & des réponses , l'ordre des connoissances , & le progrès de la raison plus nettement , & d'une maniere plus vive & plus animée que ne feroit un simple discours. La seconde espèce de dialogues est comme opposée a cette premiere ; car on peut mettre en ce rang la les dialogues de raillerie qui ne prennent que la fleur des choses , qui n'instruisent jamais qu'en riant , & ne vont a l'utilité que par le plaisir. Ils y vont pourtant , & leurs traits ingenieux , vifs , subtils , fins & délicats , descendent quelquefois plus avant dans l'ame que les préceptes les plus sérieux & les plus graves. Mais entre ces deux espèces , il y en a une troisième qu'on doit estimer la plus parfaite , & qui n'ayant ni toute l'austerité de la premiere , ni tout l'enjouement de la seconde , tient pourtant quelque

chose de l'une & de l'autre ; car elle traite des choses solides , & en traite solidement ; mais elle y apporte mille sortes d'ornemens pour les rendre plus agréables. Le Dialogue de M. Sarasin est de cette dernière espèce, en laquelle trois choses sont nécessaires, ce me semble, pour une entière perfection. Le choix de la matière, la connoissance, & la méditation profonde de cette même matière, & l'art de la réduire en Dialogue. La matière doit être de quelque science, ou de quelque art ; mais de ces sciences & de ces arts qui tombent souvent en conversation, & qui ne rebutent point l'esprit par leurs épines. La Jurisprudence, par exemple, n'y seroit pas propre ; la Géométrie & l'Algebre encore moins ; les grandes sources où il faut puiser, sont, la Morale, la Politique, la Rhétorique, & la Poësie. Ensuite, il faut comme je l'ai dit, avoir profondément médité sur son sujet, y avoir découvert, ou quelques endroits particuliers qui n'ont point encore été touchés par d'autres, ou des choses rares sur ces endroits qu'on appelle *Lieux communs*, qui est à mon gré le plus grand & le plus noble effort de l'esprit humain. Car, qu'y a-t-il de

plus beau que de persuader aux hommes par de nouveaux moyens, ces maximes générales d'où naît leur félicité ; d'ajouter, pour ainsi dire, de nouveaux rayons, un nouvel éclat, à ces grandes & éternelles lumieres qui éclairent tout le cours de notre vie ? En dernier lieu, il faut posséder l'art du Dialogue, pour faire que cette conversation qu'on représente, quoique plus sçavante & plus soutenue que les conversations ordinaires, soit pourtant une conversation ; c'est-à-dire, un entretien libre, familier, & naturel, semé partout des jeux, de la gayeté, & de la civilité des honnêtes gens, qu'on y distingue le caractère particulier de chacun de ceux qui parlent, qu'on les y connoisse, qu'on les y aime. Ainsi les Dialogues de Platon & de Xenophon, ne nous instruisent pas seulement par les discours de leur Socrate ; mais ils nous font souhaiter d'avoir vécu avec lui, & d'avoir vû de nos propres yeux, je ne dis pas ce Philosophie, je dis cette Philosophie vivante & animée, si sublime & si rabaisfée, si divine & si humaine tout ensemble. Ainsi l'inimitable Dialogue que Cicéron nous a laissé *de l'Orateur*, ne nous enseigne pas seulement la Rhétorique du

monde

monde & des affaires, toute différente de celle du College; mais nous montre en même temps toutes les graces de la conversation des Romains, & de cette *Urbanité*, que les mots de *Civilité*, de *Galanterie* & de *Politesse*, n'expliquent qu'imparfaitement, & à qui notre langue n'a point encore trouvé de nom assez propre.

Pour venir maintenant à notre Auteur, de ces trois parties qui composent l'entière perfection du Dialogue, il y en a deux sur lesquelles, si je ne me trompe, on ne lui reproche rien. Sa matiere est une question de Morale; on ne la traite pas seulement, mais on ne peut même s'empêcher de la traiter dans les conversations ordinaires; & pour cet art de dire les choses avec la familiarité & la liberté d'une véritable conversation, il paroît en toutes les parties de son Ouvrage. On voit qu'en cela il a marché sur les belles traces des Anciens, & heureusement profité de leurs grands exemples. Il ne reste donc qu'à examiner les choses qu'il a employées avec cet art, sur une matiere si judicieusement choisie. Il y en a quantité de sçavantes, d'ingenieuses, de galantes, & de délicates; per-

sonne n'en peut douter, & cela presque nous doit suffire. Tout ce qu'on nous oppose, c'est qu'il y en a trop peu qui soient tout-à-fait à lui; qu'on y voit moins d'esprit que de lecture, plus de mémoire que d'invention. Et certes, il reconnoissoit bien lui-même qu'ayant eu beaucoup d'autres occasions de faire paroître son genie, celle-ci, où il faisoit parler des personnes de grand sçavoir, lui avoit semblé favorable pour étaler & pour répandre ces riches moissons qu'il avoit faites dans tous les beaux Livres de plusieurs Langues; qu'il s'étoit laissé emporter à ce desir avec quelque excès, & n'en avoit pas été le maître. Mais son Dialogue, suivant le projet qu'il en avoit fait, devoit avoir deux parties; & comme en cette première il avoit beaucoup moins donné au raisonnement qu'aux autorités, & aux exemples, il se proposoit de faire tout le contraire dans l'autre. De là vient que dans son manuscrit on trouve au titre de ce Dialogue, CONVERSATION PREMIERE. De là vient encore que sur la fin il marque que cette conversation fut continuée dans le jardin de Renard, comme pour se conserver le droit & la liberté de la

repandre en une seconde partie. D'ailleurs, si nous le considérons bien, quand un homme est reconnu pour avoir l'esprit grand, noble, fertile comme M. Sarasin, ce reproche d'avoir emprunté d'autrui ce qu'il pouvoit trouver en soi-même, & préféré des richesses étrangères aux siennes propres, ce reproche, dis-je, ne tient guere plus du blâme que de la louange. Je veux qu'il ait pû mieux faire, mais ne lui compterons-nous pour rien d'avoir bien fait, & en un genre d'écrire, où presque pas un de nos François n'a rien fait encore ? Je veux qu'il n'ait point mérité tous nos éloges ; lui refuserons-nous donc ceux-là même qu'il mérite ? N'imiterons-nous jamais le Heros de Virgile, qui dans les Jeux qu'il célèbre en l'honneur de son pere, après avoir donné le premier prix au Vainqueur, en donne deux autres, & quelquefois trois à ceux qui ont approché le plus près de la victoire.

V. *De la Dissertation du Jeu des Echets,
& du Discours de la Tragedie.*

Maintenant, pour abréger, je passe sur la Dissertation du Jeu des Echets,

quoiqu'assurement elle ne manquera pas de plaire, soit par la curiosité du sujet, soit par la maniere galante dont il est traité, qui montre que le sçavoir & l'enjouement ne sont pas incompatibles en un même Ouvrage.

Je ne parle point aussi d'un de ses premiers Travaux qu'il publia sous le nom supposé de *Sillac d'Arbois*, & qui par cette raison peut-être, ayant été presque oublié dans l'Édition de ses Oeuvres, n'y a pû être rangé en sa véritable place. C'est le sçavant & agreable Discours de *la Tragedie*, qu'il mit au devant de l'AMOUR TYRANNIQUE, & où en louant très-dignement ce fameux Poëme de M. de Scudery, il merita lui-même mille louanges: jusques-là que feu M. de Balzac (a) qui étoit déjà au plus haut point de sa gloire, sur cette simple lecture, l'estima assez pour lui offrir le premier son amitié, de quoi il reste encore des marques publiques.

VI. De la Pompe Funebre de Voiture,

Mais quant à la Pompe Funébre de Voiture, ce chef-d'œuvre d'esprit, de

(a) V. les Lettres de M. de Balzac à M. Chapelain. liv. 5. lettr. 1. pag. 538.

galanterie , de délicatesse & d'invention , je ne sçai si je dois , ou en parler , ou m'en taire ; car si je n'en dis rien , il me semble que je lui fais trop d'injustice ; & si je m'arrête à la louer , qui est-ce , me dira-t-on , qui la blâme ? Les honnêtes gens ne sont-ils pas d'accord sur ce sujet avec le vulgaire ? Les ennemis même de M. Sarasin ne l'ont-ils pas admiré aussi bien que ses amis ? Je prendrai un milieu entre ces deux extrémités , & sans donner à cet admirable Ouvrage autant d'éloges qu'il en mérite , je me contenterai de remarquer en passant trois choses qui lui ont , si je ne me trompe , principalement donné ces charmes , qu'il est plus aisé de ressentir que d'exprimer.

La première est la nouveauté du dessein ; car comme rien ne fait rire que ce qui surprend , rien ne divertit agréablement que ce qu'on n'attendoit pas. Que si Seneque a fait quelque chose d'approchant sur la mort de l'Empereur Claudius , M. Sarasin peut bien l'avoir regardé , mais il ne l'a pas suivi , & je ne crains pas de dire qu'il l'a surpassé de beaucoup , à la gloire de notre Nation , & de notre siècle.

La seconde est la variété , qui est utile

& louable en toutes sortes d'ouvrages, mais absolument nécessaire en ceux qui ne se proposent pour but que le plaisir. Celui-ci est plaisant par tout, mais de plusieurs sortes différentes. Combien voyons-nous de gens au contraire, qui croient faire une bonne piece d'une seule pensée, ou du moins de plusieurs pensées de même espece, qui n'ont toutes qu'un même fondement; comme cet Ancien qui fit un festin de plusieurs services d'une viande assez mediocre, déguisée en une infinité de façons. Ceux qui s'y trouverent, louerent sans doute l'adresse des Officiers; mais je doute fort qu'ils approuvassent le jugement du Maître, & qu'ils souhaitassent pour le lendemain un repas semblable.

Enfin, ce qui donne beaucoup d'ornement à cet Ouvrage, c'est que les Vers n'y sont pas seulement mêlés avec la Prose, mais composent avec elle le corps d'une même narration, chose pratiquée par quelques Anciens, inconnue à nos François, si vous en exceptez Theophile. Mais, à mon avis, il l'avoit appliquée hors de son véritable usage, au *Traité de l'Immortalité de l'Ame*, en une des plus serieuses matieres du monde, au lieu que cette liberté de changer

de stile, & d'être Poete & Orateur en même temps, doit être réservée, ce semble, aux jeux de l'esprit, & à ces ouvrages d'invention qui tiennent comme un milieu entre la Prose & la Poésie.

VII. *Des Poésies de M. Sarasin.*

Mais je puis commencer en cet endroit à parler des Poésies de notre Auteur, entre lesquelles on peut mettre encore l'Ode de Calliope, & la Lettre à Madame la Marquise de Montausier, qui sont mêlées de Prose & de Vers. C'est de ses Vers que M. Sarasin a tiré sa plus grande réputation dans le monde; & ce n'est pas sans raison, car soit qu'on parle de la Poésie galante & enjouée, à laquelle il s'est principalement occupé, ou de la plus sérieuse qu'il ne laissoit pas d'aimer passionnement, on ne peut, sans injustice, lui refuser un des premiers rangs entre les Poètes de notre Siècle. Je serois ennuyeux si j'entreprendois de parcourir tous ses Ouvrages; mais qui ne se laissera toucher aux charmes de sa Souris, de sa Glose, de ses Stances à M. le Duc d'Anguien, de son agreable Prosopopée de la Riviere de Seine, de son Epître à M. le

Comte de Fiesque, de son ingénieuse défaite des Bouts-Rimés, dont je ne pourrois m'empêcher de parler plus au long, si je n'en avois expliqué le sujet, & découvert en quelque sorte l'artifice dans un argument séparé ? Une seule de ses Poésies nous pourroit faire connoître la délicatesse & la beauté extraordinaire de son génie ; qui est-ce qui ne les estimera pas toutes ensemble, avec tant d'autres que je ne nomme point, de peur que je ne semble faire en ce lieu la Table de ce Volume ? Que s'il s'est peut-être moins appliqué à la Poésie sérieuse, ses Odes sur la prise de Dunkerque & sur la Bataille de Lens, l'Eglogue des Amours d'Orphée, & quelques autres que nous avons de lui, montrent assez qu'il en connoissoit fort bien le caractère, & qu'il étoit très-capable de le remplir. Je mettrois en ce nombre, si la fortune l'eût voulu, une belle & longue Eglogue, qui s'est malheureusement perdue, & que M. de Charleval dit avoir autrefois admirée, lui dont nous admirons, & le Jugement, & les Ouvrages. Mais je ne crains pas d'y mettre la Défaite des Bouts-Rimés, quoique ce ne soit qu'un jeu d'esprit ; car comme on y voit une imi-

tation presque burlesque du Poeme Epique , il y a divers endroits qu'on pourroit heureusement transporter à ce genre sublime , qui est le chef-d'œuvre de la Poésie. Et après tout , cet artisan si industrieux , qui fit un navire exactement accompli de toutes ses parties , si petit pourtant qu'il étoit caché sous les aîles d'une abeille ; cet artisan , dis-je , si vous lui eussiez donné des matériaux & du temps , eût construit sans doute avec beaucoup d'art & de jugement des navires propres à voguer sur l'Océan & à defier la tempête. Qui conçoit les choses nettement en petit , possède déjà ce qui est de plus difficile pour les exécuter admirablement en grand. Enfin , je suis obligé de rendre ce témoignage à M. Sarasin , qu'entre les diverses Poésies qu'il a laissées , & qui nous sont tombées entre les mains après sa mort , il y en a quelques-unes que nous n'avons pas mises dans ce Recueil , soit parce qu'il les avoit faites en sa première jeunesse , soit parce qu'il n'avoit eu que le temps de les ébaucher grossièrement , qui cependant font voir par tout une veine noble , aisée & fertile , capable de tout entreprendre , & de réussir à tout ; de sorte qu'un autre se-

roit assez riche de ce que nous n'avons pas voulu compter entre les biens. Et qui est-ce, par exemple, qui ne tiendrait à honneur d'être l'Auteur de ces Fragmens que je prends d'un grand nombre d'autres, & à peu près aussi beaux & aussi heureux, qu'on pourra publier quelque jour ?

Comme un Roc sourcilleux tombe dans la campagne,

Arraché par les vents du haut d'une montagne,
Ou du long cours des ans incessamment miné,
Et par l'eau de l'orage enfin deraciné.

Son énorme grandeur par son poids emportée,
Avec un bruit horrible en bas précipitée,
Roule à bonds redoublés en son cours furieux,
Et rompt comme roseaux les chênes les plus
vieux :

Tel, &c.

Semblable au Dieu de Thrace il alloit fierement;
Ses armes tout autour resonnoient hautement,
Faisant le même bruit qu'excitent dans les nues,
Les Pins battus des vents sur les Alpes che-
nues, &c.

Comme on voit quelquefois sur les bords du
Strymon,

Cherchant leur nourriture au milieu du limon,
Crier confusément une troupe de Grues ;

ais l'Aigle ou le Faucon paroissant dans les
nues,
ette troupe se cache au milieu des roseaux,
son bruit ne rompt plus le silence des eaux.

Je ne crains pas de trop interrom-
re mon discours par des choses si agrea-
les, & j'ajoute encore ces autres frag-
mens.

Comme on voit quelquefois dans l'Ardenne
fameuse,
Et dans les prés herbus où le Rhin joint la Meuse,
Deux furieux Taureaux par l'amour courroucés
Se heurter fierement de leurs fronts abaissés.
Le troupeau plein d'effroi regarde avec silence.
Le nombre des Pasteurs cede à leur violence.
Les deux vaillans rivaux se pressant rudement
Des cornes l'un sur l'autre appuiés fortement,
Redoublent sans cesser leurs cruelles atteintes;
De longs ruisseaux de sang leurs épaulés sont
teintes;
Ils mugissent des coups d'un cri retentissant,
Et toute la forêt repond en mugissant. *Éc.*
Par ces commencemens Rome a vû ces côteaux,
Où le fameux Evandre arrêta ses troupeaux,
Faire baisser la tête aux Alpes étonnées,
Surmonter l'Apennin, dompter les Pyrenées,
Et soumettre l'orgueil d'Osse & de Pelion.

276 DISCOURS SUR LES OEUV.

Sieges infortunés de la rebellion.

Rome a vû l'Eridan, le Rhin, l'Hebre & le Tage
Le Danube & le Nil au Tygre faire hommage,
Et les Dieux immortels de sa gloire amoureux
Ont donné tout à ceux qui donnoient tout pour
eux, &c.

Comme avecque grand bruit le Rhône plein de
rage,

Soulevé par les vents, ou grossi par l'orage,
Vient & traîne avec soi mille flots courroucés;
L'onde flotte après l'onde, & de l'onde est suivie

Ainsi passe la vie.

Ainsi coulent nos ans l'un sur l'autre entassés.

Je ne puis finir sans ajouter cette
heureuse imitation d'un passage célèbre
du Tasse:

Cruel, qui sans pitié de ma douleur extrême
Emportes avec toi la moitié de moi-même,
Ou prens celle qui reste, ou d'un dernier effort
Donne à toutes les deux une soudaine mort.

Et cet autre d'un passage de Virgile:

Puisque vous souhaitez d'entendre par ma
bouche,

Ô grand Roi, qui je suis, & quel malheur me
touche,

ne mentirai point, car le sort rigoureux
m'a point fait méchant s'il m'a fait mal-
heureux.

Cet endroit semblera peut-être moins
considérable, mais je le rapporte d'au-
tant plus volontiers, qu'on pourra ajou-
ter cette Traduction à quelques autres
que nous avons du même passage, &
les comparer ensemble. Et d'ailleurs,
pour le dire ici en passant, si quelqu'un
s' imagine que la grande Poésie ne con-
siste qu'à dire de grandes choses, il se
trompe. Elle doit souvent, je le con-
fesse, se précipiter comme un torrent,
mais elle doit plus souvent encore cou-
ler comme une paisible rivière; & plus
de personnes, peut-être, sont capables
de faire une description pompeuse, ou
une comparaison élevée, que d'avoir
un style égal & naturel, qui sçait dire
des petites choses ou les médiocres,
sans bassesse, sans contrainte & sans du-
reté.

III. *Reflexion sur la Poésie en général,
& sur celle de M. Sarasin en particulier.*

Mais pour mieux comprendre quelle
gloire notre Auteur a méritée par ses

278 DISCOURS SUR LES OEUV.
Poësies , faisons ici une réflexion générale , qui peut-être ne fera ni désagréable , ni inutile.

Entre les raisons qui ont fait attribuer à la Poësie je ne sçai quelle divinité , j'en vois deux , ce me semble , qui ne sont pas les moins importantes.

La première , que c'est en effet quelque chose de grand & de merveilleux , qu'en un langage aussi contraint que celui-là , on puisse exprimer les pensées les plus subtiles & les plus délicates , les plus hautes & les plus sublimes avec tant de liberté. Quel prodige est celui-ci ? Quand nous ne parlons qu'en Prose , & que l'on nous abandonne tous les termes & toutes les expressions d'une Langue , s'il nous vient quelque pensée qui ne soit pas tout-à-fait commune , encore avons-nous de la peine à la faire entendre , & le plus souvent nos paroles demeurent beaucoup au dessous de nos sentimens. Cependant ces admirables Poëtes , ces hommes qui semblent véritablement inspirés , après s'être imposé la nécessité de n'employer que certaines façons de parler , & de mépriser toutes les autres comme trop vulgaires , d'enfermer toutes leurs paroles dans une certaine mesure toujours

semblable à soi-même, ajoutez-y, si vous voulez, de finir toujours par des épiques ; après, dis-je, s'être soumis à tant de loix si dures & si difficiles à observer, malgré tous ces obstacles, nous font entendre tout ce qu'il leur plaît d'une manière plus noble & plus aisée, qu'on ne le sçauroit faire dans les discours communs. On croiroit qu'ils ne pouvoient pas dire autrement ce qu'ils ont dit, quand même ils l'auroient voulu, tant les expressions en sont faciles. Ces paroles leur sont tombées de la plume sans dessein ; elles ont pris naturellement chacune leur place. La lyre d'Amphion ne faisoit pas, ce semble, de plus grands miracles, quand les pierres attirées par son harmonie se venoient ranger d'elles-mêmes l'une sur l'autre, pour bâtir les fameuses murailles de Thebes.

Mais en second lieu, la Poésie, si je ne me trompe, est estimée divine, à l'égard de son sujet qu'elle produit d'elle-même ; au lieu que la Prose l'emprunte d'autrui, & ne fait que l'embellir, & que le polir. Quand nous considérons une maison de plaisir entre les mains d'un maître puissant & curieux, & que nous voyons les montagnes s'ap-

planir pour lui plaire, les précipices se combler, les rivières se détourner de leur chemin, les sources n'aguere cachées sous la terre jaillir en l'air, ou se précipiter en cascades; nous admirons certes l'industrie des hommes, & ne pouvons nous trop étonner, qu'une créature si foible en apparence soit capable de si grands desseins. Mais s'il arrivoit par hazard, que dans cette vaste étendue de l'air, où auparavant rien n'arrêtoit nos regards, quelqu'un nous fît voir en un instant un superbe & magnifique Palais, de grandes & spacieuses campagnes, des monts, des forêts, des rivières & des mers, nous nous écrierions aussi-tôt que ce n'est pas l'effet d'un pouvoir humain, & qu'il y a là quelque chose au delà de notre nature. Or il en est à peu près de même de la Poésie & de la Prose. L'une, comme je l'ai déjà dit, prend son sujet d'ailleurs, le changeant, & l'embellissant, à la vérité, au delà de tout ce qu'on en pouvoit attendre. Mais l'autre ne demandant rien à personne, & contente de soi-même, tire toute sa matière de son propre sein, faisant de rien quelque chose, comme par une espèce de création qui semble surpasser
la

la puissance humaine. Ainsi on peut dire, que deux choses rendent sur tout la Poésie admirable ; l'invention d'où elle a pris aussi son nom, & la facilité qui lui est très-nécessaire. Je n'entens pas la facilité de composer, elle peut quelquefois être heureuse, mais elle doit être toujours suspecte : j'entens la facilité que les Lecteurs trouvent dans les compositions déjà faites, qui a été souvent pour l'Auteur une des plus difficiles choses du monde ; de sorte qu'on la pourroit comparer à ces jardins en terrasse, dont la dépense est cachée, & qui après avoir coûté des millions, semblent n'être que le pur ouvrage du hazard & de la nature. Qui ne sent en soi, ni les richesses de l'invention, ni cette heureuse facilité, qu'il ne frappe point à la porte des Muses, car il n'est pas nécessaire de faire des Vers. Qui n'aura que l'une ou l'autre de ces deux choses, peut devenir un Poète mediocre, je dis même de cette médiocrité qui ne laisse pas de mériter de grandes louanges. Qui les joindra toutes deux ensemble, il peut espérer sans doute d'être compté en cet Art parmi les premiers. Or il faut être tout-à-fait injuste pour ne pas reconnoître qu'elles :

se sont rencontrées également en M. Sarasin. Car pour l'invention, ses Poësies n'ont-elles pas toujours quelque chose d'ingenieux, de nouveau, de particulier, qu'il n'a point pris d'ailleurs, & qu'il ne doit qu'à lui-même? Et pour la facilité des Vers, où la trouvera-t-on, si on ne la trouve dans ses Ouvrages? Il n'y a rien de plus net, de plus libre, de plus aisé, de plus coulant; non seulement la Nature y paroît par tout; mais comme a dit un de nos illustres amis, elle y paroît par tout à son aise.

IX. Du genie de M. Sarasin pour tous les divers genres d'écrire.

Je m'apperçois bien que je suis long, mais quel moyen de ne rien dire de tant de sortes de choses de différente nature, où ce merveilleux esprit a pris plaisir de s'exercer. Encore n'ai-je rien dit de la guerre des Parasites qu'il a écrite en Latin, quoiqu'on y voye beaucoup de sçavoir, beaucoup d'invention, un genie fort souple & fort heureux pour tout ce qu'il vouloit entreprendre. Que seroit-ce si j'avois eu à louer tant d'autres rares Ouvrages, qu'il

montrait souvent à ses amis, mais dont on n'a rien trouvé après sa mort ; & s'il m'eût fallu parler en particulier, d'une Apologie pour la Morale d'Epicure, d'une Histoire de Clovis assez avancée, d'une Traduction (a) entière & achevée de la vie d'Atticus, écrite par Cornelius Nepos ? Je consens pourtant que l'on me blâme de m'être un peu trop étendu, mais qu'on admire du moins ce qui m'en a donné le sujet. Exceller en un seul genre d'écrire, c'est beaucoup ; exceller en plusieurs ; & presque opposés, comme M. Sarasin, c'est la plus certaine marque de la grandeur & de la beauté d'un génie. J'en parlerai encore plus hardiment. On a dit qu'un homme éloquent avoit le même avantage sur les autres hommes, que les autres hommes ont sur les bêtes. Nous pouvons faire sans injustice, presque la même comparaison entre ceux qui ne réussissent qu'en une sorte d'ouvrages, & celui qui est excellent en plusieurs. Car certes de quelque nom qu'il faille appeler cette lumière qui conduit les animaux, elle produit de si admirables effets, que notre raison toute

(a) Cette Traduction a été retrouvée, & on la peut voir dans la seconde édition, p. 111.

orgueilleuse qu'elle est, est forcée de s'en étonner, & de reconnoître qu'elle n'y sçauroit atteindre. Cependant parce que cette lumiere qui les éclaire si divinement en certaines choses, les abandonne tout-à-fait en d'autres, sans qu'il leur en reste un rayon, ni une étincelle : nous admirons ce qu'ils font de merveilleux, mais nous les estimons beaucoup moins eux-mêmes, jugeant que ce principe qui les fait souvent si bien agir est quelque chose d'étranger, plus grand véritablement que notre raison, mais qui n'est pas à eux comme notre raison est à nous, qui leur est plutôt prêté que donné, qui les fait aller à leur fin sans qu'ils la connoissent, comme la flèche qui va au but qu'elle ne voit point, guidée par l'œil, & poussée par la main de l'Archer. Au lieu que l'homme, comme il a pour les choses du corps un instrument universel qui est la main, avec lequel il se sert de tous les autres, a aussi pour les choses de l'esprit un instrument universel, qui est la raison qu'il employe sans cesse en toute sorte d'occasions, à toute sorte d'usages, & dont l'étendue plutôt que la force, le distingue de cette autre espece inférieure à la sienne. Par une

conséquence semblable , quand nous voyons quelqu'un exceller en une sorte d'ouvrage , & ne reussir nullement en d'autres , si nous voulons dire la vérité , aux choses mêmes qu'il fait si bien , nous admirons plutôt la nature en lui , que nous ne l'admirons lui-même ; car nous concluons que s'il n'agit point par hazard , il agit du moins par une faculté aveugle , & par la seule imagination qui est la partie que nous avons commune avec les bêtes. Mais ce qui nous arrache malgré nous toute notre estime & toute notre admiration , c'est un esprit qui agissant par ce principe général & universel dont je viens de parler , & possédant les idées de tous les divers genres d'écrire , passe de l'un à l'autre avec une extrême facilité : Comme un habile Imprimeur , qui ayant devant lui tous ses caractères distingués en leurs différentes cellules , choisit sans hésiter & sans se méprendre , les grands , les petits , ou les moyens , suivant que la beauté de son travail le demande. Quelque chose qu'entreprenne un génie de cette sorte , il semblera s'y être appliqué de tout temps , & tout entier. Le Protée des Fables , & le Cameleon des Naturalistes , qui , peut-être , n'est

guère moins fabuleux, ne changeront pas plus facilement que lui. Il sera tel que la Philosophie est représentée dans Boëce, tantôt de la taille ordinaire des hommes, tantôt élevant sa tête jusques dans le Ciel. Il imitera la souplesse d'Alcibiade, qui étoit à Sparte plus laborieux & plus austere qu'un Lacedemonien; en Ionie plus voluptueux que les Ioniens; en Perse plus pompeux & plus magnifique que les Persans, changeant de mœurs comme de climats & de demeure. Sa lumiere sera comme celle du Soleil, de laquelle les Philosophes disent qu'elle n'est d'aucune couleur, & n'est pas elle-même une couleur, mais qu'elle devient toutes les couleurs, suivant les objets où elle est reçue. Il accordera les choses serieuses & les galantes. Pour être capable de la Poésie la plus sublime, il ne sera pas incapable de la plus basse. Les Vers ne l'empêcheront pas d'écrire raisonnablement en Prose. S'il sçait écrire une Histoire, il ne laissera pas de sçavoir faire un Dialogue ou une Dissertation. Pour être admirable en une Langue, il ne lui sera pas impossible de se faire admirer en une autre. Tels sont les genies du premier ordre, & tel paroîtra, si je ne

DE M. SARASIN. 287
me trompe , le genie de M. Sarasin.

X. Réponse aux Objections qu'on peut faire
contre les Ouvrages de M. Sarasin.

Mais après lui avoir donné ces louanges, ne repondrons-nous point à ce qu'on peut dire en général contre ses Ouvrages ? Ce n'est pas mon dessein de prévenir en ce lieu tout ce que l'envie, ou l'ignorance lui pourront opposer. Aujourd'hui qu'on déchire impunément les plus célèbres Auteurs vivans, qui s'étonnera si l'on traite les morts de la même sorte ? (a) *Il n'y a point de plus agreable concert*, a dit un Poete Grec, *que celui de deux personnes, dont l'une dit des injures, & l'autre les écoute sans y repondre.* Que notre Siècle ait le plaisir tout entier d'une si douce Musique, & que

(a) Ἡδίων ἔδ' ἐν ἔδ' ἐ μουσικώτερον,
Ἐστ' ἢ δυνάσται λοιδορέμενον φέρειν.
Ὅ λοιδορῶν γάρ, ἂν ὁ λοιδορέμετος
Μὴ προσποιῆται, λοιδορεῖται λοιδορῶν.

Philemon.

Conventus ille est auribus gratissimus.
Convitiante cum tacetur quoriam.
Qui dissimulat enim convitium, facit,
Convitiens convitietur ut sibi.

Henricus Stephanus.

rien ne l'interrompt, ni pour les vivans, ni pour les morts. Je ne parlerai donc ici qu'à trois sortes de gens qui agissent de meilleure foi, & dont les objections sont plus importantes.

XI. *Première Objection.*

Les premiers sont ceux qui veulent nous faire passer leur chagrin pour solidité, & pour vertu, & sçachant que notre Auteur a été principalement célèbre pour les Ouvrages purement divertissans, rebuteront ses Ecrits, même sans les lire, & l'accuseront de s'être amusé à des choses inutiles.

Ces Juges severes, plus sages que Dieu & que la Nature qui ont fait une infinité de choses pour le seul plaisir des hommes, voudroient que l'on travaillât sans cesse sur la Jurisprudence, sur la Médecine, & sur la Theologie, & nous diroient que rien ne mérite d'être estimé, s'il ne tend à l'utilité publique. En ce dernier point je suis à peu près de leur avis, mais je ne puis croire qu'on travaille inutilement, quand on travaille agreablement pour la plus grande partie du monde, & que sans corrompre les esprits, on vient à bout
de

de les divertir & de leur plaire. Appel-
 lons-nous inutiles des Ouvrages où le
 Pere de famille se délassera des soucis
 domestiques , le Prince & le Ministre
 des soins de l'Etat , le Magistrat du tu-
 multe & de l'embarras du Palais , le sol-
 dat de ses fatigues , l'artisan même de
 son travail ; qui feront oublier pour un
 temps , à l'un sa pauvreté , à l'autre ses
 maladies , à un troisième ses cruelles pas-
 sions , à tous généralement leurs infor-
 tunes ? Ceux qui en jugent ainsi se trom-
 pent grossièrement , comme il est aisé
 de le montrer , & prennent les moyens
 pour la fin , faute d'aller assez avant , &
 de pénétrer jusqu'aux fondemens des
 choses. Ouvrons les yeux , & ne nous
 imaginons pas que ni cette Place desti-
 née au commerce , ni ces écoles où l'on
 enseigne , & où l'on dispute sans cesse,
 ni ce Barreau où l'on plaide les causes
 des particuliers , ni ces Conseils où l'on
 délibere des affaires publiques , ni ces
 armées , ces machines , & ces canons ,
 ni en un mot , ce grand nombre de res-
 sorts qui font mouvoir le vaste corps
 de l'Etat , soient des choses faites pour
 elles-mêmes , ou n'ayant chacune qu'un
 but particulier. Elles ont toutes un but
 général , qui est que les Citoyens puis-

ient vivre ensemble *vertueusement*, *paissiblement*, *agréablement*. Ces trois choses ont été, ou ont dû être en même temps dans l'intention des Législateurs, & de ceux qui ont fondé les Républiques. Tout ce qui contribue à la dernière sans nuire aux deux autres, bien loin de s'écartier, comme il le semble, de l'utilité publique, y va quelquefois par un chemin plus droit & plus court. Par exemple, les écrits d'un célèbre Jurisconsulte sont utiles, qui le peut nier ? Ils instruisent l'Avocat pour bien défendre sa cause ; l'Avocat bien instruit fait que le Juge prononce justement ; le Juge en rendant justice met les Citoyens en repos. Mais on voit souvent que les différentes mains de tant de divers Artisans détournent l'Art de son intention naturelle ; & il en arrive comme de ces machines, belles & bien inventées en apparence, qui composées de trop de pièces dont quelque une vient toujours à manquer, s'arrêtent à toute heure, & renversent quelquefois ce qu'elles devoient porter. Au contraire, ces autres écrits qu'on traite communément de bagatelles, quand ils ne serviroient pas à régler les mœurs, ou à éclairer l'esprit, comme ils le peuvent, comme ils le doivent, comme ils le font

d'ordinaire directement ou indirectement ; pour le moins sans avoir besoin que d'eux-mêmes , ils plaisent , ils divertissent , ils sèment , & ils répandent par tout la joye , qui est après la vertu le plus grand de tous les biens. Qui ne sçait , d'ailleurs , que des raisons très-solides nous attachent quelquefois à des Ouvrages qui semblent ne l'être pas , & qu'un devoir caché & obscur l'emporte souvent sans injustice sur cet autre devoir public & éclatant ? Cet homme que vous blâmez a trouvé peut-être que pour rétablir sa santé qui est ruinée , pour se défendre de la mauvaise fortune , pour le bien d'une famille dont il est l'appui , il lui est plus utile de travailler à des chansons ; qu'à des Traités de Morale & de Politique. Si cela est , je le dirai hardiment , la Morale & la Politique elles-mêmes lui ordonneront de faire des chansons ; & c'est une injustice sans exemple , que de condamner les occupations d'autrui , dont on ne sçait ni les motifs , ni les circonstances.

Mais je vais trop loin , & M. Sarasin n'a pas besoin de cette défense ; car sans parler de quelques-uns de ses Ouvrages solides qui se sont perdus , ni des autres beaux desseins que sa mort précipitée

l'empêcha d'exécuter, on voit assez par les différentes pieces de ce Volume, qu'il aspirait à la gloire par divers moyens, & qu'il pensoit aux grandes choses comme aux petites, si toutefois il y a rien d'excellent dans les belles Lettres qu'on puisse nommer petit.

XII. *Seconde Objection.*

Il vaut donc mieux que je m'adresse maintenant à ceux qui approuvent à la vérité, qu'on s'applique à cette sorte d'Ouvrages, mais qui n'y pardonnent point de petit défaut, croyant peut-être par leur sévère critique s'acquérir la gloire d'être plus clair-voyans que les autres. Ils se trompent : mais ils n'ont point de malignité, ils méritent qu'on les desabuse en riant, comme je tâcherai de le faire. J'ai vû autrefois un vieux Gentilhomme de beaucoup d'esprit, & qui avoit été fort galant. La vieillesse même sembloit avoir respecté en lui ces deux belles qualités, & n'avoir touché qu'à son corps ; mais sa vûe commençoit à s'obscurcir à tel point qu'il ne voyoit plus qu'avec peine. Cependant il employoit un soin extrême, non pas à guérir ce mal qu'il sçavoit être incurable.

ble, mais à le cacher même à ses plus familiers amis. S'il arrivoit donc qu'il fût en liberté avec eux, il faisoit un effort extraordinaire pour découvrir sur leurs habits, ou une tache peu considérable, ou un ruban qui ne fût pas en son lieu, ou quelque autre chose de cette nature. Et quand il leur avoit donné cette preuve qu'il voyoit, il retournoit avec moins de regret à sa première obscurité, & se contentoit en cette lumière trouble & confuse que son âge lui avoit laissée. N'est-ce point par un semblable artifice, que tant de personnes peu ou médiocrement intelligentes, n'excusent rien dans les travaux de l'esprit, & feignent de n'y pouvoir supporter les moindres négligences? Car, en un mot, ceux qui pardonnent ces petits défauts dans un excellent Ouvrage, les voyent peut-être mieux que ceux qui ne les pardonnent pas. S'il y a quelque différence, c'est qu'ils en voyent beaucoup mieux les beautés, & qu'ils y sont plus sensibles. Un beau génie les embrase, pour ainsi dire, de son amour. Tout leur plaît en lui, parce qu'ils y trouvent une infinité de choses dignes de plaire. Qu'on nous dise que c'est une maladie de l'esprit; c'est du moins une de ces mala-

dies qui sont des marques de santé, dont Hippocrate parle en quelque endroit de ses Oeuvres, & entre lesquelles il met la faim & la soif, quoique ce soient deux choses purement naturelles.

XIII. *Troisième Objection.*

Il se peut faire que je sois préoccupé d'une passion semblable pour les Ouvrages de mon ami ; mais enfin, je ne puis demeurer d'accord d'une opinion que quelques autres en ont, & que je dissimulerois si leurs discours ne l'auroient rendue comme publique. J'avoue pourtant que je n'approche de cet endroit qu'en tremblant ; car je vois, ou je crains de voir parmi ceux que je dois combattre, quelqu'une de ces personnes que je révère, & de qui les sentimens me seroient par tout ailleurs autant de loix. Hazardons-nous pourtant, & ne craignons point, ou de défendre la vérité, si nous sommes assez heureux pour la connoître ; ou de faire voir publiquement que nous nous sommes trompés, comme il arrive si souvent à tous les hommes, depuis les plus petits jusques aux plus grands. En un mot, je veux défendre ici notre Auteur, non

pas des admirateurs de feu M. de Voiture, car je le suis moi-même autant qu'aucun autre, mais de ceux qui ne veulent rien admirer que lui, qui le tiennent pour l'unique original des choses galantes, & ne craignent pas de dire, ou de faire entendre, que tous les autres, & en particulier M. Sarasin, ne sont, ou que de mauvais imitateurs, ou que de médiocres copistes.

Je le répète, personne n'admire M. de Voiture plus que moi, sans en excepter cet excellent homme, qui s'étant trop injustement condamné lui-même à un silence éternel, quand il a vû qu'on attaquoit la mémoire de son ami, a rompu, comme le fils du Roy Cræsus, tous les liens de sa langue, & s'est écrié, (mais, bon Dieu, avec quelle grace & quelle force !) *C'est le Roy*. S'il ne tient qu'à être l'écho de cette voix, je le répéterai très-volontiers, *C'est le Roy*, & ne disputerai point à M. de Voiture la première place en plusieurs choses, sans examiner même si elle ne lui est point dûe en toutes. Mais certes le champ de la gloire est assez vaste pour tout le monde; il y a plus d'un laurier & plus d'une couronne sur le Parnasse. Ne sçaurions-nous assez estimer M. de

Voiture, sans mépriser ceux qu'il a lui-même estimés ? Qu'il ait éternellement l'avantage d'avoir été de la plus belle & de la plus galante Société qui fut jamais, de qui il a beaucoup reçu, à qui il a beaucoup rendu ; qu'il charme éternellement tout ce qu'il y aura de plus délicat dans le monde ; qu'il soit éternellement inimitable, mais qu'on ne nous accuse pas éternellement de l'imiter, & d'être de ces gens, ou pour parler comme Horace, de ces animaux adonnés à la servitude, qui ont, ou bien peu de courage, s'ils n'osent jamais rien entreprendre d'eux-mêmes ; ou beaucoup de témérité, s'ils prétendent toujours de mieux faire ce que d'autres ont fait avant eux. Quant à moi, c'est mon avis qu'un homme qui a le génie aussi grand & aussi noble que M. Sarasin, tâche sans doute d'égalier tous les Ecrivains de son siècle, mais qu'il n'en imite pas un. Voyons toutefois si je me trompe, & en quelle partie de ses Ouvrages il pourroit n'être qu'un imitateur de ceux d'autrui. Serait-ce en l'Histoire du siège de Dunkerque, ou dans la conspiration de Valstein ? Ce n'est pas à mon avis ce qu'on veut dire. Dans le Dialogue, dans la Pompe funebre, dans la Dissertation

du jeu des Echets , dans la guerre des Parasites , dans le discours sur la Tragédie ? Je n'y vois pas plus d'apparence. Courage donc , nous avons sauvé la moitié de ce volume , où personne ne peut rien prétendre. M. de Voiture a écrit un très-grand nombre de lettres admirables ; & s'il en faut juger par le plaisir qu'elles nous donnent , c'étoient de tous ses Ouvrages ceux qu'il aimoit & qu'il estimoit le plus. M. Sarasin au contraire n'a presque rien écrit en ce genre avec soin ; & quand il y étoit obligé par quelque raison de nécessité , ou de bienfaisance , il ne s'y appliquoit qu'à regret , & avec chagrin , ne pouvant souffrir qu'aussi-tôt qu'on avoit quelque réputation de bien écrire , on n'eût plus la liberté d'écrire comme un autre homme. J'ai vû une de ses lettres où il s'en plaignoit assez plaisamment , & ces paroles m'en sont demeurées dans la mémoire. *J'envie la félicité de mon Procureur , qui commence toutes ses Lettres par ,* J'AI REÇU LA VÔTRE , *sans qu'on y trouve rien à dire.* Ce n'est pas que même sans y penser , il ne lui soit quelquefois échappé des lettres d'un caractère très-agréable , & qui lui étoit particulier ; mais comme il n'en gardoit point

de copie, la plûpart se sont perdues par la négligence de ses amis ; & à peine en avons-nous trouvé quatre ou cinq, que nous n'avons pas voulu publier, de peur qu'il ne semblât que ce fût l'élite d'un plus grand nombre, & qu'en choisissant celles-là, nous eussions condamné toutes les autres.

XIV. *Continuation de la même matière.*

Je puis dire donc, qu'en tous leurs Ouvrages de prose ces deux grands hommes ont si peu de ressemblance, que l'un ne donne pas même l'occasion de penser à l'autre. Venons aux Poësies, où j'avoue que nous aurons bien plus à combattre. Je demanderai pourtant encore, si c'est qu'il y ait quelque Poësie de notre Auteur, qui ressemble à quelque autre Poësie de M. de Voiture. A-t-il imité, par exemple, les Stances sur l'amour d'un foulier, la réponse de Jupiter à la plainte des Consones, l'Epître à M. de Colligny, les Vers irréguliers à M. le Prince ? M. de Voiture a-t-il fait quelque Ouvrage qu'on puisse nommer l'original de la défaite des Bouts-Rimés, ou de l'Epître au Comte de Fiesque, ou du Testament de Goulu, ou de la Pro-

popée de la riviere de Seine, ou du Directeur, ou du mauvais Poëte, ou de quelqu'autre des Poësies de M. Sarasin ? Point du tout. Et quand l'un a voulu parler de la Taupe, & l'autre de la Souris, deux animaux assez semblables, ils ont pris des routes si différentes, qu'ils n'avoient garde de se rencontrer. C'est donc encore un grand avantage, qu'on ne nous peut reprocher du moins aucune imitation particuliere. Mais, dira-t-on, vous en avez imité le principal, le stile & le caractere, & cette sorte de Poësie que M. de Voiture avoit introduite, qui renonçant à la gravité sans s'abaisser jusqu'à la bouffonnerie, est plus propre que pas une autre à divertir les honnêtes gens. Pour répondre à cette objection, il m'est nécessaire de reprendre la chose d'un peu plus haut.

On a dit que les sciences voyageoient tour à tour par toutes les parties du monde, & que comme si elles devoient leur lumiere à toute la terre, après avoir éclairé long-temps un climat, elles le laissoient dans ses premieres ténèbres, pour aller dissiper celles des autres. A cela on peut ajouter, qu'en tous les climats, & parmi toutes les Nations, chaque science, ou chaque art, a comme

ses diverses manieres qui viennent chacune tour à tour, pour ainsi dire, jouer leur rolle sur ce grand Théâtre, & se retirent après pour se faire place l'une à l'autre : soit que cette varieté vienne du seul destin des choses humaines toutes sujettes au changement, soit qu'elle naisse de la diversité des temps, ou de la diversité des esprits de ceux qui gouvernent, dont les inclinations servent de loix. Or ces révolutions, non plus que celles des Républiques, ne se font jamais que par le moyen de quelque esprit plus puissant & plus élevé que les autres, qui ne se contentant pas de l'état présent des choses, entreprend de se faire un nouveau chemin à la grandeur & à la gloire. Mais aussi-tôt qu'un de ces génies extraordinaires a paru, on en voit de deux autres sortes qui se mettent sur les rangs. Les uns qui n'ont presque rien de bon que la volonté de bien faire, le suivent à la trace, mais de bien loin, ne sont que ses ombres, & que ses vaines images, l'imitent enfin toujours mal-à-propos, sans se souvenir qu'il n'y a point de vertu qui n'ait deux vices à ses côtés, ni d'élévation qui ne soit environnée de précipices. Les autres au contraire, ne prennent pas véritablement

une manière opposée à la sienne ; car ils s'opposeroient au goût du siècle , qui vient d'embrasser avidement cette nouveauté , ils s'opposeroient peut-être à leur propre inclination , qui les y eût portés d'elle-même , s'ils n'eussent pas été prévenus. Mais en allant du même côté , ils s'ouvrent des routes toutes différentes , ils font cent nouvelles découvertes , quelquefois ils atteignent , quelquefois ils passent celui qui les a devancés , & lors même qu'ils ne font ni l'un ni l'autre , ils se font un caractère particulier qui a son prix & sa propre gloire. Il me seroit aisé de justifier ce que j'ai dit par les exemples de plusieurs Nations , si ma longueur qui ennuye sans doute mon Lecteur , ne m'ennuyoit aussi moi-même. Pour venir donc à notre sujet particulier ; la Poësie Française avoit été gaye & folâtre du temps de Marot , & de Melin de Saint-Gelais ; & quoique depuis elle eût encore paru quelquefois avec le même visage , néanmoins les grands génies de Ronfard , de du Bellay , de Belleau , du Cardinal du Perron , de Desportes , de Bertaud & de Malherbe plus graves & plus sérieux , l'avoient emporté par-dessus les autres , & nos Muses commençoient à être aussi

sévères que ce Philosophe de l'antiquité, qu'on ne voyoit jamais rire. M. de Voiture, qui pourroit lui refuser cette louange ? vint alors avec un esprit très-galant & très-délicat, & une mélancolie douce & ingénieuse, de celles qui cherchent sans cesse à s'égayer. Il se souvenoit de la liberté de notre ancienne Poësie ; il avoit devant les yeux celle de quelques Italiens, & les finesses des plus polis Auteurs de Rome & de Grece. De tout cela ensemble ne suivant personne, mais éclairé seulement par ceux qui l'avoient précédé, il se fit lui-même un genre d'écrire, qui ne charma pas moins par ses graces que par sa nouveauté. Il dégoûta même en quelque sorte la Cour & les Dames, des choses plus fortes & plus sérieuses. Qu'eût fait M. Sarasin, qui vint dans le monde un peu après lui ? Quand son inclination l'auroit éloigné de ce même genre d'écrire, je m'assure qu'il l'auroit forcée pour s'accommoder au temps. Mais je m'imagine au contraire, qu'il rendit grâces à la fortune, de l'avoir fait naître en un siècle dont le goût étoit si conforme au sien, & qu'il lui étoit si aisé de satisfaire. Il se mit donc à écrire en ce stile libre, & se trouvant riche de ses propres inven-

tions , en quoi pour ne rien dire de plus hardi , il ne cédoit à personne , il n'imita pas davantage M. de Voiture , que M. de Voiture avoit imité Marot, & tous ces anciens Auteurs dont j'ai parlé. Si maintenant des esprits , & très-sages & très-éclairés , mais certainement peu favorables à M. Sarasin , veulent confondre ces deux manieres si différentes , je leur dirai qu'ils se font tort à eux-mêmes , & qu'ils devroient laisser à des vûes foibles & obscures , à ne faire nulle distinction entre des choses qui ont seulement quelque ressemblance. Prenez un homme tout-à-fait ignorant , il mettra tous les Poètes du monde en même rang , depuis Virgile jusqu'aux faiseurs d'Acrostiches. Donnez-lui un peu plus de lumieres , il distinguera entre le Poëme Héroïque , la Comédie , la Satyre , l'Epigramme , & l'Elegie ; mais il ne fera nulle différence entre Stace & Virgile , Plaute & Terence , Juvenal & Horace , Martial & Catulle ; & pour Ovide , Tibulle & Properce , il ne se doutera pas seulement qu'on puisse distinguer leur génie & leur caractère. Au contraire , celui qui aura un goût exquis , & une connoissance exacte des bons Auteurs , non seulement il distinguera les caracteres

de tous ces divers Ecrivains , mais même comme toutes choses ont leur abus & leur excès , il péchera d'un autre côté ; il se défiera bien souvent du témoignage des Livres & des Manuscrits ; & trouvant dans les Ouvrages d'un même Auteur quelque légère diversité de stile , il les distribuera à divers auteurs , sans considérer qu'un homme est quelquefois aussi différent de lui-même que d'un autre.

Que si notre Nation & notre siècle ne sont capables de porter en chaque genre qu'un seul homme que nous puissions admirer ; si M. de Voiture n'a rien laissé à faire aux autres , malheur à tous ceux qui sont venus après lui ! Q'on renonce à la Poësie galante. Pourquoi s'engager au travail , s'il n'y a plus de gloire à prétendre ? Ne rebutons point , de grace , si cruellement tant de beaux esprits qui courent dans la même carrière. J'en connois quelques-uns , (& combien y en a-t-il d'autres que je ne connois point) dont les écrits , quoiqu'en un genre semblable , passeront un jour , à mon avis , pour des originaux , & non pas pour des copies. Celui-ci avec le bel air du monde & de la Cour , aura je ne sçai quoi de fin , de subtil , de travaillé ,

lé , de tourné , d'uni , de coupé entre le caractere de l'Ode , & celui de l'Epigramme. Cet autre inspirera à ses Ouvrages je ne sçai quel esprit d'amour , & quelle passion tendre & délicate qui ne sera point ailleurs. Un troisiéme , quoiqu'en riant, aura l'art de semer dans ses écrits plus de belle morale que tous les autres. Et qui pourroit dire tous les divers caracteres qui sont déjà , ou qui peuvent être à l'avenir en cette sorte de choses , puisque même du divers mélange de ces qualités , comme autant d'elemens , il peut naître une infinité de formes & d'especes différentes ?

XV. Comparaison sur le même sujet.

Essayons si nous ne pourrions point éclaircir cette vérité par une comparaison. Il est arrivé quelque chose de semblable en tous les beaux Arts : il n'y en a point qui n'ait été cultivé par un certain nombre d'excellens hommes ; les uns ont précédé , & les autres ont suivi ; chacun a contribué quelque chose du sien à la perfection de l'Art , de sorte qu'elle ne se trouve entiere en pas un , quoiqu'elle le soit en tous pris ensemble. Considerons les progrès de la pein-

406 DISCOURS SUR LES OEUV.
ture, qui a un si grand rapport avec la Poësie. Entre les illustres Peintres de la Grece, Apollodore fut le plus ancien; mais on a dit de lui, qu'il ne fit qu'ouvrir les portes de l'Art, où Zeuxis entra le premier par une plus exacte imitation de la nature. Ensuite vint cette foule de grands Peintres, Parrhasius, Protogene, Timante, Pamphilus, Aristide, Nicomachus, & plusieurs autres, chacun heureux en certaines choses que Pline a si exactement & si agréablement rapportées. En l'un on estima la symétrie, en l'autre l'invention & le dessein. Tel fut loué de bien représenter les cheveux & les extrémités des corps; tel, de mieux représenter que personne les passions & les inclinations des hommes; tel autre, de finir admirablement ses Ouvrages, & tel même de les achever en fort peu de temps. Apelle les passa tous de bien loin, sur tout en une certaine grace inimitable qu'il donnoit à tout ce qui partoît de ses mains. Cependant cet Apelle, ce grand Apelle aussi louable par son ingénuité, que pour l'excellence de son Art, cédoit franchement à Amphion pour l'ordonnance, & à Asclepiodore pour les éloignemens, & pour la juste observation des disan-

ces. Allons encore plus avant dans ce chemin ; car il est couvert de fleurs , & s'il nous détourne il ne nous égatera pas. Et pourquoi ne parlerions-nous aussi que de ces Peintres , dont toute la gloire est maintenant renfermée dans les Livres , & de qui les noms seroient effacés comme leurs couleurs , si les Ouvrages des sçavantes plumes n'étoient plus durables que ceux des meilleurs pinceaux ? Entre ces grands hommes dont nous pouvons admirer encore les tableaux , Raphael étant disciple de Pierre Perugino , imita d'abord sa maniere exacte & peinée , comme l'on parle , mais sèche , & l'imita si exactement , qu'on ne pouvoit faire nulle distinction entre le travail de l'un & le travail de l'autre. Mais son génie sans comparaison plus grand que celui de son maître , ne se put long-temps contenir dans les mêmes bornes. Il se fortifia par l'imitation de Leonard & de Michel-Ange , & y ajoutant des graces que ces deux excellens hommes , tout sçavans & tout consommés qu'ils étoient en l'Art , n'avoient jamais eues , il se fit une nouvelle maniere très-charmante , & infiniment au dessus de la premiere qu'il avoit suivie. Jules Romain , disciple de Raphael , eut

un grand esprit , & fut capable des plus grands desseins , & des plus nobles caprices de l'Art ; mais la douceur & les graces de son Maître lui manquerent , quoiqu'il eût travaillé toute sa vie à profiter de ses exemples & de ses préceptes. Toutes ses figures étoient fieres & hardies , & il fit bien voir qu'en vain notre résolution nous porte d'un côté , quand la nature nous attire & nous entraîne d'un autre. Le Titien au contraire n'eut pour maître qu'un Peintre médiocre ; & cependant il surpassa tous ceux de sa profession en l'agréable mélange des couleurs , & en l'amour qui régné en tous ses Ouvrages. Le Corregge fut encore moins redevable à l'instruction d'autrui ; la nature le fit toute seule ; il nâquit & fut nourri dans la solitude ; jamais il n'imita aucun autre Peintre ; toutefois par un admirable effet de son grand génie ses Ouvrages ont une maniere universelle, où l'on trouve quelque chose de tous les autres. Admirons cette diversité. L'un surpasse de beaucoup ceux qu'il imite ; l'autre , quoique grand en plusieurs choses , fait tous ses efforts pour leur ressembler , & n'en sçauroit venir à bout. Celui-ci connoît admirablement ce que toutes les différentes

manieres ont de bon , & n'en peut former une meilleure. Celui-là n'en connoît , ni n'en imite pas une , & l'on diroit qu'il les a prises toutes ensemble. Ils se suivent , & s'instruisent les uns les autres , & sont tous de grands Maîtres , & non pas de petits Copistes.

XVI. Autre comparaison.

Mais pourquoi nous arrêter à des comparaisons trop éloignées peut-être de notre sujet , lorsque nous en avons de plus proches. Chacun sçait combien notre langue doit au merveilleux génie de feu M. de Balzac. Ne le dissimulons point avec trop d'ingratitude , elle ne fut plus la même depuis qu'il commença d'écrire ; il lui fit changer de face , & lui donna un nouveau tour. Tous ceux qui ont écrit depuis , (je n'en excepte pas un) lui doivent une partie de leur stile. Ces bonnes gens même qui sont encore abusés , & qui disent *parler Balzac* , quand ils veulent dire , *mal parler* , s'ils parlent quelquefois raisonnablement , ils en ont l'obligation sans le sçavoir , à celui qu'ils outragent & qu'ils déchirent. La gloire de cet excellent homme fera grande & immortelle ,

sans doute, mais elle n'obscurcira point celle de beaucoup d'illustres Auteurs qui ont paru après lui, ni en particulier celle de M. de Voiture, qui lui est pourtant, si je ne me trompe, plus redevable pour l'expression, que M. Sarasin ne l'est à M. de Voiture lui-même pour le caractère de ses Vers. Enfin M. de Voiture, si nous en croyons ses particuliers amis, étoit très-agréable en conversation. M. Sarasin l'étoit aussi, mais c'étoit, comme on en demeure d'accord, d'une manière très-différente. Si l'entretien & les écrits sont également l'image de l'esprit, pourquoi ne voudra-t-on pas que la même diversité de graces & d'agrément qui étoit dans leur conversation, se trouve encore dans leurs Ouvrages ?

XVII. *Du génie de M. Sarasin pour le monde.*

J'avois résolu de finir en cet endroit ; mais ce que je viens de dire m'avertit, qu'après avoir employé tant de temps à louer les Oeuvres de M. Sarasin, je puis bien donner encore un moment à louer M. Sarasin lui-même.

Je ne sçai par quel malheur le génie

pour les lettres , & le génie du monde , compatissent rarement ensemble. Parmi ceux qui se consacrent à l'étude , peu sont capables d'autre chose que d'étudier. La plûpart semblent n'être vivans que dans leurs Ouvrages ; pour être Auteurs ils cessent presque d'être hommes. Ils ont l'ame pleine de grandes connoissances ; mais quand il s'agit d'en tirer quelque utilité présente , ils font voir combien il y a loin de la beauté des contemplations , à la vigueur de l'action & de la pratique : semblables à cette fameuse Galere de l'un des Ptolomées , qui avoit quarante rangs de rames , & pouvoit porter trois mille combattans sur le Tillac , sans compter quatre cens Matelots , & quatre mille Forçats qui lui étoient nécessaires , mais dont la masse se trouva si lourde , qu'il fut impossible de la mettre en mer , & qu'elle ne servit jamais que de montre. N'en accusons point les Sciences & les Arts , ce n'est pas leur faute , c'est celle des esprits qui ne sont pas assez forts pour les porter , ou assez habiles pour les manier , & qui comme des soldats , ou infirmes , ou mal adroits , se trouvent accablés ou empêchés de leurs propres armes. L'esprit de notre excellent ami n'étoit pas

de cette sorte ; & s'il en faut un illustre témoignage , je n'en chercherai point d'autre que celui d'un Prince grand par sa naissance , grand par son esprit & par son courage ; d'un Prince qui ne juge pas par les yeux & par le raisonnement d'autrui , mais par les siens propres , & qui mille fois , quoiqu'environné d'une foule de personnes de qualité & de mérite , trouva comme une Cour toute entiere en M. Sarasin , soit qu'il fallût délibérer , executer , ou négocier en des affaires importantes & publiques , soit qu'il eût à se reposer sur quelqu'un de la conduite de sa maison & de ses affaires particulieres , soit qu'il cherchât un entretien solide & sc̄avant , soit qu'il eût besoin de se délasser dans un entretien agréable.

XVIII. *De sa conversation.*

Que ne puis-je représenter par quelque grand & hardi coup de pinceau , les charmes de sa conversation tels qu'ils me sont demeurés dans la mémoire ! Mais il en est de ceci comme de toutes les autres choses excellentes ; il est très-aisé de dire ce qu'elles ne sont pas , & très-mal-aisé de dépeindre ce qu'elles sont. Ne me demandez point ce qu'a-
voit

voit M. Sarasin pour plaire si universellement, il n'avoit rien de ce qui déplaît en la plûpart des gens d'esprit, & de ceux qui font profession des Lettres. Les uns, ou par une vertu trop austere, ou par un mépris qui les rend eux-mêmes méprisables, n'ont de commerce qu'avec les Sçavans, & renoncent volontairement à l'entretien de la plus grande partie du monde. Ils font tort à la Philosophie; car les Dames, à qui l'on dit qu'ils en font profession, au lieu de concevoir sous ce nom le bon sens & l'amour de la raison, qui ont naturellement mille charmes, se figurent quelque chose d'étrange & de barbare, qui rend les gens de mauvaise humeur, & les empêche d'être sociables. Ils oublient que Socrate leur fondateur & leur pere (si toutefois ils sont sa légitime posterité) rioit & dançoit comme un autre homme, & n'estimoit rien indigne de lui que le vice. On en voit d'autres qui n'ont ni ce chagrin, ni cette fierté; mais qui par une trop forte application à leurs desseins, sont toujours distraits, & ne portent en aucun lieu que la moitié de leur esprit, tournant sans cesse la vûe d'un autre côté, comme un amant éloigné de ce qu'il aime. Quel-

ques-uns ayant peu de connoissance du monde, & assez de jugement, n'y marchent qu'avec crainte, comme en un pays inconnu; ils ne disent rien pour trop choisir ce qu'ils ont à dire; on devine plutôt leur esprit que l'on ne le voit. Au contraire, quelques autres abusent du leur, & de la réputation qu'ils ont acquise. Ils parlent bien, mais ils parlent trop; ils disent sans cesse de bonnes choses, mais ils n'en laissent point dire aux autres. Qu'ils fassent dans la conversation ce que faisoit cet ancien dans la République, quand il se retiroit de temps en temps pour laisser paroître des vertus moins éclatantes que la sienne. Que dirai-je de ceux avec qui on ne sçauroit parler de rien que de leurs Ouvrages? De ceux qui plaisent d'abord, mais qui n'ont toujours que les mêmes choses à dire, aussi ennuyeux la seconde fois, qu'ils étoient divertissans la première? De ceux qui pour montrer leur esprit, ne prennent plaisir qu'à contredire? Des opiniâtres, soit que par un sot orgueil ils disputent contre la vérité qu'ils connoissent, de crainte de se dédire, vice indigne d'un honnête homme; soit qu'ils ne puissent jamais la reconnoître quand ils sont une fois pré-

occupés (ce qui est toujours un très-grand défaut) soit qu'ils la soutiennent à contretemps & avec trop de chaleur , jusques dans les bagatelles , sans complaisance & sans discrétion , en quoi il y a pourtant beaucoup de foiblesse ? Mais je n'aurois jamais fait , & c'est une matière sans bornes , que celle où je me suis presque engagé par mégarde. Je m'arrête , & il me suffit de dire qu'on ne remarquoit en notre ami pas un de ces défauts ; & que soit par là , soit par mille autres belles qualités , il plaisoit à toutes les différentes sortes d'esprits , comme s'il n'eût jamais pensé qu'à plaire à chacune ; aux Dames , aux gens de Lettres , aux gens de la Cour , aux plus éclairés , aux plus médiocres , dans les affaires , dans les divertissemens ; soit qu'il fallût tenir sa place dans une conversation réglée & sérieuse ; soit qu'il fallût parmi des personnes tout-à-fait amies & familières , s'emporter à ces innocentes débauches d'esprit , à ces sages folies , où les discours concertés cèdent quelquefois la place aux caprices & aux boutades de la Poësie , & où presque tout est de la saison , hormis la raison froide & sévère. Peut-être publiera-t-on un jour des choses qui feront voir

316 DISC. SUR LES OEUV. DE M. SAR.
combien il excelloit en ce dernier genre, où je suis témoin qu'il eût été inimitable, si ce même esprit de gayeté qui le faisoit aller si loin, inspirant un emportement de joye à tous les autres, ne leur eût fait trouver en eux-mêmes plus de forces qu'ils ne pensoient en avoir.

X I X. *Conclusion de ce Discours.*

Mais il est temps de mettre fin à ce long Discours, où je crains bien d'avoir travaillé à ma honte, plutôt qu'à l'honneur de M. Sarasin. J'ai fait pourtant ce que j'avois principalement souhaité, car j'ai donné des marques publiques de l'estime que j'avois pour lui; plût à Dieu qu'elles fussent aussi immortelles que ses Ouvrages. On maccusera peut-être d'en avoir trop dit; mais quand je consulte la passion que j'ai pour sa gloire, je me reproche de n'en avoir pas dit assez. Et je sçai bien que si je n'eusse rien rejeté de ce qui m'est venu dans l'esprit sur un sujet si riche & si abondant, j'en pouvois dire beaucoup davantage.



ARGUMENT
DU POËME
DE MONSIEUR SARASIN,
INTITULÉ
DULOT VAINCU,
O U
LA DEFAITE DES BOUTS-RIMÉS.

Les Bout-Rimés n'ont été connus que depuis quelques années. L'extravagance d'un Poete ridicule nommé Dulot, donna lieu à cette invention. Un jour comme il se plaignoit en presence de plusieurs personnes qu'on lui avoit derobé quelques papiers, & particulièrement trois cens Sonnets qu'il regrettoit plus que tout le reste, quelqu'un s'étonnant qu'il en eût fait un si grand nombre, il repliqua que c'étoient des *Sonnets en blanc*, c'est-à-dire, des Bouts-Rimés de tous ces Sonnets qu'il avoit dessein de remplir. Cela sembla

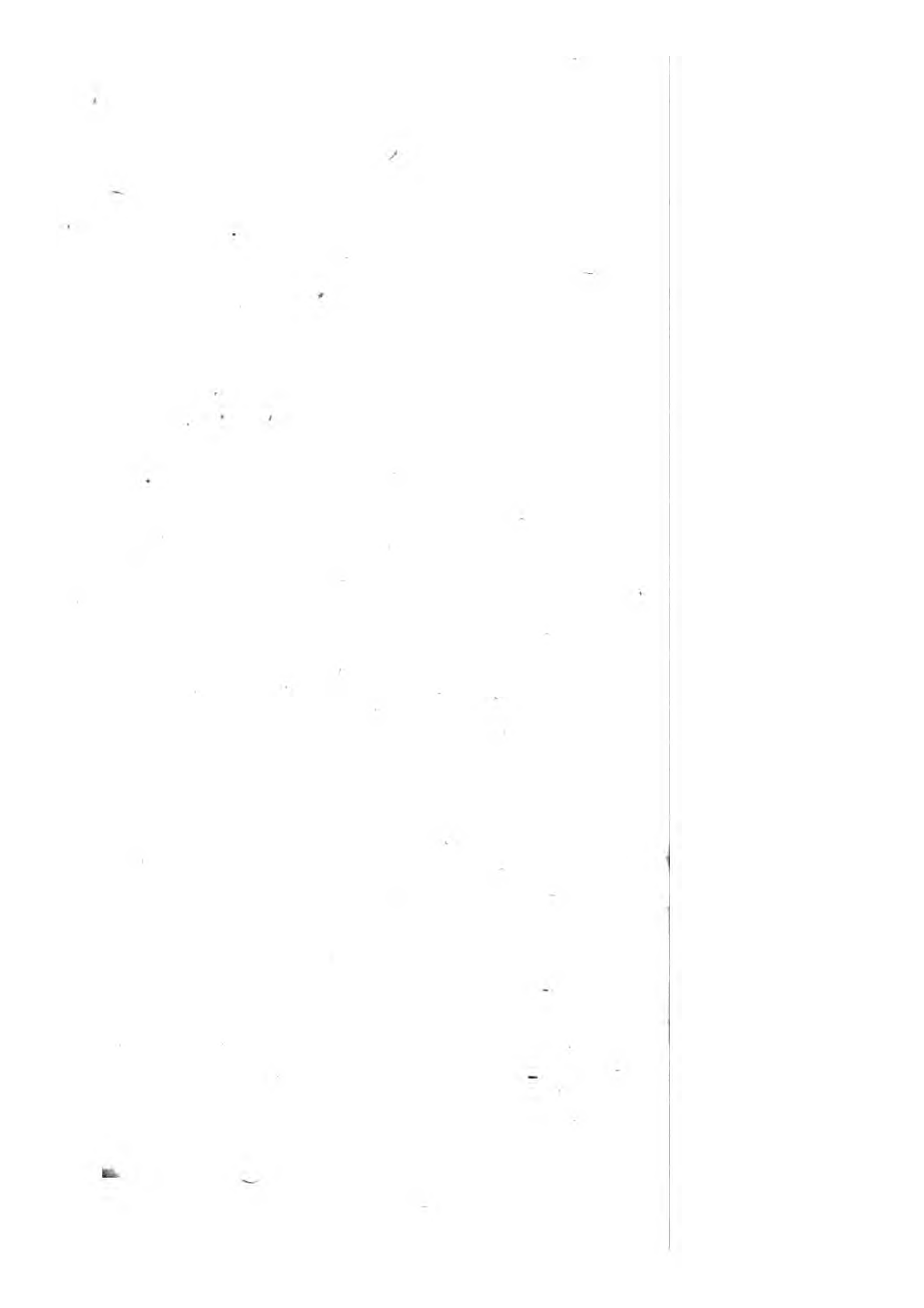
plaisant, & depuis on commença à faire par une espece de jeu dans les compagnies, ce que Dulot faisoit serieusement, chacun se piquant à l'envi de remplir heureusement & facilement les rimes bizarres qu'on lui donnoit. On les choisissoit d'ordinaire de cette sorte pour augmenter la difficulté, quoiqu'au jugement des plus fins ces rimes bizarres soient bien souvent celles qui embarrassent le moins, & qui fournissent le plus de choses nouvelles & surprenantes pour ce stile folâtre & burlesque. Il y eut un Recueil imprimé de cette sorte de Sonnets en l'année mil six cens quarante neuf. Quelque temps après on sembla s'en dégouter, & ils ne furent plus si communs jusqu'en l'année mil six cens cinquante quatre, qu'un homme bien moins illustre par ses grandes charges, que par ses plus grandes qualités, les remit en reputation sans y penser. Car comme il a toujours sçû mêler le divertissement des belles-lettres aux affaires les plus importantes de l'Etat, de la Justice, & des Finances, par hazard, à quelque'une de ces heures que les soins du public lui laissent, il appliqua ce genre de Poésie à son véritable usage, & fit en se jouant un Son-

net de Bouts-Rimés sur la mort du Perroquet d'une Dame de qualité, dont le nom & le mérite sont connus de tout le monde. Cet exemple reveilla tout ce qu'il y avoit de gens en France qui sçavoient rimer ; on ne vit durant quelques mois que des Sonnets sur ces mêmes Bouts-Rimés ; & leur sujet ordinaire étoit, ou le Perroquet, ou Sainte Menhoud, que nous venions de reprendre sur les Ennemis. M. Sarasin fit aussi un de ces Sonnets sur le Perroquet ; mais s'ennuyant à la fin qu'une Poésie comme celle-là, ôtât, pour ainsi dire, le cours à toutes les autres, il commença à parler par tout contre les-Bouts-Rimés, & conçut le dessein de ce Poëme, qu'il composa en quatre ou cinq jours, & qu'il n'a pas eu le temps de corriger. C'est une imitation plaisante du Poëme heroique, qui est le plus serieux & le plus grave de tous, ou du moins une des principales parties. L'Auteur s'attache sur tout à deux choses, où les Poëtes Epiques font d'ordinaire un effort particulier ; l'une est ce que les Italiens appellent *Rassegna*, la *revûe*, ou le dénombrement des troupes de leurs Chefs ; & l'autre, la description du combat. Il feint que le Poëte Dulot (à

qui il donne pour pere le Herty, ce Fou des Petites-Maisons, duquel on a tant parlé,) que Dulot, dis-je, ayant essayé autrefois en vain de détruire la bonne Poésie, s'avise de faire revolter la nation des Bouts-Rimés, & de les amener sous les armes aux portes de Paris. Il les représente conduits par quatorze Chefs, qui sont les quatorze Rimes que le Perroquet rendoit alors si celebres. Il décrit ensuite l'armée des bons Vers, la bataille qui fut donnée dans la plaine de Grenelle, la défaite des Bouts-Rimés, les peines qu'on imposa aux vaincus, & finit son Poeme par la mort de Dulot, comme Virgile a fini le sien par la mort de Turnus. Il a rempli cet Ouvrage de tant de choses agréables, qu'elles doivent faire excuser aux plus severes Critiques celles qu'il y eût changées lui-même s'il eût vécu. Sur tout il y a quantité d'allusions très-ingenieuses qu'on expliquera en marge, comme étoit son intention, en faveur de plusieurs personnes qui ne sont pas obligées de les entendre.

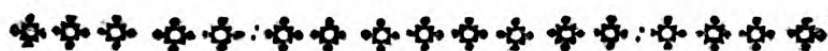


MEMOIRES,
PLACETS,
INSCRIPTIONS,
EPITAPHES,
LETTRES.





MEMOIRES,
PLACETS,
INSCRIPTIONS,
EPITAPHES,
LETTRES.



PROJET
DE L'HISTOIRE DE LOUIS XIV.

A M. Colbert.



Le dessein dont j'ai eu l'honneur de vous entretenir, quoiqu'assez confusément, seroit d'écrire toute cette dernière guerre.

Je n'entendrois pas que ce fût en forme de Journal, ni de Relation, &

324 PROJET DE L'HISTOIRE

de simples Memoires, ni d'Eloges, ou de Panegyriques, qui sont tous de caracteres, & de stiles differens qu'il faut bien distinguer. Ce seroit plutôt comme une grande Histoire à la maniere de Tite-Live, de Polybe, & des autres Anciens.

Il faudroit représenter dès l'entrée l'état de toute l'Europe, & particulièrement celui des deux Royaumes de France & d'Espagne. C'est un beau champ pour parler en abrégé de toutes les vertus du Roy, & pour bien faire concevoir sa grandeur en toute sorte de maniere, par la secrete comparaison que le Lecteur feroit lui-même de S. M. avec tous les autres Souverains.

Il faudroit ensuite expliquer les causes de la rupture, & les justes prétentions du Roy, non pas en Avocat, mais en Historien. Un recit sommaire, mais fort digéré & fort étudié des raisons que les deux Couronnes alleguent, écrit en termes choisis, & réduit au terme du sens naturel, feroit entendre aux personnes les moins éclairées, ce que les plus habiles ont peine à démêler dans de gros Volumes. On refuteroit sur la fin, mais toujours dans ce stile de narration, les principaux fondemens

du *Bouclier d'Etat*, qui est l'ouvrage d'un habile homme, & qui fait beaucoup de bruit chez les étrangers.

Tout cet endroit-là, comme il demande quelque connoissance, & qu'il y faut également éviter la longueur & l'obscurité, ne seroit pas le plus aisé. J'y ai pourtant fait assez de reflexions. J'espererois en sortir à mon honneur.

Ensuite il faudroit travailler à ce que peu d'Historiens modernes ont sçû bien faire, & presque pas un de nos François, c'est-à-dire qu'il faudroit faire connoître les Acteurs principaux en cette guerre, comme si l'on supposoit que personne ne les connoît encore. Car on écrit pour la posterité qui ne les aura pas vûs ; & ce n'est pas même toujours les connoître que de les voir.

Ces manieres de portraits, ou de caracteres, quand ils sont bien touchés, qu'ils ne sont ni en trop grand nombre, ni tout d'une suite, mais dispersés & placés avec quelque art & quelque diversité ; qu'on rapporte en quatre paroles, la naissance & les actions remarquables ; qu'on pénètre finement les talens, & la portée de chacun ; qu'on n'en dit ni trop, ni trop peu ; qu'on sçait en faire entendre toujours beaucoup

plus qu'on n'en dit, produisent un effet admirable. C'est un des grands secrets pour rendre l'Histoire animée, & pour empêcher qu'elle ne languisse, & ne dégoute jamais. L'esprit du Lecteur, quand il s'est une fois formé ces différentes idées, & qu'il voit ensuite chaque personnage remplir la sienne, s'en fait un spectacle très-délicieux.

Entre tous ces caractères, celui de Sa Majesté doit éclater.

Il faut louer le Roy par tout, mais pour ainsi dire sans louange, par un récit de tout ce qu'on lui a vû faire, dire & penser, qui paroisse désintéressé, mais qui soit vif, piquant, & soutenu, évitant dans les expressions tout ce qui tourne vers le Panegyrique. Pour en être mieux crû, il ne s'agit pas de lui donner là les épithètes & les éloges magnifiques qu'il mérite; il faut les arracher de la bouche du Lecteur par les choses mêmes. Plutarque, ni Quinte-Curce n'ont point loué Alexandre d'une autre manière, & on l'a trouvé bien loué. Il seroit à souhaiter sans doute que S. M. approuvât & agréât ce dessein, qui ne peut presque pas se bien exécuter sans elle. Mais il ne faut pas qu'elle paroisse l'avoir agréé, ni sçû, ni commandé.

L'Histoire passe beaucoup de circonstances que le Journal & les Mémoires rapportent. Elle ne se met point en peine de combien de pas la trenchée a été avancée , & quels Regimens sont entrés en garde chaque jour , quand cela n'a rien produit d'extraordinaire. Mais en récompense , (*a*) sur les actions , & sur les personnes principales , quand il est question du Maître , & d'un exemple instruisant de valeur , de fermeté , de grand sens , comme notre Roy en a donné mille , elle relève & fait valoir bien de petites choses que le Journal & les Mémoires ont accoutumé de négliger. Tout ce qu'elle rencontre de grand , elle le met dans un plus beau jour par un stile plus noble , plus composé , qui renferme beaucoup en peu d'espace , & où il n'y a point de paroles perdues.

Les reflexions courtes & sensées , les discours particuliers , les harangues militaires , les motifs secrets , les interêts des Princes , les negociations , les conseils , les divers sentimens du Public , les descriptions agreables des pays , des villes , des peuples , & de leurs mœurs ,

(*a*) Tout ceci est omis dans l'Édition des Lettres Historiques.

328 PROJET DE L'HIST. &c.
des campemens, des travaux, des marches d'armées, tout y trouve sa place. Si l'on ne sçait fondre & allier tout cela ensemble en un corps solide, plein de variété, de force & d'éclat, peindre plutôt que raconter, faire voir à l'imagination tout ce qu'on met sur le papier, attacher par là ses Lecteurs, & les interesser à ce qui se passe, ce n'est plus Histoire; c'est Registre, ou Chronique tout au plus.



CONVERSATION
DE LOUIS XIV.
DEVANT LILLE.

IL y a tant de difference entre ce qui part purement du cœur du Roy, & ce qui se peut dire de plus grand de sa personne, que pour vous faire voir ses vertus dans leur source, je serai bien aise de vous rendre compte d'un entretien, où j'eus l'honneur d'être entiers devant Lille, & où sa modestie se trouvant vaincue par nos prieres, voici comme il parla des sentimens de son
ame

ame sur tous les sujets où la conversation se tourna , que je ne vous redirai point par ordre ; pour le pouvoir mieux lier avec mon sujet.

Les Rois dans leur conduite sont bien plus malheureux que les autres hommes , puisque leurs cœurs ne sont pas exposés aux yeux de leurs sujets , comme sont toutes leurs actions , dont ils ne jugent la plûpart du temps que selon leurs interêts & leurs passions , & presque jamais selon l'équité.

C'est ce qui fait qu'on les blâme souvent quand ils sont le plus estimables , & lorsque pour satisfaire à leurs obligations , ils sont forcés de sacrifier toutes choses au bien de leur Etat.

Quand j'ai pris le gouvernement de mon Royaume , j'ai bien vû que ma reputation alloit être à la merci de tout le monde , qui peut-être ne me rendroit pas toujours justice.

Mais comme je ne songe qu'à me bien acquitter de tout ce que je dois à mes peuples , & à ma dignité , j'ai méprisé , pour faire mon devoir , toutes les autres gloires.

J'ai crû que la premiere qualité d'un Roy étoit la fermeté , & qu'il ne devoit jamais laisser ébranler sa vertu par

le blâme ou par les louanges. Que pour bien gouverner son Etat, le bonheur de ses sujets étoit le seul pole qu'il devoit regarder, sans se soucier des tempêtes, & des vents differens qui agiteroient continuellement son vaisseau.

J'ai fait ce que j'ai pû pour me bien affermir dans une maxime qui seule peut donner du repos à un Roy, & à ses peuples.

Cependant si ma conduite ne laisse pas de trouver des censeurs, & si même je fais quelque faute, comme il est bien malaisé qu'un jeune Roy n'en puisse faire, Dieu n'a pas laissé de benir mes bonnes intentions, puisque je puis dire, sans en vouloir tirer de vanité, qu'il n'y a point dans le monde de Royaume plus florissant que le mien, ni de Roy plus heureux.

Quand après avoir songé au bien de mon Etat, je trouve l'occasion d'en faire à mes sujets particuliers, je confesse que je sens veritablement le plaisir d'être Roy.

Mais comme l'envie ne s'étend pas seulement sur celui qui reçoit un bienfait, mais encore sur celui qui le donne,

J'ai vû souvent qu'on m'a voulu ôter le mérite de mes graces, & de mes

liberalités , pour le vouloir donner à quelque autre.

On ne peut souffrir que personne nous approche sans qu'on dise qu'il nous gouverne.

Et quoique pour reparer un temps où j'avoue que ma trop grande jeunesse avoit laissé trop empieter , j'aye depuis donné mille marques que rien que la justice & la raison n'ont de pouvoir sur moi , on aime souvent mieux croire mes ennemis que mes actions.

On veut que je ne puisse considérer ceux qui me servent & qui me plaissent plus que les autres , sans accuser de foiblesse mon amitié , & pour me rendre plus esclave que les esclaves mêmes , on voudroit pouvoir enchaîner mes inclinations.

Cependant comme je sçai qu'il n'y a rien si aisé à surprendre qu'un Roy qui croit jamais ne le pouvoir être , sans me fier à mes lumieres , j'écoute tout le monde , afin que personne n'abuse de l'honneur de ma confiance.

La verité est toujours bien reçue , quand on me l'apporte avec respect & sans passion. Et quand on n'a d'attachement qu'à ma personne , on peut aisément se moquer de l'envie , & des

332 CONVERSATION
méchans offices de la Cour.

Je fais ce que je puis pour avoir des amis aussi bien que des serviteurs, & quoique je confesse que je me suis trompé dans le choix de quelques-uns, mon cœur ne peut se refuser d'aimer, ni de faire du bien, qui sont les seuls plaisirs que je connoisse au monde.

L'amour de la gloire va assurément devant tous les autres dans mon ame.

Et comme celle que notre valeur nous fait acquérir est assurément la plus estimable, c'est celle aussi où je me trouve le plus sensible. Puisque je vois que je vous ferai plaisir de vous parler de mon cœur, je veux bien faire cet effort pour l'amour de vous, quelque repugnance que j'aye à parler de moi-même.

Il est vrai que j'ai toujours eu de la peine de m'entendre louer de toutes les vertus d'un grand Roy, & de sçavoir que je ne méritois pas encore celle dont on me flattoit le plus.

Ce titre de Conquerant & de brave qu'on donne indifféremment à tous les Rois, sans avoir jamais rien fait, outrageoient mon courage; & mon cœur véritablement juste & genereux ne pouvoit souffrir qu'un autre lui fit grace.

d'une gloire dont il se sentoît seul digne.

Cependant comme il y a quelque chose de grand à reprimer ses passions, lorsqu'on les peut satisfaire, & qu'il n'appartient qu'à un Roy sans religion & sans amour pour ses sujets d'entreprendre la guerre, pour contenter son ambition, j'ai voulu attendre que ce fût la justice qui me mît les armes à la main.

Il est vrai que j'ai été bien aise qu'elle m'ait ouvert la porte de la gloire, & qu'elle m'ait fait naître l'occasion de montrer à toute la terre qu'il y a encore un Roy au monde.

Voilà l'esprit qui m'a conduit ; c'est ce qui m'a toujours fait agir.

Maintenant pour vous rendre compte des raisons qui m'ont fait hazarder ma personne dans les occasions qui n'étoient pas dignes de moi, il faut que je vous fasse fouiller un peu plus avant dans mon cœur, & que je vous dise quelque chose de ce qui s'y est passé, outre ce que je dois à ma reputation, & à ma gloire, à la Reine, à mon fils, & à mon Etat.

Une valeur brutale qui ne voit goutte, & qui ne sçait que mépriser la vie,

334 CONVERSATION
n'est pas celle d'un honnête homme,
ni d'un Roy.

Il faut que ce soit l'honneur & le bien public qui nous porte dans le danger, autant que le mépris de la mort, & nous ne pouvons rechercher de la gloire aux dépens du bonheur général de nos sujets.

Ils nous doivent leurs vies, mais la nôtre n'est pas à nous, & nous ne pouvons l'hazarder que quand notre réputation est nécessaire à leur repos.

Mais si quelque Roy doit avoir ces considérations c'est assurément celui qui voit consister en sa seule personne tout le bonheur ou la perte de son Etat, qui ayant élevé sa Monarchie jusqu'au faite de sa grandeur, n'a qu'une jeune Reine & un enfant pour la soutenir, qui ont besoin qu'il vive aussi bien que les peuples, pour ne se voir pas tous avec son ouvrage dans un piteux cahos.

Je vous avoue que toutes ces réflexions m'ont souvent attendri le cœur, & que j'ai eu besoin de toute ma vertu pour ne m'y laisser pas surprendre.

Mais quand je songe qu'à la réputation des Rois est attachée la félicité de leurs sujets, & que pour établir une solide paix dans mon Royaume, j'aurois

besoin d'aller porter la guerre chez mes voisins qui diminueroient la haute estime qu'ils ont de moi, si je ne leur faisois redouter mon courage en me faisant justice à moi-même, je n'ai plus écouté que la voix de l'honneur & de la victoire, qui sembloit m'appeller au milieu des perils pour m'y couronner.

Si tôt que je me suis vû libre, & que la vûe du bien de mes peuples autant que celle de la gloire m'a permis d'hazarder ma personne, je vous avoue que je n'ai pû laisser languir plus longtemps ma valeur après le jour d'une bataille.

Je sçai bien que c'est la seule occasion digne d'un Roy, & que quand nous tirons l'épée, il faut que le reste du monde tremble sous notre valeur.

Mais pour faire voir qu'on est brave & qu'on sçait mépriser la vie, quand il s'agit de notre reputation, l'on n'a pas besoin de ces grandes journées, & c'est ce qui a fait que j'ai couru par tout où j'ai vû le peril.

Je sçavois bien que difficilement les ennemis seroient en état cette campagne de me donner bataille, & de remettre toute l'Europe qui attendoit de grandes marques de mon courage à quel-

que autre année, me paroïssoit une raison ridicule.

Ainsi voyant que je ne pouvois presentement esperer une occasion illustre, où je me signalerois, j'ai voulu illustrer mes conquêtes en faisant nommer mon nom dans tous les lieux où j'ai crû que l'on pouvoit acquerir de l'honneur.

Mais il me seroit mal de parler plus long-temps de ma gloire devant ceux qui en sont témoins.

C'est pourquoi je laisserai à mon histoire le soin de la faire valoir, & comme des personnes qui m'aiment je vous prierai seulement de me dire sans me flatter, & sur la fidelité que vous me devez, s'il me reste encore quelque chose à faire pour établir ma reputation.

J'interromprai ici la conversation du Roy pour dire que nous lui repondîmes que jamais Prince n'en avoit eu une plus affermie.

Puisque sur votre parole, reprit le Roy, je puis demeurer en repos à cet égard, je vous dirai naïvement comme quoi je me trouve dans les occasions où je ne puis plus m'exposer.

Je ne sçai si tout le monde est comme moi; mais quoique je ne sois pas
envieux

envieux de la valeur d'autrui, je confesse que je ne laisse pas d'avoir de la peine, toutes les fois que j'entens conter une belle occasion, où je ne me suis pas trouvé.

Il me semble qu'on m'ôte de ma gloire, quand sans moi on en peut avoir; & sans me contenter de celle que j'ai acquise, & de la part qu'un Roy qui fait le métier de véritable capitaine, a dans toutes les actions de guerre qui se passent en sa présence, je voudrois bien encore partager celle de mes Soldats, en courant le même danger qu'eux.

Cependant je vois bien que j'ai tort; je condamne mes pensées, & je me reproche à moi-même des sentimens que je trouve plus dignes d'un simple Gentilhomme, que d'un grand Roy.

Mais quoique ma raison soit convaincue, je sens bien que mon cœur ne l'est pas.

Et comme dans ces passions qu'on ne peut surmonter en présence, sans sentir de cruelles gênes, de même, quand je vous vois courir à des occasions, où je n'oserois aller, je vous avoue que quoique me dise ma raison, je ne laisse pas de souffrir infiniment.

Ce sont des foiblesses de l'homme;

dont on n'est pas exempt , pour être né sur le Trône , & que je regarde plutôt comme un défaut de mon amour propre , que comme une vertu Royale.

Cependant comme elles sont plus excusables que celles qui leur sont contraires , j'espère que vous leur ferez grace , & que le temps m'en corrigera ; mais je serois bien aisé auparavant que les ennemis honteux de m'avoir vû partager leur pais , sans avoir jamais osé paroître devant moi , pour sauver au moins leur reputation , tentassent ici quelque chose , où je pussé faire paroître un courage aussi agissant qu'intrepide.

Voilà les véritables sentimens de mon ame , dont j'aurois eu bien de la peine à vous parler , si la bonne opinion que vous avez de moi ne m'y eût obligé , & si nous n'étions en un lieu où je ne ferai rien qui puisse vous la faire perdre.

Quant à l'action que je fis l'autre jour , & que votre amitié me reproche comme un grand crime , je vois bien qu'il faut que je m'en justifie , & que je vous fasse avouer qu'en cette rencontre mon emportement ne fut pas sans raison.

Ne croyez pas que quand je me suis resolu à faire le siege de Lille , & que

depuis que j'y suis venu, je n'aye bien examiné toutes les difficultés qui pourroient m'empêcher de faire reussir un dessein que j'ai pris sur moi-même, & où presentement il y va de ma gloire.

Dans les autres actions que j'ai faites cette campagne, & où j'ai suivi autant les avis de M. de Turenne que mes sentimens, j'ai cru que sa capacité appuyée de ma présence suffisoit pour les faire bien reussir ; ainsi je me suis plus appliqué à apprendre sous lui le métier de la guerre, & à donner des preuves de mon courage, qu'à la conduite particuliere de mes desseins.

Dans celui-ci je n'ai pas fait de même. J'ai crû que le siege d'une ville comme Lille, où il y avoit cinq mille hommes de guerre, & cinquante mille habitans portans les armes, & fortifiée de dix-sept bastions, d'autant d'excellentes contrescarpes, avec toutes les choses nécessaires pour les défendre, étoit une entreprise qu'il n'y avoit qu'un grand Roy qui pût l'envisager, & la faire glorieusement reussir.

L'honneur d'une si belle conquête m'a touché, & m'ayant fait voir encore plus d'esperance que de difficulté, je puis dire qu'en cette occasion j'ai dé-

terminé M. de Turenne à me suivre, & à ne rien craindre pour ma gloire.

Ainsi j'ai marché droit à Lille avec cet heureux génie qui ne m'a encore jamais manqué.

Quand j'ai vû cette place, je l'ai trouvée incomparablement plus belle & plus forte qu'on ne me l'avoit dit.

Tous les prisonniers que j'ai faits, m'ont assuré que leur garnison étoit composée de leurs meilleures troupes, & que le Gouverneur & les habitans étoient tellement unis dans la résolution de se bien défendre, que je n'en devois pas moins espérer que de leurs soldats.

Quant à ce qui regarde le dehors, j'ai trouvé une circonvallation de cinq lieues à garder avec des quartiers qui ne se peuvent du tout secourir, pendant que j'ai nouvelle de tous les côtés que les ennemis s'assemblent pour venir attaquer mes lignes, & que ceux de la ville se préparent à faire une sortie de sept à huit mille hommes, pour faciliter leur attaque.

Toutes ces difficultés qui n'ont servi qu'à rendre mon courage plus ferme, s'étant répandues dans mon armée, j'eus peur qu'elles n'intimidassent mes sol-

dat par l'imagination d'un si grand peril ; & voyant bien que la prise de Lille consistoit à prendre au commencement le dessus sur les ennemis , & à ne laisser pas aguerrir une multitude infinie de bourgeois par le moindre petit avantage sur nous : j'ai crû qu'il n'y avoit que mon exemple , mes Officiers & ma Noblesse qui pussent inspirer à mon armée une vaillance extraordinaire, & qui étonnât d'abord les ennemis.

Pour cela je voulus que ma présence animât toutes leurs actions ; & afin qu'il ne m'en échapât aucune , j'ai passé toutes les nuits au Bivouac à la tête de mes escadrons , & la plûpart des jours à la queue de ma Trenchée , afin que si les ennemis entreprenoient quelque chose sur mes lignes , ou bien qu'ils fissent quelque sortie , je pûsse fondre sur eux avec toute ma Cour.

Jusqu'à ce jour mes intentions n'ont point été déçues , & tous mes Officiers ont si bien pris l'air que je leur ai voulu donner pour défendre ma gloire, qu'il semble que la vie ne leur est plus de rien.

Vous avez vû dans la première sortie que les ennemis voulurent faire sur mon Regiment des Gardes , comment

tous mes Officiers sortirent d'abord l'épée à la main hors de la Trenchée, avec le Comte du Lude premier Gentilhomme de ma chambre, & comment sans donner loisir aux ennemis de se mettre en bataille, ils furent jusque sur leur contrescarpe les repousser, malgré tous leurs dehors & tous leurs remparts qui étoient bordés de mousquetaires.

Vous vîtes de quelle maniere une action de si grande vigueur fit d'abord perdre le cœur aux ennemis, & en donna à mes soldats, que les Officiers eurent peine à retenir & à faire rentrer dans la Trenchée.

Depuis ayant voulu tenter d'en faire une seconde de Cavalerie, plusieurs de vous autres virent comment Monsieur le Duc de Coassin, Mestre de camp de la Cavalerie, & le Comte de S. Pol s'étant trouvés à la tête de plusieurs Officiers, & de quelques volontaires, pousferent, comme si chacun d'eux eût été suivi d'un escadron, & firent presque le même effet, puisque les ennemis, sans attendre sept ou huit cens chevaux qui venoient les soutenir à toute bride, se retirèrent aussi-tôt sous leur mousqueterie. Et il n'y eut que le Chevalier de Fourbin blessé, Lieutenant de mes Gar-

des du Corps, & un des plus braves & des plus sages Gentilhommes de mon Royaume.

Il est vrai qu'avant hier m'étant trouvé avec tous vous autres à la ligne de circonvallation, quand les ennemis voulurent faire une troisième sortie, & ayant vû déjà deux de mes escadrons sortir de leur épaulement, pour les aller charger, je crus que j'aurois mauvaise grace de souhaiter des marques extraordinaires de votre courage, sans vous en donner du mien dans une occasion, où ma reputation étoit si fort intéressée. Il n'y a point de Roy, pour peu qu'il ait le cœur bien fait, qui voye tant de braves gens faire litiere de leur vie pour son service, & qui puisse demeurer les bras croisés.

Ainsi je fus bien aise que votre courage & votre affection justifiasent mon ardeur & mon zèle; & de vous commander moi-même dans une action que je croyois qui alloit être assez grande, pour en pouvoir partager l'honneur avec vous, & avoir de si bons témoins de ma valeur.

Je sçai que la médifance n'épargne pas plus la personne des Rois, que celle des autres hommes; & quoique les

traits qu'on leur porte soient plus cachés, ils ne laissent pas de pénétrer dans le cœur de tout le monde, lorsqu'ils ne sont parés que par les marques de la Royauté.

Quand un Roy se contente de s'entendre continuellement louer, & qu'il n'a pas le cœur plus délicat que les oreilles, il est souvent tout seul satisfait de lui-même.

Notre sacrée personne ne consacre pas notre reputation, toute seule; & quoique je sçache bien qu'il doit y avoir beaucoup de différence entre le courage d'un Roy, & celui d'un particulier, ce ne sont pourtant que nos vertus & nos bonnes actions qui nous donnent l'immortalité.

Pour cela j'ai voulu agir dans la guerre, comme j'ai fait dans le gouvernement de mon Royaume, en ne me reposant de ma reputation sur personne, que sur moi-même.

Dans les autres sujets, où j'ai crû qu'on ne pouvoit point voir d'occasion de campagne, où mon honneur n'étoit pas si intéressé, & dont l'œconomie ne rouloit pas entièrement sur ma personne, je me suis contenté d'aller à la Trenchée, pour faire voir que je ne

craignois pas plus les coups de mousquet, qu'un autre homme.

Mais ici où toutes les apparences font que l'on verra quelque belle action, & où ma présence fait tout, j'ai crû que je devois faire voir en plein jour quelque chose de plus qu'une vaillance enterrée.

Et pour vous dire la vérité, quoique l'affaire de * * * ne pût en rien diminuer ma gloire, je n'ai pas laissé d'en être un peu piqué, & de chercher une occasion, où je pusse la faire éclater par moi-même.

Voilà les véritables raisons qui m'ont fait pousser à votre tête peut-être un peu plus avant que ne devoit faire un Roy, qui n'auroit pas eu toutes ces considérations, & qui aime mieux qu'on le blâme d'être un peu trop chaud, quand il voit les ennemis, que trop sage.

Cependant vous voyez qu'ils ont si fort respecté ma personne, qu'ils n'ont pas tiré sur moi, comme ils le pouvoient faire; & j'espère que Dieu la conservera encore long-temps pour le bien de mon Etat, & pour reconnoître vos services & votre amitié.



* M E M O I R E

*Sur quelques travaux à proposer aux gens
de Lettres.*

P R E M I E R E P A R T I E.

DE TOUTES les grandes choses qu'on entreprend pour la gloire des Rois, les Ouvrages de l'esprit sont les plus durables, & leur coûtent le moins.

Il ne faut pas mettre seulement en ce nombre les histoires de leur vie, ou leurs Panégyriques en vers & en prose. Tout ce qui se fera par les ordres de S. M. d'utile & d'illustre dans les Lettres, parlera d'elle hautement jusques à la fin du monde. Toutes les pierres du Louvre la louent, encore qu'elles ne portent pas toutes des inscriptions à son honneur.

Chacun a droit sur son propre esprit pour des desseins particuliers; il n'appartient qu'aux Rois d'unir & de fonder, pour ainsi dire, plusieurs esprits dans un grand Ouvrage.

Mais cet alliage est plus difficile que

celui des métaux ; & s'il faut dire la vérité , on a vû réussir peu souvent de pareilles entreprises. La longueur , la négligence & la mollesse semblent presque inévitables en toutes celles dont l'interêt , la gloire & la honte se partagent à tant de personnes. De cette variété de génies qui plairoit par tout ailleurs , il naît d'ordinaire je ne sçai quel corps à plusieurs ames , peu naturel & monstrueux ; je ne sçai quel édifice inégal & grossier qui fait remarquer partout la main différente de plusieurs Maçons , sans l'esprit unique de l'Architecte.

Cependant les grands obstacles , quand on les surmonte pour une fin noble & magnifique , sont de grands sujets d'admiration. Si l'on peut venir à bout de ceux dont nous venons de parler , soit par le choix de la matière , soit par la conduite du travail , plus le succès a été rare jusques-ici , plus il sera glorieux.

Quant à la matière , il semble qu'on la doit choisir importante , d'une vaste étendue , aussi différente d'elle-même en ses diverses parties , que le sont entr'eux les esprits & les talens des gens de Lettres ; les uns très-sçavans , où les autres sont très-ignorans ; ceux-ci ex-

cellens , où ceux-là sont moins que médiocres.

Tout ce qu'on peut souhaiter là-dessus se rencontreroit peut-être dans un Ouvrage qu'on appelleroit , *L'histoire des Sciences & des Arts* ; titre qui embrassera autant de matiere qu'on voudra , puisqu'en la plûpart des choses nous ne sçavons rien qu'historiquement , beaucoup plus certains de ce que tels & tels ont tenu , que de ce qu'il nous faut tenir nous-mêmes.

Je n'entendrois pas toutefois par là une de ces Encyclopédies , ou sciences universelles qu'on a déjà. Ces travaux , quoiqu'ils ayent leur usage , tiennent presque toujours beaucoup moins qu'ils ne promettent , réduits ordinairement , & par nécessité , aux simples définitions , divisions & subdivisions des choses ; si secs en un mot que l'esprit n'y trouve rien qui le mène à l'utilité par le plaisir , ni dont il puisse se divertir & se nourrir ; & l'on s'apperçoit avec douleur à la fin de la lecture , qu'en voulant tout apprendre , à peine a-t-on rien appris.

Je prétendrois donc qu'en l'ouvrage dont il s'agit , sans expliquer tout le détail de ce que chaque science contient ,

POUR LES GENS DE LETTRES. 349
on traitât en autant de chapitres , sections , ou parties les articles suivans.

1. Quel est le but de chaque science ; son utilité pour les particuliers & pour le Public ; une description générale des moyens qu'elle employe pour parvenir à ce but.

2. Quels ont été ses premiers inventeurs , dont nous ayons mémoire. Par quels commencemens elle s'est réduite peu à peu en science & en art.

3. Son progrès historique dans les siècles suivans , & chez les autres Nations. Combien de fois elle a changé de face par les diverses sectes , ce qui se trouvera en toutes aussi bien qu'en la Médecine, Physique, & Morale. Les principes généraux & opposés , sur lesquels chaque secte s'est fondée. La vie très-abrégée des fondateurs ou restaurateurs des sectes , caractère de leurs genies divers tiré de leurs écrits , ou de ce qui nous en reste. Jugement de ce que chaque secte a eu de louable , soit pour être conforme aux principes indubitables de la foi , soit pour être commode & utile à la société. Si cet article est trop grand pour un chapitre , on en fera plusieurs.

4. Ce qu'il y a d'imparfait en chaque science , & par quels obstacles elle ne

peut aller aussi loin qu'elle voudroit.

5. Méthode pour étudier en chacune avec succès suivant le degré de perfection dont la science & l'esprit humain sont capables. Jugement des meilleurs livres qui en ont traité , & des meilleurs endroits en chacun. Ordre général, & préceptes particuliers à observer en leur lecture.

6. Avis de ce que les Rois , Princes , Ministres , & de ce que les sçavans & gens d'excellent esprit peuvent contribuer à l'avenir pour rendre cette science plus parfaite.

Pour faire cet Ouvrage communément , c'est-à-dire mal , tel particulier en viendra à bout dans six mois ; pour le faire dans la perfection où l'on peut le concevoir , il y faut plusieurs années de plusieurs grands hommes.

Quand j'ai dit , par exemple au troisième article , qu'il faut marquer , & faire connoître le caractère divers de chaque fondateur de secte tiré de leurs écrits : je suppose une lecture nouvelle de tous leurs écrits avec cette intention. Un extrait des bonnes , belles & grandes choses qu'ils contiennent ; des observations sur leur maniere de traiter les sujets , de raisonner & de s'exprimer.

Tout cela rassemblé , agité , examiné plus d'une fois par des personnes de grand travail & de grand esprit , digéré enfin , & fondu en un seul corps par quelque personne d'un sçavoir assez universel , d'un beau génie , d'un grand jugement qui sçache se modérer dans cette abondance ; prendre seulement ce qui éclaire l'esprit sans le charger ; réduire beaucoup de choses en peu de mots ; expliquer familièrement les plus relevées ; ajouter à la beauté des matieres l'ornement naturel & chaste du discours , & surtout réduire à certaines observations générales soutenues d'exemples choisis & agréables , l'esprit des Auteurs , en telle sorte qu'on les connoisse par son rapport un peu mieux que si on les avoit lûs.

On n'apporte point à ces Memoires ni le sçavoir , ni l'esprit , ni la méditation qu'il faudroit pour en tracer même un crayon imparfait ; mais on fera peut-être au moins entrevoir , ce qu'on a conçu , je veux dire la différence entre ce dessein & celui des Encyclopédies communes , en supposant qu'on eût à parler , par exemple , d'Aristote , un des plus grands Auteurs de l'Antiquité.

S E C O N D E P A R T I E.

Quant à Aristote, on pourroit faire remarquer la beauté, la pureté, la netteté très-Attique de son stile, & je ne sçai quelle douceur si grande à ceux qui le connoissent le mieux, qu'un excellent homme de notre temps, Professeur dans une Académie publique, ne le nommoit presque jamais sans exclamation, & sans cet éloge latin, *Mellitissimus Auctor*, un Auteur tout de miel.

Traiter ensuite par quelle raison, ou par quel malheur cet Auteur si net & si élégant, est néanmoins en tant d'endroits d'une obscurité presque impénétrable; soit que par la foiblesse humaine il tombe dans ce défaut, en affectant la brièveté; soit qu'il suppose avec raison, comme il le faut nécessairement dans le genre d'écrire didactique, ce qu'il a expliqué auparavant, & qu'on n'a pas assez remarqué, ou même ce qu'il avoit expliqué en d'autres Ouvrages qu'on n'a plus; soit que l'usage moins familier de la Langue grecque presque ignorée avant François I. & les Traductions imparfaites dont l'Ecole servoit au commencement, ayent fait prendre

prendre des chemins à gauche , dont on a peine de revenir ; soit que certains termes connus en son temps , & pour ainsi dire , consacrés par les disputes & par les écrits des Philosophes, ne sonnent plus aujourd'hui la même chose pour nous ; soit qu'il lui ait plû enfin de se couvrir de ténèbres , à peu près , si l'on osoit comparer les choses profanes aux sacrées , comme l'écriture, la plus claire & la plus obscure du monde à divers égards : ce qui ne seroit point si étrange en ce grand homme , puisque la plupart de ceux qui l'ont précédé, ont couvert leur philosophie aux yeux du peuple sous le voile des Fables , des Allégories , & des Enigmes ; outre l'opinion commune , qu'il en faisoit sa cour à Alexandre , lui donnant le plaisir de voir comment il divulguoit, & ne divulguoit pas tout ensemble ce qu'il lui avoit enseigné.

On pourroit faire remarquer aussi que ce Philosophe , aujourd'hui le Roy & le Dieu des Scholastiques , gens si affirmatifs , & qui ne doutent de rien , est néanmoins en ses expressions l'un des plus modestes dont nous ayons les écrits, ajoutant presque à tout ce qu'il dit, un peut-être ; un , *ne seroit-ce point* , & tels

autres termes, comme pourroient faire les meilleures Sceptiques du monde : En cela imité par Théophraste son plus cher disciple (a), aussi bien que par les Jurisconsultes Romains, dont les décisions les plus formelles portent d'ordinaire, *nous pensons, il nous sembloit.*

Il faudroit traiter sans doute des erreurs d'Aristote, ou pour mieux dire, des accusations contre lui, que je diviserois volontiers en trois espèces ; les unes injustes & mal fondées ; les autres où il est excusable ; les autres où en le condamnant, on est contraint de l'admirer.

On l'accuse injustement, si je ne me trompe, d'avoir voulu que la servitude fût naturelle dans le monde. Il a voulu dire seulement avec S. Paul, que toute puissance est établie de Dieu : son éternelle sagesse s'étant servie de la perfection & de l'imperfection des choses, pour les lier toutes ensemble d'une chaîne naturelle d'intérêt commun, qui fait que l'inférieur comme le supérieur, trouve son avantage dans une dépendance légitime ; un seul ne pouvant se passer des autres, ni les jeunes des vieux ;

(a) *τάχα ἴσως ἀν.* Voyez la note de Scaliger sur Théophraste de *Plantis.*

ni les vieux des jeunes ; ni les simples des habiles ; ni les habiles des simples ; ni les foibles des forts ; ni les forts des foibles ; ni les valets des maîtres ; ni les maîtres , ni les peuples de Rois ; ni les Rois des peuples.

On l'accuse avec raison peut-être d'avoir ôté à la providence éternelle la connoissance des choses particulieres. Je dis peut-être , car ce qu'il assure en tant de lieux touchant la sagesse , l'intelligence de Dieu, a persuadé à plusieurs personnes sçavantes , qu'en celui dont il s'agit , il pouvoit avoir un autre sens : entendant seulement que Dieu dans sa connoissance infinie , ne passe pas comme nous d'objet en objet ; mais que contenant toutes choses , au lieu d'en être contenu , il ne les voit qu'en lui-même , & ne les connoît que parce qu'il se connoît. Quand nous ne lui serons pas si favorables , gardons-nous de croire au moins qu'il ait fait sa Divinité incapable de tout voir & de tout entendre ; rien n'est plus éloigné de ses sentimens. Cette premiere cause , dit-il , (& que pouvoit dire un Chrétien de plus beau) cette premiere cause n'a non plus de peine à connoître , que nous à vivre & à être ; c'est le plus grand de

ses plaisirs ; en cela consiste sa félicité parfaite. Mais il y a des choses, ajoute-t-il, qu'il vaut mieux ne point voir que voir : sans faire réflexion que cette maxime toute humaine n'a son fondement qu'en nos défauts, par lesquels seulement certaines choses nous peuvent blesser, importuner, ou déplaire. Disons donc qu'il a tort. Mais qui de nous osera jeter la première pierre contre lui, si S. Jérôme lui-même, l'un des plus pieux, des plus sçavans, des plus éclairés Peres de l'Eglise, par un même principe, trouve extravagant & ridicule que Dieu sçache le nombre des insectes, & combien il naît ou meurt de moucherons à chaque moment, lui qui avoit lû *qu'il ne tombe aucun passereau sur la terre, sans la volonté du Pere céleste.* (a)

On accuse enfin avec juste raison ce grand personnage d'avoir fait le monde éternel, en quoi il témoigne assez lui-même qu'il avoit été précédé par de plus anciens que lui. Je les condamne tous ; mais qu'il me soit permis de le dire : je les admire tous aussi. Et qui ne s'étonneroit de voir ces génies élevés, imaginer par la seule lumière naturelle, ce que les Arriens, c'est-à-dire en certain temps, une bonne partie du monde

(a) S. Matth. c. 10. v. 29.

Chrétien, éclairés par la lumière de l'Evangile, n'ont toutefois jamais pû comprendre? J'entends un principe éternel, qui ayant en soi, & par son essence, le pouvoir de produire, eût eu avant tous les temps une production aussi éternelle que lui. Ils ont mis l'Univers au lieu du Verbe, parce qu'ils n'avoient point vû dans Moïse comme nous : *Au commencement Dieu créa le ciel & la terre ; ni dans Saint Jean : Au commencement étoit le Verbe, & le Verbe étoit avec Dieu, & le Verbe étoit Dieu.* Car au fonds, leurs expressions sur le sujet de l'Univers, ont un rapport surprenant avec celles des Peres & de l'Ecriture même sur la génération éternelle du Fils de Dieu. Il n'a point été tiré d'aucune matiere, disent-ils, ni tiré du non-être aussi. S'il est engendré en un sens, c'est une génération toute autre que la nôtre. Il n'y a jamais eu de temps où il fût vrai qu'il pouvoit être engendré. C'est une production nécessaire du premier principe, mais d'une nécessité sans contrainte qui n'a rien que de grand, que de beau, que de divin. C'est un écoulement de Dieu même ; son ombre ; la splendeur de sa lumière ; comme quand (a) l'Epître aux Hebreux

(a) *Hebr. I. 3.* ὅς ἦν ἀπάνυγμα τῆς δόξης καὶ χαραχὴρ τῆς ὑποστάσεως αὐτοῦ.

dit du Fils éternel de Dieu, que c'est la splendeur de la gloire du Pere, l'empreinte, ou la marque engravée de sa personne.

Il faudroit encore pour montrer quel étoit l'excellent génie d'Aristote, parler de quantité d'opinions qu'on a prises pour des découvertes nouvelles en ce siècle, qui sont toutefois cachées & referrées en peu de mots dans ses écrits: comme s'il n'avoit fait nul état des mêmes choses dont nous nous parons aujourd'hui avec tant de pompe; sur quoi je ne m'étends point, de peur de passer les bornes que je me suis prescrites.

Sur tout il ne faudroit pas oublier à marquer en peu de mots les deux caractères presque opposés de sa philosophie, & de celle de Platon son maître. On peut dire avec Origene en quelque endroit, que la philosophie d'Aristote est la plus humaine de toutes; avec la plûpart des Peres en mille autres lieux, que celle de Platon est la plus divine. Les opinions d'Aristote sur le souverain bien, sur les mœurs, sur les passions, les vices & les vertus, aussi bien que sur la politique, sont très-propres à la vie civile, dignes presque par-tout du Précepteur d'un grand Roy. La solidité de

es raisonnemens en Physique, sa coutume de déférer peu à l'autorité des Anciens sans preuve, sa maxime générale de ne rien poser que ce qu'on voit arriver en effet, ou en toutes choses, ou en quelques-unes, par laquelle il s'est rompu, en concluant que rien ne se pouvoit faire de rien, que rien qui eût au commencement ne pouvoit être éternel, sont tout-à-fait du bon sens humain : excellentes quand il s'agit de l'ordre commun de la nature, & de ce qui est, non de ce que Dieu peut. Platon au contraire d'un vol plus élevé, se perd & s'égaré quelquefois dans la nue ; mais pénètre quelquefois aussi jusques dans le Ciel, tantôt redressé, tantôt corrompu par la tradition des Prêtres d'Egypte, dont les fables retenoient encore quelques restes des vérités du peuple de Dieu. Son grand fondement dans la Morale, qu'il n'y a nul autre mal que le vice, nul autre bien que la vertu ; qu'il vaut beaucoup mieux souffrir l'injustice que de la faire, est d'un esprit héroïque, & de l'Evangile plutôt que du monde. Les Peres ont trouvé dans ses écrits la plûpart de leurs dogmes chrétiens ; l'immortalité de l'ame ; trois Etats après la mort ; une espèce de Trinité que les Juifs même

me ont apparemment ignorée en la nature divine ; pour le moins un Dieu le Pere, & un Dieu le Fils qu'il appelle l'entendement, la raison & la sagesse du Pere. Que dirai-je encore ? Il semble quelquefois poussé d'un esprit prophétique, comme en ce bel endroit que les plus sçavans des Peres n'ont pas oublié, où faisant le portrait & donnant l'idée *du Juste*, qui est le même nom que l'Ecriture donne à notre Seigneur, il prédit qu'il tâchera de réformer le monde ; que sa doctrine sera rejetée ; qu'il sera maltraité, persécuté, tourmenté, fouetté, crucifié. Admirons cependant le mélange des choses humaines ; ce bon ami des Chrétiens leur a fait plus de bien peut-être, mais aussi plus de mal sans doute, qu'Aristote leur ennemi. Près de deux cens ans durant, l'Eglise n'a presque point combattu d'hérésie, qui n'eût puifé quelque chose dans les spéculations subtiles, dans les nombres Pythagoriques, dans les figures & les termes géométriques dont ce Philosophe est rempli. D'où vient que Tertullien crie si souvent contre les Philosophes, & les nomme tantôt les Patriarches des Hérétiques, tantôt les Cuisiniers de toutes les hérésies ; ou pour le traduire autrement,

ceux

POUR LES GENS DE LETTRES. 361
ceux dont on se sert pour les assaisonner,
& pour les confire.

JE CRAINS maintenant de tomber dans une excessive longueur, si j'entreprends de parler du grand Hippocrate; car il a de tout temps porté ce nom, aussi bien qu'Alexandre. Je n'en dirai pourtant qu'autant qu'il faut, pour faire connoître la richesse & l'abondance de cette matiere, si elle étoit traitée avec plus de force & plus de soin. Nous n'avons dans les sciences nul Auteur aussi ancien, ni qui ait conservé une aussi longue & aussi constante autorité que celui-ci; imité & copié par Platon, & par Aristote; suivi & cité avec éloge par les Loix Romaines; presque déifié par Cicéron, qui l'égale à Esculape; familier aux plus sçavans Peres de l'Eglise; commenté par les plus grands Médecins de tous les siècles, & de toutes les Nations; & parmi le renversement de tant de Monarchies & de Républiques, retenant toujours par toute la terre, nonobstant les petites factions contraires, le principal empire de son Art. Ses écrits ont été regardés dans tous les temps comme autant d'oracles. Son petit livre d'A-

phorismes , si familier & si simple en apparence , passe néanmoins , a-t-on dit, la portée de l'esprit humain. C'est par là qu'il faut commencer l'étude de la Médecine ; c'est par là qu'il la faut achever. (a) Ne pensez pas toutefois qu'il ait acquis cet empire , & cette autorité par son orgueil , & par la magnificence de ses promesses , ni qu'il ait fait espérer aux hommes l'art de se rajeunir , le remede vniversel des Chymistes ; les secrets & les guérisons miraculeuses de Vanelmond ; la santé constante , & la longue vie de Louis Cornaro , par un régime très-simple & très-aisé ; la facilité enfin de ces anciens Médecins , qui sous le nom de Méthodiques , faisoient consister toute la science en deux ou trois principes communs. Quant à lui, il n'a pas une si grande opinion de ses forces ; tous ces beaux songes sont détruits par ses principes , & combattus par ses écrits. Le peut-être , & la modestie d'Aristote ne lui manquent pas. Si vous l'en croyez , vous n'assurerez jamais l'effet d'un remede. Il prend pour un excellent Médecin celui qui ne

(a) ἢ τῶν ἀφορισμῶν ἀνθεω πίνην ὑπερβαίνουσα
 λόγου. Oribase Sardien ancien Commentateur
 grec.

fait que de petites fautes, jugeant impossible de n'en point faire du tout. L'Art est long, (vous dit-il en cette belle & noble entrée de ses Aphorismes, comme s'il avoit dessein de vous rebuter, plutôt que de vous engager, contre la coutume de toutes les préfaces & de tous les exordes.) L'art est long, la vie courte, l'occasion soudaine, l'expérience dangereuse, le jugement difficile. Il ne suffit pas de faire son devoir ; il faut être aidé par le malade, par ceux qui le servent, & par les choses extérieures. Il se plaint ailleurs que le Médecin est malheureux, non seulement de n'avoir que des objets désagréables, & d'être incessamment affligé des maux d'autrui ; mais aussi de ce qu'en son art, les petites choses même sont quelquefois plus difficiles à sçavoir que les grandes. (a) Il passe plus avant ; il semble nous protester quelquefois que son art s'apprend, mais qu'il ne s'enseigne pas ; & qu'en vain il nous donne ses instructions, si nous n'en trouvons ailleurs davantage. (b) Et comme l'Ecri-

(a) *De Flatib. sect. 3. p. 78.* ὁ μὲν γὰρ ἰατρὸς ὄρεται
τὰ δεινὰ θιγγάνει, τὰ ἀκρότατα, καὶ ἐπὶ ἀλλοτρίοις συμφοραῖς
ἰδίας καρπῶσαι λύπας ἔσται.

(b) Ἰατρὸς ὅτι τῆς τέχνης τὰ μὲν φλαῦρα χαλεπὸν
γινώσκει τὰ δὲ σπουδαία ῥηίδιον. H h ij

ture sainte , en quelques endroits , assemblée des propositions contraires , qui néanmoins ont chacune un grand sens : Réponds au fol suivant sa folie : Ne réponds point au fol suivant sa folie ; De même cet excellent Auteur , après avoir dit en quelques endroits : Le remede dans l'aliment est très-bon ; le remede dans l'aliment est mauvais , très-bon & très-mauvais à divers égards , (a) ajoute je ne sçai combien de contradictions apparentes , où il sous-entend la même explication , & en tire cette conséquence : *La nature des choses ne se peut enseigner.*

Il est impossible , dit-il en un autre endroit , il est impossible d'apprendre promptement la médecine , parce qu'il est impossible d'y rien établir de ferme & d'inébranlable. (b) Puis assemblant encore d'autres contradictions apparentes , il ajoute que les autres arts ont leurs règles toujours certaines ; que la peinture se sert toujours des mêmes manie-

(a) *De Alimento. p. 50. 51. 52.* ἐν ἱεροφῆ φαρμακείῃ , ἄριστον. ἐν ἱεροφῆ φαρμακείῃ , φλαῦρον. φλαῦρον ἢ ἄριστον πρὸς ἡ , &c.

φύσεις πάντων ἀδίδακτοι.

(b) *De locis in homine. sect. 4. p. 91.* Ἱερικὴν ἔδυστόν ἐστι λαχὺ μαθεῖν διάλοδε , ὅτι ἀδύνατον ἐστὶ καθεστικὸς ἡ ἐν αὐτῇ σοφισμα γένεσθαι , &c.

POUR LES GENS DE LETTRES. 365
res & des mêmes couleurs ; mais que la
médecine s'accommodant au temps ,
aux occasions , aux sujets , ne fait pres-
que jamais les mêmes choses , en fait
très-souvent de contraires , guérit quel-
quefois le vomissement par le vomisse-
ment ; la fièvre , la toux , & d'autres
maux par les mêmes choses qui les pour-
roient donner : faisant enfin assez com-
prendre par son discours beaucoup plus
étendu , qu'en cette variété presque in-
finie de l'Art , tout est vrai , tout est
faux , mais en divers sens , dont le choix
tombe plutôt sous un jugement exquis
& profond , & sous une expérience con-
sommée , que sous aucun précepte bien
net & bien formel. S'il y a quelque cho-
se qui éclate presque en toutes les lignes
de ses écrits ; c'est qu'un véritable Mé-
decin , quoiqu'il fasse profession d'ajou-
ter à la nature ce qui lui manque , & de
lui ôter ce qu'elle a de trop ; (car toute
la Médecine , dit-il , comme s'il parloit
de l'Arithmétique , n'est qu'addition &
soustraction ,) se souvient néanmoins
toujours qu'elle peut faire beaucoup de
choses sans lui ; mais qu'il ne peut rien
sans elle , & ne la redresse , ni ne la gou-
verne qu'en la prenant elle-même pour
règle & pour loi. Ayez-vous de la san-

ré , & de la vigueur ? Ne distinguez point un aliment d'un autre. Cherchez-vous quelle en doit être la quantité ? Ce n'est point la balance de Cornaro, c'est votre propre sentiment qui vous l'apprendra. En ces régimes exacts, soit dans la santé, soit dans la maladie, les moindres fautes sont mortelles, & il n'est pas permis à l'homme de ne point faillir. Estes-vous en peine durant la maladie de ce qui se passe au dedans ? Observez toutes les ouvertures que la nature vous fait elle-même, & qu'on appelle proprement indications. Entretenez-les plutôt que de les empêcher. Ce seroit repousser non l'ennemi même, mais les déserteurs du camp ennemi, qui viennent vous en dire des nouvelles. Faut-il la décharger des humeurs qui l'importunent ? Attendez qu'elle ait commencé à les y préparer elle-même. Demandez-vous quel cours il leur faut donner ? Etudiez leur pente, & donnez-leur ce qu'elles semblent chercher. Joignez-vous à la nature, quand elle est encore forte dans le commencement du mal ; ne la chargez point d'alimens à digerer, quand elle est après à digerer le mal même, & que ces alimens ayent toujours une juste proportion d'un côté

avec ses forces , de l'autre avec son besoin. Ne la troublez point dans la crise ; c'est assez la secourir , que de ne la point interrompre. Cédez quelquefois à l'orage & à la tempête du mal , pour le surmonter ensuite ; mais sur tout ne prenez jamais de résolution , sans appeller au conseil le tempérament du malade , sa vie passée , son sexe , son âge , son état , celui de la maladie en son commencement , en son progrès , en sa force , en son déclin ; sa qualité ordinaire , ses révolutions naturelles , le lieu , le temps , la saison , les astres mêmes.

C'est là en général , autant que je l'ai pû concevoir , l'esprit d'Hippocrate , & sa doctrine , bien différente de celle des Méthodiques , dont j'ai déjà parlé , qui faisoient gloire aussi de renverser son premier aphorisme , & disoient tout au contraire : *L'art est court , la vie est longue*. Mais quand on les pressoit d'appliquer leur petit nombre de règles à cette quantité innombrable de maux , les distinctions qu'ils étoient contraints de recevoir , montroient assez que leur chemin n'étoit pas le plus court , moins propre sans doute à *abreger l'art , que la vie même*. Deux autres sectes célèbres régnoient en même temps , dont je ne par-

lerois pas , s'il ne me sembloit qu'Hippocrate même , en ce que nous en avons rapporté , termine leurs différends , qui consistoient , à vrai dire , principalement en paroles. Mais quand les esprits des sçavans sont une fois échauffés , comme dans une yvresse de l'ame , ils voyent double tout ce qu'on peut regarder de deux côtés. Pour la postérité qui envisage leurs disputes de sens rassis , la question n'est plus que de trouver la question dont on faisoit autrefois tant de bruit & de vacarme. Les partisans de ces deux sectes ordonnoient les mêmes remedes aux mêmes maux , étoient d'accord des mêmes règles & de la même méthode. Les uns seulement pour établir ces remedes , ces règles , & cette méthode , donnant tout à l'expérience , & rien au raisonnement , s'appelloient Empiriques , (a) très-différens néanmoins de nos Empiriques d'aujourd'hui ; les autres soutenant que l'expérience ne pouvoit rien sans raisonnement , s'appelloient Logiques en grec , ou Rationaux en latin. Ce n'étoient qu'invectives de part & d'autre , chacun regardant peut-être l'excès & l'abus seule-

(a) ἐμπειρία. Experience.

ment en son ennemi , & de peur de cette extrémité, se jettant lui-même dans l'extrémité contraire. Les uns ne pouvoient souffrir sans doute ces raisonnemens , ou plutôt ces vaines conjectures de l'art, quand il nous répond de ce qui se fait, ou de ce qu'il va faire au dedans de nous, comme s'il y envoyoit non des remedes, mais des hommes très-intelligens dans ces remedes , ainsi que le feint plaisamment notre Rabelais , grand Médecin lui-même , par une ingénieuse Satyre contre cette erreur. Les autres étoient persuadés qu'on tue plus facilement par les bonnes maximes même , que sans elles , quand on les applique sans jugement & sans choix. Disons à ces deux sectes , comme on a dit autrefois à celles des Philosophes , qu'elles ont fait de la vérité ce que les Bacchantes firent d'Orphée dans leur fureur , lorsque l'ayant mis en pièces , chacune s'imaginoit de l'avoir tout entier. Qui ne voit en effet par tout ce que nous avons déjà dit , qu'on ne sçauroit , sans détruire l'art de la Médecine , séparer deux choses qui le composent également , & ne doivent aller qu'ensemble ? L'expérience a sans doute trouvé les règles , mais non sans le secours du raisonnement ;

car c'est raisonner que de tirer une règle de plusieurs événemens semblables. Cette longue expérience , & ce raisonnement général des hommes ne sert encore de rien , si vous n'y joignez l'expérience particuliere de chaque Médecin. En vain il trouvera , par exemple , dans ses livres , qu'on doit changer le régime de vivre au commencement , dans le progrès , au fort de la maladie , & dans son déclin , s'il n'a appris ailleurs , & sur le malade même , à distinguer ces quatre sortes de temps dans les diverses sortes de maux. Cette expérience particuliere même le trompera encore , s'il ne raisonne plus sur chaque sujet particulier qu'il a en main , & s'il prétend traiter Alexandre jeune , en Perse , sous la canicule , comme il traitoit Philippe déjà vieux en Macédoine , au cœur de l'hiver. Ainsi l'expérience est partout tantôt resserrée dans les règles par les Anciens , tantôt développée , pour ainsi dire , dans l'esprit du Médecin par sa propre pratique ; & le raisonnement va par-tout , tantôt montant de l'événement particulier à la règle générale , tantôt descendant de la règle générale au sujet particulier. Si vous prétendez passer plus avant , & prescrire avec cer-

itude jusqu'ou l'on se peut confier à l'expérience, & jusqu'ou à la raison: sçachez qu'il n'est pas donné aux hommes de marquer si nettement les bornes des choses ; c'est en ce cas proprement que la nature ne se peut enseigner, comme le disoit notre Auteur. Elle semble rire de nos efforts, quand nous voulons l'enfermer dans nos maximes, & prendre plaisir à nous échaper toujours de quelque côté. Depuis tant de siècles que le soleil roule sur nos têtes, on n'a pû trouver encore la juste mesure de son cours, toujours constant néanmoins, & toujours invariable ; il faut de temps en temps ôter, ou ajouter quelque chose à notre calcul, qui est, pour le remarquer en passant, la raison que rend Hippocrate, pourquoi on ne peut compter les crises exactement, & par journées entieres, parce que ni les années, ni les mois ne se peuvent aussi compter juste par les journées entieres. (a)

Mais revenons à notre sujet. Le stile de cet excellent Auteur est pur, simple, facile, net, élégant, plein de gra-

(a) ὃ δύναται ὅ ὅλησιν ἡμέρησιν ὅδ' ἐν ἡμέρησιν ἀριθμείσθαι ἀρεκέως. ὅδ' ὅ ἐνιαυτός τε ἢ ἐι μῶες ὅλησιν ἡμέρησιν πεφύκασιν ἀριθμείσθαι. *Lib. Prænot.* Sect. 2. p. 11.

vité. Les difficultés de ses écrits sont dans les choses plus que dans l'expression. S'il est obscur en quelques endroits, comme on ne le peut nier; c'est qu'il le veut être, pour cacher ses mysteres aux profanes. comme il le dit lui-même; ou qu'il est forcé de l'être, parce que l'étendue de sa matiere fait qu'on ne la peut toute expliquer, comme il nous l'a déjà protesté. (a) Sa brieveté naturelle peut tirer beaucoup de secours & de lumiere de la riche profusion de Galien, aussi éloignée de l'indigence qu'elle s'approche du luxe & de la superfluité. Cet Ancien avoit peut-être raison, quand il reprochoit au jeune Cyrus & aux Perses qu'avec beaucoup d'art & d'industrie ils rendoient leurs arbres quarrés, parce que la nature les avoit faits ronds, & qu'ils les auroient arrondis sans doute, s'ils fussent sortis de la terre quarrés. Mais en matiere de science ne trouvons jamais mau-

(a) Ἰὰ δὲ ἱέρα ἔόντα πρῆγμα ἱεροῖσιν ἀνθρώποις δεικνύται, βιβήλοισι δ' οὐ θέμις, πρὶν ἢ τελεθῶσιν ὀργίωσιν ἐπισήμης. In lege, sect. 1. p. 2. Et dans le serment qu'il exigeoit de ses disciples, il leur fait promettre d'enseigner l'art aux descendants de leur maitre, & aux disciples qui leur prêteroiient un pareil serment, ὀρκισμένους νόμῳ ἰητρικῷ ἄλλω δ' ἔδειξ'.

Vais, quoiqu'on nous en dise, si parmi ceux qui les cultivent, l'un resserre ce que l'autre a étendu, l'autre étend ce qu'on avoit resserré avant lui. Ni l'abregé, ni la paraphrase d'un bon livre n'est pas un mauvais livre, comme l'a voulu Montagne. Tous les esprits n'ont pas même goût. Un même esprit comprend & retient beaucoup mieux ce qu'il a vû sous deux formes différentes.

On doute justement si tous les écrits qui portent le nom d'Hippocrate, sont en effet de lui; plus justement encore quels sont en particulier ceux qu'on lui a supposés; & ceux-la même sont, comme on le croit, de quelques célèbres Médecins de son siècle, ou qui n'en étoient guere éloignés. Dans cette incertitude, la même raison qui fait absoudre plusieurs coupables, plutôt que de condamner un innocent, nous portera bien plutôt vers l'indulgence de ceux qui lui donnent tout, que jusqu'au chagrin de ceux qui ne lui laissent presque rien. Quoiqu'il en soit, en cela du moins aussi bien qu'en la Médecine même, le jugement est difficile. Ni les anciens, ni les modernes n'en sont d'accord. Quelque grand homme reçoit d'ordinaire pour legitime le même livre

que d'autres ont rejeté. La diversité du style qu'on ne manque presque jamais d'appeller au secours en de pareilles conjectures, est souvent imaginaire, souvent trompeuse, vient souvent de l'âge, ou de la disposition de l'Auteur, quelquefois même de sa volonté, comme on le peut assurer, par exemple, de saint Ambroise, sur le témoignage certain de saint Augustin. Reste, ce qui persuade beaucoup de gens, & qui semble le plus fort, la différence de sentimens entre quelques-uns des écrits dont nous parlons, & les contradictions apparentes qu'on ne peut imaginer qu'avec peine en un même esprit. Mais aurions-nous déjà oublié celles qu'Hippocrate lui-même, ou un autre, si l'on ne veut pas que ce soit lui, a pris plaisir d'assembler quelquefois en une seule page, & qui sont si fréquentes dans la Médecine, si toutefois il y a science, ni art, loix, ni préceptes, écrits humains, ni divins, où l'on n'en pût remarquer de semblables. Une seconde reflexion; une distinction judicieuse, une explication favorable pour le moins accorderont bien souvent ce qui nous paroïssoit si opposé. J'en rapporterai seulement deux exemples, qui sans nous engager trop

avant dans les profonds & obscurs mystères de l'art, éclairciront, ce me semble, non seulement ce que j'ai dit, mais aussi quelques endroits curieux dans notre Auteur. C'étoit une question très-célèbre parmi les Anciens, si les liqueurs qu'on bûvoit alloient de la bouche au poumon. En cette question, nous dit-on, le quatrième livre des maladies, & le traité du cœur sont contraires. On se trompe, si je ne me trompe moi-même. Au livre des maladies, Hippocrate combat par plusieurs bonnes & solides raisons ceux qui faisoient passer le breuvage tout entier par le poumon, comme par une éponge, qui retenant l'humidité, dont il avoit besoin, renvoyât le reste aux autres parties. Au traité du cœur, bien loin de soutenir cette opinion, comme quelques-uns se le sont imaginé; au contraire la supposant fautive, & que les liqueurs vont de la bouche tout droit à l'estomac, par ce conduit qu'on nomme œsophage, il ajoute seulement que cet autre conduit, qui lui est joint si étroitement, & qui sert à la respiration & à la voix, n'est point tellement bouché par son petit couvercle qu'on nomme épiglote, qu'il ne se puisse quelquefois écouler par là comme

par une fente, je ne sçai quelles petites gouttes de liqueur, en forme de rosée, vers la poitrine ; & il le prouve par une expérience, qui se fait aisément. C'est qu'en faisant boire à un pourceau, animal sur tous les autres avide & mal-propre, de l'eau teinte & colorée d'azur ou de minium ; si on l'égorge à l'instant même, on trouvera que ses poumons en sont marqués. L'erreur ancienne étoit principalement fondée, comme on le voit dans Plutarque, sur les écrits des Poetes qui étoient les plus anciens Philosophes des Grecs, & qui dans leurs ouvrages lyriques, pour s'exciter à se rejouir, & à boire, parloient d'arroser & d'humecter le poumon : soit seulement par une expression poetique ; soit pour avoir tiré une fausse conséquence de la fraîcheur que cette partie, comme toutes les autres, tire d'un breuvage frais & abondant ; soit enfin que sans aller dans cette extrémité, ils donnassent cet effet à ces gouttes & à cette rosée que l'autre, qui est le conduit de la voix, peut dérober & suc-cer en passant, selon le traité du cœur, dont l'opinion bien différente de l'erreur ancienne, que le livre des maladies combat, a été depuis suivie par Platon,
& peut

& peut bien, comme a dit Galien, être estimée fausse, mais non pas ridicule, défendue encore aujourd'hui par l'exemple des syrops & des autres liqueurs, qui long-temps tenues dans la bouche, & avalées peu à peu, soulagent, comme l'on croit, la plûpart des maladies du poumon. (a)

Mais que diront les Critiques plus hardis que nous, si dans les Ouvrages qu'ils reconnoissent eux-mêmes pour être d'Hippocrate, & qu'on ne lui a jamais contestés, comme sont le livre des Prognostics, ou Prénotions, celui des airs, des eaux, & des lieux, celui du haut mal, ou de la maladie sacrée, il se trouve des sentimens apparemment plus contraires, qui ne les obligent à rejeter pourtant aucun de ces ouvrages ? En un endroit il ordonne au Medecin, s'il y a quelque chose de divin dans les maladies de ne le pas négliger. En deux autres il soutient au contraire que toutes les maladies sont également divines, également humaines, toutes venant de Dieu, mais par des moyens naturels. Comment l'accorderons-nous avec lui-même ? Ne sera-ce

(a) ἅμα ὃ καὶ εἰσι θεῖον ἔνεστιν ἐν τῆσι νούσοισι καὶ ἴδιον πῶς πρόνοιαν ἀμαρτανεύειν. Prænot. sect. 2. p. 3.

point peut-être en disant , qu'au premier endroit il parloit de ce qui pouvoit arriver , mais rarement ; qu'aux autres il combattoit ce que le peuple vouloit qui arrivât tous les jours. Ainsi nous devons nous-mêmes croire avec lui que tout est divin & tout humain dans les maladies , en nous moquant de ceux qui veulent donner au Demon tous les bizarres effets des vapeurs des femmes ; ou des payfans , quand ils accusent les forciers de tous les maux inconnus qui arrivent à leurs enfans. Cependant nous ne disputerons pas contre les sçavans , qu'il n'y eût quelque chose & d'humain & de divin dans le mal de ce Lunatique-possédé , dont parle l'Evangile , ou dans ces maux corporels dont les Apôtres & leurs successeurs , qui étoient venus confondre la raison humaine par quelque chose de plus fort qu'elle , punissoient quelquefois la rebellion des mauvais Chrétiens , ce qu'ils appelloient livrer à Satan , châtier la chair pour sauver l'esprit : malades souvent eux-mêmes , de peur qu'on n'en fît des Dieux , ou qu'ils ne vinssent à se croire plus qu'hommes , mais ayant un égal pouvoir au nom de leur maître , & de guerir les maladies , & de

les donner , quoiqu'ils fissent l'un très-souvent , & très-rarement l'autre. Les Grecs , au temps d'Hippocrate , étonnés des effets étranges qui accompagnent d'ordinaire le haut mal , ne l'appelloient pas seulement maladie sacrée , mais se laissoient persuader par des imposteurs , qu'on ne le pouvoit guérir qu'avec des expiations dont ils avoient seuls la connoissance . Il falloit , par les differens symptômes du mal , juger si c'étoit Apollon , ou Hecate , ou Mars , ou les ames des Heros qui l'eussent envoyé , & se servir de divers sacrifices. Les Scythes en même temps avoient une autre maladie sacrée , mais bien différente. Vous auriez vû tel homme n'a-gueres vaillant , toujours à cheval , & les armes à la main , abandonnant tous ses exercices , se plaindre qu'enfin il n'étoit plus homme par le courroux du Ciel , & se rangeant entre les femmes prendre leurs habits , leurs coutumes , leur maniere de vie , leurs occupations & leur langage ; le peuple , au lieu de s'en mocquer , reverer ceux qui étoient affligés de ce mal , comme on reveroit les lieux frapés de la foudre , & chacun trembler en approchant de ces hommes , non hommes , c'est ainsi qu'ils les

appelloient, par la crainte d'un pareil châtement. (a) Aux Grecs Hippocrate represente non seulement avec beaucoup de solidité, mais aussi avec beaucoup d'éloquence l'interêt & les artifices de ces imposteurs : Que s'il falloit estimer divins tous les maux dont les causes sont admirables & secretes, il faudroit mettre aussi en ce nombre les fièvres ordinaires, les fièvres soudaines, & ce qui fait qu'un homme endormi parle, crie, se plaint, marche, se promene, fait quelquefois ce qu'il ne sçauroit faire éveillé : Que ces fourbes sous une apparence de pieté couvrent une impieté extrême : Que c'est ne point croire de Dieux, ou les croire impuissans, que d'entreprendre, comme ils le font, de faire descendre la Lune du Ciel, obscurcir le Soleil, amener la pluye ou le beau temps, & surmonter un mal divin par des remedes humains ; il pouvoit dire moins qu'humains, car il ne s'agissoit que d'observations impures, ou extravagantes, comme de ne

(a) De aer. locis & aquis, sect. 3. p. 75.
 Καλεοῦνται ὅ οἱ σοῖστοι ἀναδρρες. οἱ μὲν επιχώριαι
 πῦρ ἀλίαν προσιθέασι θεῶ ἢ Γεβοντα, ἡδέως τὸς ἀν-
 θρώπους ἢ προσκυέουσι δεδοικότες περὶ τῆ ἀντίστα-
 ῖσας.

POUR LES GENS DE LETTRES. 381
point porter d'habit noir, de ne jamais
mettre une main ou un pied sur l'au-
tre. Quand aux Scythes, il prétend qu'ils
accusoient injustement les Dieux, &c.

La suite manque.



PLACETS,
PRESENTÉS AU ROY,
PAR M. FOUCQUET.

*On peut, dit le P. Bouhours dans ses
pensées ingénieuses, opposer aux Ele-
gies d'Ovide deux placets qui furent pre-
sentés au Roy, l'un le jour de sa fête,
l'autre le jour de sa naissance: tous deux
pleins d'esprit, & de cette éloquence vive,
naturelle, insinuante, qui élève en quel-
que façon les personnes affligées au dessus
des plus fameux Orateurs.*

I. P L A C E T.

C'est aujourd'hui la plus grande fête
du monde; puisque c'est celle de V. M.

comme celle d'un grand Saint & d'un grand Roy, qui compta la clemence & la bonté entre ses vertus héroïques & divines. Mais, S I R E, quelque célèbre qu'ait été ce jour jusqu'ici, la posterité le trouvera sans comparaison plus memorable, si V. M. le signale par le pardon que j'ose encore lui demander pour le plus malheureux de ses sujets, & qui a le plus de regret de l'avoir offensée. Toutes les fleurs, S I R E, que V. M. reçoit aujourd'hui, ne seront plus rien demain. Mais si nous recevons d'elle ce que sa seule clemence & sa seule magnanimité nous font espérer, elle se couronne elle-même de fleurs éternelles, à qui chaque jour, chaque année, & chaque siècle donneront un nouvel éclat. J'ose, S I R E, en conjurer V. M. par tout ce qu'elle aime le mieux, c'est-à-dire, par sa propre gloire. Et pour accorder ma douleur avec une journée de joye comme celle-ci, je prie Dieu, S I R E, qu'il rende pour jamais V. M. aussi heureuse, que je suis miserable.

I I. P L A C E T.

Votre Majesté me voit encore à ses

pieds : toujours des placets , toujours des larmes & des importunités. Je ne m'en laisserai point , que V. M. ne m'accorde le pardon du plus malheureux de ses sujets. Il y a aujourd'hui un an que V. M. fit tomber sur lui les premiers éclats de sa colere. C'est un triste souvenir pour moi ; mais il y a précisément aujourd'hui vingt-quatre ans que le Ciel fit un miracle en nous donnant V. M. C'est un souvenir plein d'esperance & de joye. Ce jour, SIRE , est trop heureux pour toute la terre , il ne scauroit être funeste pour nous , il est fait pour pardonner , & non pour punir.

Je ne parle plus de fleurs ; les étoiles mêmes qui ont paru quelquefois exprès pour honorer la naissance des grands Princes seront moins brillantes dans le Ciel , que ne le sera dans l'histoire l'action de clemence que j'ose attendre de V. M. & que l'heureuse rencontre de ce jour semble me promettre.

Ces heros de Rome , qui même , s'ils vivoient encore , n'oseroient disputer de la gloire avec V. M. solemnisoient tous les jours magnifiquement le jour qu'ils étoient venus au monde. Mais pour le solemniser , ils ne faisoient en ce jour , qu'abolir des crimes , que rompre des

chaînes, qu'affranchir des esclaves, que s'abstenir scrupuleusement de sang, jusqu'à n'en point mêler à leurs sacrifices : de peur, disoient-ils, d'ôter en quelque maniere que ce pût être, la vie, ce riche present du Ciel, le jour même qu'ils l'avoient reçue.

Que V. M. vive à jamais, SIRE, & qu'elle vive à jamais heureusement; mais qu'elle vive particulièrement aujourd'hui de la vie des Princes héroïques ! Car en leur langage, SIRE, vivre, c'est faire du bien, c'est donner des marques de sa bonté : témoin ce grand Empereur, qui pour dire : *nous n'avons point fait aujourd'hui de graces*, disoit à ses Courtisans : *Mes amis, nous avons perdu tout ce jour, nous n'avons point vécu*. Il fut surnommé, SIRE, les délices de sa Cour & du genre humain. C'est un trop beau titre ; il n'appartient qu'à V. M. Qu'elle se hâte de le lui ravir, & que parlant désormais de V. M. les heureux & les malheureux, les amis & les ennemis, la France, & les nations étrangères, le siecle present & les siecles à venir, disent d'un commun accord : Il nâquit le 5. de Septembre, & en pareil jour, par un généreux oubli, il se rendit digne d'une mémoire éternelle.

PLACET



* PLACET AU ROY,

Ecrit de la Bastille le 8. Sept. 1665.

SIRE,

Après avoir assuré V. M. du plus profond respect, & de la plus parfaite vénération qu'on aura jamais pour elle, je prendrai, si elle me le permet, un stile plus propre à la divertir qu'à la fatiguer.

Il y a ici une douzaine de libertés, qui toutes ensemble ne valent pas la douzième partie d'une liberté entière. On les nomme liberté de la cour; liberté de la terrasse; liberté de s'y promener seul; liberté de l'escalier; liberté d'une fenêtre; liberté d'écrire pour ses affaires; liberté de voir quelqu'un avec un Officier; liberté de le voir sans témoin; liberté d'être malade; liberté de s'ennuier tant que l'on veut: les deux dernières ne sont refusées à personne.

De tant de libertés, SIRE, je n'en

ai encore demandé aucune ; mais j'ose demander très-instamment , & avec toute la soumission possible , la liberté de louer V. M. c'est-à-dire , de mettre sur le papier , & d'adresser à quelqu'un des Beaux-Esprits d'aujourd'hui je ne sçai combien d'ouvrages qui pourroient enfin s'effacer de ma mémoire , & où j'ai tâché , dans les divers temps de ma longue prison , d'enfermer en mille manieres differentes une partie des éloges infinis que Votre Majesté mérite. J'avois resolu de n'en parler jamais qu'au sortir d'ici ; mais comme je suis pressé depuis dix mois d'une fluxion sur le poumon , & contraint enfin d'entrer aujourd'hui dans les remedes , qui , par l'averfion que j'en ai , pourront aussitôt me tuer , que le mal même : il me fâcheroit, S I R E , de mourir sans avoir laissé ce bon exemple aux sujets de V. M. & ce léger témoignage qu'en conservant jusqu'à la mort la gaieté d'une bonne conscience , j'ai sçû honorer & reverer V. M. plus que personne ne fera jamais , & penser incessamment à la servir , ou à lui plaire.

J'écris ce placet avec un crayon sur une feuille arrachée d'un de mes livres , pour éviter une négociation longue , &

PLACETS AU ROY. 387
peut-être inutile , si je demandois de
l'encre & du papier. Je supplie très-
humblement V. M. de croire que je
sçaurai encore la louer & la benir jus-
qu'à la fin , sans murmure , plaintes ,
ni lamentations ; & que ceux qu'elle
comble de ses faveurs ne peuvent faire
de prieres plus ardentés que moi pour
la santé , la grandeur & la gloire de Vo-
tre Majesté.



* PLACET AU ROY.

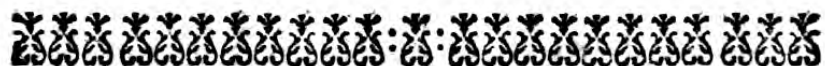
SIRE,

Toute ma conduite passée , ma ve-
nération , si je l'osois dire , pleine d'a-
mour pour V. M. la passion que j'ai
toujours témoignée pour sa gloire m'ont
toujours fait esperer en ses bontés. Je
me vois réduit , si elle n'a pitié de moi ,
à lui faire la plus triste & la plus cruel-
le supplication du monde. C'est , SIRE,
d'agrée l'abandonnement que je lui fe-
rai , & à mes créanciers de tout ce que
j'ai de bien , & cela par un acte public.

K k ij

J'attache ici la minute de cet acte , tel que les meilleurs consultants de Paris le jugent absolument nécessaire ; & ce n'est pas seulement pour instruire V. M. un peu davantage du sujet que j'en ai ; mais pour ne rien faire , même dans cette extrémité , sans son approbation , & ne m'exposer jamais volontairement au moindre hazard de lui déplaire. J'ajoute , SIRE , que mon but unique depuis dix ans étoit de vivre & de mourir dans le service , que je n'ai jamais rien tant souhaité , ni ne souhaiterai rien tant encore , toutes les fois qu'il me sera permis d'y aspirer ; que j'irois même chercher au bout du monde un maître , je ne dis pas aussi puissant que V. M. mais avec toutes les grandes qualités qu'on admire en elle. Si toutefois je ne lui suis utile à rien , comme j'ai trop sujet de le craindre , & qu'en même temps par une taxe sans fondement , on m'ôte plus que je n'ai , & jusqu'à l'esperance de pouvoir vivre , je supplie très-humblement V. M. de considérer ce que peut faire ici désormais un homme sans bien , & sans emploi ; & de trouver bon que j'aie caché ma mauvaise fortune , ou en attendre une meilleure dans les pays étrangers , dont

j'excepte dès cette heure tous les lieux que V. M. me voudra défendre. J'emporterai, Sire, hors de la France un cœur François, & parlerai de V. M. dans cet exil, comme j'en ai parlé en prison. Il n'est pas possible qu'aussi juste, aussi éclairée, & aussi magnanime qu'elle est, elle n'en soit quelque jour touchée. Mais, quoiqu'il en puisse arriver, pour le moins, Sire, par mon zèle inviolable, je deviendrai avec quelque consolation, & quelque honneur pour moi, l'exemple éternel des bons sujets malheureux; & au défaut de mes très-humbles & très-respectueux services, rien ne m'empêchera de continuer mes prières & mes vœux pour la santé, la grandeur, & la gloire de V. M.



E P I T A P H E

D E

MARIE - ELEONOR DE ROHAN.

IC I repose très-illustre & très-vertueuse Princesse Marie - Eleonor de Rohan : Premièrement Abbessé de Caen, puis de Malnoue, seconde fon-

390 ÉPITAPHE DE MARIE
datrice de ce Prieuré , (a) qu'elle redonna à Dieu , & où elle voulut finir ses jours , plus révéérée par ses grandes qualités , que par sa haute naissance.

Le sang des Rois trouva en elle une ame royale ; en sa personne , en son esprit , en toutes ses actions éclata tout ce qui peut rendre la piété & la vertu plus aimables.

Sa Profession fut son choix , & non pas celui de ses parens : elle leur fit violence pour ravir le Royaume des Cieux.

Capable de gouverner des Etats autant que de grandes Communautés , elle se réduisit volontairement à une petite, pour y servir avec le droit d'y commander, douce aux autres , sévère à elle-même ; ce ne fut qu'humanité au-dehors , qu'austerité au-dedans.

Elle joignit à la modestie de son sexe le sçavoir du notre. Au siècle de Louis le Grand rien ne fut plus poli, ni plus élevé que ses écrits : (b) Salomon

(a) Le Couvent des Religieuses du Cherche-Midi , Fauxbourg S. Germain.

(b) Elle a composé en notre langue non seulement de très-bonnes Constitutions sur la Règle de S. Benoît ; mais encore une excellente Paraphrase sur les Livres de Salomon , sous le titre de *la Morale du Sage* ; c'est à quoi fait al-

ELEONOR DE ROHAN. 391
y vit , y régné encore , & Salomon en
toute sa gloire.

Les Constitutions qu'elle fit pour ce
Monastere , serviront de modèle pour
tous les autres ; comme si elle n'eût vè-
cu que pour sa sainte posterité. Le mê-
me jour qu'elle acheva son travail, elle
tomba dans une maladie courte & mor-
telle , & y succomba le 8 d'Avril 1681,
en la cinquante-troisième année de son
âge ; jusqu'en ses derniers momens , &
dans la mort même , bonne , tendre , vi-
ve , & ardente pour tout ce qu'elle ai-
moit , & sur-tout pour son Dieu.

Tant que cette Maison aura des vier-
ges épouses d'un seul époux , tant que
le monde aura des Chrétiens , & l'E-
glise des fidèles , sa mémoire y sera en
bénédiction.

Ceux qui l'ont vûe n'y pensent point
sans douleur , & n'en parlent point sans
larmes.

Qui que vous soyez , priez pour elle ;

*Jusion M. Pellisson , lorsqu'il dit : au siècle de
Louis le Grand, rien ne fut ni plus poli , ni plus
élevé que ses écrits : Salomon y vit , y parle , y
régné encore , & Salomon en toute sa gloire.*

Au jugement du P. Bouhours , la pensée est
vraie & noble , autant que l'expression est juste
& magnifique. *Pensées ingen. p. 475.*

K k iiij

392 **ÉPITAPHE DE MARIE, &c.**
encore qu'il soit bien plus vrai-semblable que c'est maintenant à elle à prier pour nous, & ne vous contentez pas de la regretter, ou de l'admirer; mais tâchez de l'imiter & de la suivre.

Sœur Françoise de Longonay, première Prieure de cette Maison sa plus chère fille, l'autre moitié d'elle-même, dans l'espérance de la rejoindre bien-tôt, lui fit élever ce tombeau. Le moindre & le plus affligé de ses serviteurs eut l'honneur & le déplaisir de lui faire cette Epitaphe, où il supprima, contre la coutume, beaucoup de justes louanges, & n'ajouta rien à la vérité.

INSCRIPTION POUR UNE
demi-lune de Tournay.

LUDOVICUS DECIMUS QUARTUS.

INCERTUM BELLO AN PACE MAJOR,
QUIBUS COPIIS, CONSILIIS, ANIMO,
CELERITATE, FORTUNA.

ANNO 1667. NERVIORUM URBEM
QUATRIDUO CEPERAT;
IISDEM, NE UNQUAM POSTEA
CAPERETUR,
INTER CETERA MUNIMENTA, HOC
QUOQUE
DIEBUS VIX OCTO

TRADUCTION. 393
AB AREA ET FUNDAMENTIS,
IPSE INSTANS OPERI,
VICTRICIBUS MILITUM MANIBUS
EXTRUXIT,
ANNO DOMINI M. DC. LXXI.

TRADUCTION.

L O U I S X I V.

*QUI a fait douter à toute l'Europe s'il étoit
plus grand en guerre ou en paix,*

*Avec la même puissance, la même conduite,
la même vigueur d'esprit & de courage,*

La même diligence, la même fortune,

*Qu'il prit en quatre jours la Ville de Tournay
l'an 1667,*

Afin qu'elle ne puisse plus être prise,

*Entre plusieurs autres Ouvrages, a élevé
celui-ci*

Depuis la terre & les fondemens,

En huit jours à peine entiers,

*Par les mains victorieuses de ses braves
soldats,*

Animés de sa présence,

L'an de grace 1671.





L E T T R E S

DE M. PELLISSON.

* LETTRE I. A M. BOREL.

De Paris, le 3 Octobre 1651.

MONSIEUR, j'ai reçu votre lettre du 9 du mois passé ; mais j'eusse mieux aimé vous voir vous-même : *nil mihi rescribas* , vous sçavez le reste. Les choses sont toujours au même état pour ce qui vous regarde, & vous ferez toujours le bien venu. Je ne sçai à quoi vous vous amusez de ne point partir. M. des Masse se trouva dans ma chambre à l'ouverture de votre dernière, & nous lumes ensemble la *Balade* , qui nous a semblé très-jolie, & très-bien faite ; nous vous en remercions lui & moi. Il y a deux mots que je n'entends point, *lac & paletoc* : vous m'obligerez de me les expliquer, si vous ne venez point, comme je crois néanmoins que vous le devez. Je crains aussi que vous n'ayez forgé celui d'*attaq* pour dire *attaque* ; car je ne l'ai point vû ail-

bien-tôt. Il faudroit choisir le plus beau caractère que vous pourrez trouver à Castres, où vous ne manquerez de rien si M. de Scorbiac s'en mêle, & je croi qu'il le voudra bien, si vous prenez peine de lui en parler de ma part. J'écris à M. de Rapin, qui vous fera payer les cinquante livres tous les six mois : quant aux vingt écus sur lesquels vous étiez tant tourmenté, pour savoir à quel dessein je vous les ai fait mettre, mon intention a été que ce soit un extraordinaire, & vous les garderez s'il vous plaît, sans que cela tienne lieu de reçu. Si l'impression vous incommodoit à Castres, ou qu'elle fût trop chere, on pourroit aisément faire imprimer votre Ouvrage ici, sans qu'en coûtât rien.





* LETTRE III.

DE M. PELLISSON

A U M E S M E.

MONSIEUR & cher ami, je vous suis infiniment obligé de votre souvenir, & du livre que vous m'avez envoyé, dont nous vous remercions très-humblement, M. Bressieu & moi. Il nous a fort agréablement divertis durant quelques heures. M. Bressieu ne croit pas pourtant qu'il soit du *Cosmopolite*, quoiqu'il imite son stile & sa gentillesse, & qu'il contienne aussi de fort bonnes choses. J'ai rendu... à M. de la Vigne, qui vous en est fort obligé, & vous en remerciera par une lettre. Je lui ai parlé de vous sur le sujet que vous sçavez; mais il m'a témoigné que ni lui, ni aucun autre de sa profession qu'il connût, n'étoient point en état d'entretenir quelqu'un chez eux pour leurs enfans, parce que le temps est très-mauvais, & que les troubles de ces années dernières ont incommodé tout le mon-

de. En revanche , un Libraire de mes amis , fort curieux & un peu chimiste , à qui j'ai parlé de vous , & de ce que vous valez , m'a témoigné que si vous étiez à Paris , il pourroit vous y faire subsister , ou par lui-même , ou par ses amis , quand vous ne voudriez faire autre chose que corriger les feuilles des Livres qu'ils font imprimer ; & à plus forte raison , si vous étiez homme à leur traduire des Traités chimiques , parce qu'ils ont quelque envie d'entreprendre un Théâtre chimique en françois ; néanmoins ils ne veulent pas s'engager davantage , avant que de vous avoir vû & connu. J'ai crû que je devois vous donner cet avis , sur lequel vous prendrez vos mesures , comme vous le jugerez à propos. Je crois bien , que si vous étiez une fois en ce pais , cet emploi , ou quelque autre meilleur ne vous manqueroit pas. J'ai donné à ce même Libraire , qui est fort raisonnable & fort intelligent , le Mémoire que vous m'avez envoyé ; il m'a témoigné que les Livres que vous demandez sont très-curieux & très-rares ; celui que l'on trouvera plus aisément est *Ars aurifera* , lequel il avoit lui-même il n'y a pas long-temps.

si je puis le recouvrer, ou quelqu'un des autres, je vous l'envoyerai.

Je croi que je vous ferai plaisir de vous dire quelque chose que j'appris hier d'un Arabe que je vis chez M. Concart : il s'appelle *Signor Abramo Maronite*, natif d'une ville nommée *Tripoli* sur le *Mont-Liban*, qui est presque tout habité par des Religieux, Chrétiens, ou autres. Il fut mandé premierement à Rome par le Cardinal *Caponi*, chef de la Congregation de *Propaganda fide*, qui le fit venir pour traduire quelques Livres de la Bible, & de dévotion en Arabe. Depuis il fut attiré en France par le Cardinal de *Richelieu*, pour travailler à une Bible en toutes langues. Maintenant il étoit au Cardinal *Mazarin*, après la disgrâce duquel il se dispose à s'en retourner à Rome. Il est homme de sçavoir & de vertu.

J'appris de lui au sujet des raisins de la terre de Chanaan, que sur le *Mont-Liban* il en croît encore aujourd'hui, dont les grapes sont aussi grosses qu'un homme, & les grains que des prunes, excellens à manger, mais non pas à faire du vin. Ils ont, en la langue du pays, un nom qui veut dire *Moines pendus*, parce que les Moines y sont tous vêtus

de noir, qui est la couleur de ces raisins ; lesquels étant de la grosseur que je vous ai dit, ne ressemblent pas mal de loin à un Moine pendu.

Il nous parla fort aussi des pigeons dont on se sert pour envoyer & recevoir des nouvelles d'*Alep* à *Alexandrie*, & d'*Alexandrie* à *Alep*. Les Marchands de ces deux Villes, qui sont distantes de quatre grandes journées l'une de l'autre, ont grand commerce ensemble ; & pour l'entretenir plus facilement, ils nourrissent chacun des pigeons au haut d'une Tour. Quand ces pigeons ont leurs petits, le Marchand d'*Alexandrie* prend les meres qui sont dans la Tour, & les envoie à son correspondant d'*Alep*. Celui d'*Alep* en fait de même, c'est-à-dire, qu'il envoie les meres de son pigeonnier au correspondant d'*Alexandrie* ; puis quand ils veulent s'écrire l'un à l'autre en diligence, ils lâchent une de ces meres, qui d'abord s'élève en haut à perte de vûe, & comme l'on croit pour deux raisons ; l'une, afin d'éviter les oiseaux de proie qui volent moins haut ; & l'autre, afin de mieux découvrir le lieu de son ancienne demeure, où elle va fondre à tire d'aîle, faisant en six heures ce chemin de quatre jours.

Quand

Quand elle est arrivée, elle ne cesse de tourner autour du pigeonier, & de faire bruit de ses aîles, jusqu'à ce qu'on lui ait ouvert la fenêtre. Les Marchands avertis par ce bruit, lui vont ouvrir, & lui prennent sa lettre qu'elle porte attachée au pied, ou sous une aile, & lâchent une autre colombe de même pour faire réponse. Je demandai au *Signor Abramo*, combien de temps elles conservoient ainsi cet esprit de retour, & ce desir de revoir leurs petits. Il me dit qu'elles le conservoient jusqu'à deux ans entiers, ce qui est, à mon avis, admirable. Ces pigeons, au reste, ne sont pas fort gros, comme ceux d'Italie, ou d'Espagne; mais petits comme les nôtres. Ils en ont d'autres qui sont gros comme des chapons, & ne sont bons qu'à manger.

Vous pourrez rapporter cela dans vos observations, si bon vous semble, avec une autre chose qui est arrivée depuis peu en ce país, & que je vous dirai, bien qu'elle semble d'abord de peu d'importance: c'est qu'on a éprouvé par hazard, qu'une poule pouvoit vivre douze jours sans manger. La riviere de Seine a été furieusement débordée cette année. *M. du Ryer*, Auteur assez connu,

qui a une maison de campagne sur le bord de l'eau , fut contraint de l'abandonner , & elle fut inondée jusqu'au grenier. Quand le déluge commença de passer , on trouva dans le grenier qui étoit encore à moitié plein d'eau , une poule perchée sur un baton , d'où elle ne pouvoit avoir bougé depuis dix ou douze jours que l'inondation avoit duré. Le grenier , au reste , étoit vuide de toute sorte de provisions , & il n'y avoit chose à manger pour elle , outre qu'il étoit tout rempli d'eau.

Voilà ce que j'avois à vous dire pour cette fois. Je vous supplie de m'aimer toujours , & de me croire , &c.



LETTRE DE M. PELLISSON

A Mlle. DE SCUDERY ,

*Au sujet des Fêtes de Chambord , pendant
que le Roy y étoit en 1668.*

JE suis persuadé , Mademoiselle , qu'on vous a écrit qu'il n'y a point de maison Royale , qui soit d'un dessein plus noble & plus magnifique que

DE M. PELLISSON. 403
Chambord. Le Parc & la Forêt qui
l'environnent sont remplis de vieux
chênes droits & touffus, qui ont été
consultés autrefois. Si les anciens Ar-
bres n'avoient été condamnés par un
jugement équitable à un éternel silence ;
si l'obscurité de leurs oracles, & l'in-
discretion avec laquelle ils trahissoient
les secrets des amans, n'avoient obligé
les Dieux à les réduire à servir seule-
ment pour l'ombrage & la fraîcheur,
il y a sans doute beaucoup d'apparen-
ce que ceux de Chambord parleroient
plus clairement que de coutume, &
qu'ils decideroient en faveur de ce qu'ils
voient aujourd'hui, quoiqu'ils ayent
eu l'honneur d'aider aux plaisirs de
François I. dont la grandeur & la ma-
gnificence n'ont pû être surpassées que
depuis quelques années. Le temps a été
admirable contre l'ordre des saisons,
depuis que le Roy est parti de S. Ger-
main.



On sçait assez que les grands Rois
A l'Univers peuvent donner des loix,
Qu'on les aime, & qu'ils se font craindre :
Mais a-t-on vû quelquefois
En faveur des Heros les Saisons se contraindre ;
Et renoncer à leurs droits ?

Auguste une fois en sa vie,
 Voulant donner un Spectacle à sa Cour,
 Avoit besoin d'un beau jour.
 Jupiter complaisant contenta son envie.
 Après avoir durant la nuit
 Effrayé toute la Terre
 De l'éclat étonnant, du désordre & du bruit
 Que causent dans les Airs la Pluye & le Tonnerre,
 Voulut bien le matin appaiser son courroux,
 Et ramener un jour plus tranquille & plus doux.
 Virgile a célébré cette heureuse journée:
 Et là-dessus, sans hésiter
 Il le fait partager avecque Jupiter.
 Rome parut étonnée,
 De ce qu'au milieu de l'Eté
 L'orage fut arrêté.
 Ce qu'a dit l'Antiquité
 De ce fameux personnage
 Pourroit bien être augmenté
 En faveur d'un tel ouvrage.
 Un Auteur qui connoît les besoins d'un Heros
 Loue assez mal-à-propos ;
 Et sur tout quand il a quelque besoin lui-même,
 Il fait peu de scrupule & de difficulté
 D'imposer faussement à la posterité.
 La flatterie en ce cas est extrême :
 Il prodigue l'honneur & l'immortalité
 Aux depens de la verité.

Mais les Flateurs ici ne sont d'aucun usage ;

Un Prince fans défaut rarement les ménage.

Louis peut se passer des inutiles soins

Des Ecrivains fameux qui seront les témoins

De sa grandeur & de sa gloire.

Et sans les travaux des Auteurs,

Sans le secours suspect des Filles de Mémoire,

Sans l'embellissement qu'inspirent les neuf

Sœurs ,

Ses Courtisans pourront écrire son Histoire.

Le Roy & la Reine sont allés assez souvent à la chasse. Rien n'est égal à la magnificence de tous les équipages, & au bonheur avec lequel on a pris tout ce qu'on a attaqué. Les plus grands cerfs ont à peine duré une demie-heure. Les chasseurs de profession s'apercevant que les courtisans étoient surpris de voir que les cerfs étoient plus fatigués, & plutôt lassés qu'eux, ont allegué des raisons naturelles auxquelles tout le monde s'est rendu. Voici des Vers que de Poy a fait sur le champ, qui pourront vous instruire de l'état de la question.

Les faveurs de l'amour souvent sont dangereuses.

Un cerf heureux & bien traité,

Après avoir passé quelques nuits amoureuses ,

Croit dormir tout le jour avec tranquillité.
 Le repos en tel cas est un peu nécessaire.
 Qui ne sçait là-dessus les choses qu'il doit faire?
 De ce fatal besoin aucun n'est exempté.
 Quand de chiens ameutés une troupe abboyante
 Qu'anime une Troupe bruyante,
 Après l'avoir poursuivi dans le bois
 L'oblige enfin à sortir dans la plaine;
 Mais il manque aussi-tôt d'haleine.
 Il tient peu de temps les abbois,
 Et par trop de plaisir sa vigueur abbatue
 Cede au Chasseur qui le presse & le tue.

Vous verrez des descriptions régulières, belles & exactes d'une Fête superbe & très-galante, que le Roy donna à la Reine & aux Dames, il y a quatre jours à Herbault. Les Dames se promenerent à cheval dans le Parc. Vous ne sçauriez vous imaginer leur bonne grace, leur air, leurs ajustemens, ni la surprise avec laquelle il les aperçut dans un endroit du bois. Je ne sçaurois vous dire si cet endroit étoit le jeu de longue paume, le mail, ou une étoile; car je ne fus plus en état d'avoir aucune attention.

 Aussi-tôt que je les vis,
 Tous mes sens furent interdits.

Elles étoient aussi fieres que belles.

Ce n'est pas sans raison. Quelques-unes d'entr'elles

Ont fait des coups bien hardis.

J'admire leur audace extrême.

Mais je crains bien un jour pour elles-même ;

Et tels vainqueurs, après leurs grands exploits

Peuvent être vaincus eux-mêmes quelquefois.

Plus la conquête est grande, & moins elle est parfaite ;

Et leur victoire a bien de l'air d'une défaite.

Le Roy, la Reine, & les Dames descendirent de cheval ; ils entrèrent dans une Sale fort éclairée, où l'on dansa assez long-temps. Je ne puis me résoudre à vous entretenir de la beauté des Dames, de la diversité, de la commodité des appartemens. Je pourrois bien vous dire comme Herbault étoit un moment avant que le Roy fût arrivé. Mais tout parut en un moment changé par un enchantement admirable.

Ce que Louis mene avec soi,

Pour mieux dire, Louis lui-même,

Répand en un moment une parure extrême :

Je vous le dis de bonne foi.

Je suis persuadé que M. d'Herbault

lui-même n'eût pas connu sa maison ; & que pour peu qu'il eût eu de disposition à se flatter, il se fût imaginé qu'il étoit devenu le maître du Louvre, ou du Palais des Thuilleries. Je vous assure qu'il me semble tous les jours que le Brun, Mansart, & le Nostre ont employé tout leur talent & leur sçavoir dans les lieux où le Roy passe.

S'il s'avisait d'entrer jamais
 Dans le médiocre Palais,
 Où vous regnez dans les Tournelles
 La maison aussi-tôt deviendroit des plus belles.
 Le vilain vestibule en seroit décoré,
 L'obscur degré seroit tout éclairé,
 Le passage seroit paré.
 Que de lustres dans les ruelles !
 Le cabinet enfin vous paroïtroit doré.

On passa, après que le bal fut fini, dans une Orangerie qu'on avoit préparée pour un souper magnifique. La disposition des ornemens, des lumieres, des buffets, & des services étoit admirable. M. le Maréchal de Bellefonds, qui, comme vous sçavez, est propre à plus d'une chose, avoit fait entremêler des festons de pampre chargés de muscats, avec des orangers fleuris ; & on avoit
 dispose

disposé au-dessus une confusion si agréable, qu'il sembloit que le hazard y eût fait naître des plus beaux fruits de la Touraine. On avoit eu même quelque égard aux nuances ; & ceux de la Cour qui sont les plus sçavans, & les plus profonds en ces matieres, n'y trouverent rien à reprendre.

Notre ami le Gouverneur,
 Que vous sçavez être assez bon Seigneur,
 Avoit souffert que la Province
 Des beaux fruits de l'Automne, & de ceux de
 l'Eté
 En ce jour regalât son Prince.
 Chacun admira la bonté
 Qu'il eut pour Sa Majesté.

Vous sçavez, Mademoiselle, que rien n'est si perilleux que les inventions. Je ne voudrois pas m'attirer ceux qui les hazardent. Car le nombre en est infini ; mais il est vrai qu'on ne peut s'imaginer le succès heureux de celles dont je viens de parler, où l'on avoit pris un soin si exact de contenter tous les sens, qu'on n'a jamais vû une Fête préparée en si peu de temps, avec tant de grandeur & de politesse.

Le Roy en donna avant-hier une au-

tre dans le château de Blois, dont vous connoissez la réputation. Tout y étoit merveilleusement bien entendu. Je pourrois faire une description très-pompeuse du lieu qu'on avoit choisi, de l'abondance, & de mille autres circonstances. Elle n'avoit rien d'humain ni d'ordinaire. Je ne suis cependant tenté en aucune maniere de la comparer aux Festins des Dieux. Il me semble qu'il n'eût pas été impossible, sans en faire mention, de parler dignement de Leurs Majestés.

Sur un si beau sujet qu'il est aisé d'écrire !

Pour moi je tiens qu'on ne sçauroit leur dire

Rien de si grand que leur nom.

L'Antiquité me paroît trop usée,

Et la Fable trop épuisée.

Laissons donc en repos Jupiter & Junon.

Le seul nom de Louis donne trop d'avantage,

Et ne suffit-il pas pour le plus grand Ouvrage ?

Touché de la beauté d'un si noble sujet,

J'écrirois tout ce qu'il a fait

D'écrire tout ce qu'il fait

Mais je dois seulement l'admirer en secret.

Un silence prudent doit être mon partage.

Je crains de profaner ses exploits glorieux.

Quelques foibles Auteurs sans doute feroient

mieux

DE M. PELLISSON. 411.
De prendre ce parti respectueux & sage.
Ils font bien moins connoître à la posterité
La grandeur du Heros que leur temerité.



L E T T R E
DE M. PELLISSON
A U R O Y,

Sur son Abjuration faite à Chartres.

Cette lettre est dans le Recueil de celles de Bussy, de l'édit. de 1716. tom. 5. p. 160. & fut envoyée à M. de Bussy par Mademoiselle Dupré le 2. Nov. 1670.

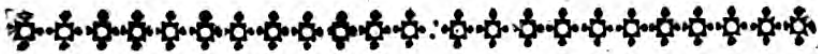
S I R E,

Quelque profond que soit mon respect pour V. M. j'ai crû que je devois faire la seule chose du monde qu'il ne faut pas faire pour lui obéir, ni pour
M m ij

L E T T R E S

lui plaire, sans lui en parler. Dieu a voulu toutefois qu'après lui, V. M. y eût la première part. Sept ans de prière & d'étude avoient éclairé & convaincu ma raison ; le seul état d'infortune & de disgrâce où je me trouvois, me rendoient suspectes toutes les lumières & les inspirations du Ciel, quoique vives & fortes. Il a plu à V. M. de me tirer de cet état il y a neuf mois. Qu'elle compte désormais entre les graces que j'ai reçues de sa bonté, & dont je lui dois être éternellement obligé, celle qui est sans comparaison la plus grande, & qu'elle ne pensoit pas m'avoir faite ; je veux dire tout ce que les hommes pouvoient contribuer à ma conversion & à mon salut ; & qu'elle soit bien persuadée aussi qu'on ne peut être avec plus de vénération, de respect & de reconnaissance que je serai toute ma vie, &c.

M. de Buffy dans sa réponse du 21. Novembre 1670, dit : *La lettre de M. Pellisson est belle. Rien ne m'affermir davantage dans ma religion, que de voir un bon esprit comme le sien, l'étudier long-temps, & l'embrasser à la fin.*



* L E T T R E

SUR LE JUBILE'.

COMME tout ce qui se dit & qui se fait chez le Roy, devant les gens de la Cour, devient public, je crois qu'il est nécessaire que je vous rende compte d'une dispute sur le Jubilé, où j'ai été un peu engagé. Mais je vous prie de n'en parler à personne, à moins qu'on ne vous en parle. J'excepte Mademoiselle de Scudery, à qui vous ferez s'il vous plaît la même priere que je vous fais de n'en point parler, si ce n'est pour redresser les faux bruits, en cas qu'on en fît courir. On disputa fort hier au souper du Roy, où je n'étois point, touchant le Jubilé. M. l'Archevêque de Reims soutenoit que M. l'Archevêque de Paris ne pouvoit pas permettre de le gagner hors de son Diocèse. J'arrivai à la fin du soupé, mais il ne s'agissoit plus que de sçavoir si le S. Denys de France étoit l'Areopagite. M. de Reims soutenoit que non, & que l'on auroit mieux fait de corriger cette erreur dans le nouveau Breviaire de Paris, que de l'autoriser, ou de laisser la

chose en doute. En attendant le coucher du Roy, on reprit la question du Jubilé : presque toutes les personnes de qualité de la Cour étant dans les sentimens de M. de Reims, je ne pûs pas m'empêcher de témoigner que j'étois d'un avis contraire. Je ne vous en dis pas les raisons, je les ai mises dans un papier à part, pour ne pas embarrasser cette narration. On en parla au petit coucher où je fus encore seul à soutenir ce parti, hors M. le Comte de S. Agnan qui néanmoins ne voulut pas décider. Ce matin, en attendant le lever, on m'en a fait la guerre ; j'ai encore soutenu vigoureusement, & peut-être trop ce que j'avois soutenu, & cela contre M. l'Archevêque de Reims, M. le Cardinal de Bouillon, & M. le Cardinal d'Estrées. Il est vrai que ce dernier gardoit beaucoup de mesures pour ne se pas expliquer. Mais pour M. le Cardinal de Bouillon, outre qu'il se déclaroit, je ne pouvois pas douter quel étoit son avis par un seul mot qu'il en avoit dit devant moi, il y a quelques jours. Je crois qu'il n'en a point parlé devant le Roy. La dispute a été interrompue par le lever. Au sortir du Prie-Dieu, comme on attendoit que le Roy

vint à la Messe, on a recommencé. Là parce qu'il m'est échapé, moitié en riant suivant la liberté de la Cour, qu'ils étoient tous prévenus par leurs interêts, voulant dire qu'ils défendoient l'autorité des Evêques contre un prétendu droit patriarchal qu'ils s'imaginent que M. l'Archevêque de Paris se veut attribuer, les deux autres n'en faisant que rire, M. le Cardinal de Bouillon a pris la chose fort sérieusement, & comme pour lui. Il m'a dit premierement que j'étois Ecclesiastique, mais que je n'étois pas encore Theologien, & ensuite qu'étant Clerc, tout Maître des Requêtes que j'étois, on ne parloit point en ce lieu là à des personnes comme eux de la maniere dont je leur avois parlé. J'ai répondu aussi haut que lui, que je recevois avec beaucoup de respect la reprimende que me faisoit un Cardinal de l'Eglise Romaine, mais que je serois fort fâché si je l'avois méritée, & si j'avois dit quelque chose qui le dût blesser, ou ces Messieurs; mais que je ne le voyois pas, & ne pensois pas qu'ils le crussent. La Messe est venue sur cela, après laquelle M. le Cardinal de Bouillon, qui avoit pensé à ce qu'il venoit de faire, a recommencé à me par-

ler par je ne ſçai quoi de M. * * * & de Liege , & enfuite m'a tiré à part pour me faire mille excuſes , & juſqu'à ſe ſervir du terme de demander pardon , m'avouant qu'il avoit été un moment en colere , & avoit crû que je l'attaquois perſonnellement. Vous pouvez bien croire que je lui ai fait d'autres excuſes , & d'autres compliments , l'affurant , comme il étoit vrai , que ſ'il ne m'eût pas fait l'honneur de me parler , j'aurois été chez lui l'après-dinée pour ſçavoir par quel malheur il m'étoit arrivé de lui déplaire , ſans en avoir le deſſein. M. de Reims , & M. le Cardinal d'Eſtrées étoient encore là , à qui j'ai voulu auſſi faire des excuſes , mais ils m'ont aſſez témoigné qu'ils ne croyoient pas qu'il en fallût. Voilà tout , & il n'y a rien de plus. Je ne vous écris aujourd'hui que pour cela , & je ſuis toujours à vous de tout mon cœur , &c.

Les raiſons qu'on allegue contre le Jubilé de l'armée n'ont qu'une belle apparence ; elles ſont fondées à la vérité ſur de bons principes , mais fort mal appliqués.

Il eſt vrai qu'aux termes ordinaires un Evêque ne peut accorder le Jubilé dans le Diocèſe d'un autre.

Il est vrai en général que ceux qui voyagent hors de leur pays sont sujets à la juridiction civile, & à la juridiction ecclésiastique des lieux où ils se trouvent.

Mais il n'est point vrai qu'un corps d'armée, moins encore un corps d'armée où le Roy est en personne, marchant en pais ennemi, soit sujet à la juridiction ecclésiastique du lieu où elle se trouve campée. Il seroit aisé de le confirmer par les exemples de l'Histoire ancienne & moderne; mais il vaut mieux se servir d'un seul argument convaincant.

Tout le monde reconnoît cette vérité au moins jusqu'à un certain point. Car autrement pourroit-on trouver bon qu'une bande de Recollets avec une pierre benite à Paris se plantât au milieu d'un champ, y célébrât la Messe, y confessât, y communiât, & les vivans & les mourans, sans mission, sans permission, sans approbation, sans participation de chaque Evêque Diocésain: & néanmoins ni les Evêques Diocésains des ennemis, ni Messieurs les Prelats ne l'ont jamais trouvé mauvais, parce qu'on regarde l'armée marchant en pais ennemi, comme on regarde un peuple entier qui s'en iroit faire une conquête,

lequel en attendant qu'il eût une habitation certaine, ne pourroit mieux faire que de vivre sous la discipline ecclésiastique de l'Evêque Diocésain de son Prince, & de ceux que cet Evêque auroit approuvés ou ordonnés.

Mais on dit que toutes ces autres choses sont nécessaires, & que le Jubilé ne l'est pas.

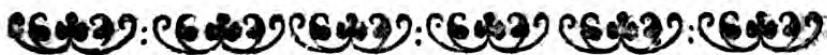
Le Jubilé de l'année sainte, qui est celui dont il s'agit, est accordé par le Pape hors de son tems, non pas seulement aux habitans de Paris, & avec cette restriction locale, mais personnellement au Roy qui l'a demandé, à la Reine, à Monseigneur le Dauphin, aux Officiers & Domestiques de leur maison. Il est accordé pour deux mois seulement depuis la publication; ces deux mois expirent le 20. Avril. Nul autre que l'ordinaire de Paris n'en peut être le dispensateur, les autres Evêques du Royaume ne l'ayant pas obtenu; c'est une nécessité au Roy ou de perdre la grace qu'il a demandée, ou de la recevoir ici. M. l'Archevêque le lui permet, & nous le permet en un lieu, où nul autre Evêque n'a droit ni juridiction sur nous, il faut donc avoir bien envie de disputer, pour y trouver à dire, &

je ne crois pas qu'en y faisant une sérieuse reflexion, on puisse douter si c'est l'intention du Pape, ou si ce ne l'est pas.

Au Camp devant Cambray

2. Avril 1677.

Il est certain que le Roy suivit le sentiment de M. Pellisson, puisque le 3. il donna ses ordres pour commencer le Jubilé le lendemain, & qu'il le fit ensuite. Le 27. Monsieur dinant avec le Roy, lui dit: Vous avez fait votre Jubilé, Monsieur, & je n'ai pas fait le mien. Le Roy repondit: si j'avois voulu croire ces Messieurs (en parlant de M. le Cardinal de Bouillon, & de M. l'Archevêque de Reims) je ne l'aurois pas fait non plus.



MANDEMENT

PAUL Pellisson Fontanier, Chevalier, Conseiller du Roy en ses Conseils, Maître des Requêtes ordinaire de son Hôtel, Abbé de S. Barthelemi de Benevent, Administrateur pour Sa Majesté du temporel des Abbayes de Cluny & de S. Germain des Prés.

Nous avons vû avec édification & admiration durant toutes ces dernières campagnes , au milieu de la licence militaire , & parmi tous les autres soins d'un grand Prince , & d'un grand Général , la pieté du Roy s'appliquer particulièrement à faire reverer le Dieu des armées , & à reprimer les blasphêmes contre son saint Nom , en faisant de nouveau , non seulement publier dans ses camps , mais aussi observer & exécuter avec une juste severité les peines des blasphémateurs portées par sa Déclaration de Fontainebleau du 3. Juillet 1666. Mais nous n'avons pas appris avec moins de douleur & d'étonnement , que dans les terres & dépendances de l'Abbaye de S. Barthelemy de Benevent , à laquelle il a plû à Sa Majesté de nous nommer , & où nous sommes Seigneurs temporels , ces impietés avoient presqu'autant de cours qu'elles en pouvoient avoir dans les armées les plus dereglées ; & que le désordre s'augmentant chaque jour , au grand scandale des gens de bien , demandoit qu'on y apportât un prompt remede. A CES CAUSES , persuadés premierement de l'obligation que nous avons tous , chacun selon l'étendue & la me-

sure petite ou grande de son pouvoir ,
 d'honorer , & de faire honorer le Roy
 des Rois & le Seigneur des Seigneurs ;
 & en second lieu que cette obligation
 est encore plus grande & plus précise
 dans les territoires qu'il a pris comme
 pour son propre heritage , en les desti-
 nant & affectant à la subsistance tem-
 porelle de son Eglise : & ne pouvant
 mieux seconder les soins , & pieuses in-
 tentions du Prince très-Chrétien que
 nous suivons , & que nous servons ; nous
 mandons & ordonnons à nos Officiers
 de la Justice de Benevent , de faire pu-
 blier à cri public , & afficher aux por-
 tes des Eglises , & Marchés , afin que
 personne n'en prétende cause d'ignorance ,
 en toutes les terres & paroisses dé-
 pendantes de notredite Abbaye , ladite
 Déclaration de S. M. du 30. Juillet
 1666. contre les blasphémateurs. In-
 vitons & exhortons les Curés desdites
 paroisses d'en faire mention à leur Prô-
 ne le Dimanche ensuivant , & avertir
 leurs paroissiens que ceux qui tombe-
 ront à l'avenir dans ces épouvantables
 excès , nous auront pour partie formelle.
 Enjoignons très-expressément à nosdits
 Officiers , non seulement de nous infor-
 mer de tous les scandales semblables ,

mais aussi d'en commencer la poursuite criminelle, aussi-tôt qu'ils en seront avertis, sans autre ordre de nous, à peine d'en répondre en leur nom, & d'être destitués de leurs Charges. Requerons & supplions les Seigneurs voisins qui ont leurs terres, seigneuries & justices mêlées à celle de ladite Abbaye de Benevent, d'ordonner le semblable à leurs Officiers. Et bien que par la grace de Dieu, nous n'ayons point reçu de pareilles plaintes dans les dépendances des Abbayes de Cluny & de S. Germain des Prés, dont il a plu à S. M. de nous confier l'administration: comme il ne seroit pas impossible, quelque soin que nous ayons d'être instruits de ce qui s'y passe, que ce mal ne nous eût été dissimulé; & qu'en tout cas l'occasion nous avertit de le prévenir, plutôt que de l'attendre: nous ordonnons & enjoignons en ladite qualité d'Administrateur, à tous les Officiers du temporel desdites Abbayes de Cluny & de S. Germain des Prés, de faire chacun en droit soi une semblable & pareille publication de ladite Déclaration de S. M. contre les blasphémateurs, tenir la main qu'elle soit exécutée selon sa forme & teneur, nous aver-

tir soigneusement des contraventions ,
 & en entreprendre la poursuite sans au-
 tre ordre de nous , comme ci-dessus &
 sous les mêmes peines. En témoin de
 quoi nous avons signé notre présente
 Ordonnance , l'avons fait contresigner
 par notre Secetaire , & y avons fait
 appliquer le scel de nos Armes. Donné
 à Versailles le seizième Août l'an de
 grace 1677. *Signé* , Pellisson Fontanier.
Et plus bas par mondit Seigneur , Soutain.
Et scellé de ses Armes. .



LETTRE DE M. PELLISSON

A M. D'HERICOURT,

De l'Académie de Soissons , Auteur du
 Livre intitulé : *De Academia Sues-*
sionensi , imprimé à Montauban 1688.
 in-8^o.

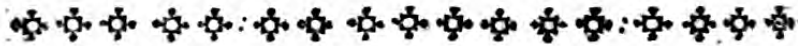
HONNY soit qui mal y pense. J'ai
 sçû , M. par notre cher ami M.
 Dumas , que vous n'aviez pas bien ex-
 pliqué mon retardement à vous rendre
 les très-humbles graces que je vous
 dois. Il est vrai que j'ai tort , & je vous

424 L E T T R E S
en demande pardon. Ne doutez pas cependant que je n'aye été fort sensible au très-beau & très-obligeant present qu'il vous a plû de me faire. Voici la verité toute pure. J'ai accoutumé de remercier d'un mauvais livre le premier jour que je le reçois, & d'un bon, après que j'ai trouvé le temps de le lire. Je ne doutois pas que le vôtre ne fût de ce nombre. Je vous assure toutefois & sincerement, qu'il m'a paru encore surpasser ce que j'en attendois ; je ne dis pas seulement pour ce qui peut me regarder, où l'on vous accusera toujours d'avoir été prévenu par l'amitié ; mais en général pour l'ouvrage entier, qui est tel que l'on n'y trouvera jamais rien à désirer, qu'une plus grande & plus heureuse matiere. Feu M. Sarasin qui revenoit de la guerre civile de Guyenne avec M. le Prince de Conty, & ne m'avoit jamais ni vû, ni connu, acheta à Paris l'Histoire de l'Académie Françoise pour s'en mocquer. Il la lut allant chercher la Cour à Peronne, & revint quelques jours après me demander avec empressement mon amitié, repetant sans cesse qu'il n'appartenoit qu'à moi de faire quelque chose de rien. Si je ne vous étois pas attaché il y a long-temps

long-temps par une parfaite connoissance de votre mérite, je ferois très-assurement, Monsieur, la même chose pour vous. Mon sujet avoit mille avantages sur le votre, & votre travail a mille avantages sur le mien. Il ne se peut rien ajouter ni à l'élegance de votre latin, ni à la maniere noble, simple & naturelle de toute votre narration, dont j'ai été charmé. En un mot, tout ce que je pourrois prétendre désormais en ce petit genre historique, feroit d'être *nugarum laude secundus*. Ne vous offendez pas de ce mot, non plus que moi. Vous sçavez bien qu'en latin il y a *erudita nuga*, qui valent mieux qu'une partie de nos grandes occupations, c'est-à-dire de nos vanités humaines. Pour vous faire ma confession, en vous ouvrant tout-à-fait mon cœur comme à un ami, ce qui m'a obligé de parler comme j'ai fait, c'est que j'ai souvent regret d'avoir donné la fleur de mon esprit aux belles choses, & de n'en donner que la lie & le marc à des choses les plus importantes du monde, dont vous seriez bien plus capable que moi. Si vous me faites l'honneur de me marquer par une réponse le lieu de votre séjour ordinaire, car de-

puis celui que vous avez fait en Bearn, je ne le sçai qu'à demi, je vous adresserai le peu que j'ai fait sur la Religion, afin qu'il vous prenne envie de me surpasser de ce côté-là, comme vous avez fait de l'autre, à la charge que personne ne me surpassera jamais, Monsieur, à vous estimer, & honorer, ni à être votre très-humble & très-obéissant serviteur.

A Versailles le 23. Juin 1689.



L E T T R E S

Tirées de la vie de Pierre du Bosc, Ministre à Caen, imprimées in-8^e. à Rotterdam Leers, 1694.

EN 1658. l'Eglise de Charenton jeta les yeux sur M. du Bosc, & lui envoya M. Gaches l'un de ses Pasteurs, & M. de Massanes à Caen, pour le demander à son Eglise.

M. Pellisson qui l'avoit connu à Montauban, lui écrivit plusieurs lettres pour l'engager à répondre aux desirs de l'Eglise de Charenton. On en trouve deux ici.

La premiere ne fait que préparer les voyes, & ne parle que des sentimens que tout Paris a pour le Ministre.

PREMIERE LETTRE.

Monfieur, en recevant la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, j'ai éprouvé tout le plaisir des anciennes amitiés & des nouvelles: car vous m'avez assuré de la vôtre, & vous m'avez fait esperer celle de M. Bardou. En une autre occasion je ne vous parlerois que de lui, qui m'a semblé une personne d'un très-grand mérite; ou que de ses beaux & galans ouvrages, qui m'ont fait passer une après-dinée entiere le plus agreablement du monde, tant j'y ai trouvé d'invention, d'esprit, & de politesse. Mais quand il devoit lui-même voir cette lettre, il vous estime & vous aime trop, pour trouver mauvais que je me hâte de venir à vous, & que je vous en donne la meilleure & la plus grande partie. Votre célèbre Compagnie elle-même, quelque respect que j'aye il y a long-temps pour elle, quelque ressentiment qui me demeure de ses bontés pour moi, dont vous me parlez si obligamment, souffrira pour

cette fois que je ne lui rende qu'en ce peu de paroles tous les hommages & toutes les graces très-humbles que je lui dois. Il me semble, Monsieur, qu'aujourd'hui je ne dois avoir ni louanges, ni remercimens que pour vous, qui après tant d'années d'absence & de silence, me faites encore l'honneur de vous souvenir de moi, & de m'aimer. Sçachez pourtant qu'en cela vous m'avez rendu justice ; car de mon côté je n'ai jamais été capable de vous oublier. J'ai partagé votre gloire avec vous, sans vous le dire. Les applaudissemens qu'on vous a donnés m'ont touché, comme si je les avois mérités moi-même ; & quand sur de faux avis tout le monde a couru à Charenton pour vous entendre comme un grand homme, j'ai couru avec cent fois plus d'ardeur que les autres, pour vous entendre comme un ami. Que ce mot de grand homme ne vous fasse point de peur. Je n'ai pas dessein d'éprouver votre modestie, comme vous avez éprouvé la mienne : & bien que je pussé avec justice vous rendre vos propres paroles, j'aime mieux vous avertir par mon exemple, qu'il ne faut pas tant louer ceux que l'on aime, lors même qu'ils

Le méritent, bien loin de le faire quand ils ne le méritent pas. Permettez-moi seulement de vous dire sur votre sujet & sur le mien, mais dans la plus exacte rigueur de la vérité, que vous avez choisi la bonne part, & que j'ai une joye extrême de voir un des plus beaux & des plus heureux génies que je connoisse, dans le plus digne & le plus glorieux emploi du monde. Vous nous avez laissé les vanités en partage, & de ces vanités même, ma santé & plusieurs autres raisons m'ont empêché le plus souvent de n'embrasser que les plus vaines. Ainsi, Monsieur, quand je compare ces actions éloquentes où vous acquerez tant d'amis à Dieu, & tant de gloire à votre nom, avec ces autres petits ouvrages qui m'ont fait connoître depuis quelques années, il me semble que je vois en vous Alexandre au milieu de ses conquêtes; & en moi cet homme qu'on lui presenta un jour, & dont il récompensa l'inutile & ridicule industrie d'une mesure de millet. J'en ferois encore plus touché que je ne suis, s'il falloit de nécessité que les amis fussent égaux en toutes choses. Mais il y a long-temps que des sages ont décidé le contraire. Il s'agit en amitié moins de

l'esprit que du cœur. Le mérite peut être différent , pourvû que l'affection soit pareille. De ce côté-là , je me vante non seulement de vous égaler , mais encore de vous surpasser , comptant que vous me surpasserez de l'autre ; & vous en recevrez des preuves , toutes les fois que je pourrai vous témoigner avec quel respect & quelle passion je suis , &c.

SECONDE LETTRE

A U M E S M E .

M O N S I E U R , c'est une étrange témérité , me direz-vous , que de vouloir ajouter quelque chose aux persuasions de M. Gâches , & de M. de Massanes : je l'avoue. Mais après avoir entendu le plus éloquent Avocat du monde , un Juge équitable ne laisse pas quelquefois d'écouter les paroles en désordre , & la voix confuse d'une Partie qui demande audience en sa propre cause. Si toute notre Eglise vous souhaite avec ardeur , personne n'a plus d'interêt à vous souhaiter que moi. Je n'attends pas seulement en vous un excellent Pasteur , capable de m'exhorter & de m'instruire : j'attends un ancien ami , qui seul pourroit faire toute la douceur de ma vie :

j'attends même par le quartier qui vous seroit destiné, un voisinage, avec qui je pourrois passer utilement & agréablement tous les momens, que je pourrois dérober à vos occupations & aux miennes. Ainsi, Monsieur, si la question dont il s'agit étoit une de ces questions pour l'ami dont parle Montagne, & qui se décide toujours par la faveur; je vous prierois, je vous conjurerois de tout mon cœur, de ne me pas refuser une des plus grandes satisfactions que je puisse me promettre; mais il vaut mieux que cela ne soit pas ainsi: je ne l'emporterois pas à mon avis. Trop d'autres amis, & plus considérables que moi en toutes sortes, opposeroient leurs prières aux miennes; & vous seriez contraint d'y céder. J'aime donc mieux revenir à une chose qui est bien plus selon mon honneur: c'est-à-dire, à ne plus considérer ce que je desire, mais ce que vous devez désirer; & à vous expliquer avec franchise, sans intérêt & sans passion, mes sentimens tels qu'ils sont, en une des plus importantes affaires que vous aurez jamais. Si vous trouvez que je me trompe, j'en serai fâché; mais j'aurai satisfait à ce que j'ai crû vous devoir; & je vous jure

sincèrement, que je prendrois pour moi-même le conseil que j'oserai vous donner. Après cette véritable protestation, je vous dirai sans façon, & comme un homme qui vous écrit à la hâte, ce que je ferois, si j'étois à votre place. Premièrement, je louerois Dieu d'avoir beni mon ministère, & de m'en donner des preuves, non seulement par l'affection de mon Eglise, mais aussi par la recherche de celle de Paris. Après cela, je regarderois avec quelque ressentiment les témoignages que cette dernière m'auroit donnés de son estime. Je ne dis pas que je voulusse oublier ce que je devois à la première, ou concevoir d'abord le desir de l'abandonner; mais au moins je penserois, que quelque chose qu'il plût à Dieu d'ordonner de ma vocation, il me feroit la grace sans doute de trouver par-tout ma patrie, par-tout la même douceur, la même satisfaction. J'attendrois donc avec patience, & si je puis le dire ainsi, avec une indifférence chrétienne, ce que mon Eglise, & ce que le Synode son supérieur résoudroient de moi, sans favoriser par mes actions, ni par mes discours, ni l'un ni l'autre des deux partis. Mais si l'affaire se réduisoit à ce point,

que mes propres Juges me fissent juge moi-même de ce que je devrois devenir, alors je me dépouillerois, autant qu'il me seroit possible, de toutes mes affections, & de toutes mes inclinations naturelles. Je n'aurois plus ni pere, ni mere, ni freres, ni sœurs, ni femme. Je ne penserois plus du tout, ni à ce qui me pourroit plaire à Caën, ni à tout ce qui pourroit me toucher à Paris. Je regarderois seulement en quel des deux lieux ces talens, que les uns desirent, & que les autres veulent retenir, pourroient être plus utiles à la gloire de Dieu, & à son service; Quelle des deux Eglises auroit plus besoin de mon ministère; Quelle des deux seroit la plus difficile à bien pourvoir; En quelle des deux, en un mot, je pourrois servir davantage, non pas à une Province, ou à une Ville en particulier, mais à toute la France en général, & à tout le corps des vrais Chrétiens qui sont au monde. Sur ces fondemens, je ne marchanderois point entre Caën & Paris. S'il falloit se déterminer, je me déterminerois nettement & hardiment; & n'ayant pour but que de faire mon devoir, je n'appréhenderois pas qu'on m'accusât d'avoir voulu faire autre cho-

se. Je condamnerois même , comme criminels , les scrupules qui me voudroient persuader le contraire , & mettrois au rang des mauvaises hontes celles qui m'empêcheroient de me déclarer. Voilà, Monsieur, comme j'en userois , ce me semble. Je puis dire , comme autrefois un grand Apôtre , que j'ai tourné tout ce discours sur moi-même , par une façon de parler ; mais Dieu m'est témoin que je vous ai parlé en sincérité de cœur. Je le prie avec toute l'ardeur dont je suis capable , qu'il vous inspire les résolutions que vous prendrez ; & je suis avec tout le respect , & toute la passion possible , &c.





* L E T T R E

AU PAPE INNOCENT XI.

T RES-SAIN T PERE,

Me voici encore une fois (a) aux pieds de votre Sainteté , avec une offrande que j'espere , qui ne lui sera pas désagréable. C'est la liste générale de ceux qui ont abjuré l'hérésie en France depuis la fin de l'année 1676 , jusqu'à la fin de l'année dernière 1681 ; & qu'on peut dire que la piété , les soins & l'applica-

(a) M. Pellisson avoit écrit au Pape Innocent XI. deux lettres avant celle-ci , dont on trouve l'extrait au premier Volume des Réflexions sur la Religion.

Cette troisième lettre fut écrite en latin , & traduite en françois , pour être vûe du Roy qui l'approuva ; mais les affaires s'aigrissant , elle ne fut point envoyée. Ces mots sont à la tête du Mss. que j'ai vû , & qui étoit corrigé de la main de M. Pellisson.

Voilà sans doute pourquoi il n'en donna qu'un extrait. J'ai crû qu'on la trouveroit avec plaisir ici toute entière.

tion du Roy ont rendus à l'Eglise. Je ne puis oublier avec quelle joye, véritablement Apostolique, V. S. reçut il y a deux ans un catalogue semblable, qui n'alloit que jusqu'à la fin de 1679, & n'étoit que d'environ dix mille personnes ; avec quelle humanité toute sainte, elle voulut même me faire l'honneur de me le témoigner par un Bref qu'elle daigna m'adresser. Je ne doute pas qu'elle ne soit encore bien plus touchée, de voir que ces grands progrès se redoublant incessamment, deux autres années ajoutées à ces trois premières, ont fait monter ce nombre de prédestinés jusqu'à cinquante mille huit cents trente. Il semblera peut-être à V. S. que je lui donne bien tard une si bonne nouvelle ; mais elle sçaura, s'il lui plaît, que par beaucoup de raisons, qu'il est inutile de lui expliquer, la liste de chaque année ne se peut faire bien exactement que quatre ou cinq mois après l'année expirée, sur les états des Evêques & des Intendans des Provinces, qui me sont remis par ordre de Sa Majesté. D'ailleurs, (car pourquoi rien déguiser à V. S. qui en la haute place qu'elle tient, n'a pas moins de lumiere que de pouvoir ;) quelque impatience

que j'eusse de me donner l'honneur de lui écrire, je me retenois moi-même, voulant & ne voulant pas, dans l'espérance de voir terminer dans peu les affaires de notre Eglise de France; & qu'alors je pourrois encore plus à propos ajouter cette joye à toutes les autres. Je n'ignore pas, T. S. P. un bruit que les chefs des Hérétiques ont premierement tâché de répandre par-tout, augmenté depuis, & pour ainsi dire, cultivé avec soin par ce grand nombre d'envieux, qui est une suite naturelle & nécessaire de la gloire & de la prospérité du Roy. Ils ont fait entendre que les conversions de Poitou, qui ont été les plus nombreuses, & au-delà de tout ce qu'on en pouvoit espérer, n'étoient que l'ouvrage de la violence, ou de la crainte; & qu'on avoit en un mot moins persuadé, que commandé la Religion catholique. Mais si V. S. me permet de lui expliquer ce que j'en sçai avec beaucoup de certitude, elle trouvera que ce bruit a très-peu de fondement, & beaucoup de malignité. (a) Il est inoui, & je puis

(a) On lit en marge ces mots écrits de la main de M. Pellisson : *Cela étoit très vrai quand je l'écrivois. On n'a pas toujours tenu depuis la même conduite, sur-tout en 1685, quand*

l'assurer sans crainte , qu'on ait commandé à qui que ce soit d'abjurer son erreur ; qu'on l'ait exigé de qui que ce soit par la force , ou par les menaces. Voici la vérité telle qu'elle est. Le Poitou , plus qu'une autre Province , est rempli de tout temps d'un nombre infini d'Hérétiques , errans comme brebis sans Pasteur , & les dernières années avoient plutôt augmenté que diminué le mal. Deux Evêques avoient long tems tenu le Siège l'un après l'autre , à qui leur mauvaise santé , ou d'autres obstacles , n'avoient pas permis un grand travail dans leur diocèse. Mais l'homme ennemi , dont l'Evangile parle , qui se lève de nuit , pour semer le mauvais grain parmi le bon , n'avoit eu garde de s'endormir. Le Roy venoit de remplir cette place très-importante , d'un nouvel Evêque , Hardouin de la Hoguette , que le zèle , le sçavoir , & les manieres douces & honnêtes rendoient plus propre qu'un autre à réparer les désordres du passé. Une fièvre quatre opiniâtre dont il étoit travaillé , n'empêcha pas qu'entrant dans son Diocèse , il ne com-

on voulut se hâter d'achever l'Ouvrage , pour révoquer l'Edit de Nantes.

mençât à le visiter , & à y faire au grand plaisir & au grand étonnement des peuples , toutes les fonctions d'un bon & fidele Pasteur. Il trouva un Intendant de justice dans la Province , déjà appliqué depuis quelque temps , selon les ordres du Roy , à regagner par la douceur , par les graces , & par les bienfaits ceux qui s'étoient éloignés de l'Eglise , & qui y travailloit avec beaucoup de succès. Ces Intendans sont pris ordinairement de notre corps de Maîtres des Requêtes , & ne sont pas perpétuels en cet emploi ; mais pour trois années , si ce n'est que pour de bonnes raisons il plaise au Roy de les continuer. Ce sont ceux à qui nos peres , dès le commencement de la Monarchie , donnoient le nom de *Missi Dominici* , comme qui diroit , Envoyés du Maître , chargés de l'exécution de ses ordres , & de l'informer de tout ce qui se passe dans leur département. On remarqua d'abord un peu de discorde entre l'Evêque & l'Intendant ; mais ce fut de cette bonne & heureuse discorde , dont parle Hesiodé , & qui fut une source de bien pour le public. Ils entrèrent en une grande émulation l'un pour l'autre , qui rendroit davantage à Dieu , ou à César ; ou plutôt à Dieu & à César

tout ensemble ; qui feroit enfin valoir davantage les talens qui lui avoient été confiés. Il se rencontra que quelques troupes de celles qu'on a accoutumé de mettre en quartier d'hiver, tantôt d'un côté, tantôt d'un autre, dans les différentes provinces du Royaume, avoient été envoyées en celle-là. Le Roy avoit déjà exempté de la taille pour deux années les nouveaux convertis. L'Intendant avoit ordre de les favoriser en toutes choses. Il y ajouta du sien, non pas toutefois sans le faire approuver à S. M. de les exempter encore du logement effectif des gens de guerre, toujours importun & désagréable, aux lieux où on le pouvoit facilement, & sans trop charger tous les autres. Un grand nombre de gens du peuple, & plusieurs même de la noblesse, tous si peu instruits, qu'ils ne sçavoient, ni la foi de l'Eglise, ni leur erreur même, touchés de ces marques de bonté du Roy, prirent envie de sçavoir au moins ce que pouvoit desirer sur la Religion, par tant de graces, par tant de bienfaits, un Prince si grand & si puissant ; & quel mouvement le portoit donc à agir ainsi avec eux, non pas en maître, mais en pere. Ils commencent à écouter les exhorta-

tions & les instructions de leur Evêque , à s'entretenir avec ceux qu'il leur envoie , à répondre bien ou mal aux questions qu'on leur faisoit , à en faire d'autres eux-mêmes , à s'éclaircir peu à peu de tout ce qu'on leur avoit dit de l'Eglise , à s'étonner ensuite d'avoir eu jusques-là si mauvaise opinion de nous , si bonne opinion d'eux-mêmes , convaincus , comme ils étoient par leur propre cœur , de n'avoir jamais eu ni une lumière , ni une sainteté extraordinaire. Un juste dépit les prend là-dessus ; ils s'écrient presque d'une voix commune , qu'on les a donc trompés ; & par un mouvement surnaturel & divin , ils ne font plus que s'exciter , & s'animer l'un l'autre à reprendre le bon chemin , dont leurs peres les avoient malheureusement détournés. Au contraire , ceux à qui un esprit opiniâtre & superbe tenoit lieu de vertu ; ou pour mieux dire , ceux dont l'heure n'étoit pas venue , & dont il n'avoit pas encore plû à Dieu de toucher le cœur , mirent leur honneur à ne rien écouter ; & s'érigeant en héros de leur secte , accablèrent ceux-ci d'injures & de reproches , comme gens foibles & lâches , qui n'avoient pû résister , ni à l'espéran-

ce, ni à la crainte. Pour fonder cette crainte prétendue, ils relevoient toutes les suites presqu'inévitables du logement des gens de guerre, qui néanmoins ne se faisoient pas moins sentir chez les Catholiques que chez les Huguenots; mais dont les seuls Nouveaux Convertis étoient exceptés par une espèce de grace. Ils exagéroient tout ce que le soldat pouvoit avoir fait d'insolence ou de vexation à ses hôtes, non pas par aucun ordre, ni par aucune pensée de les convertir, mais en retombant facilement, comme il arrive toujours, à son inclination naturelle, contre toutes les défenses, & toute la discipline militaire, si exacte aujourd'hui dans nos troupes, qu'à peine l'a-t-elle jamais été davantage en quelque siècle, & en quelque nation que ce soit. L'Intendant n'en fut pas plutôt averti, qu'il fit une recherche sévère de tout ce qui pouvoit être arrivé de semblable. Il abandonna à la rigueur des Loix, quelques particuliers coupables; mais il ne voulut pas souffrir aussi qu'un grand nombre d'innocens demeurassent en proie à la calomnie, & périssent par des crimes supposés. Ceux qui avoient commencé ces vaines plaintes, ne lais-

férent pas de les continuer toutefois, trop heureux d'avoir quelque chose à dire à leur peuple contre cette multitude de conversions, qu'ils trouvoient pour eux d'un si dangereux exemple. Le Roy qui n'ignore rien, & dont la sagesse est extrême, ne crut pas s'en devoir uniquement rapporter à l'Intendant. Il se fit informer par des voyes sûres & secretes de tout ce qui s'étoit passé. Il trouva que les fautes des soldats n'étoient ni fort grandes, ni fort extraordinaires; & que ni les Commandans, ni l'Intendant n'y avoient aucune part. Pour ôter néanmoins aux obstinés ce mauvais prétexte, & pour soulager en même temps cette Province, il envoya les troupes ailleurs. L'Intendant Marillac, qu'ils prenoient principalement à partie, homme d'une race illustre, d'un très-bon esprit, d'une grande intégrité, ne fut pas traité selon leurs souhaits. Le Roy le retira de son emploi, où il avoit été au-delà des trois années ordinaires; mais il l'appella auprès de lui, & de Maître des Requêtes le fit Conseiller d'Etat, qui étoit depuis long-temps l'objet de son ambition & de ses espérances. Il envoya en sa place un autre Maître des Requêtes

Baville de Lamoignon , l'un des meilleurs sujets de la Robe & du Conseil ; & pour faire son éloge en peu de mots, véritable fils de ce grand homme , feu Guillaume de Lamoignon n'aguere Premier President au Parlement de Paris, que l'Etat , que les belles Lettres , & que ses amis particuliers , dont j'étois du nombre , regrettent encore , & regretteront toujours. Celui-ci , & l'Evêque de Poitiers s'attachent autant que jamais , & avec un merveilleux succès, à ce grand & saint Ouvrage ; mais dans une si étroite & si parfaite union, qu'on diroit qu'ils sont tous deux Intendants , & tous deux Evêques , tant ils sçavent bien & heureusement employer l'instruction , l'exemple , l'exhortation, les bienfaits , les loix , le crédit , l'autorité Royale & sacerdotale mêlées ensemble, à raffermir d'un côté cet édifice de Dieu ; à l'élever de l'autre , à fortifier, (a) comme parle l'Ecriture , ce qui est encore infirme , à guérir ce qui est malade , à lier ce qui est rompu , à ramasser ce qui est abandonné , à chercher ce qui est perdu. Si je ne parle à V. S. que du Poitou , où le grand nombre des hu-

(a) Ezechiel. 34. 4.

guenots rend ce progrès plus éclatant & plus remarquable, elle ne croira point s'il lui plaît, qu'il n'en soit de même ailleurs par toute la France, &c. *Le reste au 1. vol. des Réflex. pag. 203.*



* L E T T R E

SUR LE MENSONGE.

IL y a sur le mensonge des questions dangereuses à décider. Qui oseroit combattre l'opinion de S. Augustin ? Mais qui oseroit aussi la pratiquer dans toute son étendue ? Suivant cette opinion, qu'un scélerat vienne l'épée à la main pour égorger votre ami, votre pere, votre bienfaiteur, votre Roy, N. S. lui-même, supposé qu'il vécût encore ici d'une vie mortelle, il faut laisser faire ce furieux, plutôt que de lui dire : il vient de partir ; vous le trouverez infailliblement à cent pas d'ici, si vous allez un peu vite de ce côté-la.

Les Casuistes ne sont pas d'accord sur la question, si un Accusé doit déclarer un crime dont il n'y a point de preuve. Les uns prétendent qu'encore

qu'il ait prêté le serment de dire la vérité devant son Juge légitime, il peut & doit la nier, s'il ne tient qu'à cela pour sauver sa vie, qui est, disent-ils, la première de ses obligations. Les autres soutiennent au contraire qu'il y a des obligations bien supérieures, celle du serment, celle d'obéir à la justice & aux loix de son pays. Socrate eût été pour ces derniers, & je crois qu'ils ont raison. Mais je ne sçai si quelque Confesseur s'est encore résolu d'envoyer par là son Pénitent au supplice.

Feu Madame de Longueville se faisoit un grand scrupule de faire dire à sa porte : *Madame n'y est pas.* On avoit beau lui alléguer que ces paroles ne trompoient personne, & avoient pris un autre sens par l'usage; comme quand on assure quelqu'un qu'on est son très-humble & très-obéissant serviteur, on ne ment point, pourvu seulement qu'on soit disposé à lui faire plaisir, sans qu'on soit prêt, aussi-tôt qu'il l'ordonnera, d'aller panser ses chevaux, ou lui apprêter à dîner. Ces raisons ne la satisfesoient pas; mais, ce qu'il faut véritablement estimer en elle, c'est qu'en une occasion importante, elle observa contre elle-même toute la sincérité qu'elle prescrivoit aux autres.

Dans le chagrin de n'avoir pû obtenir une grace du Roy pour une de ses créatures , il lui échapa des paroles fort indiscrettes & fort peu respectueuses , pour ne rien dire de plus. Un seul homme les avoit entendues, qui ne lui fut pas fidèle. La chose revint au Roy , & du Roy à M. le Prince , qui assura que cela ne pouvoit être , & que sa sœur n'avoit point perdu l'esprit. Je l'en croirai elle-même , repliqua le Roy , si elle dit le contraire. Le Prince va voir sa sœur. Elle ne lui déguise rien. Il tâche inutilement durant une après-dînée entiere , de lui persuader qu'en cette occasion la sincérité seroit une simplicité , qu'elle fera même plus de plaisir au Roy de nier , que d'avouer sa faute. Voulez-vous , dit-elle , que je la répare par une plus grande, non seulement envers Dieu, mais envers le Roy. Je ne sçaurois gagner sur moi-même de lui mentir, lorsqu'il a cette générosité de m'en croire, & de s'en rapporter à moi. Ce Gentilhomme a grand tort ; mais après tout, il ne m'est pas permis de le faire passer , quand je le pourrois , pour un imposteur , & pour un calomniateur , puisqu'il ne l'est pas en effet.

Le lendemain elle alla à la Cour ; & après avoir obtenu de parler au Roy en particulier , au lieu de nier , elle ne fit que demander pardon. Le Roy répondit à cette bonne action par une plus grande. Non seulement il lui pardonna , mais il lui fit quelque autre grace qu'elle n'avoit pas attendue , & elle crut remarquer qu'il la traita depuis avec plus de considération & de bonté qu'auparavant.

J'ai appris cette petite histoire de Mademoiselle d'Epéron , Carmelite , fille de grand esprit , & de grande piété , qui étoit alors dans l'étroite confiance de cette Princesse.

On a vû le Roy en une autre occasion remarquable , distinguer héroïquement entre les fautes contre sa propre personne , & les fautes contre l'Etat , & se trouver heureux de pouvoir être aussi indulgent sur les unes , qu'il se croyoit obligé d'être sévère sur les autres.

Il ne s'ensuit pas que , pour avoir mal parlé dans quelque emportement de douleur , un Courtisan soit toujours prêt à mal faire. Leur passion tient de celle des Amans , dont M. Ménage a dit :

Ils

Ils ont dans leur fureur l'ame encore enflam-
mée ,

Le cœur encore atteint ;

Et tous ces grands dépits ne sont que la
fumée

D'un brasier mal éteint.

Je finis par un beau passage de Q.
Curce , qu'il est bon que les Rois lisent,
mais dont les sujets ne doivent pas abu-
fer. Ce sont deux Capitaines Macédo-
niens freres , qui parlent à Alexandre ,
Liv. 7. (a)

» Nous ne nous souvenons point ,
Seigneur , d'avoir jamais tenu des dis-
cours contraires au respect qui vous
est dû ; & je dirois qu'il y a long-temps
que vous êtes au-dessus de l'envie , si
je n'avois peur que vous crussiez qu'a-
vec des paroles flatteuses , je voulusse
couvrir les crimes qu'on nous impose.
Que si par hazard il est échapé quel-
que chose de licentieux à vos soldats
malades ou blessés, accablés des fatigues
de la guerre , ou exposés à des périls
continuels, leurs services méritent bien
quelqu'indulgence , & qu'on attribue

(a) Il me semble que j'y vois nos braves
François.

» plutôt leur faute au chagrin qui ac-
» compagne la misere , qu'à aucune sorte
» de mauvaise volonté. Quand nous
» souffrons, nous sommes tous criminels.
» Chacun s'émancipe de parler ; nous
» faisons bien davantage , & nonobstant
» l'amour propre , nous tournons nos
» mains contre nous-mêmes. En cette
» fâcheuse humeur , si les enfans ren-
» controient leur pere , à peine le pour-
» roient-ils souffrir. Au contraire , tout
» nous vient-il à souhait , revenons-
» nous chargés de présens & d'honneur,
» on ne peut durer avec nous ; un transf-
» port d'allegresse nous saisit , & nous
» met hors de nous-mêmes ; ni la co-
» lere , ni la joye du soldat ne sont ja-
» mais modérées. Toutes nos passions
» nous entraînent avec violence. Nous
» blâmons , nous louons , nous sommes
» touchés de pitié , ou enflammés de co-
» lere , selon les divers objets qui nous
» emportent. Aujourd'hui nous ne par-
» lons que d'aller conquérir les Indes,
» & dompter même l'Océan. Demain
» l'amour de la patrie , de nos femmes,
» & de nos enfans nous rappelle. Mais
» toutes ces pensées , tous ces murmu-
» res se dissipent au premier son de trom-
» pette. Alors nous courons chacun à

DE M. PESSISSON. 451
nos rangs , & tout ce que nous avons «
conçu de colere & de dépit dans nos «
tentés , nous l'allons décharger sur la «
tête de nos ennemis. «



* L E T T R E

*De M. de Fermat , Conseiller au Parlement
de Toulouse , à M. Pellisson , du 26.
Decembre 1656.*

MONSIEUR , je vous tiens ma pa-
role , & je vous envoie mes deux
corrections critiques sur le Frontin *de*
Aquæductibus , qui est un Traité bien cor-
rompu , & auquel je pourrois sans va-
nité donner du secours , si j'étois aidé
de quelques manuscrits *melioris notæ*.

La raison de la transposition que j'ai
remarquée au second endroit est assez
manifeste. Frontin veut indiquer l'al-
teration , qui avoit été commise en cer-
tains tuyaux par ceux qui vendoient &
distribuoient l'eau , qu'il appelle *Aqua-*
rios. Les tuyaux qu'ils avoient alterés
étoient quatre en nombre , sçavoir *Duo-*
denaria , *Vicenaria* , *Centenaria* , & *Gen-*

tenum-vicenum. Mais comme l'alteration se peut faire ou en diminuant du juste, ou en l'augmentant, ils s'étoient servis de toutes les deux manieres. Car ils avoient diminué *vicenaria* seulement, parce que ce tuyau étoit principalement employé dans le détail, & avoient augmenté ceux dont ils recevoient l'eau en gros qui étoient *centenaria* & (a) *vicenaria*. Pour le *duodenaria*, ils l'avoient aussi augmenté, quoique ce fût une petite mesure. Mais c'étoit apparemment pour couvrir leur fraude; parce que le préjudice qu'ils eussent reçu de *duodenaria* étoit fort petit, à cause que ce tuyau n'étoit guères en usage, outre que son augmentation n'étoit pas fort grande. Cela supposé, Frontin a voulu clairement distinguer ceux qui étoient augmentés, d'avec celui qui étoit diminué, & par là il est probable qu'il a parlé en premier lieu de *vicenaria* qui est le seul diminué, après quoi il a ajouté, *reliquis tribus modulis plus deprehenditur*, c'est-à-dire que les autres tuyaux sont altérés par augmentation. Or ces paroles seroient mal mises, si *vicenaria* n'avoit précédé, & non pas *duodenaria*. Et je ne doute point que le passage ne fût

(a) Il a voulu dire *centenum-vicenum*.

dans les manuscrits tout comme je l'ai mis dans mon écrit. Mais le Copiste ayant crû que le *duodenaria* devoit marcher plutôt que le *vicenaria* par ordre d'arithmétique, il a crû qu'il y avoit transposition dans le manuscrit, ne prenant pas garde à la raison qui obligeoit Frontin à changer l'ordre naturel (qui étoit celle de la différence des alterations desdits tuyaux) de sorte que l'opinion d'une transposition imaginaire en a infailliblement produit une véritable que j'ai réparée, pour rendre à Frontin le sens que ce faux Copiste lui avoit ôté, &c.





LETTRE DE M. SCARRON

A M. PELLISSON.

MONSIEUR,

Vous pouvez lire devant moi ce que m'écrit le Patron. (a) Après tous les bons offices que vous me rendez auprès de lui, vous pouvez bien ouvrir les lettres qu'il m'écrit; & j'ai en quelque façon à me plaindre de ce que vous n'avez pas lû devant moi celle-ci aujourd'hui. Il est encore plein de bonté pour moi; il échauffe à tel point ma reconnoissance, & me rend si confus, que s'il m'en écrivoit souvent de semblables, lui que je dois aimer plus que personne du monde, je croi que je m'irois à la fin poignarder à ses pieds, ne sçachant rien hors de cela assez fort pour bien exprimer un ressentiment aussi véritable que le mien. Je vous envoie

(a) M. Foucquet.

A M. PELLISSON. 45
ce billet , afin que vous disiez aussi bien
que moi qu'il n'y a rien de plus obli-
geant. Renvoyez-le moi , car je le
veux garder dans les Archives qui me
sont les plus cheres , comme un gage
de la bienveillance qu'a pour moi le
plus genereux de tous les hommes.

Outre cette lettre en prose , il y en a
plusieurs en vers adressées à M. Pellif-
fon. Je me contente d'en donner trois
extraits.

Premier Extrait.

Presentement je suis fort irrité
Contre le sort dont je suis maltraité ;
Et si je veux laisser faire à ma bile ,
Mes vers iront pour le moins à cent mille.
Mais tant de vers , même de ma façon
Allarmeroient mon ami Pellifson.
Il a , ma foi , bien autre chose à faire
Qu'à voir les vers d'une Epître colere.
Mais il est bon ; mais il est genereux ;
Mais il sçait bien qu'au pauvre malheureux
Il est permis quelquefois sans contrainte
D'importuner un Ami de sa plainte.

Second Extrait.

Je n'ai pû donc en aucune façon
 Remercier mon ami Pellisson,
 Depuis le temps que les trois mille livres
 Que je reçus comme un convoi de vivres,
 Ou si l'on veut comme un convoi d'écus
 Firent lever le siege ou le blocus,
 Dont Creanciers gens de mauvais visage,
 D'esprit mauvais, de plus mauvais usage,
 Sourds a la plainte, & sourds à la raison
 Troubloient souvent la paix de ma maison.
 Je ne voi plus un certain Secretaire
 Du sieur Meraut, dont je suis locataire,
 Qui chaque jour me disoit aigre-doux :
 Monsieur Meraut se recommande à vous.

Troisième Extrait.

A moi l'Hiver, qu'il gèle, ou qu'il dégele,
 Me fait toujours une guerre cruelle.
 Mais si tu veux, en glissant quelques mots,
 Et fût-ce même un peu mal à propos,
 Ton généreux, ton adorable Maitre,
 Le mien aussi, se souviendra peut-être
 Du nouveau don que ton dernier billet
 Fit esperer à son humble valet.

LET TRE



EXTRAIT D'UNE LETTRE

DE M. DE SORBIERE

A M. PELLISSON,

Datée de Paris le 16 Avril 1660.

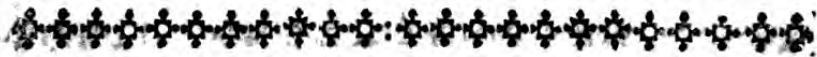
J'ESPERE que vous ne trouverez pas mauvais que je vous envoie mes raisonnemens sur l'amitié comme à un de mes amis. Vous m'avez fait l'honneur de me dire quelquefois que vous vouliez être de ce nombre, & vous m'en avez donné des marques en deux affaires que j'ai eues auprès de M. le Surintendant. . . Vous ne pouvez point aussi mieux reconnoître mon amitié que par la vôtre. Je ne vous la demande point parce que vous êtes le favori d'un Grand, mais parce que vous êtes le favori des Muses, & que vous êtes plein d'honneur & de vertu, pour le moins autant que d'esprit & de belles connoissances. . . Je ne donne point mon estime & mon amitié à tout le monde; & je vous prie de croire que si je n'a-

vois pas de vous tous les sentimens qu'il faut avoir d'une personne extraordinaire, je ne vous offrirois pas ce que je vous offre. Il ne faut être ni grand Seigneur, ni puissamment riche, pour devenir mon ami. Mais il faut être tel que je me represente que vous êtes en vous même, & sans avoir aucun égard à tout ce dont la fortune reconnoit votre mérite :

*Ingenium cui sit, cui mens divinior atque os
Magna sonaturum, do nominis hujus honorem.*

Prenez vos mesures là dessus, & voyez si je vous fais tort, lorsque je veux vous nommer mon ami.





EXTRAIT

D'UNE AUTRE LETTRE

DE M. DE SORBIERE

A M. PELLISSON,

Datée de Paris le 13 Septembre 1660.

JE me réjouissois dans ma chambre avec un de mes amis , & nous y raisonnions agréablement , sans nous trop arrêter à aucune matiere , lorsque quelqu'un venant de votre part nous a fait changer de discours , & a suspendu la joie que je prenois dans cette liberté. Vous serez étonné M. de l'effet qu'a produit la bonne nouvelle qu'on m'a apportée. J'ai demeuré près d'un quart d'heure interdit , & je ne fusse pas sitôt revenu de mon étonnement , s'il n'en eût fallu dire la cause à mon ami qui étoit fort surpris de mon silence. Je la lui ai expliquée ; & vous avez été tout le sujet de notre entretien , après que je lui ai eu raconté de quelle maniere ,

en une visite dont il vous avoit plû m'honorer , vous vous étiez chargé d'une affaire , & comment au bout de huit jours vous m'en envoyiez l'expédition telle que je l'avois souhaitée , sans qu'il eût été besoin de vous en solliciter... Je vous écris , M. pour vous dire que mon étonnement est procedé d'une prompte reflexion que j'ai faite sur votre vertu . . Qu'il feroit beau dans le monde , ai-je dit en moi-même , que la société civile seroit une chose admirable , si tous ceux qui sont dans les affaires publiques étoient de la trempe de M. Pellisson ; & que c'est une chose déplorable , que dans un grand Roiaume il ne s'en trouve seulement pas une douzaine ! J'avoue que sa naissance , son éducation , le sçavoir dont il s'est rempli , & la sagesse qu'il a cultivée lui donnent un grand avantage par dessus beaucoup d'autres , &c.





TANAQUILLI FABRI

EPISTOLA,

Quam prefixit sua Lucret. editioni.

REM novam, vir Illustris, & quæ,
 ni fallor, varia hominum judicia
 experietur, fecisse videbor; qui, cum
 tot præstantibus viris Aula Principis flo-
 reat, te sub cujus nomine recens Lucre-
 tii editio appareat, idque asperrimis
 tuis temporibus, præter cæteros elegerim.
 Sed illi ipsi, spero, à quibus confi-
 lium meum fortasse carpetur, rem certè
 non pessimi exempli factam à me fuis-
 se fatebuntur; quin, & si sapiant, ejus-
 modi amicos sibi optaverint, qui ad-
 versis casibus à cultu officii & obser-
 vantiâ præstantium virorum non de-
 terreantur, nec studium & sedulita-
 tem suam ex habitu rerum vel inten-
 dant vel remittant. Quid porro, si non
 uni mihi injuriam facient, sed & ma-
 ximo Principum,

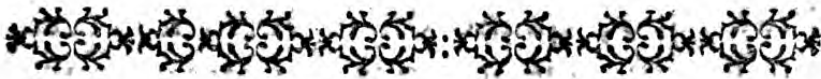
Quos sol renascens littore Eoo videt,
Et quos relabens occiduis videt plagis.

Quasi scilicet debita egregiæ virtuti præmia persolvi nolit, neque eos coli & amari patiatur, quibus ipsius iudicium usque adhuc tam benignè indulgit. At ego vix fieri posse arbitrer, ut à quo virtutum omnium, quæ quidem Principis Majestate dignæ sint, nova in dies documenta prodantur, is ingratos probeat, quo genere nullum in imperio tertiis est aut scelestius. Quamobrem, præstantissime Pellissone, quid alii sentiant satis securus, illuc pleno gradu contendam, quo me & virtutis significatio, & honesti officii ratio vocabunt, Lucretiumque in urbem mittam meæ in te venerationis gratitudinisque non apud Gallos tantum nostros, sed & apud exterarum gentium homines interpretem ac testem futurum. Utinam modo custodes vel fallere possit, vel exorare! Sed Deus meliora etiam. Utinam igitur illi nec fallere necesse sit, nec exorare! Sed tandem tandem ubi ipse in urbem advenerit, tibi tum redditus sis & Musis quas antehac sæpius vel tuis ipsius copiis κατὰ τὰ Ἀρκησίου παιγνία

A M. PELLISSON. 463
vel per illustres viros qui se tuis con-
filiis præbebant, tam comiter adjuvisti.
O diem illum vere beatum atque ama-
bilem !

Tum miæ, si quid loquar audiendum ;
Vocis accedet bona pars ; & ô Sol ,
O pulcher, ô laudande, canam, recepto
Dulcis, amico.

προσώνικὴ καλὰ Ἥλιε : & tu, vir illustris,
diu diuque vale. Salmurii III. Kalend.
Octob. M. DC. LXII.



E P I T R E

DE M. LE FEVRE

A M. PELLISSON,

*En lui adressant sa Traduction du Traité
de la Superstition, composé par
Plutarque.*

A PRÈS avoir été homme de bien en
Latin, il n'y aura point de dan-
ger, si je ne me trompe, de l'être un
peu en François. Les Dieux de l'Etat

Qq iiij

ne trouverent pas mauvais autrefois que j'eusse envoyé mon *Lucrèce* en un lieu où les *Dedicaces* n'étoient peut-être jamais allées. Et j'espère qu'on ne desapprouvera pas non plus aujourd'hui que j'envoie encore au même lieu une petite version que j'ai faite depuis quelque temps. Je me souviens, M O N S I E U R , que votre nom porta bonheur à *Lucrèce*, & que beaucoup de gens souhaiterent de le voir à cause de la lettre Latine que je vous écrivis alors. Et je m'assure aussi que ce même nom ne fera pas moins de bien à *Plutarque*, quand on le verra à la tête du *Traité* que je vous envoie aujourd'hui. Mais pour vous parler franchement, & vous dire la véritable pensée de mon cœur, si je songe aux Morts, & si j'ai quelque soin de leur gloire, je songe aussi aux Vivans en même temps. Car quoi que je ne fasse rien pour la vanité, je ne suis pas néanmoins fâché qu'on dise quelquefois du bien de moi. Et là dessus il faut m'expliquer & vous dire ce qu'on ne vous a peut-être pas appris pendant votre longue prison. C'est, M O N S I E U R , que je n'ai jamais reçu plus d'approbation, ni même plus de bénédictions,

A M. PELLISSON. 465

que du Livre que je vous ai dedié il y a bien-tôt quatre ans. En effet, comme parmi les gens de lettres, & parmi les personnes du grand monde, il n'y en a point qui ne connoissent l'étendue de votre merite, & qui par consequent ne vous plaignent : il est certain aussi que comme je ne pouvois rien faire qui fût plus agreable aux uns & aux autres, je ne pouvois rien faire non plus qui leur pût persuader plus fortement, que je ne suis pas tout-à-fait indigne de l'affection que vous avez pour moi. Si bien que depuis ce temps-là quantité de personnes bien-faites ont parlé de moi d'une maniere si avantageuse que je n'y puis songer sans sentir je ne sçai quelle complaisance pleine de douceur & de consolation. Au moins certes suis-je bien assuré, Monsieur, qu'on croira dorénavant que je suis capable d'amitié, & que l'ingratitude & la bassesse de cœur ne sont pas des reproches que l'on me puisse faire avec beaucoup de justice. Souffrez donc, je vous supplie, la hardiesse que je prens encore de me servir de votre nom, & croiez que la chose du monde que je souhaite le plus ardemment, c'est que la Renommée aille bien-tôt publier par

toute la France , & chez nos voisins ,
les quatre lignes que vous allez lire.

Les Dieux ont à la fin exaucé nos prieres :
Acante se voit libre , & par sa liberté
Les Graces & Venus si long-temps prison-
nieres,
Sortent aussi de leur captivité.

Je suis , & serai toujours , avec toute
forte de reconnoissance & de respect ,
Monsieur , Votre très-humble & très-
obeissant serviteur.

Le Février.

A Saumur ce 15 Janvier 1666.

Il me semble, Monsieur, que dans
le dernier billet que vous m'écriviez il
y a quelque temps, vous me mandiez
en propres termes, qu'à l'avenir je se-
rois fou, si je ne mélois à mes ouvrages
serieux, en Grec & en Latin, bien des fo-
lies Françoises, & que quand je voudrois,
je surpasserois, &c. C'est donc à dire,
s'il vous plaît, que desormais je pour-
rai dire des folies & être sage; & c'est
donc à dire aussi, que le sage qui dira
de ces folies, sera assuré de votre ap-
probation, par la regle qui dit, *Nostras*
esse aliquid putare nugas. A la bonne heure

A M. PETITISSON. 467

donc ; je vous envoie les deux dernières , que j'ai faites. Je serois ravi qu'elles vous pussent faire passer un quart d'heure de temps agreablement. Au reste pour l'intelligence de ce que je vous envoie , vous n'avez qu'à vous souvenir d'une chose , qui n'est pas pourtant autrement necessaire ; c'est que la personne à qui les deux Folies ont été adressées , a de l'esprit infiniment , & qu'elle écrit d'une maniere tout à fait galante & delicate.

Après cela , bon Dieu ! que je serois content , Si le mien quelque jour vous en disoit autant. Mais , las ! proche de vous il fera sans parole. Car , comme vous savez (& vous le savez bien) Tous portraits ne sont pas instruits en même école ;

Et souvent le portrait d'un Docteur ne dit rien.

Et après cela , encore une fois , dirait-on que les idées se dissipent ; & ceux qui font ravage chez moi , diront-ils que le Maître n'est jamais au logis ? Mille pardons. Après tout , votre nom n'y est pas , ni le mien non plus. Je suis de toute mon ame , &c.

JE le sens bien, je tombe de fièvre en chaud mal, & je suis l'homme du monde le plus trompé, si je ne suis amoureux de votre portrait. Mes rêveries perpétuelles me convainquent de cette vérité : & vous en douterez aussi peu que moi si vous avez bien la complaisance de lire ce qui suit :

Fussiez-vous le plus habile en l'art de dessiner,
 Que ne furent jamais Apelle ou Miquel-Ange,
 Je vous donnerois bien six mois à deviner
 Qui l'a fait ce portrait étrange.
 Étrange est-il bien en effet,
 Cet aimable petit portrait,
 Puisqu'il voit, qu'il entend, qu'il rit & parle
 mêmes ;
 Il est plus que sorcier, il est plus qu'enchan-
 teur,
 Puisqu'il sçait les desirs qui naissent dans mon
 cœur,
 Et qu'il m'a dit cent fois, ha Daphnis que tu
 m'aimes!

Vous sçavez l'histoire ou la fable de celui qui aima autrefois comme moi ; mais il fut plus heureux que je ne se-

A M. PELLISSON. 469
raï jamais ; car les Dieux de ce temps-là
étoient , sans doute , plus pitoiables que
ceux qui regnent aujourd'hui , & l'ima-
ge qu'il aimoit ne lui dit jamais : les
idées se dissipent , vous ne songez plus
à moi , &c.



EPITRE DU P. CRASSET

A M. PELLISSON,

*En lui dédiant sa Dissertation sur les Ora-
cles des Sibylles , en 1678.*

MONSIEUR,

Quoique je défende en cet Ouvrage
la cause du monde la plus juste , que
j'aye pour moi tous les Peres des pre-
miers siecles , du consentement même
de mes adverfaires qui n'en peuvent
disconvenir : j'ai crû cependant devoir
encore rechercher votre faveur & vo-
tre protection , ayant à combattre le
plus illustre des Protestans , qui s'est
acquis beaucoup de reputation parmi

les Doctes , & qui les a presque tous attirés à son parti.

La qualité de Juge que vous exercez avec tant d'honneur , & tant d'intégrité , la connoissance parfaite que vous avez des matieres de religion , la vaste étendue de vos lumieres , la grande capacité de votre esprit , la force & la pénétration de votre jugement , la droiture inflexible de votre cœur , & l'attachement invariable que vous avez toujours eu à la vérité , quand vous l'avez connue , justifieront ma conduite devant tous les hommes , & feront voir que c'est avec beaucoup de raison que je vous choisis pour l'arbitre de notre differend.

Mais quand tout le monde n'auroit pas la connoissance de toutes ces rares qualités que vous possédez avec tant d'avantage : le seul choix que le plus grand & le plus sage de tous le Monarques a fait de votre personne pour instruire tous les siecles à venir de ses belles & heroiques actions , qui étonnent tout l'univers , est une preuve éclatante de votre mérite ; & ce seroit , si nous en croyons nos jurisconsultes une espece de sacrilege que d'en douter.

En effet , c'est le Prince du monde

qui s'entend le mieux à connoître les gens, & qui se trompe le moins au jugement qu'il en porte. Il a la passion des Héros, qui est celle d'acquérir de la gloire : mais il hait les fausses louanges comme une récompense indigne de la vertu, & qui n'est recherchée que de ceux qui n'en méritent point de véritables. Comme ce grand Monarque fait des actions qui paroîtront incroyables à la posterité, & qu'il n'y a point d'écrivain qu'il ne laisse par la multitude & la rapidité de ses conquêtes, il vous a choisi comme un des plus habiles, & des plus irréprochables témoins de sa gloire, se persuadant avec justice qu'on donnera facilement créance à une histoire qui vous aura pour Auteur.

C'est cette même connoissance de votre grande capacité dans les affaires, & du zele passionné que vous avez pour son service, qui l'a porté à vous confier les trésors de la plûpart des Eglises de son Royaume, dont il vous a établi l'œconome & le depositaire, ne trouvant point de plus fidele dispensateur des biens sacrés, que celui qui méprise, comme vous faites, les profanes.

Le zele infatigable que vous avez

pour la religion , à qui votre conversion a donné tant de poids , & dont vous étendez le domaine par de continuelles conquêtes , me fait espérer , Monsieur , que mon travail ne vous fera point désagréable ; car je n'y traite pas seulement un point d'histoire curieux , & propre à vous délasser l'esprit : mais j'établis encore la croyance de la divinité de Jesus-Christ , par une des preuves les plus éclatantes que nous ayons , & qu'on nous veut à présent ~~voir~~ par la plus grande de toutes les injustices.

C'est la fin que je me suis proposée dans cet ouvrage que je vous présente , Monsieur , comme à la personne du monde la plus capable d'en juger. Je ne vous demande point que vous vous laissiez prévenir en ma faveur , mais que vous pesiez les raisons que j'apporte , & les témoignages des Auteurs que je produis.

C'est la grace que je desire , & que se promet celui qui a pour vous tout le respect imaginable , & qui ne peut vous donner de marque plus visible de son estime , & de sa soumission , qu'en vous assurant à la tête de son ouvrage , qu'il est , &c.



LETTRE ET FABLE

A M. PELLISSON,

PAR M. BOURSAULT.

Cette Lettre est la premiere de son Recueil.

MONSIEUR,

Comme il y a peu de personnes au monde qui vous honorent plus sincèrement que moi, il y en a peu aussi qui prennent plus de part, non seulement à la justice que le Roy vous rend, mais à la bonté que S. M. vous témoigne. Ce Monarque éclairé qui fait un discernement si juste de toutes choses, & sur tout qui distingue si bien les véritables honnêtes gens de ceux qui ne cherchent qu'à le paroître, vous dédommage glorieusement de tout ce que votre probité vous a fait souffrir. Il a vû par votre fidélité pour M. Foucquet, combien

vous êtes capable d'en avoir , à quelque épreuve qu'on vous puisse mettre , & comme il est lui-même le premier ; & le plus honnête homme de son Royaume , il se fait , si je l'ose dire , une espèce de devoir d'être l'appui de tous ceux qui font le leur. Quelle foule de gens suivoient le pauvre M. Foucquet dans sa fortune , qui dans sa disgrâce n'ont pas fait semblant de le connoître ; ou qui ne l'ont connu , que pour rendre son malheur plus grand ! Jamais je ne me souviens de sa chute , & de la manière dont il a été abandonné de ceux qui lui étoient redevables de tant de bienfaits , que je ne me souviennne aussi d'une Fable , dont je vous supplie, Monsieur , de faire vous-même l'application.

F A B L E.

PR E's de Lesbos fut jadis un Figuier
 Qui rapportoit le plus beau fruit du monde :
 Planté sur le bord d'un vivier ,
 Il se lavoit les piés dans l'onde.
 Tous les Oiseaux d'alentour
 Se donnoient rendez-vous sous son épais feuillage ;
 Et tant que duroit le jour ,

A M. PELLISSON. 475
Ils y chantoient leur amour,
Et benissoient son ombrage.

Mais comme dans le monde il n'est rien de
certain ,

Et que c'est une mer qui n'est point sans nau-
frage :

Après un temps calme & serein ,

Il survint tout à coup un furieux orage.

Les vents en un moment agiterent les airs :

Il sembloit que la pluie alloit noyer la terre.

Enfin après beaucoup d'éclairs

Le Figuier malheureux fut frappé du tonnerre.

Les Oiseaux effrayés d'entendre un si grand
bruit,

Dans le hameau prochain vont chercher un
asile ;

Et l'orage passé , chacun d'eux s'entresuit

Pour venir habiter leur premier domicile.

Mais l'Arbre qui pour eux avoit eu tant d'appas

Accablé sous le faix d'une telle disgrâce ,

Avoit si fort changé de face ,

Qu'on ne le reconnoissoit pas.

Les premiers qui le reconnurent ,

Furent un Epervier , un Milan , un Vautour ,

Qui l'insulterent tour à tour ,

Et pour ne le plus voir à l'instant disparurent.

Suivez-nous , & vous ferez bien ,

Dirent-ils aux Oiseaux qu'ils crurent pitoyables.

Ce Figuiet désormais au rang des misérables

Ne peut plus nous servir à rien.

Pour moi, dit une Tourterelle,

Qui ne concevoit rien de plus cher que l'honneur,

Je prétens partager sa fortune cruelle,

Puisque j'ai partagé ce qu'il eut de bonheur.

Il m'a fait tant de bien, reprit une Colombe,

Que je m'en souviendrai toujours ;

Je lui veux consacrer le reste de mes jours

Dans quelque disgrâce qu'il tombe.

Plût au Ciel pouvoir par mes chants,

Ajouta tendrement un Rossignol habile ;

Lui rendre ses attraits, & forcer les méchants

A revenir un jour lui demander azile !

Combien au tableau qui paroît

En voit-on qui sont tout semblables ?

C'est ainsi que l'on reconnoît

Les faux amis des véritables.

N'est-il pas vrai, Monsieur, que voilà une peinture naïve de ce qui est arrivé à la disgrâce de M. Foucquet ; & qu'il y a eu bien plus d'Eperviers & de Milans que de Colombes & de Tourterelles ? Le personnage que vous avez fait dans son malheur est plus glorieux pour vous, que celui que vous faisiez dans sa prospérité ; & quoique vous fussiez

Le canal par où couloient les graces dont on peut dire qu'il étoit la source , il y a bien plus de grandeur d'ame à l'avoir servi quand il a été abandonné de la Fortune , que lorsque la Fortune le suivoit. Le Roy ne pouvoit mieux vous marquer l'estime qu'il fait de votre zele , qu'en le mettant à l'épreuve pour lui-même. Et si les emplois dont il va vous honorer sont proportionés à votre merite , je n'en sçai point que vous ne puissiez dignement remplir. S'il est vrai ce que vous m'avez dit tant de fois que je ne puisse trahir mes sentimens , persuadez-vous , s'il vous plaît , que c'est quand je m'explique avec vous , & que je vous proteste que je suis , &c.

Fin du second Tome.

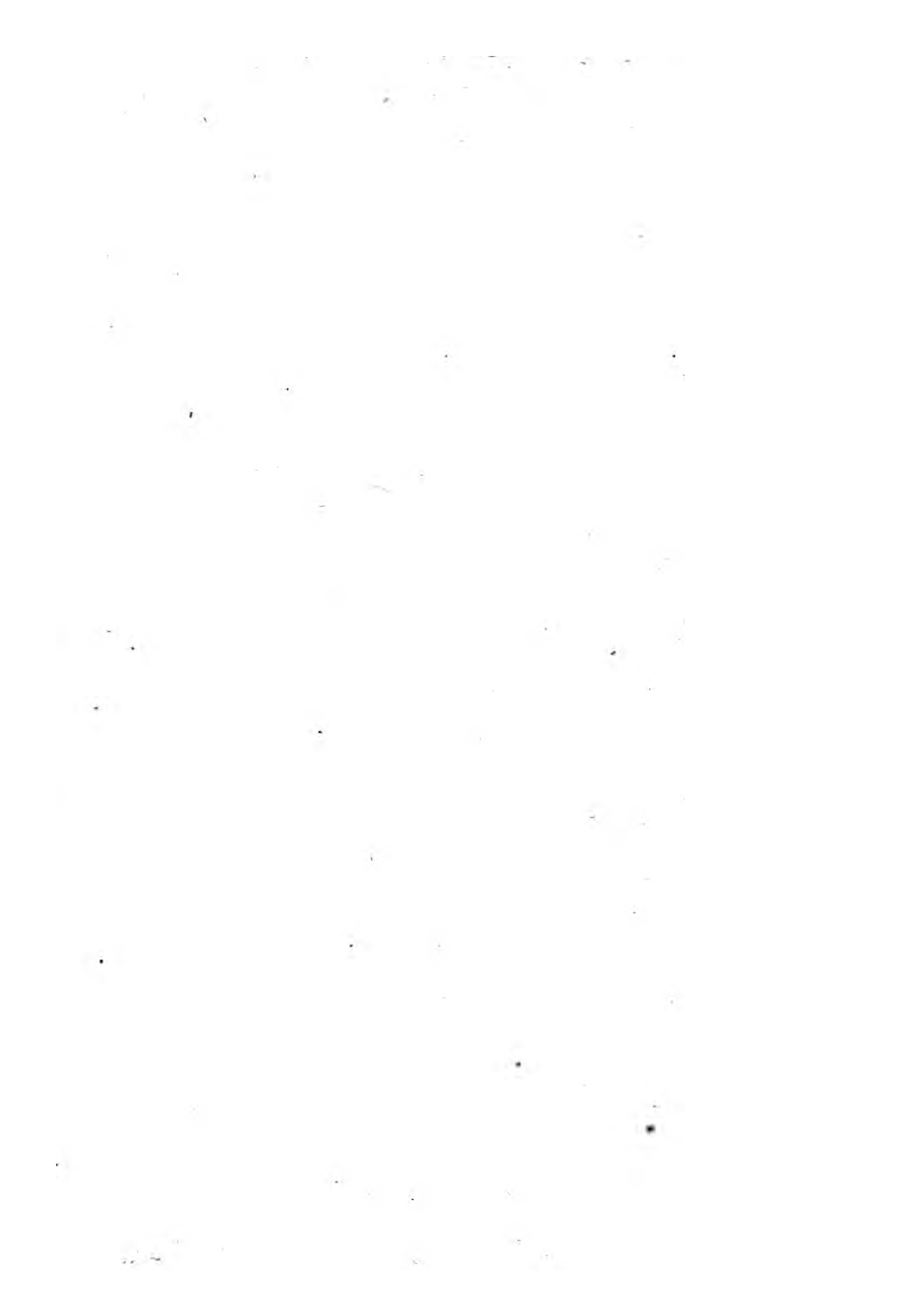
Devaux

23.11.90

3 vols

[VOLTAIRE]

981622



[Faint, illegible text, possibly bleed-through from the reverse side of the page]







